

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2008

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué aujourd'hui, vendredi 19 septembre 2008, pour le vendredi 26 septembre 2008 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire. (page 1320).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs. (page 1320).
- M. le Maire** n° 3 - Approbation des Procès-Verbaux des séances des jeudis 19 juin et 10 juillet 2008. (page 1333).
- M. le Maire** n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 1334).
- M. le Maire** n° 5 - Communications diverses. (page 1350).
- Mme MARECHAL** n° 6 - Rentrée scolaire 2008-2009 et bilan des centres de loisirs 2008. Communication. (page 1352).

AFFAIRES FINANCIERES

- M. MARTIN** n° 7 - Décision modificative n° 7. (page 1380).
- M. MARTIN** n° 8 - Communauté d'Agglomération. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Désignation des membres. (page 1388).
- M. MARTIN** n° 9 - Taxe d'urbanisme. Admissions en non valeur. (page 1389).
- M. MARTIN** n° 10 - O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 336 592 €
Approbation d'une convention. (page 1390).
- M. MARTIN** n° 11 - O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 824 446 €
Approbation d'une convention. (page 1391).

- M. MARTIN** n° 12 - O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 88 646 €
Approbation d'une convention. (page 1393).
- M. MARTIN** n° 13 - O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 70 241 €
Approbation d'une convention. (page 1395).
- M. MARTIN** n° 14 - O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 414 751 €
Approbation d'une convention. (page 1396).
- M. MARTIN** n° 15 - O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 559 623 €
Approbation d'une convention. (page 1398).
- M. MARTIN** n° 16 - O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 283 219 €
Approbation d'une convention. (page 1400).
- M. MARTIN** n° 17 - Indemnité versée au Receveur Municipal. Maintien de
l'attribution. (page 1402).
- M. MARTIN** n° 18 - C.L.E.O. Travaux de déplacement du réseau d'eau potable.
Cession de créances. (page 1403).

RAPPORT D'ACTIVITES

- M. LEMAIGNEN** n° 19 - Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Rapport
annuel d'activités au titre de l'année 2007. Présentation. (page
1404).
- Mme CHERADAME** n° 20 - S.E.M. Orléans-Gestion. Rapport d'activités des représentants de
la Ville au Conseil d'Administration de la Société. Exercice 2007.
Présentation. (page 1429).
- Mme CHERADAME** n° 21 - S.E.M. Orléans-Gestion. Rapport annuel d'activités du délégataire
de service public au titre de l'année 2007 pour le stationnement, le
Centre de Conférences, le Parc des Expositions et des Congrès et
le complexe du Baron. Présentation. (page 1446).
- M. VALETTE** n° 22 - S.A. Orléans-Spectacles. Rapport annuel d'activités du délégataire
de service public au titre de l'année 2007 pour le Zénith.
Présentation. (page 1453).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 23 - Distribution publique d'Electricité. Délégation de Service Public.
Rapport annuel d'activités de la concession au titre de l'année
2007. Présentation. (page 1458).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 24 - Distribution publique de Gaz. Délégation de Service Public.
Rapport annuel d'activités de la concession au titre de l'année
2007. Présentation. (page 1461).

- Mme MARECHAL** n° 25 - Restauration collective. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2007. Présentation. (page 1464).
- M. MONTILLOT** n° 26 - Fourrière automobile municipale. Délégation de service public. Rapport annuel d'activités du délégataire au titre de l'exercice 2006-2007. Présentation. (page 1469).
- Mme CHERADAME** n° 27 - Parc de stationnement Le Martroi. Délégation de service public. Rapport annuel du délégataire au titre de l'année 2007. Présentation. (page 1471).

AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

- M. CARRE** n° 28 - Fondation du Patrimoine. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention. (page 1474).
- M. CARRE** n° 29 - Projet Centre Ville / intra mails. Campagne de ravalement de façades. Mission d'animation. Approbation d'un marché après appel d'offres. (page 1475).
- M. CARRE** n° 30 - Projet Centre Ville. Campagne de ravalement. Attribution de subventions. Approbation de conventions. (page 1476).

CONVENTION TERRITORIALE ARGONNE

- M. CARRE** n° 31 - Anciens bâtiments industriels « Stenuick » 63 et 65, boulevard Marie Stuart. Démolition. Approbation d'un marché après appel d'offres. (page 1477).

SYSTEMES D'INFORMATION

- M. CARRE** n° 32 - Ville d'Orléans et Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire ». Acquisition de matériel informatique. Lot n° 4 – logiciels. Approbation d'un avenant. (page 1479).

CULTURE ET EVENEMENTIEL

- M. VALETTE** n° 33 - Théâtre d'Orléans. Structures de création et de diffusion. Attribution d'un acompte de subvention au titre de 2008. Centre Chorégraphique National. Approbation de la convention d'objectifs 2007-2009 à passer avec l'Etat et la Région Centre. (page 1480).
- M. VALETTE** n° 34 - Théâtre Gérard Philipe. Partenariats avec plusieurs associations. Attribution de subventions. Approbation de conventions. (page 1481).

- M. VALETTE** n° 35 - Licence de spectacles. Candidature de la Ville. Approbation du dossier. (page 1483).
- M. GABELLE** n° 36 - Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques au titre des Fêtes de Jeanne d'Arc. Adhésion de la Ville. (page 1484).
- M. VALETTE** n° 37 - Archilab 2008. Catalogue Archilab Europe-Architecture stratégique. Suivi d'édition, diffusion et prix de vente. Approbation d'une convention à passer avec les éditions HYX. (page 1485).
- M. VALETTE** n° 38 - Attribution de subventions à des associations à vocation culturelle. (page 1487).
- M. VALETTE** n° 39 - Muséum. Collection de paléontologie. Acquisition. Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées. (page 1492).
- M. VALETTE** n° 40 - Muséum. Exposition « L'Eau pour tous ». Demande de subvention auprès de la D.R.A.C. (page 1492).
- M. VALETTE**
Mme BARRUEL n° 41 - Institut d'Arts Visuels. Programme Erasmus 2008-2009. Approbation d'une convention à passer avec l'agence Europe-Education-Formation France. (page 1493).
- M. VALETTE**
Mme BARRUEL n° 42 - Institut d'Arts Visuels. Impression de grands formats. Fixation de tarifs. (page 1495).
- M. VALETTE** n° 43 - Eglise Saint-Aignan. Restauration du bas-côté sud, de la sacristie et de la chapelle sud. Approbation d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre et des marchés après appel d'offres. (page 1496).
- M. VALETTE** n° 44 - Médiathèque de La Source. Equipement en mobilier et matériel. Approbation d'un marché après appel d'offres. (page 1499).
- M. VALETTE** n° 45 - Réseau des bibliothèques. Fourniture d'ouvrages. Marché à bons de commande pour l'acquisition de partitions. Approbation d'un avenant. (page 1500).

DEVELOPPEMENT DURABLE- HYGIENE PUBLIQUE-EAU

- Mme CUGNY-SEGUN** n° 46 - Agenda 21. Station d'épuration de l'Ile Arrault. Reconstruction et mise aux normes. Activités assujetties à la loi sur l'eau. Avis à émettre. (page 1501).
- Mme CUGNY-SEGUN** n° 47 - Société LEGUAY Emballages. Régularisation administrative des activités assujetties à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Avis à émettre. (page 1519).

- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 48 - Encouragement de la Ville pour les actions menées en faveur de l'environnement. (page 1525).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 49 - Projets d'éducation à l'environnement 2008-2009. Attribution de subventions aux écoles. (page 1526).

ESPACES PUBLICS

- Mme DE QUATREBARBES** n° 50 - Z.A.C. des Châtelliers. Dénomination d'une voie. (page 1529).
M. POISSON
- Mme DE QUATREBARBES** n° 51 - Mission Lumière. Association Française de l'Eclairage. Adhésion de la Ville. (page 1529).
- M. CARRE** n° 52 - Fourreaux appartenant à la Ville. Mise à disposition de la Préfecture du Loiret pour passage de fibres optiques. Approbation d'une convention. (page 1530).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 53 - Place Saint-Laurent. Réaménagement. Approbation de marchés après appel d'offres. (page 1531).
Mme LABADIE
- Mme DE QUATREBARBES** n° 54 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Saison 2008. Boutique. Modification des périodes d'ouverture. Nouveaux produits. Fixation de tarifs. (page 1532).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 55 - Travaux sur le réseau Gaz. Servitude de passage. Approbation de conventions à passer avec G.r.D.F. (page 1534).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 56 - Immeuble 38-40, rue des Blossières. Aménagement de locaux pour les équipes de la Propreté et des Espaces Verts. Divers lots. Approbation d'avenants. (page 1534).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 57 - Sanitaires publics. Marché pour la fourniture, la pose et les réparations. Ajout d'un bordereau de prix complémentaires. Approbation d'un avenant. (page 1535).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 58 - Sanitaires publics. Location maintenance. Approbation d'un protocole d'accord à passer avec la S.E.M.U.P. (page 1536).

TOURISME- RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES

- Mme PILET-DUCHATEAU** n° 59 - Relations publiques et internationales. Bourses et appels à projets. Attribution d'aides. (page 1537).
- Mme PILET-DUCHATEAU** n° 60 - Ville jumelle de Tarragone. Attribution d'une bourse d'études. (page 1539).

COMMERCE

- M. FOUSSIER** n° 61 - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. Participation à l'étude – diagnostic « livraisons en centre-ville » réalisée par le cabinet ITEM. Approbation d'une convention. (page 1540).
- M. FOUSSIER** n° 62 - F.I.S.A.C. Centre Ville 2004-2008. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution de subventions. Approbation de conventions. (page 1542).
- M. FOUSSIER** n° 63 - Association des Jeunes Agriculteurs pour les Initiatives Rurales. Attribution d'une subvention. (page 1544).
- M. FOUSSIER** n° 64 - Association des Vitrines d'Orléans. Attribution de la subvention annuelle. Approbation d'une convention. (page 1544).
- M. FOUSSIER** n° 65 - Collectif des Commerçants et Artisans du Quartier Madeleine. Animations 2008. Attribution d'une subvention. (page 1548).

EDUCATION

- Mme MARECHAL** n° 66 - Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets. (page 1549).

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

- Mme LECLERC** n° 67 - Semaine Ville Santé. Organisation. Approbation de conventions. (page 1550).
- Mme LECLERC** n° 68 - Opération nationale « Octobre Rose ». Organisation. Approbation. (page 1552).
- Mme LECLERC** n° 69 - Groupement Régional de Santé Publique. Versement de subventions au profit de la Ville. Approbation de conventions. (page 1553).
- Mme LECLERC** n° 70 - Atelier Santé Ville. Versement d'une subvention au profit de la Ville. Approbation d'une convention. (page 1554).

JEUNESSE

- M. SANKHON** n° 71 - Carrefour des projets. Attribution d'une subvention à l'A.S.E.L.Q.O. (page 1555).

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

- Mme GRIVOT** n° 72 - Master's de patinage artistique et de danse sur glace 2008, 2009 et 2010. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention. (page 1555).
- Mme GRIVOT** n° 73 - Clubs sous contrat d'objectifs. Fixation du montant de la subvention 2008. Versement des soldes. (page 1558).
- Mme GRIVOT** n° 74 - Educateurs sportifs municipaux. Mise à disposition auprès d'associations sportives. Saison sportive 2008-2009. Approbation de conventions. (page 1559).
- Mme GRIVOT** n° 75 - Aides à des associations pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel. (page 1560).
- Mme GRIVOT** n° 76 - Piscine Victor Fouillade. Mise en place d'animations en faveur du public « senior ». Fixation d'un tarif. (page 1562).
- Mme GRIVOT** n° 77 - Stade omnisports de La Source. Marchés pour la rénovation du terrain d'honneur. Approbation d'un avenant. (page 1563).

VIE ASSOCIATIVE

- Mme GRIVOT** n° 78 - Parc des Expositions et des Congrès. Tarifs préférentiels. Compensation. (page 1564).
- Mme GRIVOT** n° 79 - Manifestation « Rentrée en Fête 2008 ». Partenariats. Approbation de conventions. (page 1565).
- Mme de CHANGY**

PERSONNEL

- Mme SAUVEGRAIN** n° 80 - Poste de conseiller spécial chargé des dossiers à vocation nationale et internationale. Autorisation de le pourvoir par la voie contractuelle. (page 1566).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 81 - Tableau des effectifs. Modifications. Approbation. (page 1567).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 82 - Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans. Mise en place d'un guichet unique pour les demandeurs d'emploi. Approbation d'une convention. (page 1589).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 83 - Direction de la Prévention, de la Réussite et de la Solidarité. Modification de la prise en compte des heures supplémentaires des assistantes maternelles. Mise à jour réglementaire de l'indemnité d'entretien. Approbation d'avenants et de contrats type. (page 1590).

ACTION FONCIERE

- M. CARRE** n° 84 - Quartier Saint-Marceau. Transfert dans le domaine public d'une bande d'alignement à usage de trottoir. (page 1591).
- M. CARRE** n° 85 - Z.A.C. et Parc d'Activités des Châtelliers. Transfert par l'aménageur de l'assiette foncière d'une voie nouvelle dite de la Fosse Bénate. (page 1594).
- M. CARRE** n° 86 - Quartier Argonne/Nécotin/Belneuf. Acquisition d'une propriété bâtie. Signature d'une promesse synallagmatique de vente et d'achat. (page 1595).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le lundi 29 septembre 2008.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Aujourd'hui, vendredi vingt six septembre deux mille huit, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint (à partir de 20 h 00), Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint (jusqu'à 21 h 10), M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint (jusqu'à 20 h 00 et à partir de 21 h 40);

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN, Mme CHERADAME, M. VALETTE, Mmes de QUATREBARBES, MARECHAL (jusqu'à 21 h 00), SAUVEGRAIN, CUGNY-SEGUIN, MM.FOUSSIER, SANKHON, Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE (jusqu'à 20 h 00 et à partir de 21 h 40), GAINIER, Mme MAUROY, M. POISSON (à partir de 18 h 45), Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoint ;

Mme COUPEZ (à partir de 18 h 35), MM.MONTEBELLO (jusqu'à 20 h 00 et à partir de 21 h 40), MOITTIE, Mme SUIRE, M. TORREILLES, Mmes BARANGER, BARRUEL, HEAU, M. BEN CHAABANE (jusqu'à 20 h 00 et à partir de 21 h 40), Mme d'AUX DE LESCOUT, Mme PARAYRE, M. GIRAULT, Mmes RICARD, CARPENTIER DECHANGY, MM. BLANLUET, PEZET, LABED, Mlle AIGRET (à partir de 18 h 40), M. THOMAS (Secrétaire), Mme BEAUVALLET (jusqu'à 20 h 00), M. DEBARBAT, Mmes NOEL, KOUNOWSKI, MM. LEBRUN, BRARD (à partir de 18 h 45), Mmes FERKATADJI-HUME, NGANGA, LEVELEUX-TEIXEIRA, MM. GRAND, CHAPUIS.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. CARRE	à.....	M. le Maire (jusqu'à 20 h 00)
M. MARTIN	à.....	M. CARRE (à partir de 21 h 10)
M. MONTILLOT	à.....	M. le Maire (à partir de 20 h 00 et jusqu'à 21 h 40)
Mme MARECHAL	à.....	Mme CHERADAME (à partir de 21 h 00)
M. LANGUERRE	à.....	Mme de QUATREBARBES (à partir de 20 h 00 et jusqu'à 21 h 40)
M. POISSON	à.....	M. GABELLE (jusqu'à 18 h 45)
Mme COUPEZ	à.....	Mme PILET-DUCHATEAU (jusqu'à 18 h 35)
M. MONTEBELLO	à.....	Mme CUGNY-SEGUIN (à partir de 20 h 00 et jusqu'à 21 h 40)
Mme CARRE	à.....	Mme GRIVOT
M. BEN CHAABANE	à.....	Mme PARAYRE (à partir de 20 h 00 et jusqu'à 21 h 40)
Mlle AIGRET	à.....	M. PEZET (jusqu'à 18 h 40)
M. VALLE	à.....	M. CHAPUIS
Mme BEAUVALLET	à.....	M. BRARD (à partir de 20 h 00)
M. BRARD	à.....	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 18 h 45)
Mme MIKO	à.....	Mme NOEL

La séance est ouverte à 18 h 10.

N° 1 – Désignation du secrétaire.

M. THOMAS est désigné en qualité de secrétaire.

N° 2 – Pouvoirs

M. CARRE	à.....	M. le Maire (jusqu'à 20 h 00)
M. MARTIN	à.....	M. CARRE (à partir de 21 h 10)
M. MONTILLOT	à.....	M. le Maire (à partir de 20 h 00 et jusqu'à 21 h 40)
Mme MARECHAL	à.....	Mme CHERADAME (à partir de 21 h 00)
M. LANGUERRE	à.....	Mme de QUATREBARBES (à partir de 20 h 00 et jusqu'à 21 h 40)
M. POISSON	à.....	M. GABELLE (jusqu'à 18 h 45)
Mme COUPEZ	à.....	Mme PILET-DUCHATEAU (jusqu'à 18 h 35)
M. MONTEBELLO	à.....	Mme CUGNY-SEGUIN (à partir de 20 h 00 et jusqu'à 21 h 40)
Mme CARRE	à.....	Mme GRIVOT
M. BEN CHAABANE	à.....	Mme PARAYRE (à partir de 20 h 00 et jusqu'à 21 h 40)
Mlle AIGRET	à.....	M. PEZET (jusqu'à 18 h 40)
M. VALLE	à.....	M. CHAPUIS
Mme BEAUVALLET	à.....	M. BRARD (à partir de 20 h 00)
M. BRARD	à.....	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 18 h 45)
Mme MIKO	à.....	Mme NOEL

M. le Maire – *Avant d'en venir aux points inscrits à l'ordre du jour, je voudrais donner une information à l'ensemble des élus à propos de plusieurs recours qui ont été déposés devant différents tribunaux.*

Je vais les reprendre dans l'ordre chronologique. Au mois d'août dernier, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, Mme NOEL, M. CHAPUIS, Mme KOUNOWSKI et M. GRAND ont déposé un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans demandant l'annulation de la délibération du 19 juin 2008 portant plus particulièrement sur les désignations des Adjoint de quartier et notamment sur le sixième Adjoint de quartier.

J'ai, pour ce qui me concerne, déposé deux recours :

- Le premier en juin dernier contre M. Mourad GUICHARD en qualité de gestionnaire du site LibéOrléans et contre M. Laurent JOFFRIN qui est directeur de la publication, société éditrice du site LibéOrléans, sur la base de ce que je considère être de la diffamation puisque dans ce site, au-delà de quelques propos aigre doux, il y a notamment le propos que personnellement je ne peux pas accepter de « fasciste actif » me concernant.

- Le second, cette fois-ci devant le Tribunal de Grande Instance d'Orléans, en septembre pour une affaire qui remonte à l'année dernière avec, vous vous en souvenez peut-être, la création d'un site portant le titre « Les amis de Serge Grouard ». On a pris un peu de temps pour vérifier si les nombreux amis que j'ai avaient été d'une manière ou d'une autre à l'origine de ce site, et j'ai conclu que non. Comme ce site était anonyme, j'ai entrepris les recherches permettant d'identifier la ou les

personnes qui utilisaient mon nom sans qu'elles y soient autorisées, ce qui s'appelle une usurpation d'identité. Cela a demandé un certain nombre d'investigations pour arriver récemment à identifier l'ordinateur qui avait servi à la création et la gestion de ce site. J'ai donc fait un recours contre la personne utilisant cet ordinateur, en la personne de M. Antoine BARDET, connu également sous le nom de blogueur de Fansolo.

Enfin, je me permets également d'apporter la précision suivante, à savoir que M. Florent MONTILLOT a pour sa part déposé un recours, en septembre 2008, pour une affaire qui ne ressemble que partiellement à celle me concernant et que je viens d'évoquer, et vous allez comprendre pourquoi. Ce qui ressemble, c'est là aussi l'usurpation d'identité de M. MONTILLOT : en effet, quand on fait «www.florent.montillot », on tombe effectivement sur un site concernant Florent MONTILLOT et pour lequel il n'a rien à voir. C'est donc l'élément de ressemblance. Ce qui va au-delà de ce qui me concerne, c'est que sur ce site a figuré ce qui était présenté comme un arrêté municipal et qui est, à l'évidence, un faux arrêté municipal signé par M. MONTILLOT portant interdiction de la consommation d'alcool sur les bords de Loire ou quelque chose d'approchant. Evidemment, Florent MONTILLOT n'a jamais signé cet arrêté. Et si l'on va encore plus loin, les réactions suscitées par cet arrêté de la part des personnes venant sur le site, et peut-être sans doute de bonne foi, accusent M. MONTILLOT des pires choses, et même d'ailleurs, dans certains paragraphes – on est dans la gradation – mettant en cause les enfants de M. MONTILLOT. Voilà la situation.

Le recours me concernant a été rendu public puisqu'il passe prochainement au Tribunal de Grande Instance d'Orléans. Il y a eu sur certains blogs des réactions d'ores et déjà avec, j'allais dire, deux grandes tendances - je résume donc vous pardonneriez ce résumé, vous le complèterez si vous souhaitez intervenir là dessus - :

- d'une part cherchant à minimiser les choses, c'est une bonne farce notamment pour ce qui me concerne sur « les amis de Serge Grouard ». C'est une bonne farce et je n'ai pas le sens de l'humour. Pour ceux qui me connaissent, et je vois que certains hochent la tête, nous en resterons là, nous ne commenterons pas, si vous voulez, mon sens de l'humour que beaucoup d'entre vous connaissent et peut-être apprécient, je ne sais pas. Je vais là aussi vous solliciter par la suite pour me le dire. Mais en tout cas, à l'évidence, on minimise les faits.

- d'autre part, cherchant presque à renverser les rôles et alors que nous nous considérons victimes de ce qui relève de la plus pure manipulation, à nous faire passer du statut de victime au statut d'agresseur, ce qui est un comble.

Je demande à chacun d'avoir la conscience et l'honnêteté intellectuelle de se placer, à titre personnel, dans ce type de situations.

Pour ce qui me concerne, ce n'est pas la première fois que je faisais l'objet d'attaques anonymes. Je crois pouvoir associer Florent MONTILLOT qui a fait l'objet aussi de beaucoup de propos et, au-delà des deux cas concernant nos recours, d'autres élus de la majorité que je me permets d'associer à notre démarche.

Alors, je ne crois pas que nous soyons sur le terrain de la dérision, de la bonne blague ou de l'humour, même si à l'évidence, nous n'avons pas le même sens de l'humour. Je ne crois pas que l'on se situe sur ce terrain là. Et j'en appelle au sens de la responsabilité des uns et des autres, parce

qu'au fond, derrière les faits, de quoi s'agit-il ? Il s'agit premièrement de chercher, à chaque fois, à tourner en dérision et à discréditer les personnes. On ne partage pas les mêmes idées, il y a un débat, mais je crois que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il y a des règles à respecter dans ce débat. Pour ma part, je ne viens jamais sur le terrain de l'attaque des personnes et j'aimerais que l'on m'accorde la réciprocité.

Deuxièmement, c'est l'anonymat parce qu'il a fallu des mois de procédure pour savoir qui se cachait derrière « les amis de Serge Grouard ». Et derrière cet anonymat, jusqu'où peut-on aller ? Jusqu'où va t-on aller ? Je demande qu'on réfléchisse en conscience à cette question parce que c'est une vraie question. Parce que s'il y a l'anonymat dans le débat public, notamment dans la période précédente qui était bien sûr la période électorale et pré électorale, et bien la fois suivante, ce sera quoi ? Je laisse cette interrogation à votre réflexion.

Et puis ce qui va encore plus loin, notamment concernant M. MONTILLOT, c'est la réalisation de faux. Et là, ce n'est plus drôle du tout ! Enfin, si cela amuse quelqu'un, il faut tout de suite me le dire. Là franchement, cela ne m'amuse plus du tout.

Dans cet arrêté, pour vous donner une idée, il était fait état que les personnes qui ne respecteraient pas l'arrêté et qui par conséquent viendraient à être mises en cause, pourraient par exemple être interdites, je crois, d'Université. Alors jusqu'où va-t-on aller dans ce registre ?

Au travers notamment de ce recours sur le blog « des amis de Serge Grouard », j'ai voulu que l'anonymat soit levé. C'est la première chose. Et la deuxième chose, c'est que nous avons tous des responsabilités, alors qu'on les exerce, ces responsabilités ! S'il y a un faux sur un arrêté municipal qui circule sur des blogs, qu'est-ce que vous voulez apprendre à nos enfants ? Quelles limites doit-on leur donner ? Quelle éducation doit-on leur donner ? Au travers de ces recours, je sollicite et nous sollicitons la justice, comme n'importe quel citoyen, et je ne vois pas pourquoi on me refuserait ce droit de saisir la justice. Et bien moi, au travers de ces actions, en levant cet anonymat et en souhaitant qu'il y ait des limites qui soient fixées, je prétends défendre la démocratie. C'est cela que je prétends faire. Je prétends d'abord défendre les personnes, les élus qui ont le droit, comme tout à chacun, au respect, et notamment au respect entre adversaires politiques. Nous sommes responsables de cela et nous sommes responsables vis à vis de l'opinion publique. Et nous savons que tout cela quelque part est fragile. Donc, je prétends au respect de ceux qui, lorsqu'ils ont un mandat, concrétisent, portent cette démocratie. La démocratie, ce n'est pas un terme éthéré, ce n'est pas une vue de l'esprit. C'est bien au travers ici de cette réunion du Conseil Municipal qu'elle s'exprime comme elle s'exprime dans d'autres instances démocratiquement élues. Elle est donc incarnée et portée par des individus. Et si dans la durée, nous allons vers ce que je considère être des dérives – oh, pas tout de suite, mais dans un certain temps – qui voudra porter, qui voudra risquer de subir ? La troisième chose : je pense qu'il y a des règles et que ces règles doivent être respectées. Et je demande par conséquent à la justice de se prononcer, en toute indépendance et en toute souveraineté, au travers de la plainte de citoyens qui ne revendiquent qu'une chose : c'est d'être traité comme n'importe quel citoyen dans le respect dû à chacun.

Voilà mes chers collègues ce que je voulais dire sur ces différents recours. Est-ce qu'éventuellement il y aurait des interventions ? Mme LEVELEUX-TEIXEIRA et ensuite M. LEBRUN.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je voudrais savoir à quel titre avez-vous entrepris ces recours ? En qualité de citoyen comme vous le dites ou en qualité de Maire d'Orléans.*

M. le Maire – *Concernant le recours sur « Les amis de Serge Grouard », je l'ai fait à titre personnel alors que je pouvais considérer que c'était aussi une mise en cause de moi-même de par la fonction que j'exerçais. J'ai préféré prendre cette formule. Le recours contre le site LibéOrléans, est complètement différent, vous l'avez compris, parce que ce site - je lui reconnais cela - a un grand mérite : il n'est pas anonyme et il a le courage de dire. Il n'aura échappé à personne que nous ne sommes pas forcément d'accord, ni sur les faits, ni sur les analyses. Je considère là et c'est quelque chose d'assez classique que le propos de « fasciste actif » a été trop loin. Pour le reste, ce site existait et publiait d'ailleurs des choses régulièrement assez peu aimables, notamment à mon encontre et d'autres, cela fait partie des choses, c'est ainsi. Là, j'allais dire si vous me le permettez, à titre de remarque un petit peu plus personnelle, en tant que vieux Gaulliste, c'est un propos que je n'accepte pas. Et là au vu de la tonalité, c'est un recours que j'ai déposé à titre diffamatoire en tant que Maire d'Orléans, parce que c'est ainsi que la procédure est généralement organisée. Je dissocie les deux pour répondre précisément à votre question.*

M. LEBRUN – *Je voulais tout d'abord dire que je vous respecte et que je respecte tous ceux qui sont là.*

Je voulais intervenir à propos du site LibéOrléans. Vous savez qu'il a été menacé de fermeture récemment pour d'autres raisons dites économiques. Je ne suis pas un fan de Libération. J'ai plus de compassion pour un autre journal.

(rires dans l'hémicycle).

M. LEBRUN – *Simplement pour dire qu'il n'y a pas d'anonymat. En même temps « fasciste actif », c'est peut-être un peu fort. De plus, vous le sortez du contexte et je n'ai pas l'article sous les yeux.*

Je voulais aussi dire que nous, les communistes, pendant la campagne électorale, on a entendu bien d'autres choses. Et on n'a jamais été devant le tribunal. Je crois que là, il faudrait temporiser.

M. le Maire – *Encore une fois, je comprends votre propos, M. LEBRUN, mais il ne faut pas faire d'amalgames. Vous avez eu aussi, pendant la campagne et à d'autres moments, des propos qui n'étaient pas totalement amènes. Là, je n'ai rien à en dire et cela a toujours été fait de manière ouverte et dite. Dans mon esprit, cela n'a rien à voir. En fin de campagne municipale et cantonale, il y a eu une petite gradation, mais on va dire qu'elle était à 50-50.*

M. LEBRUN – *Un peu plus.*

M. le Maire – *J'ai en effet quelques tracts de votre part qui franchement n'étaient pas débordants de courtoisie et d'amabilité, si on peut le dire ainsi. Mais encore une fois, je mets tout cela de côté et ce que je dis, si vous me le permettez, ne vous concerne en aucun titre, soyons bien clair. Pour ma part, il n'y a aucun amalgame de fait.*

Je crois que M. GRAND souhaitait intervenir.

M. GRAND – *Tout à l'heure, vous avez parlé de respect entre adversaires politiques. Je voudrais donc revenir sur deux citations qui émanent d'adversaires politiques.*

La première est « 131 €, c'est déjà beaucoup pour passer quatre heures en Conseil Municipal ». C'est omettre évidemment tout le travail que l'on fait de préparation. C'est omettre les différentes actions que nous menons en tant que Conseillers Municipaux et cela paraît sur le blog d'un conseiller municipal de la majorité.

La deuxième est « qu'il faudrait que l'opposition arrête de mentir ». Cela apparaît, le mois dernier, dans la tribune libre, signée la majorité municipale.

Donc, j'aimerais savoir à quel niveau vous placez le respect entre les adversaires politiques ? Malheureusement, il est inhérent à la fonction politique d'être brocardée et donc nous l'acceptons toujours et nous mangeons notre chapeau. Par rapport à ces deux citations spécifiques, je peux vous dire qu'en tant que conseiller municipal qui tient à cœur de bien faire son travail d'opposant pendant six ans, c'est très compliqué à admettre.

M. le Maire – *Vous voyez quelque part, vous ressentez un peu les mêmes choses que moi en plus atténué, parce que franchement les deux éléments que vous citez, je crois que cela n'a rien à voir. Je vais donc reprendre les choses.*

Premier élément, à propos des 131 €. C'est une appréciation et ce n'est pas franchement méchant.

Deuxième élément, à propos du mensonge, c'est parce que vous dites des choses inexactes. Vous avez redit parce que c'est un vieux leitmotiv et une petite rengaine, que les élus – je ne sais plus la phrase exacte – avaient augmenté leurs indemnités. Je ne peux pas dire que c'est vrai puisque c'est faux, et notamment la mienne qui a diminué. J'en ai un petit peu assez que l'on rabâche toujours la même chose, et ce toujours avec cette volonté de discréditer, alors que c'est faux. C'est tout ! Alors plutôt que de dire « mentir », je peux dire que ce que vous dites est faux, si vous le voulez, je vous l'accorde volontiers, mais le fond est que malgré tout c'est la réalité. Cela n'a rien à voir encore une fois, ne faisons pas d'amalgame en essayant de banaliser ce que je viens de dire tout à l'heure dans mon propos liminaire. Je ne suis pas sur les propos entre les uns et les autres, parfois des dérapages, parfois des invectives, dans des moments qui peuvent être un peu tendus, etc, que l'on peut regretter après. Cela fait partie effectivement de notre nature à tous et puis voilà. Ce n'est pas de cela dont il s'agit. Premièrement, il s'agit de l'anonymat parce que M. GRAND, quels que soient les propos que vous pouvez tenir et qui sont d'ailleurs, je le crois, toujours corrects, cela n'empêche pas que vous soyez opposant. Personne ne doute de votre situation politique, c'est évident, donc cela ne vous retire rien, mais c'est toujours correct et je crois que la vie politique en sort grandie. Vous, vous n'avez jamais fait un blog ou je ne sais quoi pour dire des choses en prenant tel nom ou tel « machin ». C'est Jean-Philippe GRAND, on le connaît, on le respecte et on l'apprécie d'ailleurs. Ce n'est pas de cela dont il s'agit. Il s'agit donc de l'anonymat. Si vous me le permettez, je trouve que ce n'est déjà pas correct pour n'importe quelle personne, mais a fortiori quand on est dans la vie politique et qu'on est impliqué, utiliser cet anonymat ne me semble pas sain.

Deuxièmement, c'est la réalisation de faux. Et quelque part, au-delà de la question de Serge GROUARD, de Florent MONTILLOT ou de tel ou tel, c'est d'engager la Ville d'Orléans en faisant un faux. Je crois que vous ne pouvez pas honnêtement, objectivement placer les choses sur le même pied.

M. BLANLUET souhaitait la parole.

M. BLANLUET – *Moi, je dirais : enfin, on répond ! Ce n'est pas la première fois que l'on est attaqué. Pour ma part, cela fait la troisième campagne de municipales. La première fois, on s'est fait battre par M. SUEUR, mais on n'a jamais attaqué la personne de M. SUEUR, ni ses colistiers.*

La deuxième campagne, on a gagné à la surprise de tout le monde, même de la vôtre puisqu'apparemment, vous n'avez pas encore pris conscience que vous avez perdu en 2001, c'est dommage. Mais qu'est-ce qu'on a pu recevoir en 2001 pendant la campagne ! M. MONTILLOT, M. LEMAIGNEN, sur la place du Martroi !

Durant la troisième campagne, ce n'était pas internet, c'était le téléphone de France Bleu Orléans avec un appel anonyme accusant M. le Maire de je ne sais quoi lors d'un match de basket.

M. MONTILLOT – *D'hooliganisme.*

M. BLANLUET – *Maintenant, c'est internet sur un ordinateur de la fonction publique. Mais j'espère qu'il n'était pas en train de travailler, ce monsieur là, sinon, c'est très grave ! Moi, je suis désolé, je ne suis qu'un ouvrier pâtissier et quand je travaille, je n'ai pas le temps d'aller sur internet pour divulguer des choses pareilles. Je ne comprends pas. Si cela est la politique, je n'ai pas grand chose à faire ici !*

M. le Maire – *Si, M. BLANLUET, vous avez toute votre place ici et on y tient.*

M. GABELLE – *M. le Maire, chers collègues, je pense un peu avoir la prétention de bien connaître la vie municipale d'Orléans depuis de nombreuses années. C'est un peu le privilège de l'âge, mais il n'y a jamais eu de tel procédé dans les précédentes municipalités qu'elles soient de droite ou de gauche. Alors je trouve que tous les arguments que vous avez donnés, M. le Maire, prouvent que certains sont tombés quand même bien bas.*

M. le Maire – *Merci. Je donne donc la parole à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA et ensuite à M. CHAPUIS.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je voudrais juste dire que c'est très touchant, on est en thérapie de groupe, c'est très bien. Cependant, la salle du Conseil Municipal n'est pas un prétoire. Vous nous avez indiqué qu'il y avait un certain nombre d'actions qui étaient en cours. Je pense qu'il faut premièrement laisser à la justice le soin de trancher sur le fond. Deuxièmement, j'observe que l'une des actions, vous la menez à titre personnel, ce qui effectivement est votre droit le plus strict. Mais je ne comprends pas très bien pourquoi vous nous en faites état au Conseil Municipal et pourquoi vous convoquez une conférence de presse dans les lieux de la mairie pour évoquer publiquement une affaire personnelle. N'est-ce pas un mélange des genres ?*

(brouhaha dans l'hémicycle).

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Attendez, je suis désolée, c'est une question juridique qui a toute son importance parce que ou l'action est menée à titre personnel ...*

(brouhaha).

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Ecoutez, j'ai été respectueuse et j'ai écouté mes collègues lorsqu'ils ont pris la parole. Je souhaite qu'il en soit de même en ce qui me concerne.*

Je tiens à préciser les choses. Un citoyen a parfaitement le droit de se défendre s'il estime son honneur attaqué. A cet égard, je n'ai aucune observation à faire et je n'en ferai aucune.

Maintenant, convoquer la presse dans les locaux de la mairie et faire état, en début de Conseil Municipal, hors ordre du jour, d'une affaire à titre privé, j'estime que c'est parfaitement déloyal parce que la personne dont vous évoquez le nom ne peut pas se défendre et en outre, il s'agit de mêler sur un plan politique des questions qui regardent la justice et qui ont été posées à titre personnel. Donc, je voudrais que les choses soient précisées.

Vous avez également évoqué le recours que nous avons déposé au Tribunal Administratif d'Orléans. Ce n'est absolument pas une affaire de diffamation, cela n'a rien à voir. C'est une question d'organisation de la vie municipale. La question des Adjointes de quartier est évoquée à titre incident et à titre principal. Il s'agit d'un problème de communication et d'information vis à vis de l'opposition. Donc, je tiens à ce que les choses soient claires à cet égard.

Par ailleurs, mon collègue, Jean-Philippe GRAND, a évoqué Orléans.Mag. Pour ma part, j'ai été particulièrement choquée par cette tribune de la majorité, tribune non signée. Vous évoquiez l'anonymat tout à l'heure. Moi aussi, M. le Maire, je suis attachée à la dignité et à la qualité du débat public. Donc, quand la tribune de l'opposition prend position, elle signe et M. CHAPUIS l'a signée. Quant à la tribune de la majorité, elle n'est pas signée. Alors quand je vois écrits en toute lettre « que l'opposition arrête de mentir », alors là, je suis désolée.

Sur la question des indemnités, nous avons fait soft et vous pourrez prendre les chiffres comme vous l'entendez. Il se trouve que le montant global des indemnités versées aux élus de la Ville d'Orléans a augmenté de 20 %. Alors, après on peut tortiller. Effectivement, votre indemnité a été baissée, celle de M. CARRE a été augmentée, et il y a de nouvelles créations de conseillers délégués qui ont du coup imputé le régime des indemnités au titre général, je n'insiste pas. Cependant, nous avons souhaité que le débat sur les indemnités soit un débat digne. Vous avez vous-même salué la qualité de ce débat sur les indemnités. Et alors, j'ouvre ce magazine municipal et qu'est-ce que je vois ? Nous sommes accusés de mentir. Et non seulement nous sommes accusés de mentir, mais nous sommes accusés de le faire de manière anonyme et alors là, ce n'est pas sur un site internet où il y a 122 connexions en 4 mois, c'est dans un magazine municipal diffusé dans l'ensemble des foyers d'Orléans et où les citoyens orléanais peuvent voir que l'opposition ment. Alors, nous avons fait le choix de vous adresser un courrier, ainsi qu'à M. FROMENTAUD, Directeur de la publication, en vous rappelant la loi puisqu'effectivement, et vous le savez pertinemment - vous avez une juriste à vos côtés, elle peut vous l'expliquer -, la diffamation est constituée sur ce point. Nous, nous pensons qu'il est important au sein de la municipalité d'Orléans de régler les questions et les problèmes entre nous en terme d'échanges de courriers et pas par papier timbré via la justice. Vous, vous avez choisi de faire autrement, c'est votre droit le plus strict.

Mais en tout cas, je tiens à dire que l'on ne peut pas dire d'un côté « mon honneur passe avant tout » et de l'autre côté, « celui des conseillers de l'opposition, c'est de la gnognotte, ce n'est pas la même chose », parce que c'est la même chose. Moi, je me suis estimée diffamée et disqualifiée parce que je n'ai pas menti, M. le Maire.

Voilà ce que j'avais à dire. Alors ne mélangeons pas tout. Vous agissez à titre personnel, vous vous défendez. Nous sommes un Conseil Municipal, nous avons à gérer les affaires de la Ville d'Orléans. Je pense qu'il est temps de passer à l'ordre du jour maintenant.

M. le Maire – *Je vous remercie de vos conseils parce que la susceptibilité dont vous faites preuve, si j'avais eu proportionnellement la même, je ne sais pas comment j'aurais dû réagir depuis plus d'un an que je fais l'objet de ces attaques, notamment anonymes. Alors, vous avez une rhétorique quand même assez remarquable pour inverser les choses.*

Je donne la parole à M. LEMAIGNEN et à M. CHAPUIS.

M. LEMAIGNEN – *Mme LEVELEUX-TEIXEIRA a un talent tout à fait particulier pour essayer de banaliser les choses. Il n'y a rien à voir entre le fait de dire « les choses sont inexactes » - inexactes ou mensonges, je crois que dans le Larousse, cela n'a pas une définition extrêmement différente - et le fait, de manière anonyme, de discréditer quelqu'un en permanence. Et comme le souligne fort justement Jean-Pierre GABELLE, cela ne s'était jamais passé. Or, se traiter de menteur dans un Conseil Municipal, je pense qu'en France, ce n'est pas le seul cas dans lequel cela se produit.*

(réaction hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA).

M. LEMAIGNEN – *Vous savez, tout à l'heure, vous m'avez dit qu'il ne fallait pas vous couper la parole. Essayez de banaliser les choses et arrêtons. Il n'y a pas deux poids, deux mesures. Il n'y a pas les choses qui sont pareilles d'un côté et de l'autre. Il y a d'un côté la manière anonyme et ce n'est pas la première fois. Laurent BLANLUET l'a rappelé tout à l'heure, il y a eu un appel téléphonique à la radio d'un conseiller municipal en place, anonyme, traitant le Maire d'hoooligan. C'est proprement scandaleux. Il faut avoir le courage de ses opinions.*

Et quand vous dites que M. BARDET ne peut pas se défendre. Mais attendez, est-ce qu'il s'est nommé un jour ? Il l'a fait de façon parfaitement anonyme. Il a fallu que Serge GROUARD paye sur ses deniers toute une enquête pour savoir, après de nombreuses recherches, que c'était lui. Alors, c'est quand même fort de café de comparer les deux.

Deuxième point : vous dites « c'est inadmissible de parler ici d'un cas personnel ». Mais, Serge GROUARD aurait très bien pu faire la requête concernant Fansolo en tant que Maire. Cela aurait été juridiquement parfaitement possible.

M. CHAPUIS – *Il ne l'a pas fait !*

M. LEMAIGNEN – *C'est à son honneur justement de ne pas avoir mêler les genres et d'avoir payer sur ses propres deniers toute l'enquête, alors qu'il aurait très bien pu le faire comme Maire ou sur l'assurance de la Mairie. Il a payé de son argent et cela chacun peut lui en donner acte. Notre Maire est de ce point de vue là d'une rigueur presque trop forte, mais c'est à son honneur et je tiens à le souligner. Jamais, il n'a mélangé les genres et en toute hypothèse, il me paraît parfaitement normal à propos de cette requête, qu'il aurait fort bien pu soulever en tant que Maire, qu'il en informe le Conseil Municipal, car c'est un problème de démocratie locale qui mérite d'être évoqué ici.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est un problème personnel qui doit être réglé par la justice !*

M. le Maire – *Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, vous n'avez plus la parole et je vous rends service parce que je vous évite de vous enferrer. Je donne la parole à M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *J'ai l'impression que tout le monde a la mémoire courte. Donc, je vais faire très court et je vais vous rappeler quelques événements forts.*

Le 29 avril 2007, vous avez tenu des propos plus que diffamants. Vous avez traité une manifestation de « fasciste et stalinienne ». Vous avez, le 3 mai 2007, dans un gratuit local, insulté une élue de la République en précisant « qu'elle faisait du racolage sur la voie publique ».

Vous avez dit à des personnes rassemblées devant la mairie pour écouter les résultats d'une élection, le 21 avril 2002 : « Je vais leur péter la gueule » dixit, cité, preuve à l'appui, je vous amène l'enregistrement quand vous voulez !

Donc, je vous demande, avec la même force que vous défendez, le respect que l'on doit vous porter que vous puissiez aussi porter, avec la même force, le respect que l'on doit à tous les élus. Merci.

M. le Maire – *Vous manquez d'humour, M. CHAPUIS ! Je donne la parole à M. PEZET.*

M. PEZET – *Pour répondre à M. CHAPUIS, il a lui-même la mémoire courte parce qu'il me semble bien me rappeler que, lors du défilé des Fêtes de Jeanne d'Arc, vous portiez un badge qui portait un fort discrédit à la fonction d'élue. Je vous remercie.*

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. CHAPUIS – *Je peux m'expliquer là-dessus.*

M. le Maire – *Attendez, mes chers collègues, stop si vous me le permettez !*

Je donne donc la parole à M. MONTILLOT, ensuite à M. CHAPUIS et on terminera, si vous le voulez bien, à la demande de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

M. MONTILLOT – *Merci M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais m'exprimer avec une certaine gravité parce que je ne suis pas certain que l'on mesure exactement ce qu'il est en train de se passer.*

Je ne saisis pas du tout pour ma part certaines réactions dans cette salle. Je n'avais pas compris lorsque M. le Maire s'est exprimé tout à l'heure, en citant trois procédures, que l'opposition était en cause. Je n'avais pas le sentiment que ni Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, ni M. CHAPUIS, ni M. GRAND étaient mis en cause dans l'une quelconque de ces procédures.

(réaction hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA).

M. MONTILLOT – *Je ne vous ai pas interrompue.*

Donc, je ne comprends pas cette réaction qui consiste, peut-être, à faire en sorte que sur des éléments qui sont d'une exceptionnelle gravité – et je vais y revenir dans un instant –, on essaye maintenant de mettre en opposition un droit à l'expression, un droit au débat, un droit à la polémique avec des procédés et des procédures qui sont celles de délinquants, ce qui n'a strictement rien à voir.

Le débat polémique dans une campagne électorale, excusez-moi, mais heureusement qu'il y a à Orléans, comme dans toutes les villes de France, un débat polémique dans une campagne électorale. Et parce que l'on met en place des actions de sécurité, que « Montillot soit le dangereux sécuritaire », cela relève de la polémique et en général les personnes s'expriment et elles le disent. Si d'ailleurs à chaque fois qu'on a eu ce genre d'agression, on avait dû mener une campagne devant les tribunaux, je crois qu'on aurait passé nos nuits et nos journées à le faire. Mais, ne nous méprenons pas, mes chers collègues, ce n'est pas de cela dont il s'agit. Donc, je ne comprends pas les réactions des uns et des autres. L'opposition n'est pas en cause dans cette affaire. Le Maire d'Orléans, pas plus que votre serviteur, ne sommes en train d'agresser, d'attaquer, de stigmatiser l'opposition. Donc, j'aimerais que l'on cesse ce petit jeu purement dialectique qui consiste à essayer d'aboyer les uns derrière les autres pour montrer à quel point finalement, le Maire voire Florent MONTILLOT n'ont que ce qu'ils méritent, parce qu'on n'est pas dans la même cour. Il y a ce qui relève du débat, il y a ce qui relève de la liberté d'expression, il y a ce qui relève de la polémique, plus ou moins saine, plus ou moins malsaine, plus ou moins appréciée, plus ou moins dépréciée. En ce qui me concerne, j'ai eu ma dose. Mais, j'y suis habitué donc ce n'est pas cela qui m'émeut en général.

Mais je vais vous dire ce qui m'émeut. La première chose est, puisqu'on a affaire à la rhétorique allons-y, lorsqu'on entend parler tout à l'heure – et ce sera juste une incidente, mais pour bien montrer de quoi il s'agit –, que les indemnités des élus ont augmenté de 20 %. Ecoutez, je suis désolé parce que j'aurais aimé, M. le Maire, mais en fait pour ce qui me concerne et pour ce qui concerne tous les anciens maires adjoints de la Ville, depuis 2001, en euros constants, cela a dû à peu près diminuer de 10 à 15 %, simplement parce qu'il y a eu l'inflation entre ces périodes là. Mais cela est très secondaire. Si maintenant, par exemple au hasard M. LEBRUN – rassurez-vous, je ne vous en veux pas, M. LEBRUN, bien au contraire, vous allez comprendre ce que je veux dire – un patron d'entreprise recrute 20 % d'ouvriers en plus, il augmente la masse salariale de 20 %. Jusque là M. LEBRUN, quelles que soient nos différences, on est à peu près d'accord. Mais vous imaginez un syndicat qui critique parce que les salariés ont eu une augmentation de 20 %. D'ailleurs, je ne pense pas que ce serait le salarié qui critiquerait et surtout pas le syndicat ! Mais vous voyez quand même la petite nuance entre le fait de dire qu'une masse salariale augmente de 20 %, parce qu'il y a 20 % d'ouvriers en plus, et le fait d'expliquer que les ouvriers ont eu 20 % d'augmentation de salaire. Il y a une petite différence. Alors je vais aussi vous expliquer la différence entre c'est faux et c'est mentir. C'est faux, c'est lorsqu'on a des élèves en fac de droit qui se trompent parce qu'ils n'ont pas compris le cours. Ils n'ont pas compris et ils disent quelque chose qui est faux, mais ce n'est pas volontaire. Et puis, vous avez des gens qui sont très intelligents et qui ont tout compris. Ils savent tout à fait faire la différence entre 20 % de hausse des indemnités et 20 % de hausse du nombre des adjoints, ce qui fait augmenter mécaniquement de 20 % la masse des indemnités. Cela n'est pas la même chose. Dans un cas, on s'est trompé, dans l'autre cas, on trompe. Cette remarque est juste une petite introduction.

Maintenant, je voudrais simplement revenir sur le fond pour une affaire qui me concerne tout à fait directement. Là en l'occurrence, ce que je dénonce et pour répondre à la question de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, le recours est bien en tant que Maire-Adjoint et vous allez comprendre pourquoi. Comme je le disais, il y a cette différence et cette nuance entre la polémique, le droit d'expression et quelque chose qui est ignoble. Et qu'est-ce qui est ignoble ? C'est la manipulation,

c'est la falsification, c'est l'usurpation. Et là, on n'est plus dans le droit d'expression. On est dans un acte délictuel. Et il est double cet acte délictuel : par sa signification, sa volonté et en même temps il l'est ensuite par son anonymat, j'y reviendrai.

Il faut savoir quand même - et vous êtes allé très rapidement, M. le Maire - qu'il s'agissait d'un montage avec une grande part de vraisemblance. On a donc là un arrêté avec les articles, les considérants qui sont exactement à l'identique d'un arrêté municipal. Je suis juriste, vous êtes juriste, vous regardez et vous n'y trouvez que les éléments, les visas, les considérants, les dispositifs, tout ce que l'un comme l'autre nous avons appris en droit, n'est-ce pas ? On est parfaitement dans quelque chose de bien avec la République Française, la Ville d'Orléans, donc totalement vraisemblable. On a même un arrêté sur l'alcool. Mais il y a un arrêté anti-bivouacs dans lequel on interdit la consommation, de tel mois à tel mois, sur la voie publique, de l'alcool dans un périmètre déterminé, dans lequel les bords de Loire apparaissent, mais il n'y a pas d'arrêté spécifique aux bords de Loire. Il n'y a rien pour l'instant de discriminant sur lequel même on puisse récriminer. Je dirais même que c'est plutôt une bonne chose. Sauf que peu à peu, lorsqu'on arrive vers la fin de l'arrêté, alors là cela devient déjà plus croustillant. On est donc dans le dispositif et quelle est la sanction ? Ce n'est pas la contravention de 1^{ère} classe, je vous rassure, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA. En l'occurrence la sanction n'est plus la même. Vous avez la contravention et puis derrière, vous avez le stockage numérique des films qui sont pris par la Police Municipale et ensuite, l'utilisation de ces films pour que les personnes puissent être exclues de l'Université. Et puis, il y a encore quelques autres sanctions supplémentaires. Oh, jusque là, ce n'est pas très sympathique parce que c'est signé Florent MONTILLOT. On a donc utilisé ma signature pour me faire écrire des choses que je n'ai jamais pu écrire, parce que d'ailleurs, pour quelqu'un qui connaît le droit, c'est évidemment contraire à la règle.

J'ai participé à un débat samedi, je crois que c'était sur France 3, sur le problème « Vidéo, informatique et liberté publique ». J'avais en face de moi un journaliste très ferré qui a, paraît-il, écrit des livres absolument extraordinaires, monumentaux, sur le fait que nous sommes tous en surveillance et qui parlait justement des risques de la vidéo bien sûr, mais beaucoup de la toile. Il avait raison sur un point : ce sont toutes les personnes qui se masquent et qui se cachent derrière la toile. Alors, on a des prédateurs qui se cachent derrière cela et ce ne sont plus des délinquants, mais des criminels. On a donc cette cyber-criminalité où on cherche et on traque ces criminels, car ce ne sont plus des délinquants. Et puis on a des délinquants qui utilisent la toile pour se cacher, parce qu'on a affaire à des manipulateurs, des falsificateurs, des usurpateurs.

Mais pour moi, le deuxième élément le plus grave encore, sur le plan éthique pour autant qu'il y ait encore une éthique et qu'on puisse parler d'éthique, c'est la lâcheté de l'anonymat. L'anonymat, voyez-vous, c'est la faiblesse du lâche, de celui qui précisément sait exactement ce à quoi il joue, qui sait ce à quoi ceux qu'il manipule, mais quand je dis « ceux qu'il manipule », c'est « ce » et « ceux » qu'il manipule, c'est à dire des esprits faibles qui eux ne sont pas avertis, qui ne sont pas des spécialistes de droit, qui ne connaissent pas tous ces éléments et qui, de toute bonne foi, se font avoir. Mais qu'est-ce que cela a comme incidence ? C'est qu'après, derrière tout cela, on a lancé le poison, le venin, volontairement. On a manipulé, instrumentalisé volontairement. Ensuite, on lance de jeunes blogueurs qui ont entre 16 ans et 19 ans, qui ne connaissent pas le quart du dixième de tout ce que nous connaissons ici, de tout ce que nous abordons et tout ce que vous leur apprenez vous-même lorsqu'on est en faculté. Et ces jeunes, qui n'y connaissent rien, et bien eux, on leur interdit l'Université ! On les filme parce qu'ils ont bu une cannette de bière sur les bords de Loire et de ce fait, ils n'iront plus à l'Université ! On va les jeter du lycée ! Et certains d'entre eux le croient

parce que c'est fait pour qu'ils le croient. Et donc eux, ils réagissent, ils rebondissent avec l'amical blogueur qui se cache derrière son anonymat parce qu'eux en plus, ils ne se cachent pas derrière un anonymat, ils donnent leur nom ! Ils écrivent quoi ? Ils écrivent « comment ce facho de Montillot continue ses excès alors même que ses enfants distribuent du shit à l'école ! » Et là, on dépasse plus que les bornes. C'est pire que le délit. On met en cause des enfants qui sont tous des mineurs, en ce qui me concerne, qui n'ont rien à voir avec tout cela ! Rien à voir avec la politique, ils sont simplement les enfants d'un père et ils ont droit eux aussi au respect !

Alors, on entend beaucoup ici, dans cette salle, parler de respect. Moi, que l'on me touche, que l'on m'atteigne, cela ne me dérange pas. Cela fait 30 ans que je fais de la politique. Cela fait 25 ans que je suis élu. J'en ai entendu des pires et des meilleurs. Mais on ne touchera jamais à mes enfants, vous l'entendez, jamais ! Parce que j'ai tous les défauts de la terre, mais mes enfants, je les éduque et je m'en occupe.

(applaudissements dans l'hémicycle).

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je pense que personne ici n'a l'intention de toucher à vos enfants.*

M. le Maire – *Mais encore une fois, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, comme l'a dit très justement M. MONTILLOT, ne vous sentez pas attaquée ou quoi que ce soit. Vous n'êtes pas en cause. Florent MONTILLOT a répondu quand même.*

M. CHAPUIS, vous vouliez dire un mot.

M. CHAPUIS – *J'ai eu peur, M. MONTILLOT. C'est vrai que vous nous avez regardé et on s'est senti un peu accusé. Donc, je pense qu'il faudrait faire attention et comme on dit « raison gardée » sur les propos. Nous ne sommes pas derrière ces anonymes qui ont créé une page facebook pour vous nuire. Et donc, même si vous voyez des méchants socialistes partout, nous ne sommes pas de ceux-là.*

Je voulais rappeler également à M. MONTILLOT qu'il y a bien eu, je crois, un procès avec Hélène MOUCHARD-ZAY, mais je pense que je ne vais pas revenir dessus. Il a été perdu.

Enfin, pour répondre à M. PEZET, le badge que je portais vous a peut-être offensé, mais il ne s'agissait non pas d'une offense, mais plutôt de faire une anecdote à un groupe de musique qui s'appelle – et je vais en profiter pour en faire la publicité – Brigitte Bop, un groupe de rock qui avait fait une chanson qui s'intitulait « Pamplemousse mécanique », avec beaucoup d'humour, et qui avait pris pour se faire un peu de mousse médiatique, l'image de Rachida DATI où ils avaient mis le bandeau « Pamplemousse médiatique » en référence aux Sex Pistols et donc à la reine d'Angleterre. Donc, si vous vous êtes senti offusqué par ce badge, je m'en excuse. Je ne pensais pas que vous étiez si attentif, si précis et précieux sur ces questions là. A moins que vous ayez été choqué par la rose car je portais aussi une rose. Donc j'espère que cela ne vous a pas choqué. Je crois que l'on a encore le droit de porter une rose en boutonnière et j'en étais très fier.

Sincèrement, j'attends vraiment du Conseil Municipal d'autres débats. J'attends aussi du Maire qu'il puisse déjà m'écouter et deuxièmement faire attention lors des communications au niveau du Conseil Municipal de bien faire la différence entre ce qui concerne le Conseil Municipal et ce qui

concerne la vie privée. Je ne fais pas état personnellement des procédures judiciaires que je pourrais être amené à mener, à titre personnel, après au titre de Conseiller Municipal pourquoi pas, mais je ne voudrais pas qu'on puisse mélanger les genres sur ces questions. Et j'ai bien aimé la précision de M. MONTILLOT qu'il a justement faite entre la démarche juridique en tant qu'Adjoint au Maire et les soucis personnels que cela a pu lui entraîner. Je vous remercie.

M. le Maire – *Bien, mes chers collègues, on va en arrêter là si vous le voulez bien.*

J'aimerais M. CHAPUIS que vous fassiez preuve d'autant de modération, c'est un vœu, à l'extérieur du Conseil Municipal que vous en avez fait ce soir ici dans le Conseil. Parce que ce que j'ai sous les yeux ne va pas dans ce sens.

Il n'est nullement question dans nos propos de l'opposition. Il me semble naturel et plus que normal d'informer le Conseil Municipal de recours qui sont déposés parce qu'évidemment ils sont par évidence liés à nos fonctions. Alors, je me dis que je suis un peu bête parce que j'ai voulu, comme l'a dit Charles-Eric LEMAIGNEN à propos du blog des « Amis de Serge Grouard », déposer ce recours à titre personnel. Pourquoi et quelle est la différence ? Je me dis aussi que parfois, je suis un peu trop rigoureux, M. LEMAIGNEN. Après avoir réfléchi à la question, bien sûr que le Maire que je suis était incriminé, mais je faisais ce recours parce que celui-ci était en procédure un peu moins évident que pour les autres. Et le résultat des courses, c'est que j'aurais pu tout à fait juridiquement et légalement demander à la Ville d'Orléans de m'assurer et donc de financer les avances de frais que j'ai été amené à faire depuis un an. Et par souci d'extrême rigueur, je ne l'ai pas fait. C'est la seule différence. Alors, vous êtes quand même un peu mal placé pour venir me reprocher cela !

Et puis, moi je souhaiterais que tout cela s'arrête parce que, ce qu'a dit Jean-Pierre GABELLE était tout à fait important. Cela n'a jamais été dans l'histoire d'Orléans. C'est assez récent et cela continue d'ailleurs, M. CHAPUIS, car quand « le soldat Grouard part en guerre contre l'humour potache », c'est « rigolo » comme titre, cela ne me gêne pas - vous allez dire que je suis susceptible ou que je manque d'humour, je prends le risque -, mais quand il y a une photo dessous ou plutôt un dessin, une caricature du soldat en question, avec ce qui à première vue ressemble à ce type de casque, vous savez, que l'on portait durant la période de l'Allemagne nazie ...

(M. le Maire montre à l'ensemble du Conseil Municipal le dessin en question).

M. le Maire – *Voilà la photo, enfin l'image ! Je ne crois pas mériter cela. Alors, je souhaiterais que tout cela une fois pour toute s'arrête. Je terminerais là-dessus, parce que j'ai été très mesuré dans mes propos et j'ai veillé à ce que ces recours restent dans leur cadre précis et ne touchent personne d'autres, absolument personne d'autres et j'y tiens. Cela m'aurait fait plaisir, mais j'ai peut-être encore une part de naïveté, qu'il y ait sur ces pratiques une condamnation de l'ensemble du Conseil Municipal. Cela n'a pas été le cas. Je ne peux que le constater, pour ma part, et nous serons un certain nombre je le pense à partager ce point de vue et à le regretter.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, nous en venons à la suite de l'ordre du jour.

N° 3 – Approbation des procès-verbaux des séances des jeudis 19 juin et 10 juillet 2008.

M. le Maire – *A propos de l'approbation des procès-verbaux, y a-t-il des remarques ?*
M. LEBRUN.

M. LEBRUN – *Nous approuverons bien entendu ces procès-verbaux. Cependant, il était prévu dans le règlement intérieur d'avoir les résumés détaillés et on n'en a pas vus jusqu'à présent. Vous savez, les petits livrets avec les compte-rendus de séances.*

M. le Maire – *Lesquels ? Le résumé ou le compte-rendu intégral.*

M. LEBRUN – *Le compte-rendu intégral.*

Ensuite, deuxième chose : il avait été prévu aussi que le Conseil Municipal soit filmé par la Mairie. Je voulais savoir où cela en était ?

(rires dans l'hémicycle).

M. MONTILLOT – *Souriez, vous êtes filmés ?*

M. LEBRUN – *Je n'avais pas vu.*

M. le Maire – *Continuez à sourire, M. LEBRUN, si je peux me le permettre parce que nous sommes effectivement filmés.*

Sur les compte-rendus intégraux, d'une part, il faut pour ceux qui sont encore en cours qu'on approuve les procès-verbaux bien évidemment. Pour les autres, est-ce qu'il y en a eus ? On va regarder cela.

Mme SAUVEGRAIN – *La mesure que vous évoquez sur les compte-rendus intégraux, on l'a votée au dernier Conseil Municipal dans le règlement intérieur. Cela va venir, le temps de l'impression. De plus, les débats sont longs et donc les documents sont à due proportion.*

M. le Maire – *Donc, ils arrivent !*

Je donne la parole à M. CHAPUIS.

M. CHAPUIS – *Une question pratique : il était demandé de les avoir, mais cela peut très bien être en format numérique pour éviter une impression trop nombreuse. Si vous pouviez nous les communiquer en format, sans citer de nom, pourquoi pas PDF, on pourrait les utiliser tels quels le plus rapidement possible. Je vous remercie.*

M. le Maire – *Vous avez raison sur ce point et c'est ce qui est prévu effectivement. Maintenant, je ne peux pas vous donner le calendrier exact mais c'est en cours, dès qu'on est prêt me dit le Directeur Général des Services.*

ADOPTES A L'UNANIMITE

N° 4 – Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de Juin – Juillet – Août – Septembre 2008 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>MARCHES</u>		
08-177	24/06/08	Action Foncière. Avenant à la convention de recueil de promesses de vente et de gestion temporaire de terres agricoles avec la SAFER.
08-178	24/06/08	Crèche de la Borde 2 bis, rue de la Borde. Travaux de réfection des installations électriques et faux plafonds. Lot n°1 : Entreprise FORCLUM : 65 660,40 € T.T.C. Lot n°2 : Entreprise MP 2000 PEIXOTO : 28 680,08 €T.T.C.
08-181	24/06/08	Désherbage des voiries et trottoirs communaux. Société S.A.R.L. FILLEAU ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT. Montant annuel minimum : 35 880 € T.T.C. Montant annuel maximum : 81 926 €T.T.C.
08-182	24/06/08	Appareils à gaz. Entretien et vérification avec garantie totale et renouvellement des appareils vétustes. Société SAVELYS. Montant minimum : 15 000 € T.T.C. et montant maximum : 50 000 €T.T.C. par an.
08-185	3/07/08	14 juillet 2008. Spectacle pyrotechnique. Approbation d' un contrat de prestations de services. Société INTERMEDE. 25 000 €T.T.C.
08-187	1/07/08	Contrôle et entretien des systèmes de désenfumage. Approbation d'un marché à bons de commande. Montant minimum de 11 960 € et maximum de 59 800 €T.T.C.
08-189	7/07/08	Direction de l'Information et de la Communication. Mission d'intégration du contenu actuel du site internet de la ville dans la nouvelle version du site « www.orleans.fr ». S.A.R.L. ARCA2. 1 853,80 € T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
08-193	4/07/08	Eglise Notre Dame-de Consolation des Aydes. Local Associatif 5, rue Antoine Petit. Travaux de ravalement des façades. Lot n° 2: Entreprise RESTAURATION PATRIMOINE LAGARDE : 11 647,76 €T.T.C. Lot n°3 : Entreprise R.O.C. : 82 091,72 €T.T.C.
08-196	7/07/08	Formation : la fonction éducative du personnel pendant le temps de repas. Société CAPEL FORMATION CONSULTING. Passation d'un avenant de délai.
08-197	7/07/08	Salle des Thèses. Restauration de la façade rue Pothier. Passation d'un avenant en plus-value lot n°1 : Maçonnerie/Pierre de taille. Entreprise R.O.C. 2 731,37 €T.T.C.
08-198	7/07/08	Ecole Maternelle Jacques Prévert, 79, rue Saint-Marceau. Remplacement des menuiseries extérieures bois. Entreprise BOULAND : 171 369,79 €T.T.C.
08-202	8/07/08	Hôtel Groslot. Travaux de mise en sécurité. Passation d'avenants de délai. Société CROIXMARIE – ARCOA – INEO.
08-203	10/07/08	Complexe Sportif de la Source. Pose de stores anti-éblouissement. MM. VACONSIN-GAILLED RAT. Architectes. Mission de Maîtrise d'œuvre. 8 986,36 €T.T.C.
08-204	8/07/08	Centre de Loisirs de Soulaire. Mise à disposition de l'exposition « Le Planétarium » par Centre-Sciences. Approbation d'un contrat. 375 €net.
08-208	15/09/08	Représentation de la Ville à Douarnenez 2008. Approbation d'un contrat de prestations. Les Compagnons Chalandiers. 4 000 € T.T.C.
08-209	11/07/08	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Spectacle de l'association « La Tribu Hérisson ». 4 200 €(montant net exonéré de T.V.A.).
08-210	15/07/08	14 Juillet. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Association ALISIER. 1 900 €T.T.C.
08-211	11/07/08	Ecole Maternelle des Cordiers 14, rue des Cordiers à Orléans. Remplacement des menuiseries extérieures bois. Entreprise BOULAND : 133 893,40 €T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
08-215	11/07/08	Orangerie du Jardin des Plantes, avenue de Saint-Mesmin à Orléans. Réfection de la couverture. Entreprise GALIFRET. 230 195,32 €T.T.C.
08-216	11/07/08	Rénovation de trois courts de tennis au stade omnisports d'Orléans La Source . Entreprise HANLECO. 130 775,07 €T.T.C.
08-217	11/07/08	Illuminations de fin d'année 2008. Pose et dépose. Groupement FORCLUM CENTRE LOIRE CRESCITZ. 69 027,14 €T.T.C.
08-218	11/07/08	Pont George V. Confortement du tunnel. Société SOGEA. 78 639,39 €T.T.C.
08-222	24/07/08	Stade omnisports de la Source. Rénovation du terrain d'honneur. Mission de coordination de sécurité SPS/N2. Bâtiment travaux publics ingénierie (B.T.P.I). 5 944,12 €T.T.C.
08-224	24/07/08	Forage d'eau brute. Entretien, renouvellement et suivi du fonctionnement. Société Lyonnaise des Eaux France. 24 266,84 €
08-225	31/07/08	Insertion sociale des habitants de la Source exclus du marché du travail, par la réalisation de tâches d'intérêt public. Nettoyage et entretien des espaces publics du quartier. Régie de Quartier REPERES. 120 396 €T.T.C.
08-228	4/08/08	Rentrée en Fête. Dispositif Prévisionnel de Secours. Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme. 1 300 €T.T.C.
08-229	4/08/08	Rentrée en Fête. Fourniture et montage de tentes. VITABRI. 46 237,36 €T.T.C.
08-230	4/08/08	FESTIVAL DE LOIRE 2009. Contrat de mission d'assistance de M. Yves DUPONT. Montant des honoraires : 25 833,60 €T.T.C. Prise en charge des frais de mission plafonnés à 3 000 €T.T.C.
08-232	8/08/08	Muséum. Approbation d'un contrat de maintenance. Société Nilfisk Advance. 2 682,60 €T.T.C.
08-233	8/08/08	Acquisition de cartes à puces pour chronotachygraphes. Approbation d'un marché avec la Société CHRONOSERVICES. Montant mini : 500 €T.T.C. Montant maxi : 30 000 €T.T.C.
08-235	8/08/08	Fête de la Musique 2008. Mise en place de moyens de secours. Approbation d'une convention avec le C.H.R.O. Montant global de 1 296 €net de T.V.A.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
08-236	8/08/08	Caravane de Loire et 14 Juillet 2008. Approbation de conventions à passer avec les organismes de secours. Montant global de 17 850 € T.T.C. U.N.A.S.S 45, 2 000 € T.T.C. F.F.S.S, 11 500 € T.T.C. et 2 000 € T.T.C. CROIX ROUGE FRANCAISE, 800 € net de T.V.A. C.H.R.O., 1 550 € net de T.V.A.
08-238	8/08/08	Locaux Service Propreté et Espaces Verts, 10 cloître Saint-Aignan. Alimentation en énergie électrique E.D.F. Approbation d'un avenant n° 1.
08-239	8/08/08	Bâtiment industriel, 205 bis, rue du faubourg Saint-Vincent . Alimentation en énergie électrique E.D.F. Approbation d'un avenant n° 6.
08-240	8/08/08	Convention de partenariat avec la radio France Bleu Orléans. Diffusion d'informations concernant la Ville. Points circulation et interventions d'un « city-reporter ». 15 260,96 € T.T.C.
08-244	14/08/08	Fêtes de Jeanne d'Arc 2008. Mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) concernant les spécificités techniques de la manifestation. Approbation d'un avenant de transfert avec la Société GRANDMOUGIN CONSEILS S.A.S.
08-245	11/08/08	Noël 2008 des personnes âgées. Fourniture d'assortiments de chocolats. Société Chocolaterie « LA FORET DES LOGES ». Minimum : 51 100 € T.T.C. Maximum : 57 232 € T.T.C.
08-246	14/08/08	Audit de la dette de la Ville d'Orléans. Société F.C.L. 11 362 € T.T.C.
08-247	14/08/08	Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.). Organisation de séjours courts. Ligue de l'Enseignement - Fédération du Loiret. Approbation d'une convention de prestations. Montant maximum : 2 500 €
08-249	14/08/08	Ecole primaire Olympia Cormier. Restructuration complète. Mission de Coordination S.P.S. Société APAVE. 8 718,84 € T.T.C.
08-250	14/08/08	Ecole primaire Olympia Cormier. Restructuration complète. Mission de Contrôle Technique. Société SOCOTEC. 50 042,79 € T.T.C.
08-251	14/08/08	Médiathèque. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Baroque Production, 450 € T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
08-253	21/08/08	Délégation de Service Public de la Restauration Collective. Assistance à maîtrise d'ouvrage - groupement Intervenance - Socotec - Factea Durable -43 271,48 €T.T.C.
08-259	21/08/08	Direction du Patrimoine. Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un système de gestion des carburants. Société GIR (Giaume Industrie & Recherche). Montant minimum 10 000 € T.T.C. Montant maximum 80 000 €T.T.C.
08-260	2/09/08	Acquisition, mise en oeuvre et maintenance d'un système de contrôle d'accès au Centre Municipal. Approbation d'un avenant. Société TELEPHONIE FRANCAISE DU CENTRE.
08-261	2/09/08	Direction des Systèmes d'Information. Maintenance du logiciel Droits de Cités. Approbation d'un avenant. Société APPIA.
08-267	2/09/08	Entretien et vérification des poteaux et bouches d'incendie sur la ville d'Orléans. LYONNAISE DES EAUX FRANCE. 58 484,40 € T.T.C.

AFFAIRES FINANCIERES

08-252	21/08/08	Direction de la Culture et de l'Événementiel. Création d'une régie de recettes pour l'encaissement du produit des redevances des promenades en Loire.
08-262	2/09/08	Centre de Loisirs. Régie de recettes. Extension à l'encaissement du chèque Emploi Service Universel (C.E.S.U.)
08-263	2/09/08	Activités Périscolaire. Secteur Nord-Ouest. Régie de recettes. Extension à l'encaissement du chèque Emploi Service Universel (C.E.S.U.).
08-264	2/09/08	Activités Périscolaires : Secteur Centre. Saint-Marceau. Régie de recettes. Extension à l'encaissement du chèque Emploi Service Universel (C.E.S.U).
08-265	2/09/08	Activités Périscolaires : Secteur Nord-Est. Régie de recettes. Extension à l'encaissement du chèque Emploi Service Universel (C.E.S.U.).
08-266	2/09/08	Activités Périscolaires : Secteur La Source. Régie de recettes. Extension à l'encaissement du chèque Emploi Service Universel (C.E.S.U.).

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>FIXATION DE TARIFS</u>		
08-231	4/08/08	Musée des Beaux-Arts et Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Journées européennes du Patrimoine. Fixation du prix de vente à tarif réduit de catalogues.

ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION

08-183	24/06/08	Local (lot n° 29) sis 2, place Ernest Renan. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire et révocable passée avec l'association Espace C2B Cultures et Compétences de Base.
08-184	1/07/08	Local (lot n° 28) sis 2, Place Ernest Renan. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire et révocable passée avec l'association Espace C2B Cultures et Compétences de Base.
08-186	24/06/08	Association « Cléry, son histoire en lumière ». Approbation d'une convention de mise à disposition de matériels à titre gracieux.
08-190	7/07/08	Logement 41, rue Etienne Dolet. Résiliation de la mise à disposition au profit de Mlle ALESSE Chantal.
08-192	7/07/08	Amphithéâtre U.F.R. de Sciences – Université d'Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit.
08-219	11/07/08	45 bis, avenue Dauphine. Mise à la disposition de locaux. Convention d'occupation précaire et révocable « Métiers d'art, du design et de la décoration » du 17 décembre 2007. Avenant n° 3.
08-220	11/07/08	JOUR J. Mise à disposition d'un espace au Campo Santo en faveur de la FNAC. Approbation d'une convention.
08-243	14/08/08	Mise à disposition d'un terrain par le C.H.R.O. auprès de la Ville et de la S.O.D.C. Approbation d'une convention portant occupation temporaire du domaine public.
08-254	21/08/08	Collège Etienne Dolet sis 69, rue des Anguignis à Saint-Jean-le-Blanc. Mise à disposition d'un local à l'association Secours Populaire.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
08-255	26/08/08	Collège Etienne Dolet sis 69, rue des Anguignis à Saint-Jean-le-Blanc. Mise à disposition d'un local à l'association La Croix Rouge Française.
08-256	26/08/08	Pavillon sis 8, rue Théophile Naudy. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention précaire et révocable passée avec l'O.P.A.C.
08-257	26/08/08	Pavillon sis 18, rue de la Borde. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention précaire et révocable passée avec l'O.P.A.C.
08-258	26/08/08	Pavillon sis 4, avenue de Saint-Mesmin. Approbation de l'avenant n° 4 à la convention précaire et révocable passée avec l'O.P.A.C d'Orléans.

ASSURANCES

08-179	26/06/08	Assurance matériels Festival de Jazz 2008. Extension du contrat n° RSP 0092313. Approbation de l'avenant temporaire pour divers matériel. Courtier GRAS SAVOYE. Compagnie HISCOX. Prime 100 €T.T.C.
08-180	26/06/08	Assurance matériel. Festival de Jazz 2008. Extension du contrat n° RSP0092313. Approbation de l'avenant temporaire pour l'assurance de quatre pianos. Courtier GRAS SAVOYE. Compagnie HISCOX. Prime de 700 €T.T.C.
08-194	7/07/08	Assurance «Bris de Machine». Courtier Cabinet David et Saint-Hilaire. Compagnie GAN Assurances. 146,67 €T.T.C.
08-207	8/07/08	Assurance «Tous risques informatiques». Contrat n° FR 78.021.722. ACE EUROPE. 2 214,94 €T.T.C.
08-248	14/08/08	Assurance Matériel. Centre de Loisirs sur le thème de l'audiovisuel. Compagnie HISCOX. Prime de 190 €T.T.C.

REPRISE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES

08-191	7/07/08	Grand Cimetière. Remboursement d'une concession à Mme ABIVEN. 167,29 €
--------	---------	--

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>CONTENTIEUX</u>		
08-188	24/06/08	Introduction d'une instance. Cour Administrative d'Appel de Nantes. Appel de l'ordonnance rendue le 10 juin 2008 par le juge des référés. Indemnisation des frais de gestion relatifs aux Cartes Nationales d'Identité et aux passeports. Ville d'Orléans contre l'Etat.
08-195	7/07/08	Défense à une instance. Contentieux marché. Tribunal Administratif d'Orléans. Travaux de menuiserie Centre aéré allée des Sapins à la Source. Titre exécutoire n° 675. S.A.R.L. BARBIER contre Ville d'Orléans.
08-199	3/07/08	Constitution de partie civile. Outrages et agression sur agents de police municipaux. Ville d'Orléans contre M. ESSOMBA Eric.
08-200	7/07/08	Introduction d'une instance. Cour Administrative d'Appel de Nantes. Appel de l'ordonnance rendue le 10 juin 2008 par le juge des référés. Indemnisation des frais de gestion relatifs aux Cartes Nationales d'Identité. Ville d'Orléans contre l'Etat.
08-201	7/07/08	Introduction d'une instance. Cour Administrative d'Appel de Nantes. Appel de l'ordonnance rendue le 10 juin 2008 par le juge des référés. Indemnisation des frais de gestion relatifs aux passeports. Ville d'Orléans contre l'Etat.
08-205	8/07/08	Constitution de partie civile. Outrages à agents de police municipaux. Ville d'Orléans contre M. LE GALL Nicolas.
08-206	8/07/08	Défense à une instance. Contentieux divers. Tribunal Administratif d'Orléans. Exploitation du réseau câblé. Titres exécutoires n° 2701 et 263. Société NC NUMERICABLE contre Ville d'Orléans.
08-212	15/07/08	Constitution de partie civile. Agression d'un policier municipal. Ville d'Orléans contre M. ROUSSEAU Stéphane.
08-213	15/07/08	Constitution de partie civile. Agression d'un agent de police municipale. Ville d'Orléans contre M. MASRANE Lofty.
08-214	15/07/08	Constitution de partie civile. Outrages à agents de Police Municipale. Ville d'Orléans contre MM. CHERDEL David et NEFARI Merwan.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
08-221	15/07/08	Constitution de partie civile. Agression de deux policiers municipaux. Ville d'Orléans contre M. DELUGE Alexandre.
08-226	24/07/08	Introduction d'une instance. Problème d'insalubrité dans un logement sis 12, Cité du Sanitas. Action en référé devant le Tribunal de Grande Instance d'Orléans. Ville d'Orléans contre M. BENAÏSSA.
08-227	24/07/08	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de gens du voyage installés avenue Diderot à Orléans La Source, à proximité du château d'eau potable. 18 juillet 2008.
08-234	8/08/08	Constitution de partie civile. Agression d'un agent municipal. Ville d'Orléans contre M. BOUTALEB.
08-237	8/08/08	Constitution de partie civile. Agression d'un agent de Police Municipale. Ville d'Orléans contre M. LADJOUZI Toufik.
08-241	14/08/08	Constitution de partie civile. Outrages à agent de police municipale. Ville d'Orléans contre M. BARKAN Merwan.
08-242	14/08/08	Constitution de partie civile. Outrages sur agents municipaux. Ville d'Orléans contre Mme SDOUD Fatiha.
08-268	2/09/08	Constitution de partie civile. Dégradations de biens publics. Ville d'Orléans contre M. LEGHMARI El-Mahdi.

PREEMPTION EN D.P.U

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 24 juin 2008 et le 05 septembre 2008.

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 08 0598	AD75	10 rue du Champ de Manoeuvres	Délégation (1)
DA 45234 08 0483	CS 71	122 rue du faubourg de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0503	AM208 (lot 105)	11 bis rue faubourg Saint-Jean	Non préempté
DA 45234 08 0504	DO9	13 bis route d'Olivet	Non préempté
DA 45234 08 0527	CP517	45 route aux Ligneaux	Non préempté
DA 45234 08 0533	BN2	48 rue du Bourdon Blanc	Non préempté
DA 45234 08 0535	CL233	44 rue du Grand Villiers	Non préempté
DA 45234 08 0550	AO1p	77 rue des Murlins	Non préempté
DA 45234 08 0563	DR122	1 rue de la Motte Minsard	Non préempté

- Séance du vendredi 26 septembre 2008 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 08 0568	AZ228	25 rue Notre Dame de Recouvrance	Non préempté
DA 45234 08 0569	BI86 (lots 4-10)	36 rue Etienne Dolet	Non préempté
DA 45234 08 0570	BK319 (lot 7)	27 place du Châtelet	Non préempté
DA 45234 08 0571	EM28 (lots 19-174-221)	1 place Voltaire	Non préempté
DA 45234 08 0572	ES70 ES72	38 rue Gustave Flaubert	Non préempté
DA 45234 08 0573	BK319 (lot 23)	27 place du Châtelet	Non préempté
DA 45234 08 0574	BD68 (lot 7)	2 rue du Colombier	Non préempté
DA 45234 08 0575	CS207 (lot 1)	118 rue du faubourg de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0576	BN207 (lot 7)	29 rue Desfriches	Non préempté
DA 45234 08 0577	CN405	56 rue de l'Argonne	Non préempté
DA 45234 08 0578	CE184	4 rue du Bignon	Non préempté
DA 45234 08 0579	AI585 (lot 8)	9002 rue des Hannequins	Non préempté
DA 45234 08 0580	CW697 DO392 (lots 40-61)	127 rue Saint-Marceau	Non préempté
DA 45234 08 0581	BT570 BT672 (lots138-139)	1 rue Jean Zay	Non préempté
DA 45234 08 0583	BK105	29 rue de la Poterne	Non préempté
DA 45234 08 0584	AK55 (lot 54)	10 quai de la Madeleine	Non préempté
DA 45234 08 0585	AH234 (lots 1-2-3-9-10-16-19)	29 rue des Hauts Champs	Non préempté
DA 45234 08 0586	BR176	10 rue de la Bretonnerie	Non préempté
DA 45234 08 0587	AM272	17 rue des Maltotiers	Non préempté
DA 45234 08 0588	EP312 (lots24-119-224)	4 rue Antoine de Lavoisier	Non préempté
DA 45234 08 0589	AR77 (lot 8)	56 rue de la Gare	Non préempté
DA 45234 08 0590	BT444 BT454	4 bis rue du Champ Rond	Non préempté
DA 45234 08 0591	AN153	5 rue de l'Immobilière	Non préempté
DA 45234 08 0592	AT124 AT163 AT242 (lot 72)	allée Anne du Bourg	Non préempté
DA 45234 08 0593	ET655	28 allée Georges Brassens	Non préempté
DA 45234 08 0594	BK35 BK38 BK39 (lots 2-12-15)	4 rue de la Cholerie	Non préempté
DA 45234 08 0595	AO174 (lots 1-8)	8 rue Chanzy	Non préempté
DA 45234 08 0596	BC80 (lots 1-3-4-5)	16 quai Cypierre	Non préempté
DA 45234 08 0597	BK47 (lots12-22-26)	267 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0599	ET560	5 rue Claude Lerude	Non préempté
DA 45234 08 0600	AH587	11 rue des Hauts Champs	Non préempté
DA 45234 08 0601	AH588	11 rue des Hauts Champs	Non préempté
DA 45234 08 0602	DX75	44 rue des Platanes	Non préempté
DA 45234 08 0603	AN85	11 rue Lahire	Non préempté
DA 45234 08 0604	BS120 (lot 18)	15 rue de Bel Air	Non préempté
DA 45234 08 0605	BN207 (lot 6)	29 rue Desfriches	Non préempté
DA 45234 08 0606	BN207 (lot 1)	29 rue Desfriches	Non préempté
DA 45234 08 0607	AT191 (lots 193-292-308-309)	37 rue des Sansonières	Non préempté
DA 45234 08 0608	BE6	86 rue de la Bretonnerie	Non préempté

- Séance du vendredi 26 septembre 2008 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 08 0609	AN140 (lots 2-7)	38 rue de Coulmiers	Non préempté
DA 45234 08 0610	AH312	79 rue des Beaumonts	Non préempté
DA 45234 08 0611	BK313 (lots 2-3-63)	7 bis rue de l'Empereur	Non préempté
DA 45234 08 0612	AE495	134 bis rue du Parc	Non préempté
DA 45234 08 0613	CW806 (lot 20)	6 place de la Bascule	Non préempté
DA 45234 08 0614	BZ392	70 rue la Barrière Saint-Marc	Non préempté
DA 45234 08 0615	BN136 (lots 5-6)	4 rue du Petit Saint-Loup	Non préempté
DA 45234 08 0616	AZ13 AZ14 AZ15 (lots 32-62-108-237)	1 rue des Charretiers	Non préempté
DA 45234 08 0617	BV384	4 boulevard Guy Marie Riobe	Non préempté
DA 45234 08 0618	AO20	31 venelle du Ponceau	Non préempté
DA 45234 08 0619	ET317	18 rue Paul Landowski	Non préempté
DA 45234 08 0620	EM1 (lots 82-136-191)	1 place du Val	Non préempté
DA 45234 08 0621	CN398	56 rue du Poirier Rond	Non préempté
DA 45234 08 0622	DX71	49 rue des Platanes	Non préempté
DA 45234 08 0623	ES114 ES115 ES117 ES119	95 rue Guy de Maupassant	Non préempté
DA 45234 08 0624	AV92	2 ter rue de la Bourie Rouge	Non préempté
DA 45234 08 0625	DP270 DP271	11 rue Monseigneur Von Galen	Non préempté
DA 45234 08 0626	CP25	103 rue Saint-Marc	Non préempté
DA 45234 08 0627	BM21 (lots 1-9)	17 rue Saint-Come	Non préempté
DA 45234 08 0628	CS3	78 rue du faubourg de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0629	BS104 BS107	32 rue Eugène Vignat	Non préempté
DA 45234 08 0630	BK109 (lots 1-7)	42 rue de la Charpenterie	Non préempté
DA 45234 08 0631	ET322	8 rue Paul Landowski	Non préempté
DA 45234 08 0632	BK85 (lots 17-18-37-40)	225 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0633	BK85 (lot 15)	225 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0634	CH298	Clos du Bignon	Non préempté
DA 45234 08 0635	CH295 CH296	Clos du Bignon	Non préempté
DA 45234 08 0636	EM2 (lots 61-130-203)	2 place du Val	Non préempté
DA 45234 08 0637	CR491	85 rue du faubourg de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0638	AW206	20 rue du Boeuf Saint-Paterne	Non préempté
DA 45234 08 0639	BK70 (lots 11-18)	34 rue de l'Empereur	Non préempté
DA 45234 08 0640	BY1011 BY1022	9 rue Roger Barnoux	Non préempté
DA 45234 08 0641	BK300 (lots 56-57-108-173)	41 place du Châtelet	Non préempté
DA 45234 08 0642	AO411 (lots 2-5)	4 rue de la Concorde	Non préempté
DA 45234 08 0643	BH74 (lot 7)	20 rue Jeanne d'Arc	Non préempté
DA 45234 08 0644	BO99 (lot 54)	11 rue Pothier	Non préempté
DA 45234 08 0645	DS369	4 allée de Diors	Non préempté
DA 45234 08 0646	EO171 (lots 15-225)	1 rue Parmentier	Non préempté
DA 45234 08 0647	AV201 AV202 AV542 (lots 275-293-327)	7 rue Antigna	Non préempté
DA 45234 08 0648	CW805 (lot 3)	8 quai du Fort des Tourelles	Non préempté

- Séance du vendredi 26 septembre 2008 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 08 0649	DE52	46 rue Chardon	Non préempté
DA 45234 08 0650	AO230	7 bis rue du Commandant Arago	Non préempté
DA 45234 08 0651	BX499	56 rue Moine	Non préempté
DA 45234 08 0652	BV201	7 bis rue du Château Gaillard	Non préempté
DA 45234 08 0653	BD275 (lot 2)	9 rue du Boeuf Saint-Paterne	Non préempté
DA 45234 08 0654	AV637 (lots 27-28-29-36-37)	1-3-5 rue de la Bourie Rouge	Non préempté
DA 45234 08 0655	DH24	77 avenue de Saint-Mesmin	Non préempté
DA 45234 08 0656	BX540	247 faubourg Saint-Vincent	Non préempté
DA 45234 08 0657	AS68	26 rue Jacquard	Non préempté
DA 45234 08 0658	AM503 (lots 65-83)	29 boulevard Jean Jaurès	Non préempté
DA 45234 08 0659	AO411 (lots 4-7)	4 rue de la Concorde	Non préempté
DA 45234 08 0660	BM207 (lot 8)	2 impasse du Crucifix Saint-Aignan	Non préempté
DA 45234 08 0661	BN216	11 rue Desfriches	Non préempté
DA 45234 08 0662	EM2 (lots 69-116-188)	2 place du Val	Non préempté
DA 45234 08 0663	EM3 (lot 357)	1 place du Bois	Non préempté
DA 45234 08 0664	BL143 (lots 8-58-107)	22 quai du Châtelet	Non préempté
DA 45234 08 0665	BT185	2 venelle de Gien	Non préempté
DA 45234 08 0666	BI165 BI167 (lots 8-9)	10 rue des Pastoureaux	Non préempté
DA 45234 08 0667	BH60 (lots 1-103)	2 rue d'Escures	Non préempté
DA 45234 08 0668	BH60 (lot 11)	2 rue d'Escures	Non préempté
DA 45234 08 0669	BH60 (lot 2)	2 rue d'Escures	Non préempté
DA 45234 08 0670	BH60 (lot 3)	2 rue d'Escures	Non préempté
DA 45234 08 0671	BH60 (lot 5)	2 rue d'Escures	Non préempté
DA 45234 08 0672	BH60 (lot 4)	2 rue d'Escures	Non préempté
DA 45234 08 0673	BH74 (lots 2-14)	20 rue Jeanne d'Arc	Non préempté
DA 45234 08 0674	AO498	2 rue des Villas	Non préempté
DA 45234 08 0675	AV611 (lot 30)	12 bis boulevard de Verdun	Non préempté
DA 45234 08 0676	BI362 (lot 55)	23 rue Sainte-Catherine	Non préempté
DA 45234 08 0677	CW564	36 bis rue du Coq Saint-Marceau	Non préempté
DA 45234 08 0678	CR480 CR482	21 rue Henri Lavedan	Non préempté
DA 45234 08 0679	AT163 (lot 51)	9001 allée Anne du Bourg	Non préempté
DA 45234 08 0680	BK300 BK345 BK353 (lots 227-228)	41 place du Châtelet	Non préempté
DA 45234 08 0681	AV184 AV641 (lots 14-28-36)	21 rue Antigna	Non préempté
DA 45234 08 0682	CZ290 CZ356	19 bis rue Guignegault	Non préempté
DA 45234 08 0683	AN184	14 rue Faubourg Saint-Jean	Non préempté
DA 45234 08 0684	CN979	42 rue du Poirier Rond	Non préempté
DA 45234 08 0685	EM1 (lot 101-155-272)	1 place du Val	Non préempté
DA 45234 08 0686	DE93	4 rue Neuve Tudelle	Non préempté
DA 45234 08 0687	BK300 (lots 16-95-156)	41 place du Châtelet	Non préempté
DA 45234 08 0688	BI84 (lot 12)	8 rue de la Vieille Monnaie	Non préempté

- Séance du vendredi 26 septembre 2008 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 08 0689	ES78 ES81 (lot 31)	22 rue Alexandre Dumas	Non préempté
DA 45234 08 0690	AP143	12 rue Braille	Non préempté
DA 45234 08 0691	ET454	18 rue Albert Einstein	Non préempté
DA 45234 08 0692	CR206	10 rue Aux Ligneaux	Non préempté
DA 45234 08 0693	DX58	23 rue des Platanes	Non préempté
DA 45234 08 0694	BX416	254 faubourg Saint-Vincent	Non préempté
DA 45234 08 0695	BX770	256 faubourg Saint-Vincent	Non préempté
DA 45234 08 0696	BX771	256 faubourg Saint-Vincent	Non préempté
DA 45234 08 0697	CW70 (lot 3)	14 rue de la Bascule	Non préempté
DA 45234 08 0698	DP341	4 rue Pomone	Non préempté
DA 45234 08 0699	AX105	72 rue du Colombier	Non préempté
DA 45234 08 0700	AO174 (lot 5)	8 rue Chanzy	Non préempté
DA 45234 08 0701	BD100 (lots 1-5-6-9)	8 rue des Carmes	Non préempté
DA 45234 08 0702	BC70	1 bis rue Royale	Non préempté
DA 45234 08 0703	CW76 (lot 4)	11 avenue Dauphine	Non préempté
DA 45234 08 0704	CW76 (lots 1-5)	11 avenue Dauphine	Non préempté
DA 45234 08 0705	CW76 (lots 3-7-8-9)	11 avenue Dauphine	Non préempté
DA 45234 08 0706	BI367 (lots 15-17)	23 rue des Pastoureaux	Non préempté
DA 45234 08 0707	BK56 (lots 21-29)	30 rue du Poirier	Non préempté
DA 45234 08 0708	AV242	11 avenue de Paris	Non préempté
DA 45234 08 0709	BR156 (lots 6-7-9)	26 rue de la République	Non préempté
DA 45234 08 0710	DN862	6 passage Claude Lewy	Non préempté
DA 45234 08 0711	CN297	25 rue du Petit Pont	Non préempté
DA 45234 08 0712	EM2 (lots 72-115-187)	2 place du Val	Non préempté
DA 45234 08 0713	AI442	4 rue Gambetta	Non préempté
DA 45234 08 0714	BH60 (lot 15)	2 rue d'Escures	Non préempté
DA 45234 08 0715	BH60 (lots 8-105)	2 rue d'Escures	Non préempté
DA 45234 08 0716	BH60 (lots 16-104)	2 rue d'Escures	Non préempté
DA 45234 08 0717	BH60 (lot 10)	2 rue d'Escures	Non préempté
DA 45234 08 0718	BH60 (lots 13-101)	2 rue d'Escures	Non préempté
DA 45234 08 0719	BH60 (lot 1)	2 rue d'Escures	Non préempté
DA 45234 08 0720	AB415 (lots 1-4-5-7-11)	453 faubourg Bannier	Non préempté
DA 45234 08 0721	DP550 (lots 2-3)	2 rue Basse Mouillère	Non préempté
DA 45234 08 0722	AP328	9 passage de Beauce	Non préempté
DA 45234 08 0723	AC260 AC451	6 rue de la Bienvenue	Non préempté
DA 45234 08 0724	AN270	76 rue Xaintrailles	Non préempté
DA 45234 08 0725	BV19	14 rue Moine	Non préempté
DA 45234 08 0726	AX103	76 rue du Colombier	Non préempté
DA 45234 08 0727	BN304	32 rue du Bourdon Blanc	Non préempté
DA 45234 08 0728	AZ118 (lot 7)	8 bis rue Stanislas Julien	Non préempté
DA 45234 08 0729	AB152 (lots 1-24-25)	481 faubourg Bannier	Non préempté

- Séance du vendredi 26 septembre 2008 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 08 0730	DM148 DM125	28 allée des Champs Fleuris	Non préempté
DA 45234 08 0731	AV201 AV202 AV542 (lots 6-69-132)	7 rue Antigna	Non préempté
DA 45234 08 0732	BL93 BM231 (lots 7-10-28)	2 rue de la Fauconnerie	Non préempté
DA 45234 08 0733	AN334 (lots 2-5)	13 rue Lahire	Non préempté
DA 45234 08 0734	CZ374	17 rue Piedgrouille	Non préempté
DA 45234 08 0735	AB653	399 faubourg Bannier	Non préempté
DA 45234 08 0736	AW149	39 rue du Pot de Fer	Non préempté
DA 45234 08 0737	AW148 (lots 1-2-3-4-5)	8 boulevard Rocheplatte	Non préempté
DA 45234 08 0738	CR288	33 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0739	BK267 BK268 (lots 1-3-4-5-6-8-18-19-20-23-24-25-26-28-37)	24,26,28 rue Royale	Non préempté
DA 45234 08 0740	AN171 AN370	3 rue Xaintrilles	Non préempté
DA 45234 08 0741	BO31 (lots 1-6-16-25)	138 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0742	AM479 (lots 83-84-85-87-92-152-153-178-179)	11/13 boulevard Jean Jaurès	Non préempté
DA 45234 08 0743	AW239 AW240 AW241 (lots 5-6)	32 bis rue de la Lionne	Non préempté
DA 45234 08 0744	ET731	11 rue Christophe Moyreau	Non préempté
DA 45234 08 0745	BR29 (lots 12-13-14)	63 boulevard Alexandre Martin	Non préempté
DA 45234 08 0746	BC187 (lots 1-2-5-6)	11 rue du Cheval Rouge	Non préempté
DA 45234 08 0747	BS104 BS107	32 rue Eugène Vignat	Non préempté
DA 45234 08 0748	BK337 (lots 22-24-48)	38 rue du Poirier	Non préempté
DA 45234 08 0749	AE22	32 rue des Hauts Champs	Non préempté
DA 45234 08 0750	DL71	79 rue de la Cigogne	Non préempté
DA 45234 08 0751	AP204	8 place la Nouvelle Orléans	Non préempté
DA 45234 08 0752	BI225 (lots 1-21)	59 rue Etienne Dolet	Non préempté
DA 45234 08 0753	CN976	23 bis boulevard Marie Stuart	Non préempté
DA 45234 08 0754	BL117 (lots 24-49)	7 rue de la Tour Neuve	Non préempté
DA 45234 08 0755	BM215 (lots 3-7-9)	16 rue de la Tour Neuve	Non préempté
DA 45234 08 0756	BS120 (lots 2-19)	15 rue de Bel Air	Non préempté
DA 45234 08 0757	AB348	1 chemin du Souhait	Non préempté
DA 45234 08 0758	DP41 (lots 769-771)	4 allée des Roseraies	Non préempté
DA 45234 08 0759	BK70 (lot 8)	34 rue de l'Empereur	Non préempté
DA 45234 08 0760	BK301 (lot 156)	9020 place du Châtelet	Non préempté
DA 45234 08 0762	AO640 (lot 15)	38 rue de Patay	Non préempté
DA 45234 08 0763	AH325	38 rue Basse d'Ingré	Non préempté
DA 45234 08 0764	BX233	280 faubourg Saint-Vincent	Non préempté
DA 45234 08 0765	BM40	91 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0766	BI363 (lot 1)	1 rue Saint-Eloi	Non préempté
DA 45234 08 0767	CN1005	94 rue Bellebat	Non préempté

- Séance du vendredi 26 septembre 2008 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 08 0768	EM3 (lots 139-380)	1 place du Bois	Non préempté
DA 45234 08 0769	EM3 (lot 431)	1 place du Bois	Non préempté
DA 45234 08 0770	ES92 (lot 76)	45 rue Guy Maupassant	Non préempté
DA 45234 08 0771	DN374	54 route d'Olivet	Non préempté
DA 45234 08 0772	BS380 (lot 468)	15 rue Marcel Proust	Non préempté
DA 45234 08 0773	AE137	97 rue des Murlins	Non préempté
DA 45234 08 0774	BL117 (lots 19-25-38)	7 rue de la Tour Neuve	Non préempté
DA 45234 08 0775	DE171	64 avenue Dauphine	Non préempté
DA 45234 08 0776	CR327p (lots 1-2-3-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-41-42-51-52-53-54-55-57-58-59-60-61)	29 rue du faubourg de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0777	CR327p	29 bis faubourg de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0778	CR327p (lot 8)	29 bis faubourg de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0779	CR327p (lots 11-55)	29 bis cours de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0780	CR327p (lots 12-13-42-57-58)	29 bis cours de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0781	CR327p (lots 9-60)	29 bis faubourg de bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0782	AV201	7 rue Antigna	Non préempté
DA 45234 08 0783	AZ229 (lots 1-9)	23 rue Notre Dame de Recouvrance	Non préempté
DA 45234 08 0784	BI362 (lots 28-41)	18 rue Charles Sanglier	Non préempté
DA 45234 08 0785	EM30 (lots 9-116-186)	2 place Voltaire	Non préempté
DA 45234 08 0786	CD330	65 rue du Onze Novembre	Non préempté
DA 45234 08 0787	AB748	22 rue de l'Union	Non préempté
DA 45234 08 0788	BI342 BI 343	15 rue des Trois Clés	Non préempté
DA 45234 08 0789	EM28 (lots 163-210-301)	1 place Voltaire	Non préempté
DA 45234 08 0790	AT7 (lot 1)	46 rue de la Gare	Non préempté
DA 45234 08 0791	AR270	120 faubourg Bannier	Non préempté
DA 45234 08 0792	AV201 (lots 206-236-320)	7 rue Antigna	Non préempté
DA 45234 08 0793	CR327p (lots 1-2-3-5-6-7-15-16-17-41-51-52-53-54)	29 bis faubourg de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0794	CR327p (lots 10-14-59-61)	29 bis faubourg de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0795	AL11 (lots 5-19-20-21-26-27-28-29-30-31)	46-44 quai Saint-Laurent	Non préempté
DA 45234 08 0796	EM1 (lots 13-49-238)	1 place du Val	Non préempté
DA 45234 08 0797	EM3 (lots 301-302)	1 place du Bois	Non préempté
DA 45234 08 0798	BZ632 BZ634	rue de la Sente aux Veneurs	Non préempté
DA 45234 08 0799	BD60 BD68 (lots 2-18)	2 rue Colombier	Non préempté
DA 45234 08 0800	BK92 (lots 20-21-23-24)	217 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0801	CH678 CH680	48 bis rue du Bignon	Non préempté
DA 45234 08 0802	ES78 ES81	141 rue Gustave Flaubert	Non préempté

- Séance du vendredi 26 septembre 2008 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 08 0803	EO166 (lots 70-134)	3 rue Edouard Manet	Non préempté
DA 45234 08 0804	AO473	22 rue de Châteaudun	Non préempté
DA 45234 08 0805	BM228 (lot 14)	18 rue de la Tour Neuve	Non préempté
DA 45234 08 0806	BL280 (lot 2)	43 rue de la Charpenterie	Non préempté
DA 45234 08 0807	BL280 (lots 1-11)	43 rue de la Charpenterie	Non préempté
DA 45234 08 0808	CR348 CR351 CR389 CR390 CR391 CR392 CR393 (lots 3-4)	91 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0809	BS149	113 faubourg Saint-Vincent	Non préempté
DA 45234 08 0810	BS535 (lots 14-26-59)	14 rue de la Claye	Non préempté
DA 45234 08 0811	ES72 ES70 (lot 67)	95 rue Gustave Flaubert	Non préempté
DA 45234 08 0812	ES78 ES81 (lot 15)	54 rue Alexandre Dumas	Non préempté
DA 45234 08 0813	DS335	5 allée des Asters	Non préempté
DA 45234 08 0814	BH60 (lot18)	2 rue d'Escures	Non préempté
DA 45234 08 0815	BS449 (lots 4-9)	32 boulevard Alexandre Martin	Non préempté
DA 45234 08 0818	BM274 (lot 10)	43 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0820	AO640 (lot 14)	38 rue de Patay	Non préempté
DA 45234 08 0821	BN111 (lots 2-3-4)	66 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0822	DE720	3 rue Chardon	Non préempté
DA 45234 08 0823	EK238 EK241 (lot 162)	Avenue John Kennedy	Non préempté
DA 45234 08 0824	BK23 (lot	291 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0825	AO87 (lot 3)	17 rue Caban	Non préempté
DA 45234 08 0826	CL524	155 rue d'Ambert	Non préempté
DA 45234 08 0828	BI362 (lots 45-46)	23 rue Sainte-Catherine	Non préempté
DA 45234 08 0829	AI177	28 rue Brise Pain	Non préempté
DA 45234 08 0830	AX43	49 rue Porte Saint-Jean	Non préempté
DA 45234 08 0831	AP282	136 rue des Murlins	Non préempté
DA 45234 08 0832	AR101	82 rue de la Gare	Non préempté
DA 45234 08 0833	BS500	59 faubourg Saint-Vincent	Non préempté
DA 45234 08 0834	BD207	57 rue d'Illiers	Non préempté
DA 45234 08 0835	BD90 (lots 12-38)	35 place du Martroi	Non préempté
DA 45234 08 0836	BN209 (lots 1-13)	25 rue Desfriches	Non préempté
DA 45234 08 0837	AX165 (lots 50-52-53)	20 rue Porte Saint-Jean	Non préempté
DA 45234 08 0838	BT551 BT549 BT554	124 faubourg Saint-Vincent	Non préempté
DA 45234 08 0839	DR222	4 rue Nicolas Hubert	Non préempté
DA 45234 08 0840	AO1	77 rue des Murlins	Non préempté
DA 45234 08 0841	BT723 (lots 4-7)	148 faubourg Saint-Vincent	Non préempté
DA 45234 08 0843	BT723 (lot 3)	148 faubourg Saint-Vincent	Non préempté
DA 45234 08 0845	BK300 BK345 BK353 (lots 213-249)	41 place du Châtelet	Non préempté
DA 45234 08 0846	BK67 (lots 8-9-14-17)	241 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0847	EM3 (lot 185)	1 place du Bois	Non préempté

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 08 0848	BC145 (lots 4-101-203)	16 rue Notre Dame de Recouvrance	Non préempté
DA 45234 08 0852	BK300 BK345 BK353 (lots 233-234)	41 place du Châtelet	Non préempté

(1) DIA n° 45234 08 0598

Par décision du 22 juillet 2008 délégation de l'exercice du droit de préemption urbain au profit de la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire » pour l'éventuelle préemption d'une propriété bâtie située 10, rue du Champ de Manœuvres, cadastrée section AD n° 75, ce bien étant grevé d'une servitude d'emplacement réservé au Plan d'Occupation des Sols de la commune (emplacement réservé n°1 : liaison entre le Pont de Joie et la Tangentielle Ouest) et le projet de la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire». La Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire » a exercé le droit de préemption par une décision en date du 11 août 2008. »

N° 5 – Communications diverses.

M. le Maire - *A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements des organismes suivants :*

- *l'Association Guillaume Budé ;*
- *l'Association Le Clos de Joye Jeanne Champillou ;*
- *l'Association A Cœur Joie Les Chanteries d'Orléans ;*
- *la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais ;*
- *les Amis des Orgues de Saint-Marceau ;*
- *l'Association Dihun Keltieg ;*
- *le Comité des Fêtes Cœur d'Orléans ;*
- *l'Association Qualité de Vie à La Source ;*
- *le Comité des Fêtes de la Barrière Saint-Marc ;*
- *l'Association Franco-Allemande A.F.A. Orléans Münster ;*
- *M. Guillaume MAYER (bourse à projets) ;*
- *l'Association Africafaim ;*
- *le Réseau Forum des Droits Humains ;*
- *l'Amicale d'Orléans et du Loiret « Ceux de Verdun » ;*

- Séance du vendredi 26 septembre 2008 -

- *l'Observatoire des Sciences de l'Univers en Région Centre* ;

- *l'A.S.P.T.T. Orléans Athlétisme* ;

- *l'Association Les Planeurs d'Orléans* ;

- *l'Association des Paralysés de France* ;

- *l'Union Française pour la Santé Bucco Dentaire du Loiret* ;

Ainsi que les remerciements suivants de :

- *le Département du Loiret (participation à Caravane de Loire 2008 et soutien au Festival de Sully)* ;

- *les Fêtes Maritimes de Douarnenez (accueil au Festival « Temps Fête sur Douarnenez ! » du 17 au 20 juillet 2008)* ;

- *l'Association Défi (participation au village associatif créé lors du Festival Orléans Jazz)* ;

- *Idéal Connaissances (intervention lors du 5^{ème} atelier du Développement Durable les 3 et 4 juin 2008)* ;

- *l'Ambassadeur des Etats-Unis (accueil lors de sa visite le 12 juillet 2008)* ;

- *le Cercle Horizon - Club Ohada Rhône Alpes (accueil réservé lors de l'université d'été dont Orléans a été l'hôte)* ;

- *l'Association des Anciennes et Anciens Elèves des Ecoles Normales et de l'I.U.F.M. du Loiret (installation d'un panneau informatif sur les grilles du Parc Pasteur concernant Olympia Cormier)* ;

- *l'Université d'Orléans (prix offerts aux lauréats des Olympiades de la Chimie)* ;

- *les Chambres de Commerce et d'Industrie du Centre (mise à disposition du Centre de Conférences et prêt de plantes pour le Forum Odyssée)* ;

- *l'Association Touring-Camping-Cariste-Caravaning France (lots offerts lors du 47^{ème} rassemblement de la Saint-Jean)* ;

- *l'Association Sport et Avenir Entreprises (dons pour soutenir la reconversion des sportifs de haut-niveau)* ;

- *l'A.S.E.L.Q.O. (mise à disposition de matériel pour le 1^{er} concours de pétanque au boulodrome de La Madeleine)* ;

- Séance du vendredi 26 septembre 2008 -

- la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (aide apportée au déroulement du 13^{ème} Aquaraid Jeunes) ;

- A.P.C. La Couronnerie (soutien aux activités de cette association) ;

- Architectes Paysagistes D.E.S.A.J. (félicitations pour le 50^{ème} Concours International de Roses au Jardin des Plantes) ;

- la Corporation de Saint-Fiacre (soutien à la parade des arrières-grands-mères automobiles, présence à l'occasion de la messe de Saint-Fiacre le 31 août et baptême de la rose Sophie Davant et prix offerts le 7 septembre 2008 au Parc Floral) ;

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

N° 6 – Rentrée scolaire 2008-2009 et bilan des centres de loisirs 2008.
Communication.

Mme MARECHAL – C'est traditionnellement, au mois de septembre, l'occasion de pouvoir faire une présentation qui résume assez bien le travail que fait la Ville au sein des écoles et des centres de loisirs.

*
* *
*

Présentation d'un power-point par Mme MARECHAL.

*
* *
*



VILLE D'ORLÉANS

Centres de Loisirs Eté 2008

↳ Ouverture des centres de loisirs à Soulaire

↳ La mise en place d'un 2ème centre à thème



le nouvel Orléans me sourit



Mme MARECHAL – *Premièrement, je souhaitais vous rappeler que la Ville a acquis, en décembre 2007, un domaine situé sur la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - vous avez d'ailleurs la photo sur le côté droit - le centre de loisirs de Soulaire, où nous pouvons accueillir près de 250 enfants par jour.*

Deuxièmement, nous avons expérimenté l'année dernière un centre de loisirs ayant pour thématique l'audiovisuel et ce pour les plus grands du centre qui souhaitaient avoir des activités un petit peu plus intéressantes que les activités traditionnelles d'un centre de loisirs. Ce centre avait très bien fonctionné l'année dernière comme cet été. Nous avons donc mis en place un deuxième centre consacré aux activités scientifiques de nature au domaine de Soulaire qui a donné également satisfaction.

Je dois dire que c'est rare lorsque les familles prennent le temps d'écrire un petit mot pour dire qu'elles sont satisfaites de la prestation de la Ville. Cela nous est arrivé à plusieurs occasions pour les centres de loisirs de Soulaire et donc, je souhaite le souligner.

Centres de Loisirs Eté 2008

FREQUENTATION

17 200 journées / enfant sur 39 jours
de fonctionnement

(soit 441 enfants en moyenne par jour)

le nouvel Orléans me sourit



Mme MARECHAL – *En terme de fréquentation, sur 39 jours de fonctionnement cet été, nous avons accueilli 17 200 journées/enfant, ce qui représente à peu près 441 enfants en moyenne par jour sur les mois de juillet et d'août.*

Les écoles en chiffres

68 écoles publiques (34 maternelles et 34 élémentaires)

maternelles : 3 651 élèves soit + 0,16 %

élémentaires : 4 963 élèves soit - 0,26 %

TOTAL : 8 614 élèves soit - 0,08 %

Écoles privées

maternelles : 928 élèves soit - 1,38 %

élémentaires : 1 749 élèves soit - 2,62 %

le nouvel Orléans me sourit



Mme MARECHAL – *Venons en maintenant aux écoles. La période de rentrée me permet de vous communiquer les effectifs des écoles.*

Nous sommes, je vais dire, dans une stabilité remarquable par rapport à l'année dernière puisque nous avons en maternelles : 3 651 élèves. Et pour tout vous dire, cela fait 6 élèves de plus que l'an dernier, soit + 0,16 %. En élémentaires, nous comptons 4 963 élèves, soit 13 élèves de moins que l'année dernière. Donc, cela représente au final une stabilité des effectifs, ce qui n'est pas le cas des écoles privées dont je vous communique aussi les effectifs puisqu'il y a une baisse un petit peu plus sensible en maternelles et en élémentaires.

Les mesures de carte scolaire

*Rappel des mesures de carte scolaire décidées
par l'Inspection Académique*

Ouvertures de classe

4 en élémentaire : Olympia Cormier - Louis Guilloux
La Cigogne - Charles Péguy

1 en maternelle : Nécotin

Fermetures de classe

6 en élémentaire : Gutenberg Pts - Gutenberg Gds - R. Rolland
M. de la Fournière - Pierre Ségelle - R.G. Cadou

2 en maternelle : Georges Chardon - Jacques Prévert

(pour info : fermeture de la classe de l'école des gens du voyage)

Mesure spécifique :

Fusion des écoles élémentaires Gutenberg Pts et Gds

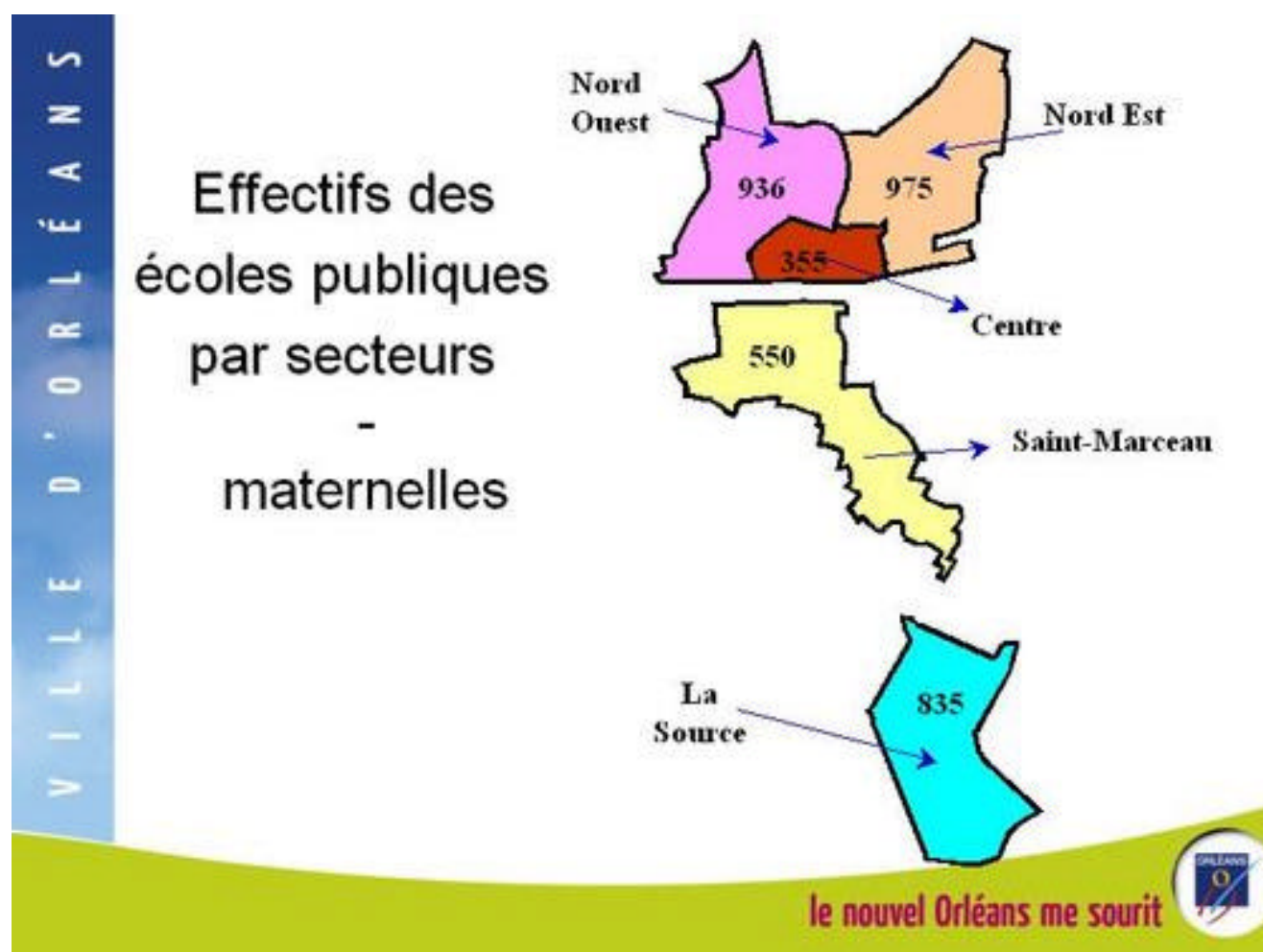
le nouvel Orléans me sourit



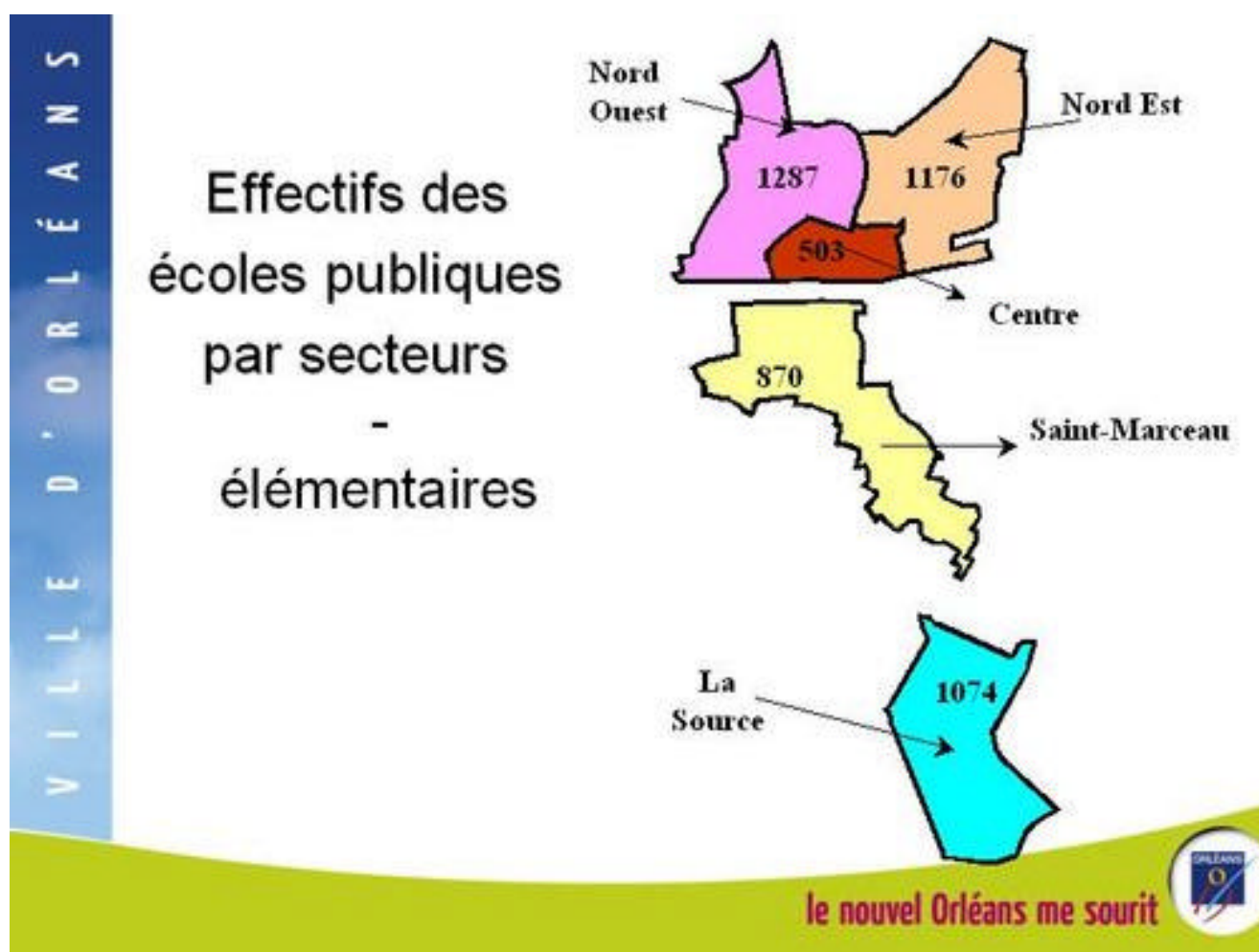
Mme MARECHAL – *Voici un rappel des mesures de carte scolaire qui avaient été décidées par l'Inspection Académique. Je ne vais pas vous lire la totalité de la diapositive, vous lisez l'information qui vous intéresse.*

Simplement, je tiens à rajouter comme commentaire qu'une fermeture qui avait été validée à la maternelle René-Guy Cadou a fait l'objet d'une réouverture le jour de la rentrée au vu des effectifs constatés. Et je dois dire que j'en suis pleinement satisfaite pour l'école.

De façon à avoir une meilleure connaissance des effectifs par secteurs, je vous propose les deux diapositives suivantes.

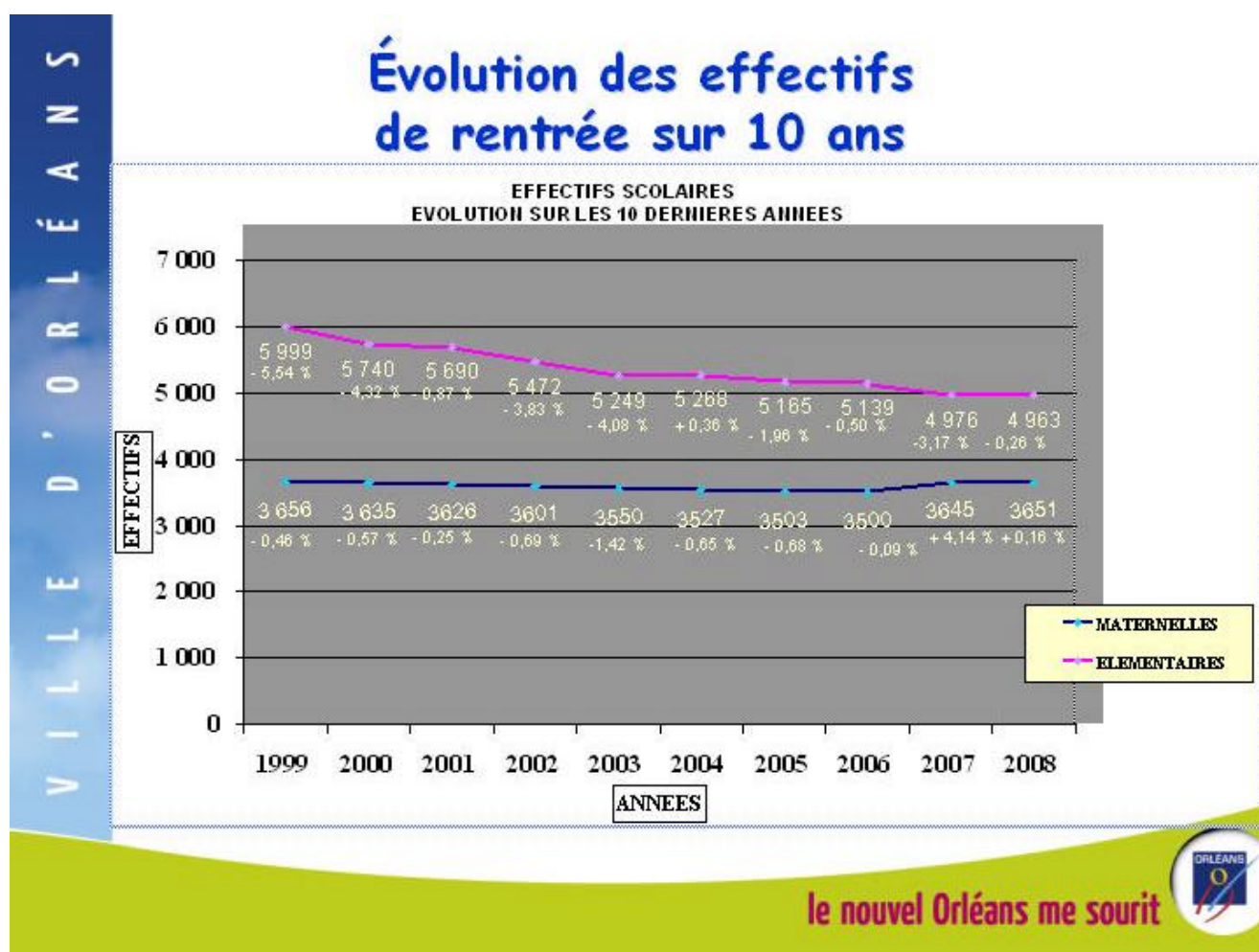


Mme MARECHAL – *Vous voyez que l'on a en fait trois secteurs d'à peu près égale importance : le nord ouest, le nord est et La Source, bien que La Source ait un tout petit peu baissé avec les effets du Grand Projet de Ville actuellement. Enfin le secteur Saint-Marceau représente une grosse moitié par rapport aux trois secteurs précédents. Quant au centre ville, il est beaucoup plus petit en terme de nombre d'écoles, donc c'est légitime qu'il y ait moins d'enfants.*



Mme MARECHAL – *Vous avez donc la même chose concernant les écoles élémentaires.*

Dans les proportions, cela représente du trois pour cinq puisqu'il y a trois classes en maternelle et cinq classes en élémentaire en général dans une école, ou en tout cas cinq niveaux.



Mme MARECHAL – Ce tableau permet de voir l'évolution des effectifs de rentrée au cours des 10 dernières années. J'aurais tendance à dire que pour les deux, trois années qui viennent de s'écouler, quand on cumule les écoles maternelles et les écoles élémentaires, on arrive à une stabilité.

On avait l'année dernière, je le pensais, un frémissement intéressant au niveau des écoles maternelles. Cela correspondait à pas grand chose de vraiment palpable et on avait imaginé avoir un petit boum au niveau des maternelles suite à l'an 2000. Cela ne s'est pas produit en l'an 2000 mais en 2007, car on a eu un + 4 %. Cette année, on retrouve une certaine stabilité des effectifs.

Le personnel dans les écoles

- 156 ATSEM
- 190 adjoints techniques dont 9 concierges
- 32 référents périscolaires
- 125 animateurs

Le temps repas

- 51 restaurants scolaires
- 734 254 repas servis pour l'année
- 5 291 repas servis par jour

le nouvel Orléans me sourit



Mme MARECHAL - *Pour votre information parce que vous êtes tous représentants dans une école de la Ville, sachez qu'il y a un grand nombre de personnel dans les écoles :*

- 156 A.T.S.E.M. en classes maternelles et en classes spécialisées ;
- 190 adjoints techniques. Ce sont les personnels qui font à la fois l'entretien et le temps repas en classes élémentaires ;
- 32 référents périscolaires ;
- 125 animateurs à l'année. Je ne parle pas des vacataires qui sont recrutés pour des prestations.

Concernant le temps repas, il existe 51 restaurants scolaires puisque certains groupes scolaires - maternelles et élémentaires - ont le même restaurant, ce qui représente 734 254 repas servis pour l'année écoulée. Je reviendrai sur la thématique repas dans une autre délibération. Sachez quand même que cela représente 5 300 repas servis chaque jour dans les écoles de la Ville.

LE BUDGET

EN FONCTIONNEMENT

8 004 762 €

LES TRAVAUX

Un effort qui se poursuit

Grosses réparations, restructurations et cours d'écoles

2 600 000 €

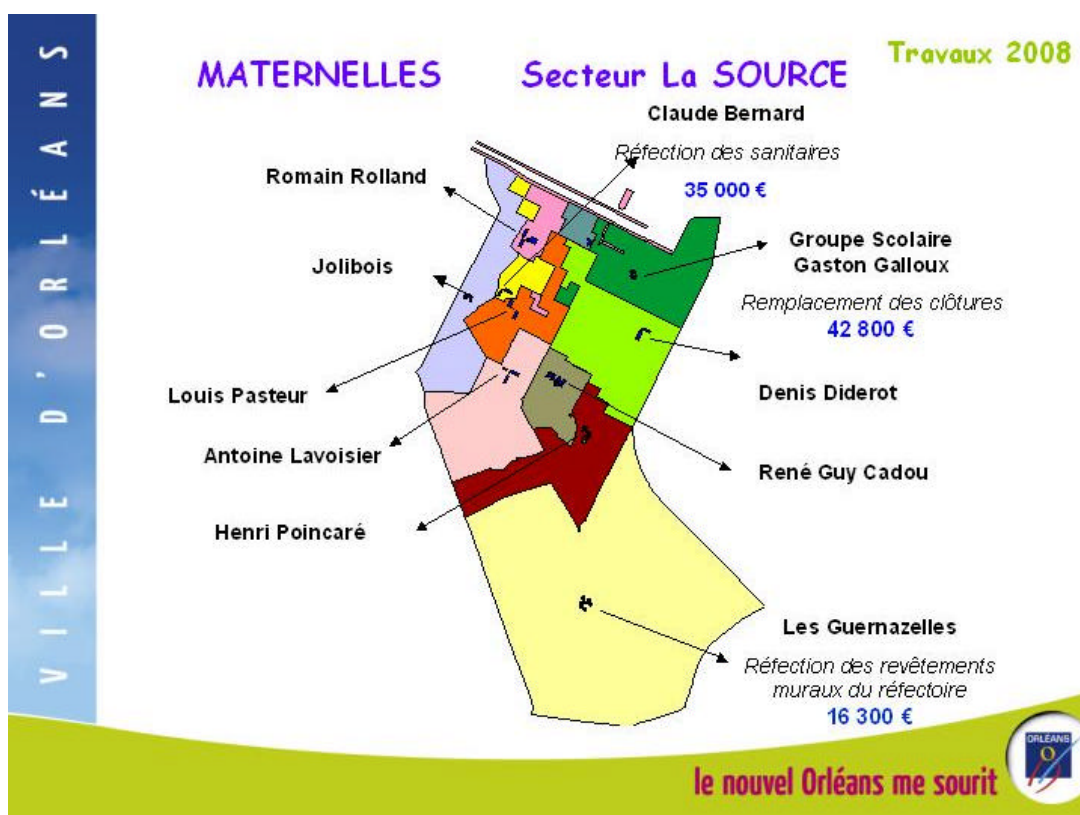
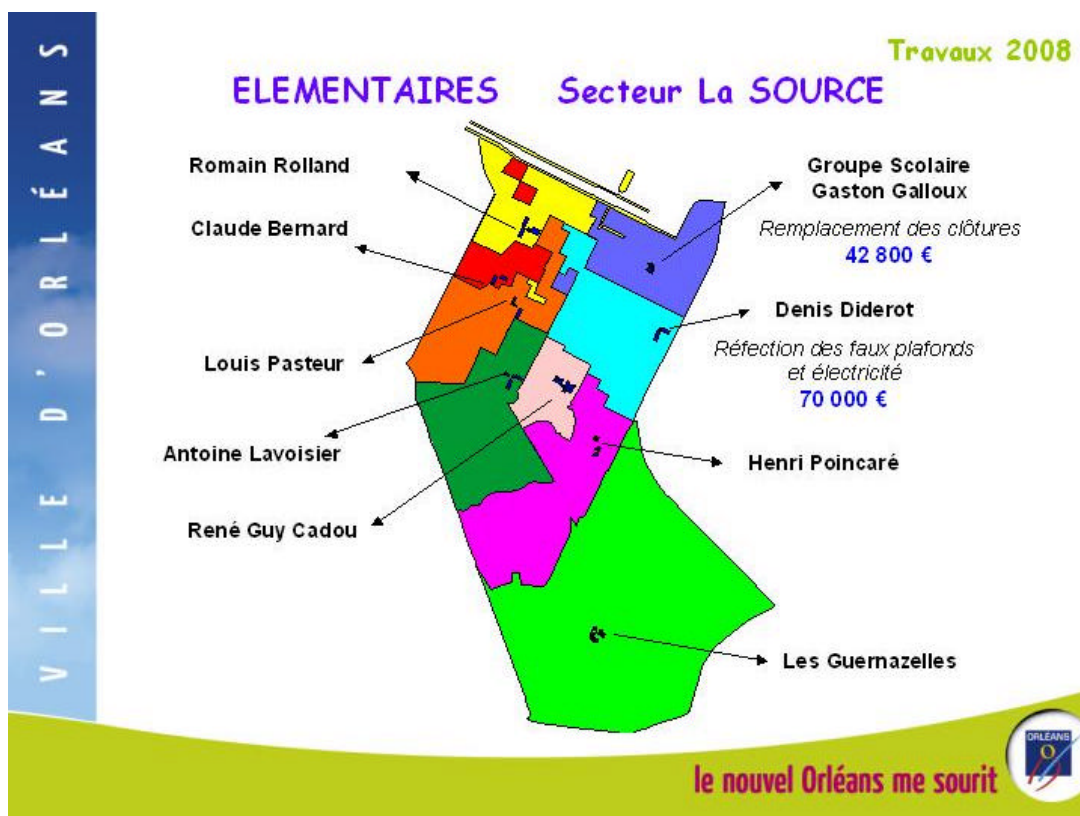
le nouvel Orléans me sourit



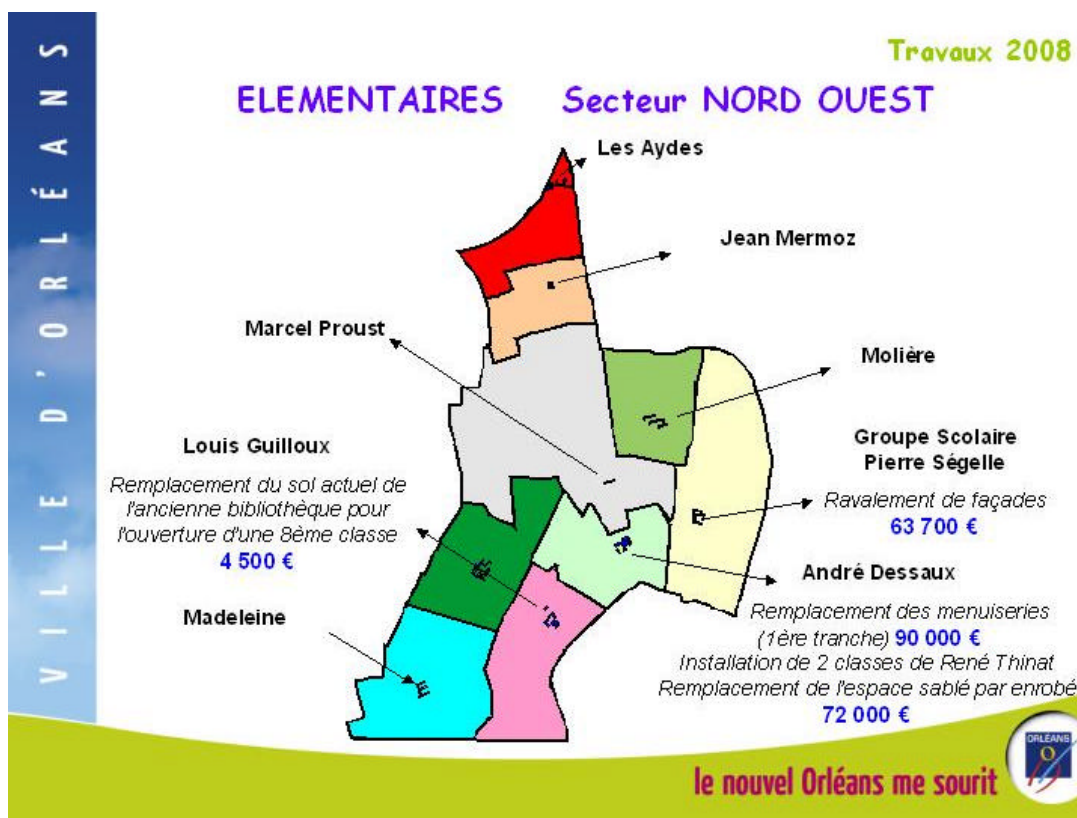
Mme MARECHAL – *En fonctionnement, le budget de la Direction de l'Education est de 8 millions d'euros. Ce budget n'intègre pas l'ensemble des salaires des personnels que je viens de citer. Il faudrait y rajouter presque 15 millions d'euros de salaires. Donc, c'est vraiment uniquement 8 millions d'euros dédiés au fonctionnement des écoles.*

Concernant les travaux, nous poursuivons l'effort engagé depuis 2001 pour tout ce qui concerne les grosses réparations, les restructurations et les cours d'écoles avec un budget de 2 600 000 € pour l'année 2008.

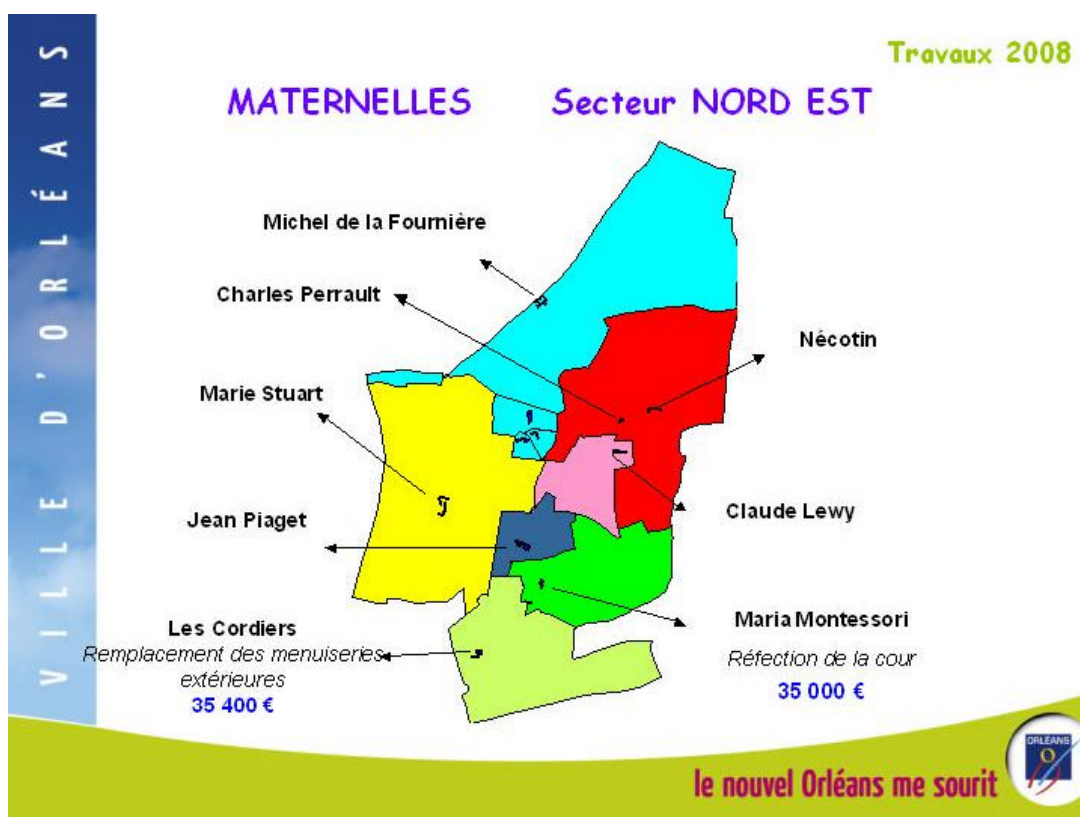
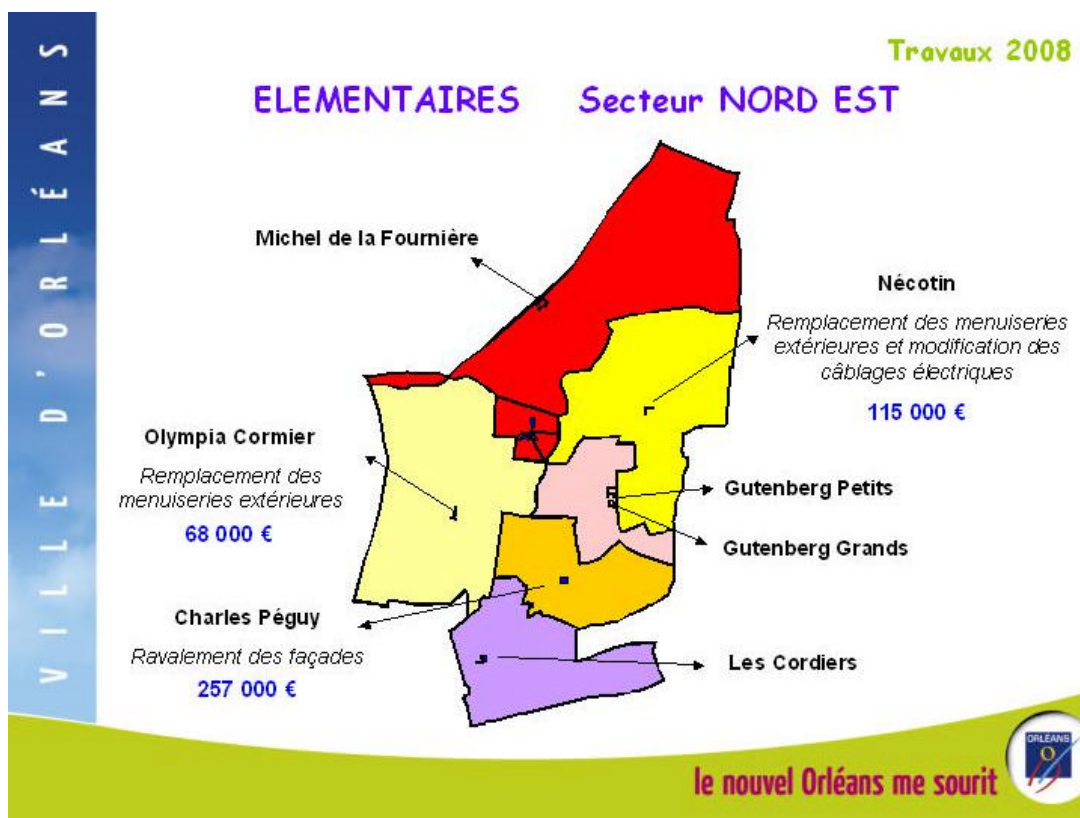
Sur les diapositives suivantes que je vais vous laisser regarder, vous avez les travaux 2008 par secteur. Cela vous permet aussi géographiquement de prendre connaissance des écoles qui sont bien réparties sur toute la ville, avec leur nom, leur localisation et également les travaux qui ont été effectués.



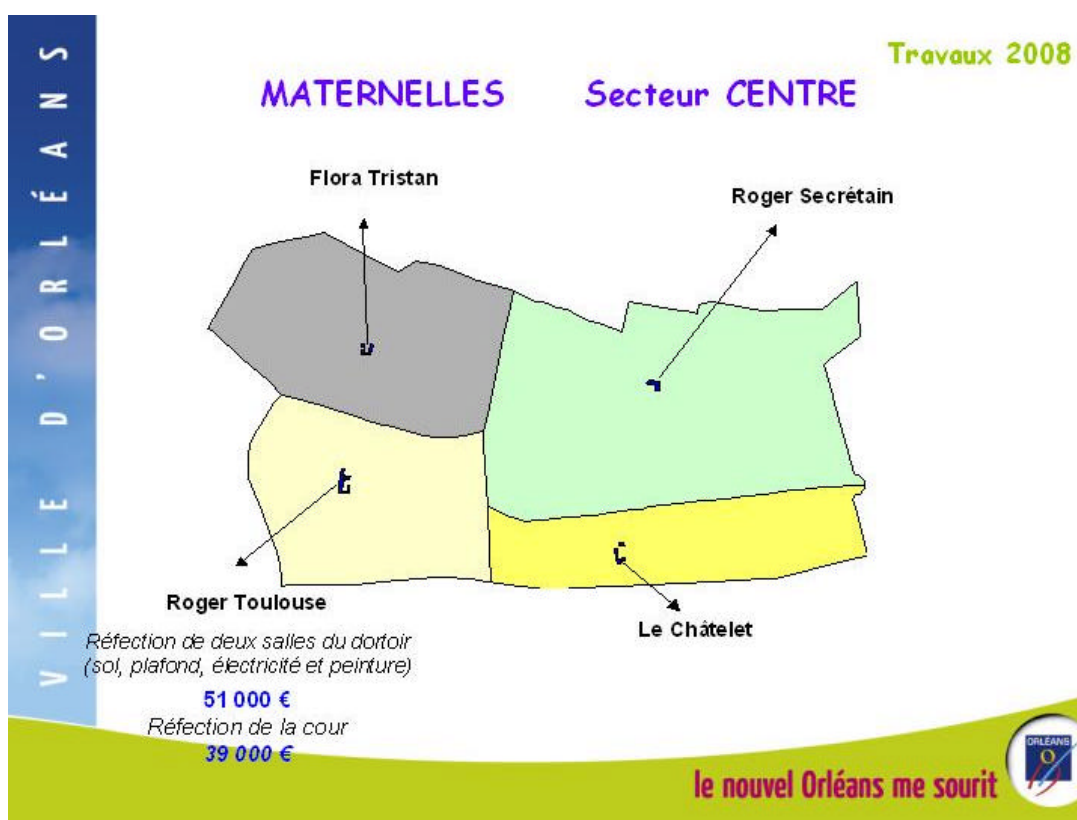
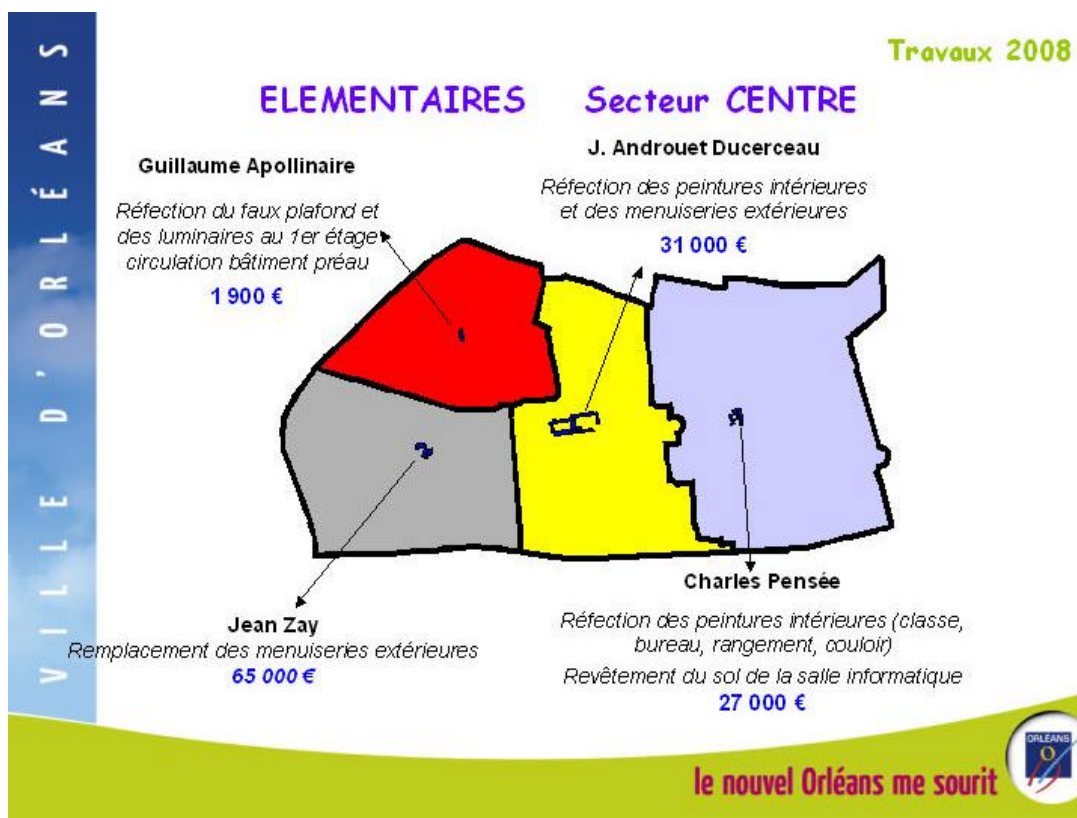
Mme MARECHAL - Donc voilà pour le secteur de La Source en élémentaires puis en maternelles.



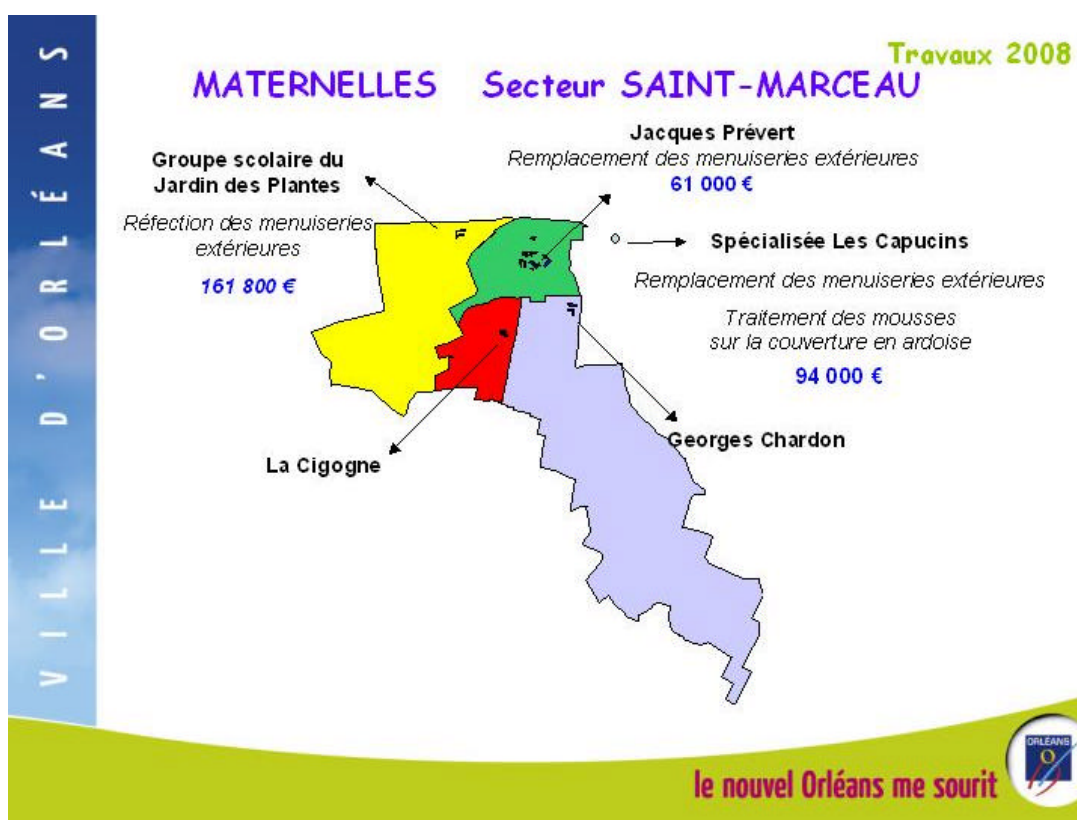
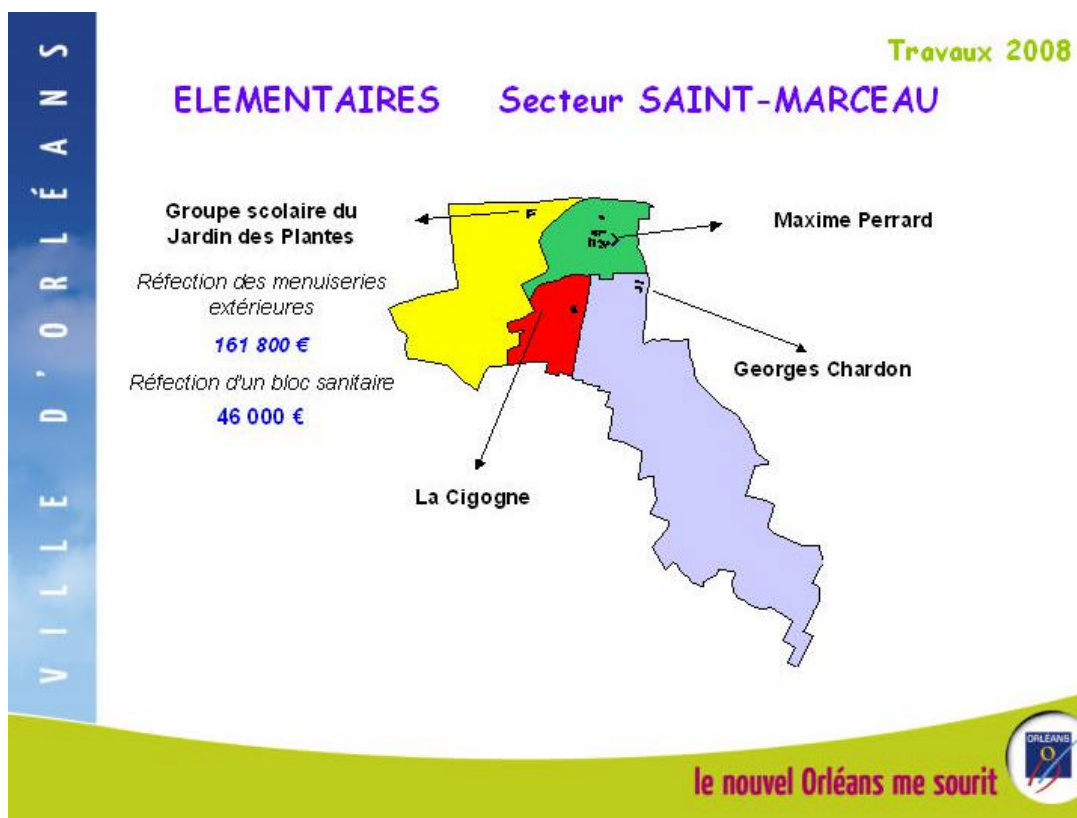
Mme MARECHAL – Dans le secteur du nord ouest, l'élément important est le réaménagement, la restructuration et l'extension de la maternelle René Thinat avec l'installation de 2 classes maternelles à l'école André Dessaux depuis la rentrée.



Mme MARECHAL – Voici maintenant le secteur nord est.



Mme MARECHAL – Pour le centre ville, les proportions ne sont pas les mêmes d'un point de vue géographique, le secteur étant beaucoup plus petit. Il y a donc 4 écoles en élémentaires et 4 en maternelles.



Mme MARECHAL – On traverse la Loire pour se rendre à Saint-Marceau. Géographiquement, c'est un secteur très étendu mais qui ne dispose que de 4 écoles élémentaires et 4 écoles maternelles. Cependant, il s'agit de groupes scolaires assez importants.

VILLE D'ORLÉANS

Sécurisation des cheminements piétonniers 2008



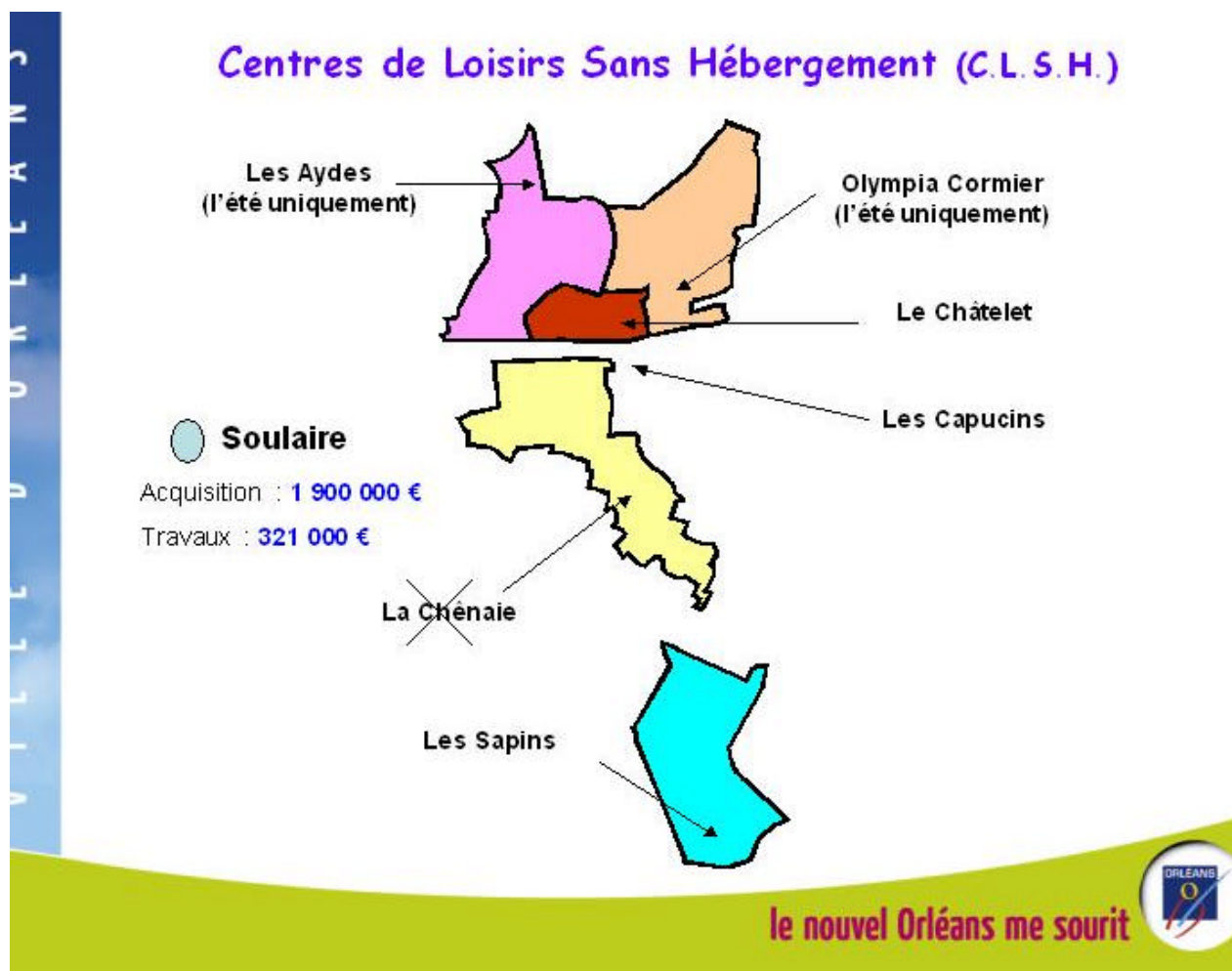
- Maternelles :
 - Georges Chardon, Claude Lewy.
- Élémentaires :
 - Charles Pensée, G. Apollinaire.
- Groupes scolaires :
 - Lavoisier, Guemazelles, La Cigogne.
 - Pierre Ségelle, Jardin des Plantes.
 - Nécotin.

Budget Voirie : 79 000 €

le nouvel Orléans me sourit



Mme MARECHAL – Autre élément important : c'est la troisième année que nous travaillons à partir de documents qui ont été établis dans les conseils d'écoles. En effet, nous leur avons demandé de nous indiquer les points qui leur semblaient importants concernant la sécurité des enfants aux abords des écoles et sur les cheminements piétonniers. Cette année, le budget voirie est de 79 000 €, ce qui nous a permis de sécuriser un certain nombre de cheminements piétonniers. Il ne s'agit pas uniquement des abords de l'école, mais également des passages empruntés par les enfants pour se rendre à l'école.



Mme MARECHAL - Pour compléter la série des cartes, voici l'emplacement de nos centres de loisirs. Le centre de la Chênaie a été fermé avec l'acquisition du domaine de Soulaire pour un montant qui, avec les travaux, dépasse les 2 millions d'euros.

Mme MARECHAL – *J'ai essayé d'être concise sur les diapositives suivantes, mais en fait, il y a beaucoup de choses à dire et donc, cela va tenir sur quelques pages.*

LA RENTREE DANS LES ECOLES

La modification de la semaine scolaire

Par décret du 18 mai 2008, l'Etat a annoncé la suppression de la classe du samedi matin sans report de ces heures au profit de l'ensemble des élèves, et a instauré 2 heures de soutien individualisé hebdomadaires au profit des enfants en difficulté.

Le conseil des maîtres décide de l'horaire du soutien.

Ce qui change pour les parents et leurs enfants :

- 4 jours de classe ;
- 2 heures de soutien individualisé seront proposées par les enseignants aux enfants en difficulté ;
- certains horaires d'école ont changé (pour positionner le soutien le matin, le midi ou le soir) ;

la Ville a choisi de ne pas modifier les horaires des accueils périscolaires et de garantir l'ouverture de ceux du matin dans toutes les écoles dès 7 h 30 et le maintien de la fermeture de ceux du soir à 18 h, sauf dans 2 écoles où cela aurait conduit à accueillir les enfants plus d'1 heure 30.

le nouvel Orléans me sourit



Mme MARECHAL – *Comme vous en avez tous entendu parler, il s'agit de la modification de la semaine scolaire dans les écoles avec la suppression de la classe le samedi matin, sans report de ces heures au profit de l'ensemble des élèves, mais avec deux heures de soutien individualisé et hebdomadaires pour les enfants en difficulté, sachant que la troisième heure du samedi demeure pour les enseignants pour leur réunion entre adultes.*

Autre élément important : c'est le conseil des maîtres qui décide de l'horaire du soutien.

Tout d'abord, ce qui change pour les parents et leurs enfants. Il n'y a plus que 4 jours de classe. Les écoles sont complètement fermées le samedi. Deux heures de soutien peuvent être proposées par les enseignants pour les enfants qui seront en difficulté. Autre élément important : certains horaires d'écoles ont changé parce que ces deux heures de soutien par semaine, les conseils des maîtres ont choisi de les positionner soit sous la forme de demi-heure le matin, le midi avant le repas, le midi après le repas, le soir, ou bien deux fois une heure dans la semaine plutôt le soir en général. Enfin, cela a été laissé à la libre appréciation des maîtres. Et pour tout vous dire, comme le soutien ne commencera que début octobre, c'est quelque chose qui est encore en phase de calage avec les inspecteurs de circonscription.

Quoiqu'il en soit, la Ville a choisi de ne pas modifier les horaires des accueils périscolaires, de façon à ce qu'il y ait une certaine lisibilité. Le matin, on peut accueillir les enfants dès 7 h 30 et le soir, on a maintenu la fermeture du périscolaire à 18 h, sauf dans deux écoles, où cela supposait d'accueillir les enfants en périscolaire plus d'une heure et demie. Or, on a estimé que le temps de la collectivité, au bout d'une heure et demie, est suffisant après une journée complète de classe.

LA RENTREE DANS LES ECOLES

La modification de la semaine scolaire

Ce qui change pour nos agents :

- important travail de remise à plat des plannings qui a dû se mettre en œuvre entre la fin juin et le début septembre.
- CTP du 24 juin, 4 réunions-rencontres de tous les agents d'entretien et ATSEM de la Ville les 10 et 11 juillet, rencontres avec les syndicats.

Pour les 156 ATSEM

- travailler 4 jours en assurant en début ou en fin de journée tout ou partie des accueils périscolaires
- travailler sur 4 jours $\frac{1}{2}$ en revenant le mercredi matin avec augmentation des temps d'entretien.

Les 190 agents d'entretien

Une séquence de ménage journalier en moins, les horaires ont été repositionnés sur les 4 jours.

Les 41 vacataires assurant les entrées-sorties d'écoles

La Ville a décidé de garantir à chaque agent qui le souhaite le maintien du volume horaire actuel prévu au contrat (13 H 30) en utilisant l'heure libérée pour d'autres activités.

le nouvel Orléans me sourit



Mme MARECHAL – *Ensuite, ce qui change pour nos agents car tout à l'heure, je vous citais le nombre d'agents. Cela représente pas loin de 400 personnes qui travaillent dans les écoles et entre la toute fin juin et le début de septembre, il a fallu agir vite pour pouvoir remettre à plat toute l'organisation des agents qui travaillaient le samedi. Nous avons communiqué aussi bien en Comité Technique Paritaire (C.T.P.) qu'au travers de 4 grandes réunions avec l'ensemble des agents de la Ville au mois de juillet et aussi différentes rencontres avec les syndicats.*

Donc, pour nos A.T.S.E.M. qui travaillaient le samedi matin avec l'enseignant dans la classe, nous leur avons proposé deux possibilités :

- soit travailler 4 jours en assurant en début et en fin de journée tout ou une partie des accueils périscolaires,

- soit travailler 4 jours ½, en revenant le mercredi matin à la place du samedi matin sur un temps qui était plus destiné à l'entretien ou éventuellement à la préparation de travail pour l'enseignant.

Je souhaite vraiment remercier l'ensemble des agents qui ont, en très peu de temps, été réactifs sur un sujet qui leur est, passez-moi l'expression, « un peu tombé dessus » comme cela tout à fait au début des grandes vacances. Cela c'est, je dois le dire, remarquablement bien passé. Les syndicats ont aussi apprécié la façon dont la concertation s'est faite. Donc, je remercie l'ensemble des agents.

En ce qui concerne nos agents d'entretien, cela a modifié à la marge simplement les horaires. En effet, il y a désormais une séance de ménage en moins puisque le vendredi soir, cela est prêt pour le lundi. Donc, les horaires ont été repositionnés sur les 4 jours pour les quelques agents qui venaient le samedi, sans aucune difficulté.

Et puis il y a un élément que nous n'avions pas mis au début dans la liste des conséquences de ce passage aux 4 jours, c'est le travail des vacataires qui assurent les entrées et les sorties d'écoles. Nous avons donc pris le principe de dire « on vous maintient le volume d'horaire actuel » qui est de 13 H 30, parce que c'est un volume qui est déjà faible. Et le temps qui n'est plus dévolu à l'entrée et à la sortie du samedi matin, on va leur proposer d'autres activités et là, ce sera au cas par cas, puisqu'on va rencontrer chacun des 41 vacataires pour voir avec eux, pour ceux qui le souhaitent bien sûr. En effet, certains vacataires ont déjà un travail et font cela en plus.

La rentrée dans les centres de loisirs

En fonction des années précédentes, environ 300 enfants par jour sont inscrits pour les mercredis.

dès la fin août : 360 inscriptions

1ère semaine de septembre: listes d'attente

Décision prise le lundi 9 septembre : porter à 468 le chiffre moyen par mercredi avec l'attribution de moyens supplémentaires.

En fonction des analyses qui ont pu être faites, il est aujourd'hui permis de dire que pour l'essentiel, ce phénomène est dû à la suppression de la classe le mercredi matin dans les écoles privées, conséquence de la modification de la semaine scolaire.

le nouvel Orléans me sourit



Mme MARECHAL – *Pour cette dernière diapositive, je change complètement de sujet bien que ce soit aussi une des conséquences de la semaine de 4 jours.*

En effet, nous avons jusqu'à présent à peu près 300 enfants qui étaient inscrits aux centres de loisirs les mercredis. Et cette année, dès la fin août, on a eu 360 inscriptions. Et entre le 31 août et le 3 septembre, on a été amené à devoir faire des listes d'attente parce qu'on avait vraiment une demande d'inscriptions supplémentaires. Dès le 9 septembre, on a donc réagi immédiatement avec l'attribution de moyens supplémentaires pour pouvoir accueillir, chaque mercredi, 468 enfants, ce qui correspond à l'ensemble des enfants qui était sur la liste d'attente. Donc passer de 360 à 468 inscriptions, vous imaginez le recrutement d'animateurs supplémentaires et les moyens de fonctionnement supplémentaires. Nous avons été très réactifs pour satisfaire l'ensemble des familles.

Il s'avère, maintenant que l'on a un petit peu de recul, que la suppression du samedi matin dans les écoles publiques a eu en corollaire la suppression de la classe le mercredi matin dans les écoles privées qui ont effectué elles aussi leur passage à 4 jours. En effet, beaucoup de familles qui mettait leur enfant à l'école le mercredi matin se sont trouvés sans solution de garde d'enfants. C'est pourquoi, les centres de loisirs ont connu cette affluence relativement massive puisqu'on a accueilli pas loin de 170 enfants supplémentaires. C'est plus de 50 % de hausse.

Enfin, pour finir, même si ce n'est pas sur une diapositive, je voulais vous indiquer que

dans ce mandat, j'ai souhaité avoir la dénomination d'Adjoint délégué à l'Education. Et pour être en conformité avec ce souhait, la direction va aussi s'appeler : la Direction de l'Education. Cela correspond à une réelle volonté de ma part de montrer que la Ville ne fait pas que du scolaire dans le sens soutien à la scolarité, mais œuvre bien dans le domaine éducatif puisqu'aussi bien en centre de loisirs, le Ministère de la Jeunesse et des Sports nous demande des projets pédagogiques, que vis à vis de la D.R.A.C., de l'Education Nationale et de l'ensemble de nos partenaires, nous sommes toujours associé en tant que partenaire éducatif.

M. le Maire – *Merci. Y a-t-il des interventions ? Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Merci M. le Maire.*

Je voudrais faire une double intervention concernant d'une part les activités périscolaires et d'autre part les centres de loisirs.

Tout d'abord, s'agissant des activités périscolaires, j'observe que ce sont des activités qui sont organisées sur les sites des écoles de la Ville d'Orléans, par du personnel municipal et qui ont lieu en dehors du temps scolaire. Ces activités sont extrêmement prisées par les enfants et il se trouve que depuis quelques années, elles commencent de plus en plus tard dans l'année. Il y a trois ans, elles commençaient en octobre, l'année dernière fin novembre, l'année précédente début novembre et cette année, elles ne commenceront qu'en décembre, et ce apparemment pour des raisons d'économies budgétaires. Donc, je voudrais savoir ce qu'il en est vraiment de ces économies budgétaires car, et je tenais à le souligner ici en Conseil Municipal, ces activités périscolaires sont particulièrement importantes notamment pour des enfants qui n'ont pas l'occasion de faire de la musique, des travaux manuels, de l'éducation artistique dans le cadre familial du fait que leurs parents ne peuvent pas financer ce genre d'activités sur leurs fonds personnels. C'est donc vraiment important et il est dommage que ces activités tendent à se réduire pour des raisons purement financières. Et puisque vous évoquiez votre souci d'éducation, cela me paraît, de ce point de vue là, vraiment aller dans le sens du changement de dénomination de votre délégation.

La deuxième remarque que je voulais faire concerne les centres de loisirs. Je partage complètement votre satisfaction s'agissant du centre de Soulaire. Je crois vraiment que c'est un succès salué par tout le monde, aussi bien par les animateurs que par les enfants eux-mêmes. Ce que je souhaite dire maintenant ne concerne, en aucune manière, ni les personnes qui s'occupent de l'accueil et la prise d'inscription dans les centres de loisirs, ni celles qui s'occupent de l'accueil des enfants dans les centres de loisirs qui font un travail vraiment exceptionnel d'éveil des enfants, d'éducation, avec des activités, comme vous l'avez souligné, thématiques qui rencontrent un vif succès.

Je voudrais juste indiquer, et vous en avez fait état, des difficultés liées à la semaine de 4 jours, donc je n'y reviens pas. D'autre part, il y a eu ces problèmes de liste d'attente qui ont été soulignés. Cela a peut-être été mal anticipé, mais bon voilà c'est humain. Cependant, je ne suis pas convaincue que le mode d'organisation sur lequel on fonctionne, au niveau de l'inscription des centres de loisirs, soit optimum. Je m'explique. Aujourd'hui, pour aller inscrire son enfant, il faut se déplacer physiquement dans les mairies de quartier ou rue des Anglaises, à des horaires qui ne sont pas forcément simples pour des personnes qui travaillent. Cela peut poser certains problèmes, avec des effets de rush, en particulier le 25 août où j'ai des amis qui ont dû écourter leurs vacances parce qu'ils avaient peur de ne pas avoir de places en centres de loisirs. Enfin, il y a un espèce de stress qui

est généré par cela. Donc, je voulais savoir s'il n'était pas possible premièrement d'imaginer des moyens un peu plus modernes d'inscription et deuxièmement, de mieux tenir compte des contraintes qui pèsent sur les parents, c'est à dire de passer d'une logique d'accueil à une vraie logique de service s'agissant des centres de loisirs. Je m'explique. Il y a des contraintes géographiques, je pense en particulier aux parents qui habitent en centre ville. Peu de places existent pour leurs enfants en centres de loisirs situés en centre ville. Autrefois, il y avait des dessertes qui étaient assurées par des cars. Elles n'existent plus. Ne pourrait-on pas les rétablir ? Il y a également des contraintes professionnelles. N'y a-t-il pas un moyen de permettre aux parents qui travaillent tous les deux d'être prioritaires ? En effet, aujourd'hui c'est le premier arrivé qui est le premier servi. Donc, quand les deux parents travaillent, cela peut poser des problèmes quand on arrive trop tard et qu'on vous répond qu'il n'y a plus de places en centres de loisirs. C'est là dessus que je voudrais particulièrement insister : cette logique de service à l'égard des familles peut-être également en permettant plus de flexibilité, parce que parfois on n'a pas le choix, on a une contrainte professionnelle lourde et on ne peut pas s'inscrire par exemple le matin pour la journée.

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme FERKATADJI.*

Mme FERKATADJI – *Bonsoir M. le Maire, mes chers collègues. Tout d'abord, je souhaitais remercier Mme MARECHAL pour la qualité de sa présentation.*

Ensuite, j'ai deux questions à poser, l'une concernant précisément la semaine de 4 jours et l'impact qu'elle peut avoir sur le rythme des enfants. Est-ce qu'il y aura, de la part de la Ville, un bilan, un suivi de ce changement de rythme ? C'est une question tout à fait simple et ouverte.

L'autre concerne les heures de soutien. Puisque vous le disiez, plusieurs conseils des maîtres ont choisi de fractionner ces heures par demi-heure, voire par une heure, et de les accoler parfois le midi, le soir etc. Est-ce qu'il pourrait y avoir également un suivi de l'efficacité de ce fractionnement et de l'impact que ce rallongement de la journée sur des élèves en difficulté pourraient avoir ?

Enfin, j'aurais une troisième question qui, si vous le voulez bien, ne doit pas être entendue de façon idéologique. Elle concerne la gestion du personnel. Vous nous avez expliqué que pour cette année, vous avez pu conserver l'intégralité des volumes d'heures pour les personnels qu'ils soient donc vacataires, personnels d'entretien ou A.T.S.E.M. Est-ce que dans le futur, cette nouvelle organisation créera des économies de personnel ou bien non ? Une fois de plus, c'est une question sans arrière pensée mais on peut se demander finalement si ce souhait de passer à 4 jours n'était pas de réaliser des économies ? Et si oui, quel impact cela aura-t-il sur la gestion du personnel de la Ville à terme ? Merci.

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme NGANGA.*

Mme NGANGA – *M. le Maire, chers collègues, les parents ainsi que l'équipe pédagogique de l'école Gutenberg à l'Argonne ont eu la désagréable surprise, à la rentrée scolaire, de constater que vos services avaient fait fermer et changer les serrures du bâtiment Gutenberg Petits durant l'été, fermant ainsi son accès.*

Les arguments avancés seraient que des travaux au niveau de l'école maternelle Claude Lévy doivent avoir lieu d'une part, et que d'autre part la baisse du nombre d'élèves de l'école

Gutenberg justifierait cette réquisition d'office de locaux ou plutôt ce coup de force de vos services, puisque les parents d'élèves, l'équipe pédagogique et l'Inspection Académique avaient émis un avis défavorable avant l'été quant à ce projet.

Comme vous le savez, M. le Maire, cette école est située en réseau « Ambition Réussite » et bénéficie de ce fait de personnels plus nombreux, les élèves devant pouvoir travailler en petits groupes et par conséquent avoir à disposition plus de salles que de classes.

Par ailleurs, je rajoute qu'il y a aussi, au sein de cet établissement, une classe d'intégration scolaire (C.L.I.S.) pour des enfants en situation de handicap, ainsi qu'une classe d'intégration d'enfants non francophones nouvellement arrivés (C.L.I.N.).

Outre le fait que cette déplorable initiative pénalise l'accès aux apprentissages fondamentaux des élèves bénéficiant du réseau « Ambition Réussite », la fermeture de la porte d'entrée, rue du Colonel O'Neill, est particulièrement préjudiciable à la sécurité des enfants. D'ailleurs, j'ai été constaté moi-même sur place. Le projet de faire rouvrir un portillon précédemment condamné, rue du Grand Villiers, donnant dans une rue extrêmement passante n'est pas faite pour nous rassurer, bien au contraire, et ce même après travaux. Cela démultiplie les risques car la sécurité des enfants était déjà un grand sujet de craintes pour les parents. Avec une entrée du côté de cette rue, je vous laisse imaginer ce que cela sera avec deux !

Concernant le fait qu'il y ait moins d'élèves depuis l'année 2000 dans cet établissement situé en réseau « Ambition Réussite », cela permet à celui-ci de fonctionner sans travaux supplémentaires en ayant un nombre de salles de classes suffisant et disponible pour tous les intervenants, éducateurs, équipe pédagogique et enfants bien évidemment.

Les parents, l'équipe pédagogique et nous-mêmes sommes donc particulièrement choqués de la non concertation et de la précipitation avec laquelle cette affaire a été menée, d'autant que nous apprenons par ailleurs que le budget qui servirait à entreprendre les travaux pour l'école Claude Lévy ne sont même pas encore votés et par voie de conséquence pas alloués.

Nous exprimons ainsi, aux côtés des parents et de l'équipe pédagogique, notre total désaccord avec votre projet de récupérer ces locaux dévolus à l'éducation d'enfants qui doivent bénéficier du réseau « Ambition Réussite ».

Mme MARECHAL, qui a reçu par deux fois les parents d'élèves sans écouter leurs arguments et leur mécontentement, a bien tenté d'incriminer le directeur de l'établissement, mais les parents d'élèves ne s'en sont pas laissés compter et refusent d'approuver le dernier compte-rendu qu'elle leur a fait parvenir. Leur dire que les locaux appartiennent à la Ville et que de ce fait, la mairie pourrait en user et en abuser comme elle l'entend, est d'une grande maladresse parce que ces parents sont des citoyens comme les autres qui constatent la façon dont sont traités leurs enfants tout en payant les impôts locaux qui servent aussi à la construction, à la modification ou à l'entretien de ces bâtiments, la collectivité dont ils sont partie intégrante est donc propriétaire de ces lieux et pas la Ville seule.

Donc, à ce sujet, je voudrais dire également que j'ai participé à plusieurs réunions à l'école Gutenberg Petits où j'ai constaté la fermeture de cette école, côté rue du Colonel O'Neill et donc une ouverture unique rue du Grand Villiers. Cette rue est très étroite et le nombre important de

voitures et surtout de bus qui passent en frôlant les trottoirs au moment où les enfants sont à attendre à l'extérieur, cela me semble très dangereux.

J'ai été, à la suite de cela, invitée par les parents d'élèves, l'équipe pédagogique et le directeur de l'école à une réunion qui se situait à la mairie de proximité de l'Argonne. Et, pour revenir à ce qui a été dit tout à l'heure à propos du respect des élus et des personnes, je me suis présentée à la mairie de l'Argonne où j'ai été carrément «jetée» par Mme MARECHAL, qui m'a accueillie en me disant « Je ne vous ai pas invitée, vous n'avez rien à faire ici. Vous êtes une représentante d'un parti politique d'opposition, vous n'assisterez pas à cette réunion. » Merci.

M. le Maire – *Pas d'autres interventions ? M. BRARD.*

M. BRARD – *Pour ma part, je souhaitais poser une question et faire une demande à Mme MARECHAL.*

La question est un peu en marge de cette rentrée scolaire, mais elle concerne la destination des locaux du 39, rue Saint-Marceau qui est l'ancienne école maternelle Jacques Prévert. Cela concerne donc une école désaffectée. En effet, j'ai reçu une invitation sur l'implantation d'une antenne au sud d'Orléans du Secours Catholique dans ces locaux. J'aimerais savoir si la Ville a une destination, je dirais, à court et à moyen terme pour ces lieux. Cette implantation est-elle quelque chose de provisoire ou pour un certain temps ? La Ville envisage-t-elle d'autres usages pour le 39, rue Saint-Marceau ?

Ma demande est la suivante. A l'occasion de cette rentrée scolaire importante, dans le secteur Saitn-Marceau, je voulais demander à Mme MARECHAL que les élus du quartier, qui sont assez nombreux dans notre enceinte, puissent être associés à la réflexion sur le projet de reconstruction de l'école Georges Chardon. En effet, c'est un projet important à beaucoup de points de vue : pour la vie du quartier, par rapport à la carte scolaire, par rapport au réaménagement du lieu. Donc je crois que l'ensemble des élus serait heureux et intéressé de participer à cette réflexion. Merci.

M. le Maire – *S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais proposer à Mme MARECHAL de vous répondre.*

Mme MARECHAL – *Je vais essayer de reprendre dans l'ordre l'ensemble des choses.*

Tout d'abord sur les activités périscolaires, je ne souhaiterais pas que l'on puisse laisser penser qu'aucune activité périscolaire n'a commencé puisque, dès le jour de la rentrée, tout ce qui concerne les accueils et l'aide aux devoirs ont été mis en place. Donc, rétablissons bien les choses, il ne s'agit pas des activités périscolaires, mais simplement des ateliers éducatifs dont il est question, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

Je crois que vous n'avez été que partiellement bien renseignée et c'est dommage, car vous auriez pu me contacter directement pour avoir la réponse avant de diffuser une information sur votre blog personnel ! Les ateliers éducatifs sont régulièrement soumis aux aléas de la vie des associations puisqu'on fait appel aux clubs sportifs et à un bon nombre d'associations. Donc, tous les ans, nous devons revoir avec eux s'ils ont des intervenants à nous proposer. L'année dernière, il est vrai que j'avais dit que « j'avais les ateliers éducatifs sous surveillance budgétaire » parce que nous étions en

limite maximum du budget. On avait fait le maximum d'ateliers possibles. Cette année, ce dossier est plus complexe en raison de plusieurs points :

- la semaine de 4 jours avec la mise en place du soutien qui va avoir lieu à des moments où des ateliers pourraient être mis en place ;*
- l'accompagnement éducatif qui va être mis en place dans les écoles et notamment, cette année, dans les écoles des secteurs de l'Argonne et de La Source. L'année prochaine, cela sera sur l'ensemble des écoles de la Ville.*

L'accompagnement éducatif, c'est exactement la même chose qu'un atelier éducatif, sauf que c'est fait par des enseignants, des associations ou des vacataires mais rémunérés par l'Education Nationale.

J'ai eu, encore aujourd'hui, deux réunions, une ce matin, une cette après-midi avec l'Inspection Académique pour essayer de donner une cohérence à l'ensemble de ces dispositifs parce qu'on ne peut pas proposer aux enfants de faire des activités qui pour certaines seraient payantes par la Ville et pour d'autres gratuites, faites par la même association, pour le même sport ou pour la même thématique, à des horaires qui ne seraient pas les mêmes, certains commenceraient à 16 h 30, d'autres auraient d'abord le goûter, d'autres finiraient plus tôt et d'autres plus tard. Il faut que les familles puissent y trouver une certaine lisibilité et que dans l'offre complète de l'ensemble des activités Ville et Etat, chacun puisse y trouver son compte. Quoiqu'il en soit, moi je sais déjà qu'il y a des activités qui pourront commencer pour certaines dès le 1^{er} octobre et pour d'autres à partir du 15 octobre. Enfin pour d'autres, on attend un petit peu de savoir ce que deviendra l'accompagnement éducatif dans ce dispositif.

Concernant les centres de loisirs, je veux bien accepter le reproche « on n'a pas anticipé ». Je tiens simplement à vous dire que le décret de la semaine de 4 jours date du mois de mai ! Comme les budgets sont votés au mois de décembre de l'année précédente, on pouvait toujours anticipé, mais c'est difficile tant qu'on ne voit pas venir les choses très concrètement et très rapidement. Je constate, moi, que dans la semaine qui a suivi, qu'on avait affecté les budgets et les moyens nécessaires pour satisfaire l'ensemble des familles. De plus, on les a toutes rappelées une par une pour leur donner satisfaction.

Sur les moyens modernes d'inscription, je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler très prochainement. Cela fera l'objet, j'imagine, de plusieurs délibérations dans de nombreux Conseils Municipaux. Nous y travaillons et effectivement, on peut accepter des moyens plus modernes.

A propos de la desserte par car, je pense que vous êtes mal renseignée puisque nous avons encore des cars qui prennent les enfants pour les amener aux centres de loisirs. On en a même un de plus.

(réaction hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA).

Mme MARECHAL – *Ecoutez, on ne va pas emmener en centre ville des enfants sachant que déjà on essaye de faire en sorte qu'il puisse y avoir assez de places en centre ville pour les familles y habitant. Mais à ma connaissance, il y a un arrêt de bus à Ducerceau qui peut emmener les enfants dans d'autres centres de loisirs éventuellement.*

Concernant la priorité des parents qui travaillent, jusqu'à présent, je me suis toujours refusée à avoir des listes pour savoir quels étaient les métiers des parents et s'ils avaient ou pas du travail. Donc, il faudra peut-être se poser la question si certains pensent que cela peut être nécessaire.

Mme FERKATADJI, sur la semaine de 4 jours, je partage un petit peu vos préoccupations concernant le rythme des enfants. J'ai moi aussi le sentiment que dans tout le dispositif, on a un peu oublié le rythme des enfants dans la mise en place des heures de soutien. Même si l'on peut considérer que le samedi il n'y ait plus classe, cela peut être bien pour les enfants. Cela permet pour certaines familles de se retrouver. Cela peut être une bonne chose et je pense aux familles qui ont notamment des gardes partagées. Mais, c'est vrai que le soutien sur les 4 jours de classe, on ne peut pas nier l'évidence, cela alourdit la journée d'un enfant qui est sans doute déjà en difficulté puisqu'il doit bénéficier de ce soutien.

Concernant son suivi et son efficacité, c'est un dispositif de l'Education Nationale puisque cela fait partie du temps de travail des enseignants. Donc, j'espère qu'il y aura, du côté de l'Education Nationale, un vrai suivi de ce dispositif.

Concernant les économies que la Ville aurait pu réaliser, malheureusement, je n'en ai pas trouvées une seule. Je dirais même plutôt le contraire puisqu'on a accepté qu'il y ait des écoles qui élargissent la durée de pause méridienne pour pouvoir mettre le soutien. Donc qui dit élargir la durée de la pause méridienne dit avoir du personnel qui reste un peu plus longtemps pour s'occuper des enfants sur le temps repas.

A propos de l'école Gutenberg, j'ai un petit peu le sentiment qu'il y a un certain favoritisme vis à vis de l'école Gutenberg parmi quelques élus. Je ne comprends pas parce que dans le même quartier, il y a l'école Claude Lévy et ce sont les mêmes enfants qui sont en maternelles à Claude Lévy puis après à Gutenberg. Donc, lorsqu'on s'occupe de devoir faire des travaux à l'école Claude Lévy et qu'on cherche à reloger des enfants dans une école à proximité, leur proposer Gutenberg, c'est vraiment ce qu'il y a de plus simple et de plus agréable pour les familles. De la même façon, je n'ai jamais entendu ces mêmes personnes s'insurger contre la fermeture de René-Guy Cadou qui accueillait 94 enfants à la rentrée ! Donc, je veux bien que l'on respecte certaines proportions. L'école Gutenberg est une école comme beaucoup d'autres. Ce n'est pas la seule à avoir une C.L.I.S. et une C.L.I.N. Elle est dotée, en terme de bâtiments, de moyens qui feraient rêver beaucoup d'autres écoles. Peut-être qu'il faudrait que j'organise des visites pour aller le constater. C'est une des rares écoles qui a une salle polyvalente. A ma connaissance, il y en a trois avec Maxime Perrard et Louis Guilloux. Franchement, je ne pense pas que l'école Gutenberg soit sous dotée en terme de bâtiments. Je vous rappelle aussi qu'il y avait 18 classes en l'an 2001 et qu'il n'y en a plus que 13 aujourd'hui. Donc, quand dans une école, il y a 4 salles qui sont inoccupées et laissées à disposition, cela laisse quand même largement la place pour accueillir dans trois salles les enfants qui sont actuellement en maternelles à Claude Lévy, et qui y retourneront plus tard après les travaux.

Et puis pour finir, M. BRARD, concernant le 39, rue Saint-Marceau, il est vrai que je n'ai pas une vision très claire de la chose puisque, comme vous l'avez dit, ces locaux ont été désaffectés en terme d'école. Je me permets simplement de lire le petit message qu'on vient de me faire parvenir. Aujourd'hui, il s'agit de reloger des associations dans le cadre de l'opération « Centre Ville », notamment l'association «Le Nid» qui y est hébergée, mais également le relogement d'équipes d'entretien de la Ville. Donc ces locaux restent dans le domaine municipal.

Votre dernière question concernant l'école Georges Chardon, j'entends bien votre demande et je ne l'imaginai pas autrement. Donc, il y aura des moments de concertation entre tous, y compris avec les enseignants et les parents d'élèves.

M. le Maire – *Merci Mme MARECHAL. M. GIRAULT, vous souhaitez rajouter un mot.*

M. GIRAULT – *M. le Maire, merci. A propos de l'école Gutenberg, j'ai moi aussi rencontré des parents d'élèves qui m'ont dit que, suite aux deux réunions qu'ils ont eues avec Mme MARECHAL, cela leur a permis de comprendre clairement le problème alors qu'avant, ils ont eu l'impression d'être un petit peu trompés. Quand on sait, mais je ne veux pas polémiquer, qui est le directeur de cette école, on peut aujourd'hui se poser des questions.*

M. LEBRUN – *Je veux juste dire qu'il y a quand même une pétition qui a été remise par les parents.*

M. le Maire – *Oui, M. LEBRUN.*

(réaction hors micro sur les bancs de l'opposition municipale).

M. le Maire – *Je veux bien donner la parole, mais on va rester sur les bons principes. On ne va pas relancer une deuxième fois le débat.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Ce sera vraiment très bref. C'est juste pour indiquer à Mme MARECHAL que la desserte dont elle parle, n'existe pas pendant l'année scolaire. Je voulais aussi savoir, parce que je n'ai pas compris sa réponse, quand commençait les ateliers éducatifs, si c'était bien en décembre ?*

M. le Maire – *Non, c'est graduel en fonction d'un certain nombre de réunions qui ont lieu avec ...*

Mme MARECHAL – *Je vais donc rembobiner. A un moment, j'ai dit que les premiers commenceront le 1^{er} octobre.*

M. le Maire – *Voilà. Merci de cette présentation.*

Nous n'en étions, mes chers collègues, qu'à l'introduction du Conseil Municipal. Avant d'adopter, si vous le voulez bien, un rythme un petit peu plus soutenu, je voudrais vous faire deux communications rapides.

D'abord, vous avez sur vos tables un petit pot de miel. Pour certains d'entre nous, mais il n'y a pas que Mme MARECHAL, c'est parfaitement opportun ce soir, je suis d'accord M. BLANLUET. Il manque cependant les cuillères. Il n'y a rien de parfait ! Donc, ce miel est le miel d'Orléans, mes chers collègues, fabriqué par nos abeilles travailleuses, notamment je crois de Saint-Marceau. M. GABELLE s'est débrouillé pour avoir une cuillère. Je ne sais pas comment il a fait !

(rires).

M. le Maire – *Il est toujours en avance M. GABELLE. Alors, M. GABELLE, votre avis sur le miel.*

M. GABELLE – *Il est très bon. C'est tout à fait indiqué pour Mme MARECHAL, car j'ai cru comprendre qu'elle avait un petit peu mal à la gorge.*

M. le Maire – *C'est gentil de penser à moi aussi, mais ce n'est pas grave !*

(rires).

M. le Maire – *La deuxième chose est que je voudrais vous présenter Raphaël SODINI, qui nous vient de l'Ecole Nationale d'Administration et qui va passer un certain nombre de mois avec nous. Vous savez que nous avons un partenariat avec l'Ecole Nationale d'Administration dont nous nous félicitons. Nous avons toujours des gens brillants et sympathiques. Et je peux vous assurer que Raphaël SODINI ne déroge pas à cette règle bien établie. Donc, en votre nom à tous, si vous le voulez bien, je lui souhaite à nouveau la bienvenue parmi nous.*

AFFAIRES FINANCIERES

N° 7 – Décision modificative n° 7.

M. MARTIN – *Je ferais deux ou trois commentaires très brefs à propos de la décision modificative n° 7.*

Je vous demande de bien vouloir ouvrir des crédits nouveaux ou supplémentaires pour les opérations suivantes :

- une subvention exceptionnelle pour le Rugby Club Orléanais de 50 000 €, étant précisé que cette subvention ne sera définitive qu'en fonction des résultats de l'audit que la Ville d'Orléans a diligenté ;

- le remboursement de la participation du Département du Loiret, à savoir 152 450 €, à la construction du bâtiment téléperformance que nous avons cédé. En effet, il nous avait aidé dans cette opération, donc nous remboursons les subventions qu'il avait consenties à ce titre ;

- des crédits supplémentaires pour des frais d'affranchissement en hausse de 80 000 €.

Voilà M. le Maire.

M. le Maire – *Je donne la parole à M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *C'est juste une précision. Pour toutes les décisions modificatives, n'ayant pas voté le budget principal 2008, nous nous abstenons.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

A) BUDGET PRINCIPAL

I - AUTORISER LES TRANSFERTS DE CREDITS SUIVANTS :

<u>Prélèvement</u>			<u>en €</u>	<u>Affectation</u>			<u>en €</u>
422 60688		532	-16 000,00	40 65748	520		16 000,00
Autres matières et fournitures				Subv. de fonct. aux autres organismes privés			
Autres activités pour les jeunes				Sports Jeunesse : Services communs			
				Master's de patinage artistique			
312 64111		320	-15 000,00	312 678	551		500,00
Rémunération principale				Autres charges exceptionnelles			
Arts plastiques et autres activités artistiques				Arts plastiques et autres activités artistiques			
				312 611	551		14 500,00
				Contrats de prestations de services			
				Arts plastiques et autres activités artistiques			
				Rémunération des vacataires sous			
				forme de prestations			
020 2184	13B006	110	-3 080,68	020 611	110		3 080,68
Mobilier				Contrats de prestations de services			
Administr. générale de la collectivité				Administr. générale de la collectivité			
EQUIPEMENT BUREAUX SERVICES ADMINISTRATIFS				Règlement d'une facture de déménagement			
322 2188	05A430	548	-545,00	322 2318	05A430	548	545,00
Autres immobilisations corporelles				Autres immobilisations corporelles			
Musées				Musées			
MUSEE DES BEAUX-ARTS - AMENAGEMENTS				MUSEE DES BEAUX-ARTS – AMENAGEMENTS			
				Acquisition d'un cadre de transport			
421 6117		600	-3 000,00	421 2183	06A069	600	500,00
Contrats de prestations de services – an				Matériel de bureau et informatique			
Centres de loisirs				Centres de loisirs			
				EQUIPEMENT DES C.L.S.H.			
				421 2188	06A069	600	2 500,00
				Autres immobilisations corporelles			
				Centres de loisirs			
				EQUIPEMENT DES C.L.S.H.			
				Acquisition en investissement pour les C.L.S.H.			

- Séance du vendredi 26 septembre 2008 -

<u>Prélèvement</u>				<u>en €</u>	<u>Affectation</u>				<u>en €</u>
322 2315	05A080	545		-20 000,00	322 2031	05A080	545	20 000,00	
Instal., matériel & outillage techniques					Frais d'études				
Musées					Musées				
MUSEUM					MUSEUM				
					Etude sur les aquariums				
020 2313	13Z477	910		-4 255,43	020 2188	13Z477	910	2 774,57	
Constructions					Autres immobilisations corporelles				
Administr. générale de la collectivité					Administr. générale de la collectivité				
BLOSSIERES LOCAUX EQUIPES TECH. MUNICIPAL.					BLOSSIERES LOCAUX EQUIPES TECH. MUNICIPAL.				
					020 2184	13Z477	910	1 480,86	
					Mobilier				
					Administr. générale de la collectivité				
					BLOSSIERES LOCAUX EQUIPES TECH. MUNICIPAL.				
					Ajustement sur l'investissement de l'opération				
311 2313	05A441	910		-906,33	311 2184	05A441	910	906,33	
Constructions					Mobilier				
Expression musicale, lyrique et chorégraphique.					Expression musicale, lyrique et chorégraphique.				
ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE					ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE				
					Ajustement sur l'investissement de l'opération				
823 6714		820		-500,00	823 65748		820	500,00	
Bourses et prix					Subv. de fonct. aux autres organismes privés				
Espaces verts urbains					Espaces verts urbains				
					Subvention complémentaire à la corporation Saint-Fiacre				
23 2313	04B244	222		-2 000,00	900 20413	04A405	220	4 000,00	
Constructions					Subv. d'équip. versées au département				
Enseignement supérieur					Service action économique				
CHARTE AMENAGEMENT CAMPUS					PARTICIPATION A19				
					Ajustements de crédits pour le versement du solde de la participation pour l'A19				
23 20418	04B101	222		-2 000,00					
Subv. équip. versées autres org. publ.									
Enseignement supérieur									
CONVENTION EQUIPEMENT UNIVERSITE									
020 2188	13B014	111		-22 000,00	020 617		111	22 000,00	
Autres immobilisations corporelles					Etudes et recherches				
Administr. générale de la collectivité					Administr. générale de la collectivité				
AMENAG. BAT. COMMUNAUX HYGIENE SECURITE									

- Séance du vendredi 26 septembre 2008 -

<u>Prélèvement</u>				<u>en €</u>	<u>Affectation</u>				<u>en €</u>
422	2313	03A4371	910	-1 016,60	422	2031	03A4371	910	1 016,60
Constructions					Frais d'études				
Autres activités pour les jeunes					Autres activités pour les jeunes				
MAISON BOURGOGNE - salle de diffusion					MAISON BOURGOGNE - salle de diffusion				
					Etude acoustique				
324	2316	05A171	558	-3 602,00	324	2188	05A171	558	3 602,00
Restau. des collections et oeuvres d'art					Autres immobilisations corporelles				
Autres actions conserv. – diff. patrimoine					Autres actions conserv. – diff. patrimoine				
ARCHEOLOGIE					ARCHEOLOGIE				
					Acquisition de matériel pour les fouilles archéologiques				
823	2318	08A01034	820	-4 500,00	823	2188	08A01313	820	4 500,00
Autres immobilisations corporelles					Autres immobilisations corporelles				
Espaces verts urbains					Espaces verts urbains				
DIVERS SQUARES ET PARCS PUBLICS					PARC PASTEUR				
					Acquisition de matériel				
414	2315	03C439	520	-3 000,00	020	2031	10A020	910	3 000,00
Instal., matériel & outillage techniques					Frais d'études				
Equipements sportifs					Administr. générale de la collectivité				
REMISE EN ETAT DIVERS EQUIPEMENT					PROVISION POUR FRAIS D'ETUDES				
					Etudes pour la Tribune du Parc des Sports				
823	2188	08A16043	820	-244,00	823	275	08A16043	820	244,00
Autres immobilisations corporelles					Dépôts et cautionnements versés				
Espaces verts urbains					Espaces verts urbains				
EQUIPEMENTS ET MATERIELS					EQUIPEMENTS ET MATERIELS				
					Versement d'une caution pour Air Liquide				
824	2031	10A452	800	-1 844,53	020	617		320	19 642,96
Frais d'études					Etudes et recherches				
Autres opérations d'aménagement urbain					Administr. générale de la collectivité				
PROJET CENTRE VILLE					Rémunération archéologue				
824	2188	10A452	800	-17 798,43					
Autres immobilisations corporelles									
Autres opérations d'aménagement urbain									
PROJET CENTRE VILLE									
020	61822		201	-5 626,09	020	651		201	5 626,09
Banques de données					Redevances pour conces., brevets, lic...				
Administr. générale de la collectivité					Administr. générale de la collectivité				
					Droits presse nationale				

- Séance du vendredi 26 septembre 2008 -

<u>Prélèvement</u>				<u>en €</u>	<u>Affectation</u>				<u>en €</u>
324	2313	05A477	910	-898,61	324	2188	05A477	910	898,61
Constructions					Autres immobilisations corporelles				
Entretien du patrimoine culturel					Entretien du patrimoine culturel				
RESTAURATION HOTEL GROSLLOT					RESTAURATION HOTEL GROSLLOT				
					Panneaux signalétiques hôtel Groslot				
401	611		520	-200,00	401	678		520	200,00
Contrats de prestations de services					Autres charges exceptionnelles				
E.M.I.S.					E.M.I.S.				
					Remboursement d'un stage annulé pour raisons médicales				
213	2313	06A474	910	-1 110,51	213	2188	06A474	910	1 110,51
Constructions					Autres immobilisations corporelles				
Enseignement primaire					Enseignement primaire				
MATERNELLE RENE THINAT					MATERNELLE RENE THINAT				
					Acquisition d'un coffret électrique et d'une armoire gaz				
824	65748		513	-42 000,00	020	64131		320	42 000,00
Subv. de fonct. aux autres organismes privés					Rémunération				
Développement social urbain					Administr. générale de la collectivité				
					Poste de la chargée de mission contrat urbain de cohésion sociale				
020	2313	13Z007	910	-32 578,67	020	2184	13Z007	910	32 578,67
Constructions					Mobilier				
Administr. générale de la collectivité					Administr. générale de la collectivité				
GROSSES REPARATIONS DIVERSES					GROSSES REPARATIONS DIVERSES				
					Remplacement mobilier au centre municipal				
020	2188	13C260	930	-10 600,00	020	2315	13C260	930	10 600,00
Autres immobilisations corporelles					Instal., matériel & outillage techniques				
Administr. générale de la collectivité					Administr. générale de la collectivité				
RENOUV. MAT. AUDIOVISUEL					RENOUV. MAT. AUDIOVISUEL				
					Remplacement borne Musée des Beaux Arts				
824	2031	10A144	800	-1 330,00	824	2315	10A144	800	1 330,00
Frais d'études					Instal., matériel & outillage techniques				
Autres opérations d'aménagement urbain					Autres opérations d'aménagement urbain				
DIVERSES ZONES D'AMENAGEMENT URBAIN					DIVERSES ZONES D'AMENAGEMENT URBAIN				
					Ajustement sur les crédits d'investissement de l'opération				
522	60688		103	-10 000,00	020	64111		320	10 000,00
Autres matières et fournitures					Rémunération principale				
Actions en faveur enfance et adolescence					Administr. générale de la collectivité				
					Vacations des jeunes relais				

- Séance du vendredi 26 septembre 2008 -

<u>Prélèvement</u>				<u>en €</u>	<u>Affectation</u>				<u>en €</u>
020 2188	01A249	930		-8 947,00	112 2315	01A249	930	8 947,00	
Autres immobilisations corporelles Administr. générale de la collectivité EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE					Instal., matériel & outillage techniques Police municipale EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE Equipement en liaison radio				
020 2188	13C001	930		-1 405,00	020 2315	13C001	930	1 405,00	
Autres immobilisations corporelles Administr. générale de la collectivité TELEPHONIE FIXE ET MOBILE					Instal., matériel & outillage techniques Administr. générale de la collectivité TELEPHONIE FIXE ET MOBILE Mise à niveau réseau téléphonique				
94 2188	04A407	751		-709,26	824 2381	10A3932	751	709,26	
Autres immobilisations corporelles Aides au commerce et aux serv. marchands ACTIONS COMMERCE					Avances et acomptes versés à la S.E.M.D.O. Autres opérations d'aménagement urbain Z.A.C. DES HALLES 2 Ajustement pour le versement de la 4 ^{ème} participation				
324 2313	05A486	910		-3 928,86	324 2031	05A486	910	3 928,86	
Constructions Entretien du patrimoine culturel SALLE DES THESES					Frais d'études Entretien du patrimoine culturel SALLE DES THESES Etude géotechnique				
213 2031	06A475	910		-14 000,00	213 2313	06A475	910	14 000,00	
Frais d'études Enseignement primaire ECOLE PRIMAIRE OLYMPIA CORMIER					Constructions Enseignement primaire ECOLE PRIMAIRE OLYMPIA CORMIER Transfert d'investissement au sein de l'opération				
824 2188	10A452	800		-24 000,00	824 2315	10A452	800	24 000,00	
Autres immobilisations corporelles Autres opérations d'aménagement urbain PROJET CENTRE VILLE					Instal., matériel & outillage techniques Autres opérations d'aménagement urbain PROJET CENTRE VILLE Ajustement sur l'opération				
020 64111		320		-48 500,00	020 611		340	48 500,00	
Rémunération principale Administration générale de la collectivité					Contrat de prestations de services Administration générale de la collectivité Intervenant externe pour renfort du pôle système (D.S.I.)				

II - AUTORISER LES AJUSTEMENTS DE CREDITS SUIVANTS

<u>En dépenses :</u>			<u>en €</u>
334 65748	540	-	-553 080,00
Zénith Subv. de fonct. aux autres organismes privés Ajustement lié aux conventions passées en décembre 2007			
824 65741	402		-533 100,00
Parkings publics Subv. de fonct. aux S.E.M. Ajustement lié aux conventions passées en décembre 2007			
824 65741	115		-411 190,00
Centre de conférence Subv. de fonct. aux S.E.M. Ajustement lié aux conventions passées en décembre 2007			
01 022	310		35 520,00
Opérations non ventilables Dépenses imprévues - Fonctionnement			
020 6261	200		80 000,00
Administr. générale de la collectivité Frais d'affranchissement Crédits insuffisants suite aux envois pour les listes électorales			
40 65748	520		50 000,00
Sports Jeunesse : Services communs Subv. de fonct. aux autres organismes privés Subvention exceptionnelle au R.C.O.			
903 678	220		152 450,00
Zones d'activité Autres charges exceptionnelles Remboursement participation du Département à la construction du bâtiment téléperformance qui a été vendu			
022 6232	430		10 000,00
Administr. générale de l'Etat Fêtes et cérémonies Crédits pour les plateaux repas des bureaux de vote des prud'homales			

<u>En recettes :</u>			<u>en €</u>
334 75711	540		-395 460,00
Zénith REDEVANCE ZENITH Ajustement en application des conventions de décembre 2007			
334 75712	540		-24 060,00
Zénith INTERESSEMENT ZENITH Ajustement en application des conventions de décembre 2007			
824 757	402		-468 380,00
Parkings publics Excédents reversés par fermiers & conc. Ajustement en application des conventions de décembre 2007			
824 7572	115		-311 500,00
Centre de conférences Redev. centre de conférences Ajustement en application des conventions de décembre 2007			
020 74718	430		30 000,00
Participations de l'État pour les élections Administration générale de l'État			

III - AUTORISER LES OUVERTURES DE CREDITS SUIVANTS

a) Ouverture en dépenses et recettes pour l'acquisition d'une collection paléontologique par le Muséum

<u>En dépenses :</u>			
322 2161	05A080	545	13 530,00
Musées Oeuvres et objets d'art MUSEUM			
<u>En recettes :</u>			
322 1322	05A080	545	13 530,00
Musées Subv. Equip. non transf. région MUSEUM			

b) Ouverture en dépenses et recettes de la subvention perçue par la Ville pour le compte d'Orléans concerts

<u>En dépenses :</u>		<u>en €</u>
311 65748	553	5 000,00
Expression musicale, lyrique et chorégraphique. Subv. de fonct. aux autres organismes privés		

<u>En recettes :</u>		
311 74718	553	5 000,00
Expression musicale, lyrique et chorégraphique. Autres part. de l'Etat		

c) Ajuster les virements des sections de fonctionnement et d'investissement

<u>En dépenses :</u>		
01 023	310	- 41 723,64
Opérations non ventilables Virement de la section investissement		

<u>En recettes :</u>		
01 021	310	- 41 723,64
Opérations non ventilables Virement de la section fonctionnement		

B) BUDGET ANNEXE DU PARC FLORAL

<u>Prélèvement</u>		<u>en €</u>	<u>Affectation</u>		<u>en €</u>
823 64111	320	-3 203,72	823 6256	320	3 203,72
Rémunération principale Parc Floral			Missions Parc Floral		
823 611	821	-65,00	823 658	821	65,00
Contrats de prestations de services Parc Floral			Charges diverses de la gestion courante Parc Floral »		

ADOPTE PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 8 – Communauté d'Agglomération. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Désignation des membres.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 17 juin 2008 et en application de l'article 1609 nonies paragraphe IV du Code Général des Impôts, le Conseil de Communauté a proposé les principes de composition de la

Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges comprenant, outre le Président de la Communauté, un représentant titulaire et un représentant suppléant de chaque commune.

En conséquence, il appartient à la Ville d'Orléans de proposer deux représentants à cette commission.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner :

- M. Michel MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, en qualité de membre titulaire,
- Mlle Muriel SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, en qualité de membre suppléant,

pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.). »

ADOPTE PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 9 – Taxe d'urbanisme. Admissions en non valeur.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 a réglementé la procédure de l'admission en non valeur des taxes d'urbanisme.

Les taxes d'urbanisme reconnues irrécouvrables pour des causes indépendantes de l'action du comptable chargé du recouvrement peuvent être admises en non valeur.

Les décisions prononçant l'admission en non valeur sont prises, sur avis conforme du Conseil Municipal, par les services du Trésor Public aussi bien sur l'ensemble des taxes que sur les pénalités de retard éventuelles.

Dans ce cadre, M. le Trésorier d'Orléans banlieue a transmis la demande de remise de pénalités de retard concernant la Société GBA VAL DE FRANCE, permis de construire 234049P116 relatif à une construction dans la Z.A.C. du Clos Rozay, pour un montant de 224 €. Le versement des taxes en principal est intervenu début février pour une échéance au 31 janvier 2008.

La taxe en principal ayant été honorée, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter l'admission en non valeur des pénalités de retard, concernant la Société GBA VAL DE FRANCE Promotion d'un montant de 224 € »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 10 – O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 336 592 € Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 28 juillet 2008, l'Office Public d'Aménagement et de Construction (O.P.A.C.) d'Orléans, sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 336 592 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer les travaux de réhabilitation de 78 logements, situés 4, 6, 8, rue Léopold Sedar Senghor et 9, rue Henri Troyat à Orléans.

La présente garantie, si elle est accordée, portera le capital garanti restant dû de l'O.P.A.C. d'Orléans à 74 816 210,15 € représentant une annuité de 7 120 276,63 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.A.C. d'Orléans,

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 168 296 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 336 592 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer les travaux de réhabilitation de 78 logements situés 4, 6, 8, rue Léopold Sedar Senghor et 9, rue Henri Troyat à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du «Prêt PAM» consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 20 ans
- Echéances : Annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,60 %
- Taux annuel de progressivité : 0,50 %

- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'Office Public d'Aménagement et de Construction d'Orléans et la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 11 – O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 824 446 € Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 28 juillet 2008, l'Office Public d'Aménagement et de Construction (O.P.A.C.) d'Orléans, sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 1 824 446 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer les travaux de réhabilitation de 78 logements, situés 4, 6, 8, rue Léopold Sedar Senghor et 9, rue Henri Troyat à Orléans.

La présente garantie, si elle est accordée, portera le capital garanti restant dû de l'O.P.A.C. d'Orléans à 76 640 656,15 € représentant une annuité de 7 186 140,21 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.A.C. d'Orléans,

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 912 223 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 824 446 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer les travaux de réhabilitation de 78 logements situés 4, 6, 8, rue Léopold Sedar Senghor et 9, rue Henri Troyat à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du « Prêt PALULOS en Renouvellement Urbain » consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 20 ans
- Echéances : Annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,25 %
- Taux annuel de progressivité : 0,50 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5: Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'Office Public d'Aménagement et de Construction d'Orléans et la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 12 – O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 88 646 € Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 8 août 2008, l'Office Public d'Aménagement et de Construction (O.P.A.C.) d'Orléans, sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 88 646 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer les travaux de sécurisation des parties communes de 80 logements, situés résidence « Le Blason » rue Félix Maulien – Quartier Argonne - à Orléans.

La présente garantie, si elle est accordée, portera le capital garanti restant dû de l'O.P.A.C. d'Orléans à 76 729 302,15 € représentant une annuité de 7 190 196,67 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.A.C. d'Orléans,

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 44 323 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 88 646 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer les travaux de sécurisation des parties communes de 80 logements, situés résidence «Le Blason» rue Félix Maulien - Quartier Argonne - à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du «Prêt PRUAS» consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 15 ans
- Echéances : Annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,25 %
- Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'Office Public d'Aménagement et de Construction d'Orléans et la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 13 – O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 70 241 € Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 8 août 2008, l'Office Public d'Aménagement et de Construction (O.P.A.C.) d'Orléans, sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 70 241 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer les travaux de sécurisation des parties communes de 128 logements, situés résidence « Marie Stuart » rues Lalo et Ravel – Quartier Argonne - à Orléans.

La présente garantie, si elle est accordée, portera le capital garanti restant dû de l'O.P.A.C. d'Orléans à 76 799 543,15 € représentant une annuité de 7 193 410,91 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.A.C. d'Orléans,

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 35 120,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 70 241 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer les travaux de sécurisation des parties communes de 128 logements, situés résidence « Marie Stuart » rues Lalo et Ravel - Quartier Argonne - à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du « Prêt PRUAS » consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 15 ans
- Echéances : Annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,25 %

- Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'Office Public d'Aménagement et de Construction d'Orléans et la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 14 – O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 414 751 € Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 29 juillet 2008, l'Office Public d'Aménagement et de Construction (O.P.A.C.) d'Orléans, sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 1 414 751 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer les travaux de réhabilitation de 50 logements, situés 14-16, rue Henri Troyat - Quartier La Source - à Orléans.

La présente garantie, si elle est accordée, portera le capital garanti restant dû de l'O.P.A.C. d'Orléans à 78 214 294,15 € représentant une annuité de 7 244 484,26 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.A.C. d'Orléans,

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 707 375,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 414 751 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer les travaux de réhabilitation de 50 logements, situés 14-16, rue Henri Troyat - Quartier La Source - à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du «Prêt PALULOS en PRU» consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 20 ans
- Echéances : Annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,25 %
- Taux annuel de progressivité : 0,50 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5: Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'Office Public d'Aménagement et de Construction d'Orléans et la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 15 – O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 559 623 € Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 11 septembre 2008, l'Office Public d'Aménagement et de Construction (O.P.A.C.) d'Orléans, sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 559 623 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction de 22 logements en VEFA, situés sur les terrains CORRE, avenue de Saint-Mesmin à Orléans.

La présente garantie, si elle est accordée, portera le capital garanti restant dû de l'O.P.A.C. d'Orléans à 78 773 917,15 € représentant une annuité de 7 257 886,64 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 8).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.A.C. d'Orléans,

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

I - GARANTIE D'EMPRUNT

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 279 811,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 559 623 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 22 logements en VEFA, situés sur les terrains CORRE, avenue de Saint-Mesmin à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du « Prêt PLUS foncier » consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 50 ans
- Echéances : Annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,60 %
- Taux annuel de progressivité : 0,50 %
- Durée de préfinancement : de 0 à 12 mois
- Révisibilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 12 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans, à hauteur de la somme de 279 811,50 € représentant 50 % du prêt d'un montant de 559 623 € majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

ARTICLE 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 6: Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

II - RESERVATION DE LOGEMENTS

ARTICLE 7 : L'O.P.A.C. d'Orléans s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 4 logements, en application des articles L. 441-1 et R. 441-10 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Ville sans que l'O.P.A.C. d'Orléans puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1er - section 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

ARTICLE 8 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'Office Public d'Aménagement et de Construction d'Orléans et la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 16 – O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 283 219 € Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 11 septembre 2008, l'Office Public d'Aménagement et de Construction (O.P.A.C.) d'Orléans, sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 1 283 219 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction de 22 logements en VEFA, situés sur les terrains CORRE, avenue de Saint-Mesmin à Orléans.

La présente garantie, si elle est accordée, portera le capital garanti restant dû de l'O.P.A.C. d'Orléans à 80 057 136,15 € représentant une annuité de 7 290 852 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 7).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.A.C. d'Orléans,

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 641 609,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 283 219 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 22 logements en VEFA, situés sur les terrains CORRE, avenue de Saint-Mesmin à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du « Prêt PLUS logement » consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 40 ans
- Echéances : Annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,60 %
- Taux annuel de progressivité : 0,50 %
- Durée de préfinancement : de 0 à 12 mois
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 12 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 641 609,50 € représentant 50 % du prêt d'un montant de 1 283 219 € majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

ARTICLE 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 6: Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 7 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'Office Public d'Aménagement et de Construction d'Orléans et la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 17 – Indemnité versée au Receveur Municipal. Maintien de l'attribution.

M. MARTIN – *Il vous est proposé de bien vouloir maintenir l'attribution de l'indemnité qui est versée au receveur municipal, Mme FLAMME, dans les conditions prévues par les arrêtés de décembre 1983 et juillet 1990, en raison de l'efficacité de sa collaboration, ce qui est bien vrai.*

Mme NGANGA – *Je voulais juste dire que l'on s'abstiendra parce qu'on n'a pas du tout la somme de l'indemnité versée à Mme FLAMME.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 23 février 2007, il a été décidé d'attribuer à Mme FLAMME, Receveur Municipal, l'indemnité prévue par les textes à compter du 1^{er} janvier 2007, date de sa prise de fonction.

A chaque renouvellement du Conseil Municipal, il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'attribution de cette indemnité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir maintenir l'attribution de l'indemnité à Mme FLAMME, Receveur Municipal dans les conditions prévues par les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990 en raison de l'efficacité de sa collaboration avec les Services Municipaux. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

M. le Maire – *Il y a donc 2 abstentions, M. MARTIN.*

M. MARTIN – *En matière financière, je suis habitué à quelques abstentions. Donc, j'en ai pris mon parti effectivement.*

N° 18 – C.L.E.O. Travaux de déplacement du réseau d'eau potable. Cession de créances.

M. MARTIN – *C'est une délibération un petit peu technique mais importante. Elle porte sur la cession de créances que la Ville accepte de prendre à son compte concernant le prêt sur lequel vous avez délibéré antérieurement, cession mise en place par la banque Dexia relative au contrat de concession de distribution d'eau.*

Je vous rappelle à ce titre que la distribution d'eau prend à sa charge les transferts de réseaux du projet C.L.E.O., soit 11 millions d'euros, la Ville s'engageant à venir aux droits de ce contrat s'il arrive au terme. Or, il arrivera au terme en 2011. Donc, il s'agit de la cession de créances qui était prévue dans le contrat bancaire.

M. le Maire – *Je donne la parole à M. GRAND.*

M. GRAND – *C'est juste pour dire que nous voterons contre, en cohérence avec notre vote antérieur.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération exécutoire du 15 juillet 2008, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 8 au traité de concession à passer avec La Lyonnaise des Eaux, définissant les modalités de financement des travaux de déviation des réseaux d'eau potable dans le cadre de C.L.E.O.

Le financement de l'opération de 11 000 000 € H.T. se réalise au moyen d'un emprunt bancaire divisé en deux tranches, accompagné d'une cession de créances acceptée de la Valeur Financière Résiduelle Totale et de la Valeur Financière Non Amortie qui s'y substituerait en cas de fin anticipée du traité de concession par la Ville d'Orléans en application de l'article L.313-29 du Code Monétaire et Financier.

La signature de l'acte d'acceptation est conditionnée par la notification à la Ville d'Orléans de la cession de créances et d'une demande d'acceptation de ladite cession. L'acceptation de la cession de créances entrera en vigueur sous la seule condition de la signature par un représentant dûment habilité de la Ville du procès-verbal de réception pour chaque tranche annuelle de travaux correspondante.

En conséquence de l'acceptation, la Ville d'Orléans ne pourra opposer à DEXIA Crédit Local, aucune exception, de quelque nature que ce soit, fondée sur ses rapports avec la Lyonnaise des Eaux France à l'égard du paiement des créances cédées.

La Société DEXIA Crédit Local a procédé le 15 septembre 2008 à la notification, au sens des dispositions de l'article L. 313-28 du Code Monétaire et Financier, de la cession de créances que lui a consentie la Société Lyonnaise des Eaux France.

- Séance du vendredi 26 septembre 2008 -

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer l'acte d'acceptation de cession de créances dont le modèle est joint portant sur la valeur financière résiduelle en cas de fin normale ou la valeur financière non amortie en cas de fin anticipée du traité de concession passé avec la Lyonnaise des Eaux France. »

ADOpte PAR 42 VOIX CONTRE 13.

RAPPORT D'ACTIVITES

N° 19 – Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Rapport annuel d'activités au titre de l'année 2007. Présentation.

M. LEMAIGNEN – *M. le Maire, chers collègues, je vais essayer d'être bref ou tout du moins synthétique pour vous présenter le rapport d'activités de l'Agglomération au titre de l'année 2007.*

*
* *
*

Présentation d'un power-point par M. LEMAIGNEN.

*
* *
*



22 COMMUNE

ORLEANS VAL DE LOIRE, un territoire, des compétences

PRINCIPALES COMPÉTENCES EXCLUSIVES

- DÉPLACEMENTS
- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- GESTION DES DÉCHETS
- ASSAINISSEMENT

PRINCIPALES COMPÉTENCES PARTAGÉES AVEC LES COMMUNES

- AMÉNAGEMENT / LOIRE TRAME VERTE
- INFRASTRUCTURES
- COHÉSION SOCIALE



273 000 habitants

30 230 ha

Présentation Rapport d'activité 2007 de l'Agglo – CM Ville d'Orléans – 26 septembre 2008



M. LEMAIGNEN – Vous avez ici la carte représentant les 22 communes de l'Agglomération, vous la connaissez. Premièrement, je rappelle que son territoire couvre 302 km². Cela représente trois fois Paris, car Paris intra muros, c'est 102 km².

Deuxième élément, la Ville d'Orléans représente à elle seule 42 % de la population de l'agglomération.

ENVIRONNEMENT AU QUOTIDIEN

ASSAINISSEMENT



Reconstruction de la STEP de la Source - 20,1 M€ HT - avril 2009

- l'accent est mis sur la concertation pour déboucher sur le co-compostage des boues, solution conforme aux attentes des riverains

Reconstruction de la STEP de l'île Arrault - 23 M€ HT - novembre 2010

- un projet architectural ambitieux et innovant

- une insertion environnementale soignée et une réduction des nuisances

- Mise en oeuvre du schéma directeur Nord-Est

- Poursuite des diagnostics et des réunions publiques du SPANC

- Élaboration du schéma directeur des eaux pluviales



Présentation Rapport d'activité 2007 de l'Agglo - CM Ville d'Orléans - 26 septembre 2008

M. LEMAIGNEN – *En assainissement, c'est important ce que nous faisons en la matière. C'est une compétence exclusive de l'Agglomération. En fait, on assainit chaque année 22 millions de m³ d'eaux usées. Cela représente 7 500 piscines olympiques. Et nous avons également à traiter, à réparer et à mettre en conformité 2 000 kilomètres de réseaux d'assainissement.*

Alors, qu'a-t-on fait en particulier en 2007 ? On a fait de très grosses stations. Vous savez que les travaux de la station d'épuration de La Source ont été engagés. C'est un coût de 20 millions d'euros. C'est une station qui était pratiquement hors d'état. Je rappelle que les deux stations de La Source et de l'île Arrault auraient dû être mises aux normes en 1998. Donc, la station de La Source, après quelques difficultés de procédure, a vu commencer ces travaux en septembre 2007 et ouvrira donc en avril 2009. C'est une station classique à boues activées.

En revanche, la station d'épuration de l'île Arrault sera mise en service en novembre 2010. C'est une station sur laquelle on reviendra tout à l'heure, donc je ne m'appesantirai pas sur le sujet. Simplement, c'est un coût de 23 millions d'euros hors taxes. Nous aurons une délibération tout à l'heure que je commenterai quant à l'avis à émettre relatif à cet équipement. Donc, je préciserai plus largement cette station.

ENVIRONNEMENT AU QUOTIDIEN

GESTION DES DECHETS



Optimisation de la collecte des déchets

- Etudes de réorganisation de l'ensemble des collectes du territoire
- Développement d'équipements de collecte sélective enterrés (notamment Place Dunois à Orléans)
- Mise à disposition gratuite de 3000 composteurs au cours de réunions publiques
- Réhabilitation du site d'exploitation Sud et aménagement du site Nord

Valorisation des déchets

- Mise en place sur les déchetteries de la filière de valorisation des DEEE :
 - ▶ 509 tonnes collectées en 6 mois
- Acquisitions des terrains autour de l'UTOM pour l'aménagement de la 7^{ème} déchetterie et la nouvelle plateforme des mâchefers
- Finalisation de la mise aux normes des fumées de l'UTOM



Présentation Rapport d'activité 2007 de l'Agglo - CM Ville d'Orléans - 26 septembre 2008

M. LEMAIGNEN – Quant à la gestion des déchets, là aussi en 2007, je vais simplement mettre un flash sur deux actions que nous avons menées :

- L'optimisation de la gestion des collectes des déchets, avec à Orléans, des équipements de collecte sélective enterrés. Nous continuerons et nous approfondirons cette démarche dans l'avenir, en liaison avec Mme de QUATREBARBES. En même temps cette année, nous avons fait une seconde série de distribution gratuite de 3 000 composteurs qui permettent effectivement de réduire les déchets qui sont ramassés par nos ripeurs.

- La valorisation des déchets. On a mis en place une nouvelle filière D.E.E.E. Cela veut dire : Déchets des Equipements Electriques et Electroniques. Ainsi désormais, dans les déchetteries, vous pouvez apporter vos téléviseurs ou vos ordinateurs qui seront recyclés. On en a déjà collecté 509 tonnes en 6 mois, puisqu'on a mis en place la filière en juin.

Par ailleurs, nous sommes en train de préparer la construction de la 7^{ème} déchetterie à Saran.

ENVIRONNEMENT AU QUOTIDIEN

GESTION DES DECHETS

→ **327 kg de déchets produits/an et par habitant** sans les déchetteries et les objets encombrants soit **514 kg avec les déchetteries** et les objets encombrants

→ **58kg/an et par habitant** en performance moyenne de tri

→ **+ 25% de déchets sélectifs** collectés entre 2001 et 2006

→ **153.5 tournées en régie et 67 en prestations** organisées chaque semaine représentant un tonnage moyen par tournée de **6,7 t** pour la régie et **8,5 t** pour les contrats de prestations

Présentation Rapport d'activité 2007 de l'Agglo - CM Ville d'Orléans - 26 septembre 2008



M. LEMAIGNEN – *La gestion des déchets est fondamentale. Vous savez, chaque habitant de l'agglomération génère, chaque année, 327 kg de déchets. Et si j'ajoute ceux qui sont amenés en déchetterie ou bien les encombrants, cela fait 514 kg par habitant. C'est énorme.*

Effectivement, c'est un vrai débat, M. le Député, de d'essayer de réduire, par la réglementation ou par des codes de bonnes pratiques, les déchets à la source. Ce serait sans doute la meilleure solution pour limiter la charge de plus en plus lourde qui pèse sur nos collectivités locales.

En terme de tri, on en est à 58 kg/an et par habitant. On n'est pas « terrible ». Il y a des progrès à faire incontestablement. Il est vrai que le développement des équipements de collecte sélective à Orléans devrait contribuer à améliorer cela.

Je rappelle néanmoins que nous menons une expérience de regrouper ce qu'on appelle les corps creux et les corps plats, c'est à dire à la fois les bouteilles plastiques et les papiers carton. Cela a permis d'augmenter, en un an, de 25 % la collecte sélective à Orléans.

DES TRANSPORTS URBAINS PERFORMANTS

Dans le cadre du Projet d'agglomération 2002/2007, l'Agglo a mis en œuvre une restructuration du réseau tram/bus pour des transports urbains adaptés aux besoins réels des usagers.

- **CLEO :**
 - enquête publique préalable à l'obtention de la DUP,
 - approbation de l'avant-projet des aménagements urbains,
 - approbation du design extérieur et intérieur...
- **Réseau bus/tram :**
 - un contrat intercommunal pour la gestion des abris voyageurs,
 - enquête qualité,
 - renouvellement de la convention TER Bus,
 - études d'amélioration du fonctionnement du carrefour de Verdun,
 - mise en accessibilité des arrêts de la ligne n°4 de bus...
- **Révision du Plan de Déplacements Urbains**
- **Ecomobilité : Plans Déplacements Entreprises, covoiturage, autopartage...**

Présentation Rapport d'activité 2007 de l'Agglo - CM Ville d'Orléans - 26 septembre 2008



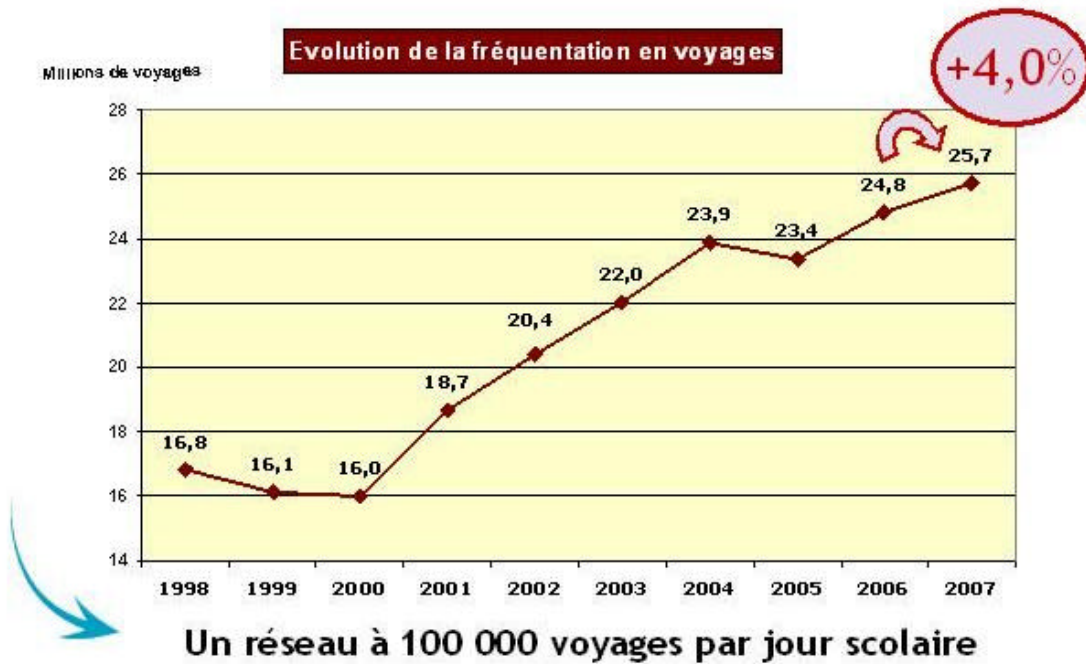
M. LEMAIGNEN – *A propos des transports, l'année 2008 a vu aboutir deux éléments importants, puisque la déclaration d'utilité publique du tram nous l'avons eue le 9 janvier 2008, mais l'essentiel avait été fait durant l'année 2007.*

Nous avons également poursuivi l'amélioration du réseau bus/tram puisque nous avons une politique globale de transport qui ne se limite pas, bien évidemment, au seul tram. Nous avons en particulier mis en accessibilité handicapés la ligne 4 qui est la seconde ligne du réseau. Je rappelle qu'à elle seule, elle transporte 10 000 voyageurs/jour.

Nous avons également réviser notre plan de déplacement urbain (P.D.U.) qui a été approuvé en 2008.

DES TRANSPORTS URBAINS PERFORMANTS

UNE EVOLUTION DU TRAFIC EN PROGRESSION



M. LEMAIGNEN - Vous voyez que tout cela a permis d'augmenter largement la fréquentation du réseau.

En fait, depuis fin 2001 pour tenir compte de l'effet tram une fois absorbé, la fréquentation du réseau global a augmenté de 38 %. Mais ce qui est important, c'est que ce n'est pas uniquement lié à l'effet tram puisque, sur la même période, le réseau de bus lui-même a augmenté sa fréquentation de 28 %.

Aujourd'hui, en jours scolaires, on arrive à 100 000 voyageurs. Pour calculer ce nombre, vous prenez le nombre global de voyageurs par an et vous le divisez par 260. C'est la technique que l'on emploie habituellement dans les réseaux de transport.

FACILITER LA PRATIQUE DU VELO URBAIN

- Fin juin 2007 : **lancement de vélo+** service de location de vélos courte durée (septembre 2008 : 29 stations et 350 vélos en libre service 24h/24)
- Développement des services liés à l'usage du vélo (1000 arceaux vélos, 1656 vélos marqués gratuitement contre le vol depuis 2005...)
- Quelques réalisations 2007 : les mails d'Orléans, rue des fossés à Fleury-les-Aubrais, création d'un itinéraire entre Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et Olivet, 1,2 km de piste le long du Boulevard Victor Hugo pour relier les 2 gares, piste sécurisée sur le Pôle 45...



↓

Un réseau cyclable continu et cohérent
330 km d'aménagements cyclables
dont 150 km d'itinéraires cyclables communautaires

Présentation Rapport d'activité 2007 de l'Agglo - CM Ville d'Orléans - 26 septembre 2008



M. LEMAIGNEN – *Par ailleurs, nous avons développé notre politique relative à l'usage du vélo puisque c'est un point essentiel que nous souhaitons mener.*

Fin juin 2007, vous le savez, nous avons lancé Vélo+, une semaine avant la Ville de Paris - Paris n'a fait que nous copier -, et nous avons en même temps développer les services liés à l'usage du vélo. Je rappelle que rien que dans l'agglomération, vous avez 1 000 arceaux vélo pour déposer vos vélos particuliers et en même temps, nous avons développé une politique de marquage de vélos pour essayer de limiter les vols ou plutôt permettre de récupérer plus facilement votre vélo. Pour un vélo marqué, vous avez une chance sur trois de le récupérer, alors que vous avez une chance sur 1 000 de récupérer un vélo non marqué.

Nous avons également poursuivi les pistes cyclables. Aujourd'hui, on a 150 kilomètres d'itinéraires cyclables communautaires. Et si j'y ajoute les zones 30 et les voies communales, on arrive à un réseau cyclable de 330 km dont vous pouvez suivre la réalisation avec la carte que nous éditons chaque année au 1^{er} avril, et ce n'est pas une farce !

INFRASTRUCTURES

Poursuite de la réalisation des opérations retenues dans le cadre du Projet d'agglomération

Quelques exemples :

Opérations achevées en 2007 - Orléans : chemin du Pont Cotelle, première tranche de l'aménagement du boulevard de Châteaudun, réfection du boulevard de Québec / dernière tranche de la RN 157 à Ormes, 1^{ère} tranche de la RD 951 à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, RD 951 à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin...

Opérations en phase travaux – faubourg Bourgogne « secteur glacière » sur Orléans / Saint-Jean-de-Braye, voie de liaison RN20 UTOM à Saran, route de Sandillon, carrefour Alleville sur la RN 157...

Opérations à moins de 150 000 € dans les communes
Orléans : remplacement des candélabres avenue Buffon, reprise du revêtement de chaussée place du Champ Saint-Marc et autour du giratoire Diderot / carrefour entrée est RD 101 à Chanteau, route de la Chapelle à Ingré, aménagement du stationnement à Mardié...



Présentation Rapport d'activité 2007 de l'AgglO – CM Ville d'Orléans – 26 septembre 2008

M. LEMAIGNEN – *Pour les infrastructures, nous avons poursuivi le programme extrêmement ambitieux, peut-être même trop ambitieux, que nous avons prévu dans le cadre de notre projet d'agglomération 2002-2007. Je vois notre vice-président, chargé des finances à l'AgglO, qui sourit.*

Beaucoup d'opérations ont été terminées en 2007 : à Orléans, le chemin du Pont Cotelle jusqu'aux Billards Chevillotte, la première tranche du boulevard de Châteaudun, le boulevard de Québec et toutes les rambardes ; à Ormes, la dernière tranche de la R.N. 157 et la R.D. 951 sur les communes de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

Nous avons des opérations qui sont en phase travaux : le faubourg Bourgogne à Saint-Jean-de-Braye, la grosse opération de liaison entre l'U.T.O.M. et la R.N. 20 ainsi que plusieurs opérations moins importantes.

Nous avons également poursuivi ce qu'on appelle les opérations à moins de 150 000 € qui permettent à l'AgglO d'intervenir, lorsqu'il y a un problème ponctuel qui se pose, pour être extrêmement réactif afin d'améliorer nos infrastructures.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AMENAGEMENT DES PARCS D'ACTIVITES

- Signature du **premier contrat de Parc d'activités de « la Saussaye »** - Orléans Sologne (mars 2007)
- Aménagement de la **ZAC du Champ Rouge** avec l'implantation d'Amazon.fr et l'extension du groupe DERET
- Poursuite de l'aménagement et de la commercialisation de la **ZAC des Châtelliers** et du **Parc d'activités du Moulin**
- **Pôle 45** : remise à niveau des voiries
- **PTOC** : achèvement de la ZAC n°4
- Protocole d'accord sur le **Parc d'activités d'Ingré Saint-Jean-de-la-Ruelle**
- Des **parcs-services dans la métropole jardin** :
 - Parc d'activités des Châtelliers : ouverture d'une crèche interentreprises (janvier 2008) - 30 berceaux
 - Pôle 45 : ouverture d'une crèche interentreprises (avril 2008) - 40 berceaux
 - Parc du Moulin : ouverture d'un RIE – 500 couverts – 650 m²

Présentation Rapport d'activité 2007 de l'Agglo – CM Ville d'Orléans – 26 septembre 2008



M. LEMAIGNEN – *Sur les parcs d'activités en développement économique, vous savez qu'une de nos priorités était ce qui se traduit par le slogan « Des parcs-services dans la métropole jardin ». Et bien, nous avons signé le premier contrat de parc d'activités à la Saussaye avec l'Association des Industriels et Riverains du Parc Orléans Sologne (AIR-POS). Cela veut dire quoi ? En fait, Orléans a comme caractéristique la présence de beaucoup d'associations de parcs d'activités extrêmement dynamiques et nous contractualisons avec ces associations pour permettre de traiter ensemble tous les problèmes du quotidien, qu'il s'agisse de la signalétique, de la sécurité, de l'entretien, etc.*

Nous avons également créer et développer une nouvelle Z.A.C. qui a été immédiatement commercialisée, la Z.A.C. du Champ Rouge au nord avec l'implantation d'Amazon, l'extension sur 30 hectares du groupe Deret et T.F.E. qui s'est implanté également dans le domaine du froid.

Nous avons poursuivi deux Z.A.C. importantes : les Châtelliers à la limite entre Orléans, Saint-Jean-de-Braye et Semoy et le parc d'activités du Moulin à la limite d'Orléans et Olivet.

Dans le cadre de cette notion de parcs-services, nous avons contribué à l'ouverture de services supplémentaires apportés aux entreprises et aux salariés :

- les crèches interentreprises aux Châtelliers et au Pôle 45 ;

- Séance du vendredi 26 septembre 2008 -

- un restaurant interentreprise au Parc du Moulin ;
- le développement de plans de déplacement entreprises dans plusieurs parcs de l'agglomération.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Et aussi: EDF-Sofilo, Greenpharma, RSI...



GST Rénovation : création de 37 emplois



Présentation Rapport d'activité 2007 de l'Agglo – CM Ville d'Orléans – 26 septembre 2008

M. LEMAIGNEN – *Sur cette diapositive, vous avez quelques photos avec à gauche, WIRECOM. Visiter ces locaux, ils sont remarquables ! Ces locaux, en terme de H.Q.E., sont au top du top.*

Vous avez aussi VERGNET, une Société que notre Président de la République a visité en venant à Orléans. Ils construisent des éoliennes qui peuvent se rabattre pour supporter les cyclones, mais également des puits pour le Sahel.

En bas, il s'agit de la Société GST Rénovation.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

SOUTENIR LA CREATION ET L'INNOVATION

Favoriser la création d'entreprises :

Ouverture en janvier 2008 de la pépinière d'entreprises du Parc du Moulin (2 206 000€ TTC) et réhabilitation de la pépinière de Saint-Jean-de-la-Ruelle (1 750 000 € TTC)

Soutien aux projets des pôles de compétitivité S2E2 et Cosmetic Valley, mise en œuvre du Cluster « Dream » ...

Enseignement supérieur :

- Extension de Polytech'Orléans - 1200 m² supplémentaires / 4,6 M€ - (ouverture rentrée 2008)
- Reconstruction partielle de l'IUT d'Orléans - 6,7 M€ (ouverture rentrée 2009) ...

Soutien au commerce non sédentaire : construction du Marché de gros sur la commune de la Chapelle-Saint-Mesmin - 835 m², un coût total de 786 909 € TTC (ouverture avril 2008)

Présentation Rapport d'activité 2007 de l'Agglo - CM Ville d'Orléans - 26 septembre 2008



M. LEMAIGNEN – *Pour la création d'entreprises qui est une autre priorité de l'Agglomération, nous avons en particulier mené deux opérations extrêmement importantes :*

- *l'ouverture de la nouvelle pépinière du Parc du Moulin à Olivet, juste en face de Groupama ;*
- *la réhabilitation totale des locaux de Saint-Jean-de-la-Ruelle pour 1 750 000 €. Nous avons désormais une nouvelle pépinière extrêmement intéressante pour nos créateurs.*

Par ailleurs, nous avons dans le domaine de la liaison entre l'Enseignement Supérieur, la Recherche et le transfert de technologies, développé et soutenu largement les projets de pôles de compétitivité : électronique de puissance, Cosmetic Valley et grâce à l'action de la Ville d'Orléans - et je peux le dire, essentiellement de son Maire -, nous avons développé le Cluster « Dream », c'est à dire le pôle de l'eau.

Concernant l'Enseignement Supérieur, Polytech va être livré dans les prochains jours et nous avons commencé la reconstruction partielle de l'Institut Universitaire et Technologique d'Orléans.

Enfin, nous sommes intervenus sur une opération qui était totalement « plantée » depuis de longues années. En effet, nous avons construit le Marché de Gros à la Chapelle-Saint-Mesmin, qui était implanté jusqu'à présent quai du Roi dans des conditions peu satisfaisantes.

AMENAGEMENT

Ouverture en 2007 de la nouvelle gare d'Orléans et poursuite des aménagements

Requalification des entrées de ville
Achèvement en 2007 du chantier RN20 Nord : aménagement d'un boulevard urbain sécurisé, un trafic fluidifié, un traitement paysager



RN157 et aménagement des Groues : d'importantes acquisitions foncières pour préparer des opérations majeures urbanisme sur ce secteur

Extension du centre funéraire : mise en service d'un 2nd équipement de crémation, aménagement d'une salle attente et mise aux normes de la chambre funéraire pour la prise en compte de l'augmentation significative de l'activité du crématorium

Présentation Rapport d'activité 2007 de l'Agglo - CM Ville d'Orléans - 26 septembre 2008



M. LEMAIGNEN – *Concernant l'aménagement, il y a bien sûr la Gare et c'est important. Elle a été ouverte en 2007 et je crois que chacun peut en apprécier la qualité architecturale.*

A propos des entrées de ville, vous avez achevé un chantier qui, pour vous M. le Maire, a duré un peu trop longtemps, je le sais, qui était l'aménagement de la R.N. 20 nord.

(réaction de M. le Maire).

M. LEMAIGNEN – *Nous avons également acquis beaucoup de foncier sur le site des Groues pour permettre de développer l'aménagement du quartier. Enfin, nous avons réalisé une petite opération au centre funéraire.*

PREPARER / RAYONNER

- **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**
 - Arrêt du SCOT en juin 2007 (DOG et adoption du PADD) – poursuite de la procédure en 2008
 - Projet d'enquête publique deuxième semestre 2008

- **Espace de coopération métropolitaine**
 - ➔ 8 agglomérations pour constituer un réseau visible à l'extérieur
 - Animation d'un stand commun au Salon international de l'immobilier d'entreprises à Paris
 - Lancement d'un site internet commun : www.valde Loire-maine.fr



Présentation Rapport d'activité 2007 de l'Aggl'O – CM Ville d'Orléans – 26 septembre 2008



M. LEMAIGNEN – *De même, en terme de programmation, je souhaite développer deux actions :*

- Le schéma de Cohérence Territoriale (ScoT). Nous avons préparé ce ScoT et approuvé le projet le 20 juin 2007. L'enquête publique est en cours actuellement pour une approbation le 18 décembre prochain.

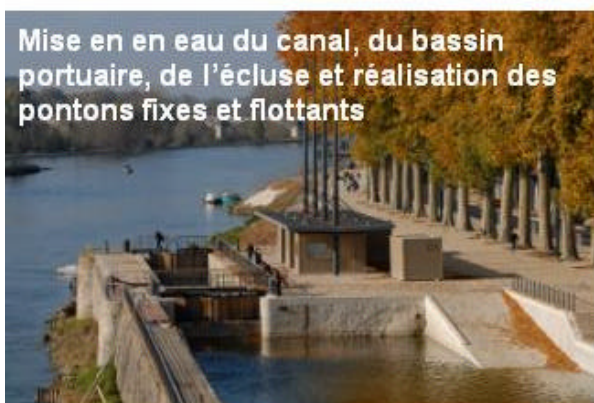
- Le développement de coopérations avec, entre autres, les villes de la Loire dans le cadre de la coopération métropolitaine.

LOIRE TRAME VERTE

REAMENAGEMENT DES QUAIS D'ORLEANS / REOUVERTURE DU CANAL

Poursuite de l'embellissement du centre ancien d'Orléans

- un investissement de 30 M € HT
- un chantier réalisé en 10 mois
- des quais prêts à accueillir la 3ème édition du Festival de Loire



Présentation Rapport d'activité 2007 de l'Agglo – CM Ville d'Orléans – 26 septembre 2008



M. LEMAIGNEN – *Enfin, La Loire, on y tient.*

Là, il y a un chiffre qui n'est pas bon. 30 millions représentent le budget de l'ensemble du projet Loire Trame Verte. Ce n'est pas uniquement pour les quais, car les quais et le canal, c'est 14 millions d'euros, je vous rassure. Chacun a pu apprécier la qualité de cette opération qui a été menée dans des délais absolument records. A ce propos, je tiens vraiment à féliciter les services, parce que c'était une gageure qui n'était pas évidente à réaliser.

LOIRE TRAME VERTE

CHEMINEMENTS PIETONNIERS

Le sentier des Prés à Olivet, le chemin de la Pie à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, les bords du Loiret à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, les Azins à Bou, les grèves du Bourg à la Chapelle-Saint-Mesmin, la passerelle des Courtils à Chécy ...



VELO DES CHAMPS



- Loire à vélo : 22 km dont l'antenne gare et l'aménagement des bords de Loire
- Boucle cyclable en forêt d'Orléans : 12 km
- La Coulée verte Loire / Loiret



Présentation Rapport d'activité 2007 de l'Agglo – CM Ville d'Orléans – 26 septembre 2008

M. LEMAIGNEN – *Il existe un certain nombre de chemins piétonniers le long du Canal du Loiret et de La Loire.*

Enfin, la Loire à vélo est maintenant entièrement réalisée. Il ne manque plus que la passerelle sur le Loiret, qui pose un problème parce qu'aujourd'hui, on passe sur le pont Saint-Nicolas qui n'est pas très sécurisé.

En même temps, nous avons mis en place une boucle cyclable en forêt d'Orléans qui est extrêmement agréable à emprunter.

COHESION SOCIALE

DEVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN

- Soutien au GPV de la Source (800 000 €)
- Animation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2009
- Renouvellement urbain : voirie de désenclavement du quartier des Salmoneries à Saint-Jean-de-la-Ruelle, lancement de l'opération de restructuration du quartier de la Grande Salle à Fleury-les-Aubrais

HABITAT / LOGEMENT

- ➔ 2007 : 3^{ème} année de mise en œuvre de la délégation des aides à la pierre (34 opérations représentant 391 logements)
- ➔ Impulsion de la production de logements sociaux - ANRU
- ➔ Soutien à l'OPAC d'Orléans (1 500 000 € - CGLLS)
- ➔ 240 logements privés réhabilités, lancement du Prêt vivre en ville, 3 programmes d'intérêt général (PIG) ...

Présentation Rapport d'activité 2007 de l'Agglo - CM Ville d'Orléans - 26 septembre 2008



M. LEMAIGNEN – *Concernant la cohésion sociale, nous avons bien sûr soutenu le Grand Projet de Ville de La Source. C'est une magnifique opération et nous ne pouvions pas ne pas y être présent. D'autre part, dans le cadre du renouvellement urbain, nous avons ciblé notre intervention sur le désenclavement des voiries.*

Par ailleurs, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, nous avons donc attribué pour le compte de l'Etat les subventions pour développer le logement social et nous avons, en même temps, soutenu l'O.P.A.C. Résidences de l'Orléanais ou plus simplement l'O.P.A.C. d'Orléans, ce qui a permis effectivement de faciliter les énormes opérations qu'il mène tant en réhabilitation de logements que sur les opérations A.N.R.U.

COHESION SOCIALE

PLIE / INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

- Mise en œuvre de parcours d'insertion individualisés
- 479 entreprises prospectées en 2007 pour 194 contrats de travail proposés
- Soutien financier aux structures d'insertion
- 57 chantiers de formation...



ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Ouverture au public de l'aire d'Ingré La Chapelle,
- Schéma départemental : lancement d'une 4^{ème} aire sur Fleury-les-Aubrais
- Adoption d'un nouveau règlement des aires d'accueil...



Présentation Rapport d'activité 2007 de l'Agglo - CM Ville d'Orléans - 26 septembre 2008



M. LEMAIGNEN – *Nous avons également le P.L.I.E. Pour nous, l'insertion par l'économique, c'est important. Nous avons un rôle dans le développement économique, mais on sait très bien quelque soit notre action – aujourd'hui, on est à peu près à 6 % de taux de chômage, ce n'est pas énorme – qu'il restera toujours des gens au bord de la route. Et donc il faut effectivement s'en préoccuper. C'est pourquoi, dans le cadre du P.L.I.E., nous avons développé un certain nombre de chantiers de formation et d'insertion qui donnent des résultats assez extraordinaires. Je crois que ce sont de très belles opérations.*

Enfin et comme vous le savez, nous avons une compétence pour l'accueil des gens du voyage et ce n'est pas forcément la plus simple à exercer parce qu'on ne le fait pas dans un enthousiasme forcené des communes sur lesquelles nous mettons des aires. Nous avons donc ouvert l'aire d'accueil d'Ingré-La Chapelle et nous sommes en train de préparer deux aires à venir, à Fleury-les-Aubrais et à Saran.

Voilà ce que je souhaitais apporter comme information, M. le Maire, et je suis bien sûr à disposition pour répondre aux questions.

M. le Maire – *Donc, y a-t-il des questions ou des interventions ? M. GRAND.*

M. GRAND – A propos des déchets car on en a parlé plusieurs fois pendant la campagne et ensuite au Conseil Municipal, j'ai eu la chance d'être invité à l'U.T.O.M. de Saran, il y a quelques mois maintenant, et lorsque je suis entré dans l'un des bâtiments, j'ai vu dans un coin, un immense tas nommé « multi matériaux Orléans ». J'ai donc posé la question à la personne qui nous faisait visiter en lui demandant à quoi correspondait ce tas de multi matériaux ? Il m'a expliqué que c'était en fait les déchets triés à Orléans. Or, M. GIRAULT était intervenu en Conseil Municipal pour nous expliquer que les déchets ne partaient pas à Mur-de-Sologne. Il se trouve que la personne que j'interrogeais et qui travaille pour l'U.T.O.M. m'a simplement répondu qu'en effet les déchets venaient jusqu'à l'U.T.O.M. de Saran avant d'être ensuite rechargés dans les camions pour aller à Mur-de-Sologne.

Il est simplement un petit peu dommage d'avoir pendant si longtemps nié un fait qui est que nos déchets partent à Mur-de-Sologne, c'est à dire à plus de 80 kilomètres par camions pour être triés !

Ceci dit, il faut savoir que le projet est de faire une ligne de tri à l'U.T.O.M. en 2010 et donc j'ai simplement remarqué que 4 ans pour faire une ligne de tri, cela me paraissait un petit peu long et qu'on pouvait faire cet investissement plus rapidement pour éviter ces aller-retour qui ne vont pas dans le sens du développement durable.

J'aimerais également parler du tram. J'ai fait hier, au Conseil d'AgglO, une chose que je ne pensais pas à avoir à faire pendant ce mandat, c'est à dire voter contre le tracé du tram sur Saint-Jean-de-Braye. Je rappelle évidemment que les Verts ont participé à l'élaboration de la première ligne de tram. On demandait à ce qu'il y ait une deuxième ligne de tram et après multiples atermoiements, cette deuxième ligne de tram semble vouloir voir le jour, en tout cas maintenant c'est très bien engagé. Or, pour ce qui concerne Orléans, que ce soit rue des Carmes ou faubourg Madeleine puisque j'ai consulté aujourd'hui le site Orléans.fr sur lequel il est noté que le faubourg Madeleine est en site partagé, je n'ai toujours pas la possibilité d'obtenir des informations concrètes. De plus, lorsque je les demande au niveau de l'AgglO, mes collègues me répondent que faisant partie du comité de pilotage, ils n'ont aucune information sur le tracé orléanais. Je me retrouve dans la situation de me dire « est-ce que je vais être obligé dans quelques temps de voter également contre une délibération ? » alors que j'ai vraiment envie que cette deuxième ligne de tram voit le jour ! J'aimerais savoir exactement où et auprès de qui je dois me renseigner pour obtenir ces informations ? Merci.

(réaction de M. LEMAIGNEN).

M. le Maire – Je vais dans un premier temps donner la parole à Mme NOEL, ensuite à Mme KOUNOWSKY et enfin à M. LEBRUN. Y a-t-il d'autres intervenants ?

Mme NOEL – M. le Maire, chers collègues, toujours sur les déchets, M. LEMAIGNEN a parlé tout à l'heure de réduction à la base. J'aimerais savoir ce qui est fait justement pour réduire ces déchets et comment procéder pour avoir une piste d'action ? Au sujet du recyclage, j'aimerais bien qu'il y ait une étude pour savoir un peu la mise en place - Jean-Philippe GRAND en a parlé -, car il faut vraiment se pencher sur ce problème sérieux, et puis l'évolution en tonnage des différents matériaux, ce qu'ils deviennent, etc.

J'aimerais un petit point également sur Vélo+. Qui décide de l'implantation des stations ?

Merci.

Mme KOUNOWSKI – *Bonjour M. le Maire et chers collègues. Pour ma part, je suis allée sur le site de Vélo+ et il est bien noté «qu'il y a toujours une station Vélo+ là où vous le souhaitez.» Alors, en habitant à La Source et avec tous les Sourciens et les Sourciennes, nous souhaiterions avoir des Vélo+ à La Source. Est-ce possible ? Merci.*

M. le Maire – *Effectivement, si on a écrit «là ou vous le souhaitez», je crains, M. le Président, que nous ayons une suite de stations ininterrompue.*

M. LEMAIGNEN – *Ce n'est pas un engagement contractuel.*

(rires dans l'hémicycle).

M. le Maire – *Enfin, peut-être que le terme est effectivement très ambitieux. M. LEBRUN, pardon.*

M. LEBRUN – *Il ne faudrait quand même pas m'oublier d'autant plus que notre groupe n'est pas représenté à l'Agglo ! Il y a donc une partie des Orléanais qui n'est pas au Conseil d'Agglo, ce qui est dommageable tout de même.*

Je voulais poser une question par rapport à la R.N. 20 sud parce qu'on nous dit tout le temps que cela va se faire et cela ne se fait jamais !

M. le Maire – *Pas d'autres interventions, donc je donne la parole à M. LEMAIGNEN.*

M. LEMAIGNEN – *Tout d'abord, sur les déchets, M. GRAND a donné à peu près la question et la réponse. Effectivement, on trie et tout ne part pas en décharge. C'est une petite partie, les déchets ultimes vont être triés plus loin. Et donc, nous avons lancé une plate forme de tri. Cela coûte quand même 3 millions d'euros. D'autre part, je vous rappelle que comme dans toute collectivité, on doit faire des arbitrages. Et M. MARTIN est bien placé pour le savoir puisqu'il a vraiment négocié la prise en compte de ces travaux dans le cadre du budget, en renégociant le contrat. On a eu 10 millions d'euros d'investissement pour traiter les fumées de l'U.T.O.M. de Saran. C'est une somme non négligeable.*

(réaction hors micro de M. MARTIN).

M. LEMAIGNEN – *De plus, 3 millions ont été rajoutés cette année pour les améliorations concernant ce qu'on appelle les nox (le traitement des oxydes d'azote). Donc, on a véritablement des investissements extrêmement importants. Et bien, on fait un tri dans nos dépenses et on fait des priorités.*

(rires).

M. LEMAIGNEN – *Les besoins sont certes énormes, mais on fait avec. Effectivement, là aussi, il y a des effets de rattrapage et on ne peut pas aller plus vite que la musique.*

En ce qui concerne le tri des déchets, Mme KOUNOWSKY, vous pourrez poser la question à la personne la plus qualifiée en la matière, M. Christophe CHAILLOU, Maire socialiste de Saint-Jean-de-la-Ruelle qui est le vice-président très compétent et très efficace de la commission déchets. Mais globalement, ce que l'on peut faire pour diminuer les déchets à la source, c'est essentiellement des réglementations nationales et c'est la raison pour laquelle je me suis adressé à M. le Député. Effectivement, il faut des réglementations nationales pour responsabiliser les producteurs. Quand on fait des emballages individuels pour la nourriture, il est clair qu'on produit beaucoup plus de déchets que quand on avait, il y a 10 ans, des boîtes de conserve familiales. Ce n'est pas la même chose et ce sont des modes de consommation qui créent des déchets. Par ailleurs, il y a aussi une responsabilisation qui devrait sans aucun doute être faite : ce sont les multiples papiers que l'on reçoit les uns et les autres dans nos boîtes aux lettres et qui vont directement en tri vertical. Certains les mettent dans le tri sélectif, d'autres dans leurs poubelles habituelles. C'est à la fois donc des actions nationales qui visent à pénaliser les producteurs qui font trop de déchets et également aussi essayer de viser les comportements individuels pour responsabiliser les gens. Il y a des campagnes nationales pour cela. Nous les relayons également au niveau de l'Agglomération, sans doute de manière insuffisante, je vous en donne acte bien volontiers.

En ce qui concerne l'évolution des tonnages, je vous avoue ne pas les connaître par cœur, donc carte joker. Néanmoins je vous ferais passer, si vous le souhaitez, le rapport annuel des déchets qui est remarquablement fait et qui vous donne toutes les informations nécessaires. Il est évidemment à disposition de chacun.

Concernant le tram, si vous voulez des renseignements, nous venons d'ouvrir un point d'informations rue Jeanne d'Arc. A propos du faubourg Madeleine, les informations sont déjà dans le dossier de déclaration d'utilité publique puisqu'en fait, il est en site propre sur l'essentiel du faubourg. Cependant, le faubourg Madeleine ayant une largeur qui varie entre 12,50 m et 16,50 m, il arrive qu'au niveau des stations, vous ne pouvez pas conserver une voie de circulation puisque nous l'avons mis en sens unique sortant et avoir en même temps le site propre intégral. Donc, à certains rétrécissements du faubourg Madeleine et au niveau des stations, il y a effectivement des sites partagés parce qu'on ne peut pas faire autrement.

Rue des Carmes et rue Porte Madeleine, je laisserai éventuellement M. le Maire compléter ma réponse s'il le souhaite, mais en terme de la politique transport de l'AgglO, sur Carmes et sur Jaurès, qu'il y ait ou non des modifications apportées par la Ville d'Orléans sur ces deux zones, cela ne change pas d'un millimètre la plate forme du tramway. Sa plate forme est exactement la même que l'on élargisse ou pas la rue des Carmes. Cependant, comme on cherche à être les plus économes possible des deniers publics, il faudra simplement s'arranger, en fonction de la décision du Maire d'Orléans et du Conseil Municipal, pour que les travaux soient si possible harmonisés, afin de ne pas construire, puis casser et reconstruire. Et cela se travaille. On est en train d'affiner les projets des uns et des autres pour essayer de parvenir à un planning à la semaine et une approbation du projet d'aménagement urbain complet avant la fin de l'année 2008.

Maintenant au sujet de Vélo+, qui implante les stations de vélos ? J'en revendique la responsabilité associée au Conseil de Communauté. Comment implante t-on les stations Vélo+ ? Le Vélo+ est un instrument extraordinaire mais un peu coûteux. Il correspond à des règles et quel en est le principe ? Vous prenez un vélo à une station. Il faut donc qu'à chaque station, il y ait toujours des vélos disponibles. Ensuite, vous le remettez à une autre station. Il faut donc qu'à chaque station, il y ait toujours des arceaux disponibles pour remettre le vélo. Mais les clients sont difficiles à prévoir. Et

il y a toujours des moments - vous le voyez encore plus à Paris avec le Vélib qu'à Orléans - où vous arrivez avec votre vélo et pas de chance, il n'y a plus d'arceau pour le reposer. Et si vous le gardez, le compteur tourne puisque la gratuité ne dure qu'une demi-heure. Donc, il faut à ce moment là aller à la station d'à côté dont le plan est indiqué à la station. Si vous avez 300 m à faire, cela va. Mais si vous avez un kilomètre à faire, là pour le coup, le client n'est pas très content et on peut le comprendre. Donc, cela veut dire que, dans tout système de location de vélos de courte durée en France - il y a maintenant une vingtaine d'agglomérations ou de villes qui mettent en place ce système -, les stations sont distantes les unes des autres de 300 à 350 mètres maximum. C'est le premier élément.

Deuxième élément. C'est un système qui est fait pour que chaque vélo « tourne » plusieurs fois dans la journée. Cela veut dire qu'il faut des quartiers que l'on appelle, pardonnez-moi c'est un peu technique, multifonctionnels, c'est à dire où il y a à la fois du logement, de l'activité et du commerce. Comme cela vous êtes tranquille, cela va « tourner » toute la journée. Si vous avez des quartiers purement consacrés à de l'habitation, à ce moment là, le vélo sera utilisé le matin et ramené le soir. Vous avez donc beaucoup de chances qu'il « tourne » très peu. C'est un système qui fonctionne dans les quartiers très denses et les quartiers multifonctionnels. Pour ce qui est du quartier de La Source, c'est compliqué parce que vous avez un intervalle fort entre la ville dense d'Orléans et la ville dense de La Source. Donc, cela pose un véritable problème de fonctionnalités incontestablement.

Autre élément, c'est quand même un service coûteux. C'est pourquoi on va d'abord le tester sur Orléans. On a aussi une station à Fleury-les-Aubrais, à Saint-Jean-le-Blanc et plusieurs à Saint-Marceau. Cependant, je ne ferme pas la porte pour deux, trois ou quatre ans, je n'en sais rien. C'est en fonction aussi, M. le Vice-Président gardien du dogme financier, de nos moyens financiers. Donc, on verra à l'usage s'il convient de développer le service. En plus des 28 stations qui ont été implantées en septembre 2007, nous avons également mis en place avec Muriel CHERADAME, cinq stations supplémentaires qui permettent de développer le réseau, mais qui sont toute à proximité. On procède par mitage.

Pour répondre simplement à la remarque : « Une partie des Orléanais n'est pas représentée à l'AgglO », je vous rappelle qu'une partie de tous les 58 % des autres communes de l'agglomération ne sont pas représentés à l'AgglO puisque Orléans est la seule commune de l'agglomération qui a laissé une place à son opposition !

Enfin, à propos de la R.N. 20 sud, là aussi c'est une question de moyens. Bien évidemment, c'est un projet qui est important et qui est cher au cœur du Maire d'Orléans, mais aussi pour l'agglomération. Simplement là, nous allons avec les élus de l'Agglomération et avec l'arbitrage du chargé des finances, élaboré le projet d'agglomération. Nous avons déjà présenté le cadre financier de ce projet et nous allons, pendant les mois qui viennent, définir dans le détail ce projet qui devrait être approuvé au mois de janvier 2009 par notre Conseil de Communauté. Et c'est dans ce cadre qu'on devra faire des arbitrages entre les priorités des priorités, car il est évident que la seule opération de tram de C.L.E.O. coûte extrêmement chère et va nous contraindre à être sélectifs dans les autres investissements. Je vous remercie.

(des élus de l'opposition municipale souhaitent de nouveau la parole).

M. le Maire – *Ecoutez, on ne va pas relancer ... M. GRAND et ensuite Mme NOEL.*

M. GRAND – *C'est seulement une fois par mois !*

M. le Maire – *Je vous rappelle que vous siégez au Conseil d'AgglO, comme l'a rappelé M. LEMAIGNEN.*

M. GRAND – *C'est une remarque à propos de Vélo+. Il y a un point qui pouvait être très intéressant à développer, le point multimodal. On peut très bien considérer que Vélo+ fait partie d'une gamme multimodale. Et dans ce cas, on peut très bien avoir Vélo+ à La Source pour des personnes qui viendraient du centre ville qui aurait pris un vélo, qui l'aurait reposé à côté de la ligne de tram, qui aurait pris le tram pour aller à la Source et qui reprendrait un vélo pour finir leur déplacement. Et il y a 40 000 personnes autour de La Source, des entreprises, le Campus, la ville, cela fait quand même un potentiel phénoménal pour Vélo+ à La Source. Je pense que l'on passe à côté du sujet.*

Mme NOEL – *Je ne redis pas ce que vient d'évoquer Jean-Philippe GRAND, c'est à dire considérer deux sites. Mais j'avais quand même un point sur lequel je n'ai pas compris, M. LEMAIGNEN : vous êtes seul à prendre cette décision ?*

M. LEMAIGNEN – *Avec le Conseil de Communauté bien entendu.*

Mme NOEL – *Donc, cela est évoqué dans une commission ou ailleurs ?*

M. le Maire – *Cela ce passe comme partout !*

Mme NOEL – *A Orléans, les Conseils Consultatifs de Quartier sont-ils associés ?*

M. le Maire – *Mme CHERADAME, si vous voulez répondre à cette question.*

Mme CHERADAME – *Je voudrais répondre sur deux points, notamment au sujet de Vélo+ et comme je vous l'ai expliqué en commission Cadre de Vie, le système Vélo+ est mis en place dans le cadre des commissions Infrastructures et Déplacements de l'Agglomération. Donc les implantations sont étudiées au préalable par le groupe de pilotage Vélo et ensuite présentées en commission. Cette réponse, je vous l'avais déjà fournie.*

L'autre point concerne plus particulièrement les aménagements dont vous parlez M. GRAND à propos du groupe de pilotage C.L.E.O. Vous faites état du fait qu'il n'est pas question ni des aménagements rue Jeanne d'Arc, ni éventuellement boulevard Jean Jaurès. Je tiens tout de même à rappeler que dans ce groupe de pilotage C.L.E.O., il n'est jamais question ni de la Z.A.C. du Clos des Mistigris à Saint-Jean-de-la-Ruelle, ni de la Z.A.C. du Clos du Hameau à Saint-Jean-de-Braye, et pourtant les deux Maires sont et participent à ce groupe de pilotage.

M. le Maire – *Non, Mme PARAYRE, j'ai demandé tout à l'heure qui voulait intervenir. Je donne donc la parole à Mme PARAYRE.*

Mme PARAYRE – *A la question posée, je voulais dire qu'en tant que Présidente du Conseil Consultatif du quartier Gare, j'ai été associée à la consultation par rapport à l'implantation d'une station Vélo+ au Palais des Sports, une nouvelle station.*

M. le Maire – *Elle n'y est pas encore ! Au 15 octobre, bien.*

Merci de cette présentation. Je tire deux conclusions.

Tout d'abord, on est sur le rapport d'activités de l'année 2007. Le premier élément de conclusion est le rythme et la quantité de réalisations faites par l'Agglomération. On a vu, au travers du nombre de projets qui sont sortis en 2007, une très forte activité et c'est très bien.

La deuxième chose. J'ai entendu un certain nombre de questions et de remarques que je peux partager sur le fond, notamment sur la question des déchets. Ce sont des points particulièrement importants et je rejoins ce qui a été globalement dit par les uns et les autres. Maintenant, il y a ce qui est, j'allais dire, parfait dans le meilleur des mondes et sans contrainte, et puis il y a aussi, notamment pour les années à venir, en particulier les contraintes d'ordre financier. Quand on voit les projets qui sont en cours, il faut mesurer tout de même l'investissement qui va être généré dans les prochaines années par l'Agglomération. C'est le cas évidemment de la deuxième ligne de tram avec 300 millions d'euros. La seule ligne de tram - sous votre contrôle, M. le Président -, en investissement, représente plus que la totalité de l'investissement réalisé lors du précédent mandat. Il faut bien avoir les ordres de grandeur en tête. En matière financière, il y a, la situation telle qu'on la voit aujourd'hui. De plus et je ne cesse de le répéter depuis pas mal de temps maintenant, il y a la contrainte financière nationale qui va nous rejoindre. Evidemment, ce n'est pas une question politique, c'est un fait. Enfin, il y a le propre endettement de la Communauté d'Agglomération largement lié à la réalisation de la première ligne de tram. Donc, quand on met tout cela ensemble, on a déjà, pour le mandat qui s'engage, un fort investissement qui est programmé. On ne peut pas en rajouter non plus malheureusement dans certains cas indéfiniment.

Vous avez également, vous l'avez vu, les deux stations d'épuration qu'il était urgent de réaliser. Donc cela représente une quarantaine de millions d'euros d'investissement. On va d'ailleurs parler de la station de l'Ile Arrault dans un instant. Tout cela, ce sont des investissements extrêmement importants.

A propos de l'U.T.O.M., il est bien de le rappeler car ce sont des investissements moins visibles, mais il y a eu 13 millions d'euros, dans le précédent mandat, qui ont été investis pour améliorer le traitement des fumées, des rejets de l'U.T.O.M., avec un niveau qui, je le pense, est particulièrement satisfaisant. Donc, quand on additionne tous ces chiffres, vous voyez que cela fait beaucoup.

Alors, dans l'absolu, et moi je souhaite bien évidemment que l'on renforce - car on sait qu'il y a des domaines où on est bon et d'autres où on est moins bon - le domaine du tri sélectif qui fait partie des domaines où on est moins bon. Il faut le dire honnêtement, c'est une réalité. Donc, il faut que l'on fasse effort en la matière, mais il faut aussi que l'on puisse programmer les investissements dans le temps, parce que c'est comme pour tout un chacun, on ne peut pas tout faire en même temps.

Pour finir, à propos de Vélo+, bien sûr que dans l'absolu, il serait bien que l'on multiplie les stations afin d'en avoir beaucoup plus qu'aujourd'hui. Il y a un rythme de développement, mais comme l'a dit Charles-Eric LEMAIGNEN, ce sont des dépenses non négligeables. J'ai le sentiment si vous voulez, même en prenant en compte ce qu'a dit M. GRAND, que la configuration géographique de La Source, c'est à dire la douzaine de kilomètres qui sépare ce quartier par rapport au centre ville d'Orléans, et puis l'étendue de la surface du quartier, fassent que, si l'on met des stations Vélo+, elles ne soient pas très utilisées, mais je peux me tromper. Maintenant évidemment les choses sont ouvertes,

et dans le programme de développement des stations Vélo+, cela viendra. Mais de grâce, ne soyons pas toujours aussi dans « le toujours plus, toujours davantage ». On a déjà créé ce système et il a commencé à fonctionner. Il y a maintenant des rotations qui s'améliorent. Il y a un développement des stations. Il y a des paramètres que l'on connaît sur la réussite ou l'échec de ce type de système. On ne pourra pas, je le dis globalement et pas seulement à La Source, en remettre toujours plus parce qu'il y a un moment où il n'y a pas la capacité financière de le faire. Je crois que, et c'est une conviction, c'est notre devoir d'élu que de veiller à ce que nous ayons la capacité de réaliser ces investissements et que nous n'hypothéquions pas l'avenir. Il y a des investissements prioritaires pour l'Agglomération : le tramway, les stations d'épuration, le soutien à l'activité économique qui est fondamental. Il y a des recettes qui sont importantes, mais à un moment il y a la limite des budgets.

Je vous propose de prendre acte, comme le veut la formule, de ce rapport d'activités et je vous remercie d'avoir bien voulu en prendre acte. Je dis cela avec une petite pointe de sourire parce que la notion de « prendre acte » est une notion qui comporte une part de flou. Cela a toujours été fait comme cela. Donc, nous avons pris acte.

M. LEMAIGNEN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales font obligation aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale d'adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient à chaque maire de communiquer ce rapport au Conseil Municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune au Conseil de Communauté sont entendus.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport d'activités 2007 de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

N° 20 – S.E.M. Orléans-Gestion. Rapport d'activités des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société. Exercice 2007. Présentation.

*
* *
*

Présentation d'un power-point par Mme CHERADAME.

*
* *
*

ORLEANS-GESTION
Rapport d'activités 2007

4 domaines d'activités :

- **Le stationnement**
- **Le port**
- **Les Congrès et Evènements : Parc des Expositions et des Congrès - Centre de Conférences - Orléans Congrès**
- **La Patinoire**

le nouvel Orléans me sourit

Mme CHERADAME – *Orléans-Gestion, c'est quatre domaines :*

- *le stationnement,*
- *le port du canal,*
- *les congrès, les évènements avec le Parc des Expositions, le Centre de Conférences et Orléans-Congrès,*
- *la patinoire.*

LE STATIONNEMENT EN OUVRAGES ET SUR VOIRIE

➤ Un programme de travaux pour améliorer le service public et maintenir le patrimoine dans les parkings en ouvrages :

- ✓ Le renouvellement intégral du matériel péager : tous les parkings du Centre Ville acceptent maintenant la carte bancaire
- ✓ Le remplacement des installations de télésurveillance et de phonie
- ✓ La rénovation du parking Cathédrale

➤ Un investissement total de 753 000 € HT



le nouvel Orléans me sourit



Mme CHERADAME – Concernant le stationnement en ouvrages et sur voirie, il y a eu un travail important en matière de travaux avec notamment, et il faut le souligner :

- le remplacement intégral du matériel péager. C'est vrai qu'il y avait un retard en matière de paiement par cartes bancaires dans les parkings. Ce retard est maintenant comblé ;
- le remplacement d'installations de télésurveillance ;
- la rénovation du parking Cathédrale qui a été entièrement repeint.

Ces investissements sont à hauteur de 753 000 €.

LE STATIONNEMENT : L'activité en chiffres

EN OUVRAGES :

- Un taux d'occupation des parkings stable (92 % pour l'ensemble - 97 % pour le centre ville)
- Des tarifs horaires inchangés depuis 13 ans
- Des tarifs d'abonnements :
 - ✓ En augmentation de 3,04 % pour les non résidents
 - ✓ Inchangés depuis 2003 pour les résidents

- Un nombre d'utilisateurs horaires en légère baisse (- 0,72 %) en raison de difficultés d'accès liées aux travaux (Gare - Münster - Châtelet - Charpenterie)
- Un nombre d'abonnements en légère baisse (- 1,57 % hors parking Fleury)



le nouvel Orléans me sourit



Mme CHERADAME - En ce concerne l'activité du stationnement dans les parkings, il est noté :

- un taux d'occupation stable à 90 % ;
- des tarifs horaires qui n'ont pas changé depuis 13 ans ;
- des tarifs d'abonnements qui sont actualisés selon un indice, ce qui a permis une augmentation de 3,04 % pour les non résidents. Pour les résidents, le tarif a été maintenu inchangé depuis 2003, de telle façon à ce que le différentiel de tarif soit d'environ 10 % ;
- un nombre d'utilisateurs que l'on appelle les horaires, c'est à dire des utilisateurs qui ne sont pas abonnés, en légère baisse avec - 0,72 %. En fait, il y a effectivement des travaux au niveau de la Gare et donc les parkings Münster et Gare sont moins accessibles. Il y a eu aussi quelques travaux du côté des Halles Châtelet avec la réfection de la place et du côté de la Charpenterie avec la réfection des quais bien sûr ;
- un peu moins d'abonnements avec - 1,57 %. A noter que le parking de Fleury-les-Aubrais n'a pas cette baisse d'abonnements étant donné qu'il y a eu quelques reports des usagers du parking Gare vers ce parking.

LE STATIONNEMENT : L'activité en chiffres

SUR VOIRIE

- ✓ nombre de places stable - 1 580 places
- ✓ nombre d'utilisateurs stable
- ✓ ticket moyen : augmentation (1,11 € contre 1,07 € en 2006)
- ✓ taux de respect : légère baisse (48 % contre 49 % en 2006)
- ✓ taux de paiement : légère baisse (42 % contre 44 % en 2006)
- ✓ taux de rotation en hausse (3,31 contre 2,20 en 2006)



CONCLUSION : les usagers ont été un peu moins nombreux, mais sont restés plus longtemps

Dans le même temps, le nombre d'usagers des parcs relais a augmenté de 7 %.

le nouvel Orléans me sourit



Mme CHERADAME – *Sur la voirie, le nombre de places est en légère baisse. En fait, c'est la réactualisation au niveau de l'année 2007 du nombre de places situées auparavant place de la République.*

Le nombre d'utilisateurs est en légère baisse mais cela va plutôt vers une stabilité. Le taux de respect baisse aussi avec 48 % contre 49 %. Le taux de paiement se situe dans les mêmes ordres et le taux de rotation est en hausse. Ce taux est extrêmement important parce qu'en fait, cela souligne la probabilité que vous avez de trouver une place libre quand vous en cherchez une. C'est très intéressant car en 2002, ce taux de rotation était extrêmement bas : à moins de 2 par place. Aujourd'hui, nous sommes à plus de 3. Cela veut dire qu'on tourne moins pour trouver une place.

Le nombre des usagers des parcs relais a augmenté puisqu'effectivement on est à peu près à 750 usagers tous les jours.

LE PORT

Depuis le 27 août 2007, la gestion d'un équipement dédié au tourisme fluvial, pour le compte de l'AggLO.

Les missions :

- ✓ gestion de la capitainerie
- ✓ accueil des usagers et des visiteurs
- ✓ surveillance et maintenance des équipements



le nouvel Orléans me sourit



Mme CHERADAME – *En matière de gestion, l'activité du port est extrêmement récente puisqu'elle date du 27 août 2007. Ses missions sont la gestion de la capitainerie, l'accueil des usagers et des visiteurs. Actuellement, beaucoup de curieux viennent se renseigner pour savoir comment est-ce qu'on peut mettre un bateau ou ce qu'on peut y faire. Il est vrai que cela prend sa mesure. Et puis bien sûr les équipements, notamment l'écluse qui doit être également surveillée.*

LES CONGRES ET EVENEMENTS

Parc des Expositions et des Congrès

➤ **Les travaux réalisés par ORLEANS-GESTION :**

- ✓ Réalisation de deux ascenseurs afin de faciliter l'accès à la mezzanine
- ✓ Travaux de peinture extérieurs et intérieurs



➤ **L'activité :**

- ✓ 28 salons, dont 2 nouveaux : salon des loisirs créatifs - salon bois énergie
- ✓ Des manifestations dont la fréquentation progresse : Foire Expo - salon de l'auto - salon du mariage



le nouvel Orléans me sourit



Mme CHERADAME – *Au Parc des Expositions et des Congrès, il y a eu des travaux de maintenance importants avec la réalisation de deux ascenseurs permettant d'accéder facilement à la mezzanine du Parc des Expositions, ce qui valorise énormément cet espace.*

Des travaux de peinture ont aussi permis de rajeunir cet équipement.

Concernant l'activité du Parc, il y a eu deux nouveaux salons, ce qui porte à 28 le nombre de salons organisés au Parc des Expositions, et ce avec une augmentation de la fréquentation, notamment pour la Foire Exposition, le Salon de l'Automobile et le Salon du Mariage, qui semble t-il a un bel avenir.

LES CONGRES ET EVENEMENTS

Centre de Conférences

➤ Les travaux :

- ✓ Poursuite des expertises des dysfonctionnements des installations climatique et thermique
- ✓ Des travaux d'amélioration : protection des sièges de l'auditorium - Wifi - éclairage du patio



➤ L'activité :

- ✓ Un nombre de jours de manifestations identique à celui de 2006 (92 manifestations)
- ✓ 81 % des manifestations sont organisées par des entreprises ou institutions du Loiret



le nouvel Orléans me sourit



Mme CHERADAME - *Comme vous le savez le Centre de Conférences fait l'objet de nombreux dysfonctionnements depuis sa mise en service et donc les expertises sont toujours en cours, notamment en ce qui concerne les installations climatiques et thermiques pour lesquelles de nombreux travaux ont déjà été effectués.*

D'autre part, des travaux d'amélioration portant sur la protection des sièges de l'auditorium, les éclairages et les installations wifi ont été réalisés de façon à accueillir les conférenciers dans de meilleures conditions.

Comme en 2006, 92 manifestations ont été organisées au Centre de Conférences. A noter cependant que l'essentiel des manifestations est organisé par des entreprises ou des institutionnels du Loiret.

LES CONGRES ET EVENEMENTS

ORLEANS-CONGRES

➤ **Une double mission :**

- ✓ Promouvoir ORLEANS comme ville de congrès
- ✓ Mettre en relation les prestataires de services et les organisateurs de manifestations

➤ **L'activité :**

- ✓ 16 manifestations (contre 10 en 2006)
- ✓ 50 % de congrès de niveau national et international



le nouvel Orléans me sourit



Mme CHERADAME - *La mission d'Orléans-Congrès est double :*

- *Promouvoir Orléans comme ville de congrès ;*
- *Mettre en relation les prestataires de service et les organisateurs de ces congrès.*

Cette activité est en hausse puisque 16 manifestations ont été organisées contre 10 en 2006. De plus, 50 % de ces congrès sont de niveau international et national, ce qui est une bonne chose pour la ville.

LA PATINOIRE

➤ Les travaux :

- ✓ La création d'un espace boutique
- ✓ L'informatisation de la billetterie
- ✓ La mise en place d'un standard automatisé
- ✓ La rénovation du matériel et les bâtiments



➤ L'activité :

- ✓ 55 000 patineurs durant les séances publiques
- ✓ 1 512 utilisateurs scolaires par semaine
- ✓ 476 utilisateurs clubs par semaine



le nouvel Orléans me sourit



Mme CHERADAME – *Concernant la Patinoire, des travaux de rénovation ont été effectués avec la création d'une boutique, l'informatisation de la billetterie et la rénovation du matériel et des bâtiments.*

55 000 patineurs sont venus pendant les séances publiques. 1 512 scolaires ainsi que 476 utilisateurs issus de clubs viennent toutes les semaines à la Patinoire d'Orléans.

Une situation financière saine

1 - Compte de résultats - données essentielles

en K€	2006	2007	Variation
Produits d'exploitation	10 091	10 389	3%
Charges d'exploitation	9 912	10 192	+3 %
Résultat d'exploitation	179	197	10%

2 - Bilan - données essentielles

en K€	2006	2007
Actif brut immobilisé	11 097	11 193
Capitaux propres	1 711	1 783
Trésorerie	2 035	2 164

le nouvel Orléans me sourit



M. CHERADAME - *Donc vous avez sur cette diapositive un tableau récapitulatif de la situation financière d'Orléans-Gestion en 2007.*

M. le Maire – *Merci. Y a-t-il des questions, des remarques ou des interventions ?*

Je pense qu'il est intéressant d'avoir ces présentations. On les faisait rarement, il faut bien le reconnaître et je trouve qu'il y a quand même des politiques qui sont conduites par la Ville et qui trouvent des traductions dans ces rapports. Bien sûr, ces rapports sont présentés dans les Conseils d'Administration des différentes institutions.

Donc, merci pour cette présentation.

M. CHAPUIS – *Je voulais faire une remarque de pure forme. Comme c'est précisé dans l'intitulé de la question n° 20 – Présentation, je voulais savoir s'il fallait prendre acte ou s'il y avait un réel vote ?*

M. le Maire – *Oui, il y a un vote puisque c'est le rapport d'activités des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la S.E.M. Orléans-Gestion. Il y a une toute petite ambiguïté que je lève.*

- Séance du vendredi 26 septembre 2008 -

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

«L'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent au moins une fois par an sur un rapport écrit d'activités qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'Administration.

En application de ces dispositions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport d'activités des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la S.E.M. Orléans-Gestion, au titre de l'exercice 2007.

L'ensemble des documents financiers est joint à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE.

ORLEANS-GESTION

Synthèse du rapport de gestion et du rapport d'activités

Année 2007

L'ACTIVITE

I - PARCS ET STATIONNEMENT

1 - L'activité chiffrée

1.1 - Stationnement en ouvrages

- Le taux d'occupation des parkings est stable à hauteur de 92 % pour l'ensemble des sites et de 97 % pour les parkings du centre ville.

- La durée moyenne de stationnement de la clientèle horaire est en légère baisse pour l'ensemble des parkings du Centre Ville (1 H 53 contre 1 H 56 en 2006).

- Les tarifs horaires n'ont pas varié depuis juillet 1994.

- Le nombre d'utilisateurs horaires est en légère baisse (- 0,72 %) en raison de difficultés d'accès imputables aux travaux (Gare – Münster – Châtelet – Charpenterie).

- Le nombre d'abonnements est en légère baisse : 4 576 contre 4 649 en 2006.

- Les tarifs d'abonnement ont augmenté de 3,04 % au 1^{er} juillet 2007, sauf pour les résidents, dont le tarif est resté stable.

1.2 - Stationnement sur voirie

- le nombre de places est en légère baisse (il passe de 1 636 à 1 580 places),

- le nombre d'utilisateurs est en très légère baisse (- 0,27 %),

- le ticket moyen augmente et passe de 1,07 € à 1,11 €

- le taux de respect est en légère baisse (48 % contre 49 % en 2006),

- le taux de paiement est en baisse (42 % contre 44 % en 2006),

- le taux de rotation est en hausse (3,31 contre 3,20 en 2006).

En conclusion, les usagers du stationnement sur voirie ont été un peu moins nombreux, mais sont restés un peu plus longtemps, malgré une baisse significative du nombre de procès-verbaux au 2^{ème} semestre (- 17,07 %).

2 - Les travaux

Orléans-Gestion a réalisé, en 2007, un programme de travaux important :

- renouvellement intégral des matériels d'exploitation de 5 parkings du centre ville permettant notamment le paiement par carte bancaire : 671 000 €H.T.,
- rénovation du parking Cathédrale : 82 000 €H.T.

II – LE PORT D'ORLEANS

La gestion et l'exploitation du port ont été confiées à Orléans-Gestion par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO), après appel d'offres.

Orléans-Gestion assure notamment, dans ce cadre, depuis le 27 août 2007, la surveillance de la Capitainerie, la maintenance des équipements et l'entretien de ces derniers.

III - LE PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRES

1 - L'activité chiffrée

Chaque année, l'activité du Parc des Expositions et des Congrès est ponctuée par un grand nombre de manifestations destinées au grand public et aux professionnels.

En 2007, 28 salons ont été accueillis, dont 2 nouveaux (salon des loisirs créatifs – salon bois énergie).

Plusieurs manifestations ont connu une progression de leur fréquentation (Foire Expo - Salon de l'auto - salon du mariage).

2 - Les travaux

Conformément à la convention passée avec la Ville, la Société réalise chaque année un programme de travaux.

En 2007, ce programme a porté notamment sur les points suivants :

- réalisation de deux ascenseurs dans le grand hall afin de faciliter l'accès à la mezzanine,
- travaux de peinture extérieurs et intérieurs.

IV - LE CENTRE DE CONFERENCES

1 - Les faits marquants

L'expertise des désordres techniques s'est poursuivie et Orléans-Gestion a dû gérer les problèmes de chauffage et de climatisation.

L'année 2007 aura été, après l'année 2006, la meilleure sur le plan commercial depuis l'ouverture du Centre de Conférences.

2 - L'activité chiffrée

- 68 manifestations se sont déroulées au Centre de Conférences en 2007,
- 81 % des manifestations sont des assemblées, 15 % sont des congrès, et 4 % sont des soirées,
- 81 % des manifestations sont organisées par des entreprises ou institutions du Loiret.

V - ORLEANS-CONGRES

La mission d'Orléans-Congrès est double : promouvoir Orléans comme ville de congrès et favoriser la venue de congrès, colloques, séminaires, en mettant en relations les organisateurs de congrès et les prestataires de services.

L'année 2007 est marquée par une forte reprise de l'activité (16 manifestations contre 10 en 2006).

La répartition des principales catégories de manifestations est la suivante :

- 44 % de congrès nationaux,
- 19 % de réunions professionnelles,
- 13 % de salons,
- 6 % de congrès internationaux.

VI - LA PATINOIRE

La Patinoire a accueilli 55 000 personnes, de septembre à mai, durant les séances publiques.

Le temps d'occupation de la Patinoire se répartit comme suit :

- 18 % : Grand public
- 17 % : Scolaires
- 65 % : Les clubs
- 1 % : E.M.I.S.

VII - LE ZENITH

L'exploitation du Zénith a été confiée à la S.A. Orléans-Spectacles (dont Orléans-Gestion est actionnaire majoritaire à hauteur de 97,6 % du capital).

L'activité du Zénith pour 2007 peut se résumer ainsi :

- Spectacles :	44
- Economique :	10
- Basket :	5

Total :	59

Cette activité est globalement moins élevée qu'en 2006 (légère baisse du nombre de manifestations et du nombre de visiteurs).

SITUATION FINANCIERE

I - LE COMPTE DE RESULTAT D'ORLEANS-GESTION

1 - Les produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires s'élève à 9 424 000 € contre 8 686 000 € en 2006, soit une progression de 8 %.

Si l'on fait abstraction des frais de siège et du port, le chiffre d'affaires se répartit en deux grandes masses :

- Stationnement : 5 325 000 € soit une augmentation de 2 % par rapport à 2006

- Parc des Expositions - Orléans Congrès - Centre de Conférences : 3 869 000 € soit une augmentation de 17 % par rapport à 2006

2 - Les charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation s'élève à 10 192 000 € contre 9 912 000 € en 2006, soit une augmentation de 3 %.

3 - Le résultat d'exploitation est positif : 197 000 €

Après intégration du résultat financier, du résultat exceptionnel, de la participation des salariés et de l'impôt sur les bénéfices, le résultat comptable est de 87 000 €

II – LE BILAN D'ORLEANS-GESTION

RUBRIQUES	2007 (en €)	2006 (en €)
1 - Capitaux propres	1 783 000	1 711 000
2 - Autres capitaux permanents	9 121 000	9 320 000
3 - Total capitaux permanents	10 904 000	11 031 000
4 - Actif brut immobilisé	11 193 000	11 097 000
5 - Fonds de roulement (3) - (4)	-289 000	-66 000
6 - Actif d'exploitation	1 415 000	1 686 000
7 - Passif d'exploitation	3 868 000	3 787 000
8 - Besoin en fonds de roulement (7) - (6)	2 453 000	2 101 000
9 - Trésorerie (5) + (8)	2 164 000	2 035 000

N° 21 – S.E.M. Orléans-Gestion. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2007 pour le stationnement, le Centre de Conférences, le Parc des Expositions et des Congrès et le complexe du Baron. Présentation.

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de services publics doivent produire, chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service public, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La S.E.M. Orléans-Gestion a remis son rapport pour la Délégation de Service Public du stationnement, du Centre de Conférences, du Parc des Expositions et des Congrès et du Complexe du Baron.

En application de ces dispositions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités de la S.E.M. Orléans-Gestion, délégataire de service public du stationnement, du Centre de Conférences, du Parc des Expositions et des Congrès et du Complexe du Baron, au titre de l'année 2007. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

ORLEANS-GESTION

Rapport d'activités du délégataire de service public pour le stationnement, le Centre de Conférences, le Parc des Expositions et des Congrès, le Complexe du Baron

Année 2007

L'ACTIVITE

I - PARCS ET STATIONNEMENT

1 - L'activité chiffrée

1.1 - Stationnement en ouvrages

- Le taux d'occupation des parkings est stable à hauteur de 92 % pour l'ensemble des sites et de 97 % pour les parkings du centre ville.

- La durée moyenne de stationnement de la clientèle horaire est en légère baisse pour l'ensemble des parkings du Centre Ville (1 H 53 contre 1 H 56 en 2006).

- Les tarifs horaires n'ont pas varié depuis juillet 1994.

- Le nombre d'usagers horaires est en légère baisse (- 0,72 %) en raison de difficultés d'accès imputables aux travaux (Gare – Münster – Châtelet – Charpenterie).

- Le nombre d'abonnements est en légère baisse : 4 576 contre 4 649 en 2006.

- Les tarifs d'abonnement ont augmenté de 3,04 % au 1^{er} juillet 2007, sauf pour les résidents, dont le tarif est resté stable.

1.2 - Stationnement sur voirie

- le nombre de places est en légère baisse (il passe de 1 636 à 1 580 places),

- le nombre d'utilisateurs est en très légère baisse (- 0,27 %),

- le ticket moyen augmente et passe de 1,07 € à 1,11 €

- le taux de respect est en légère baisse (48 % contre 49 % en 2006),

- Séance du vendredi 26 septembre 2008 -

- le taux de paiement est en baisse (42 % contre 44 % en 2006),
- le taux de rotation est en hausse (3,31 contre 3,20 en 2006).

En conclusion, les usagers du stationnement sur voirie ont été un peu moins nombreux, mais sont restés un peu plus longtemps, malgré une baisse significative du nombre de procès-verbaux au 2^{ème} semestre (- 17,07 %).

2 - Les travaux

Orléans-Gestion a réalisé, en 2007, un programme de travaux important :

- renouvellement intégral des matériels d'exploitation de 5 parkings du centre ville permettant notamment le paiement par carte bancaire : 671 000 €H.T.,
- rénovation du parking Cathédrale : 82 000 €H.T.

II - LE PORT D'ORLEANS

La gestion et l'exploitation du port ont été confiées à Orléans-Gestion par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO), après appel d'offres.

Orléans-Gestion assure notamment, dans ce cadre, depuis le 27 août 2007, la surveillance de la Capitainerie, la maintenance des équipements et l'entretien de ces derniers.

III - LE PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRES

1 - L'activité chiffrée

Chaque année, l'activité du Parc des Expositions et des Congrès est ponctuée par un grand nombre de manifestations destinées au grand public et aux professionnels.

En 2007, 28 salons ont été accueillis, dont 2 nouveaux (salon des loisirs créatifs – salon bois énergie).

Plusieurs manifestations ont connu une progression de leur fréquentation (Foire Expo - Salon de l'auto - salon du mariage).

2 - Les travaux

Conformément à la convention passée avec la Ville, la Société réalise chaque année un programme de travaux.

En 2007, ce programme a porté notamment sur les points suivants :

- réalisation de deux ascenseurs dans le grand hall afin de faciliter l'accès à la mezzanine,
- travaux de peinture extérieurs et intérieurs.

IV - LE CENTRE DE CONFERENCES

1 - Les faits marquants

L'expertise des désordres techniques s'est poursuivie et Orléans-Gestion a dû gérer les problèmes de chauffage et de climatisation.

L'année 2007 aura été, après l'année 2006, la meilleure sur le plan commercial depuis l'ouverture du Centre de Conférences.

2 - L'activité chiffrée

- 68 manifestations se sont déroulées au Centre de Conférences en 2007,
- 81 % des manifestations sont des assemblées, 15 % sont des congrès, et 4 % sont des soirées,
- 81 % des manifestations sont organisées par des entreprises ou institutions du Loiret.

V - ORLEANS-CONGRES

La mission d'Orléans-Congrès est double : promouvoir Orléans comme ville de congrès et favoriser la venue de congrès, colloques, séminaires, en mettant en relations les organisateurs de congrès et les prestataires de services.

L'année 2007 est marquée par une forte reprise de l'activité (16 manifestations contre 10 en 2006).

La répartition des principales catégories de manifestations est la suivante :

- 44 % de congrès nationaux,
- 19 % de réunions professionnelles,
- 13 % de salons,
- 6 % de congrès internationaux.

VI - LA PATINOIRE

La Patinoire a accueilli 55 000 personnes, de septembre à mai, durant les séances publiques.

Le temps d'occupation de la Patinoire se répartit comme suit :

- 18 % : Grand public
- 17 % : Scolaires
- 65 % : Les clubs
- 1 % : E.M.I.S.

SITUATION FINANCIERE

I - LE COMPTE DE RESULTAT D'ORLEANS-GESTION

1 - Les produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires s'élève à 9 424 000 € contre 8 686 000 € en 2006, soit une progression de 8 %.

Si l'on fait abstraction des frais de siège et du port, le chiffre d'affaires se répartit en deux grandes masses :

- Stationnement : 5 325 000 € soit une augmentation de 2 % par rapport à 2006

- Parc des Expositions - Orléans Congrès - Centre de Conférences : 3 869 000 € soit une augmentation de 17 % par rapport à 2006

2 - Les charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation s'élève à 10 192 000 € contre 9 912 000 € en 2006, soit une augmentation de 3 %.

3 - Le résultat d'exploitation est positif : 197 000 €

Après intégration du résultat financier, du résultat exceptionnel, de la participation des salariés et de l'impôt sur les bénéfices, le résultat comptable est de 87 000 €

II – LE BILAN D'ORLEANS-GESTION

RUBRIQUES	2007 (en €)	2006 (en €)
1 - Capitaux propres	1 783 000	1 711 000
2 - Autres capitaux permanents	9 121 000	9 320 000
3 - Total capitaux permanents	10 904 000	11 031 000
4 - Actif brut immobilisé	11 193 000	11 097 000
5 - Fonds de roulement (3) - (4)	-289 000	-66 000
6 - Actif d'exploitation	1 415 000	1 686 000
7 - Passif d'exploitation	3 868 000	3 787 000
8 - Besoin en fonds de roulement (7) - (6)	2 453 000	2 101 000
9 - Trésorerie (5) + (8)	2 164 000	2 035 000

N° 22 – S.A. Orléans-Spectacles. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2007 pour le Zénith. Présentation.

*
* *
*

Présentation d'un power-point par M. VALETTE.

*
* *
*

ORLEANS-SPECTACLES

Rapport d'activités 2007

- Un nombre de manifestations équivalent à celui de 2006 : 59 manifestations en 2007, dont :
 - . 44 spectacles
 - . 15 manifestations à caractère économique et sportif
- Des spectacles pour tous les publics : 119 650 spectateurs :
 - . De la Variété : Pascal Obispo - Zazie - Linda Lemay - Calogero - Michel Sardou - Yannick Noah
 - . Du rock : Deep Purple – Superbus
 - . Des « One man show » : Jean-Marie Bigard - Laurent Gerra - Michel Leeb
- Des spectacles sénior : Franck Michaël - Age tendre et Têtes de Bois
- Des grands artistes français : Eddy Mitchell - Charles Aznavour - Michel Polnareff

le nouvel Orléans me sourit



M. VALETTE – *Orléans-Spectacles est le délégataire pour la gestion du Zénith. Vous avez à l'écran l'activité qui a été développée durant l'année 2007 avec 59 manifestations dont 44 spectacles et 15 manifestations à caractère économique et sportif.*

Le Zénith a accueilli 119 650 spectateurs. Cela va de la variété, en passant par du rock avec Deep Purple notamment, des « One man show » comme Jean-Marie Bigard, Laurent Gerra et Michel Leeb, des spectacles également pour les seniors et quelques grands artistes français tels Eddy Mitchell, Charles Aznavour et Michel Polnareff.

- Une situation financière saine :

. Résultat d'exploitation :	37 K€
. Fonds propres :	302 K€
. Trésorerie :	480 K€

le nouvel Orléans me sourit



M. VALETTE – *La situation financière d'Orléans-Spectacles est totalement satisfaisante puisqu'on a un résultat d'exploitation de 37 000 €, avec 302 000 € en fonds propres et en trésorerie, il y a actuellement en caisse 480 000 €.*

M. le Maire – *Merci. Là aussi, je pense que c'était intéressant d'avoir quelques chiffres.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de services publics doivent produire, chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service public, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès réception de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante.

La S.A. Orléans Spectacles a remis son rapport pour la gestion du Zénith.

- Séance du vendredi 26 septembre 2008 -

En application de ces dispositions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités de la S.A. Orléans-Spectacles, délégataire de service public pour la gestion du Zénith, au titre de l'année 2007. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

S.A. ORLEANS-SPECTACLES

Rapport d'activités du délégataire de service public

Exercice 2007

ZENITH

L'exploitation du Zénith a été confiée, par voie d'affermage, à la S.A. Orléans Spectacles, dont la S.E.M. Orléans-Gestion est actionnaire majoritaire (97,6 % du capital), à l'issue d'une procédure de Délégation de Service Public.

L'exploitation du Zénith est la seule activité de la S.A. Orléans-Spectacles.

Le nouveau contrat d'affermage a été signé le 28 mai 2002.

I - L'ACTIVITE DU ZENITH

L'activité du Zénith pour 2007 peut se résumer ainsi :

- Spectacles :	44
- Economique et Sports :	10
- Basket :	5

Total :	59

Cette activité est globalement moins élevée qu'en 2006.

II - LES TRAVAUX

Au cours de l'année 2007, les travaux réalisés ont porté notamment sur :

- le remplacement des organes de sécurité du portail technique,
- la peinture et les sols des bureaux, au 1^{er} étage,
- la réparation du système d'éclairage extérieur.

III - LES RESULTATS FINANCIERS

A - Les produits

- Le chiffre d'affaires est en baisse de 4 % : 1 289 600 € contre 1 337 600 € en 2006.

- La marge brute est passée de 937 700 € en 2006, à 900 300 € en 2007.

B - Les charges (en €)

	2007	Rappel 2006
Frais de personnel	168 100	154 100
Impôt et taxe	17 100	23 100
Achats	30 300	23 900
Autres services extérieurs	325 900	317 700
Dotations aux amortissements	36 400	31 700
TOTAL	577 800	550 500

Les charges ont ainsi augmenté de 5 %.

C - Le résultat après impôt sur les sociétés et intéressement de la Ville s'est élevé à 30 700 € (contre 39 300 € en 2006).

N° 23 – Distribution publique d'Electricité. Délégation de Service Public. Rapport annuel d'activités de la concession au titre de l'année 2007. Présentation.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service, assortie d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du Service Public.

Dès réception de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

E.D.F. Réseau Distribution Grand Centre, délégataire du service public pour la concession relative à la distribution d'énergie, a remis son rapport pour l'exercice 2007.

En application de ces dispositions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte-rendu annuel d'activités établi par E.D.F. Réseau Distribution Grand Centre au titre de l'exercice 2007, délégataire de service public pour la concession relative à la distribution d'énergie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

CONCESSION D'ELECTRICITE COMPTE-RENDU D'ACTIVITES 2007

La concession de distribution publique d'électricité a été renouvelée pour 20 ans le 10 février 1993.

L'année 2007 s'est caractérisée par l'ouverture des marchés de l'énergie aux particuliers au 1^{er} juillet et en conséquence par la mise en place progressive de la nouvelle organisation entre distributeurs et fournisseurs.

Pour E.D.F. deux entités sont créées : E.D.F. Distribution et E.D.F. Commerce. Pour les clients l'interlocuteur principal est le fournisseur.

Au sein d'E.D.F. Commerce et aux côtés des divisions « particuliers-professionnels » et « entreprises », une division « collectivités territoriales » a vu le jour chargée en particulier de la relation aux autorités concédantes.

Activité du service

En 2007, il est observé une quasi stabilité du nombre de clients tarif bleu, mais une baisse significative de l'énergie vendue (- 6,9 %), et tout particulièrement sur les clients tarif bleu, due à une relative douceur climatique en 2007.

Qualité de l'électricité distribuée

L'année 2007 n'a pas connu d'incident climatique majeur.

61 interruptions longues suite à des incidents (durée supérieure à 3 minutes) hors incidents R.T.E. (Réseau Transport Electricité) et hors incidents postes sources ont été enregistrées (75 en 2006).

Toutefois, il faut tenir compte d'un nombre potentiel d'incidents Basse Tension (B.T.) non intégrés dans les statistiques.

Ces incidents sont dus pour la plupart à des défauts répétés, soit sur des matériels de jonction de câbles souterrains, soit sur les câbles eux-mêmes.

Si l'on ne retient que les incidents ayant affecté plus de 2 000 clients, on en dénombre 6 dus à des jonctions ou des extrémités de câbles et 7 dus à des câbles HTA.

Malgré ces incidents lourds en nombre de clients perturbés, le temps de coupure moyen annuel par client régresse, passant de 36 minutes en 2006 à 30 minutes en 2007. Doivent néanmoins se rajouter les incidents Basse Tension qui n'ont pu apparaître dans les statistiques 2007.

Actions en faveur des clients démunis

La solidarité constitue toujours une valeur fondamentale ancrée au cœur des missions du service public concédé.

Ainsi le concessionnaire s'inscrit dans une démarche de partenariat avec les collectivités locales axée sur la prévention, la contribution, le partenariat et le dialogue.

Cet engagement se traduit notamment par la proposition systématique du service maintien de l'énergie, la participation aux fonds solidarité logement, la mise en œuvre du tarif de première nécessité et un certain nombre d'actions locales.

Le patrimoine de la concession

Au 31 décembre 2007 :

- le réseau B.T. est de 492,4 km, en progression de 1,3 % par rapport à 2006. La part en aérien nu continue de diminuer (-3,2 %) au profit de la part en souterrain (+ 2 %) qui représente 74 % de la longueur totale ;
- le réseau H.T.A. est de 211,3 km en progression de 0,9 % par rapport à 2006, réparti comme suit : 99 % en souterrain et 1 % en aérien nu.

Le nombre de postes de distribution publique est passé de 437 en 2006 à 438 en 2007.

Travaux réalisés

Sur le territoire d'Orléans, plus de 20 km de réseaux souterrains H.T.A. et B.T. ont été mis en service en 2007.

Au titre des travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement, on peut noter la dissimulation des réseaux B.T. : quai du Fort Alleaume, rue Marcel Proust, rue de l'Argonne (2^{ème} tranche) et l'engagement des travaux rue de la Bourie Rouge.

Dans le cadre, et au titre de l'article 8, E.D.F. a contribué à hauteur de 126 890 €

Il convient de noter la poursuite des engagements pris dans le cadre du nouveau contrat de service public signé avec l'Etat en octobre 2005, qui s'est traduite en 2007 dans le Loiret par la construction en techniques souterraines de plus de 90 % des nouvelles lignes H.T.A. en souterrain et de plus de 84 % des nouvelles lignes B.T.

Enfin, près de 6 km de réseau B.T. aériens en fils nus ont été remplacés par des réseaux isolés torsadés, et près de 4 km de réseau H.T.A. vétustes ou de technique ancienne ont fait l'objet d'un renouvellement programmé.

Eléments financiers

E.D.F. tient une comptabilité nationale, en partie basée sur son organisation territoriale par centres de distribution. Par ailleurs, la loi du 10 février 2000 a imposé à E.D.F. de réaliser une dissociation comptable pour l'activité acheminement dont le résultat positif s'élève à 1 400 000 € en 2007 contre 1 800 000 € en 2006.

La Ville d'Orléans a perçu au titre de :

- la redevance R1 dite de « fonctionnement » : 23 800 € soit + 3 % par rapport à 2006,
- l'occupation du domaine public : 64 427 € (pour E.D.F. et G.D.F.), soit + 2,9 % par rapport à 2006,
- participation aux travaux environnement : 126 890 € soit + 14 % par rapport à 2006,
- taxe municipale reversée : 1 308 100 € soit - 20,1 % par rapport à 2006.

Valeur du Patrimoine

La valeur comptable des ouvrages concédés est de :

- 66 000 000 € en valeur brute contre 63 600 000 € en 2006,
- 37 100 000 € en valeur nette contre 35 800 000 € en 2006.

N° 24 – Distribution publique de Gaz. Délégation de Service Public. Rapport annuel d'activités de la concession au titre de l'année 2007. Présentation.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service, assortie d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès réception de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance de l'assemblée délibérante.

GAZ DE FRANCE Réseau Distribution Centre, délégataire du service public pour la concession relative à la distribution publique de gaz à Orléans, a remis son rapport pour l'exercice 2007.

En application de ces dispositions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte-rendu annuel d'activités établi par GAZ DE FRANCE Réseau Distribution Centre au titre de l'exercice 2007, délégataire de service public de la distribution publique de gaz. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ COMPTE-RENDU D'ACTIVITES 2007

La concession de distribution publique de gaz a été établie pour 20 ans le 22 février 1994.

L'année 2007 s'est caractérisée par l'ouverture des marchés de l'énergie aux particuliers au 1^{er} juillet et en conséquence par la mise en place progressive de la nouvelle organisation entre distributeurs et fournisseurs. Le contrat de concession se concentre désormais sur la gestion du réseau et des terminaux clients (branchements et comptages) ainsi que sur l'accès au gaz.

Les faits marquants ont été les suivants :

- le renouvellement de 400 m de canalisations en fonte grise,
- la baisse du nombre de clients gaz naturel,
- la baisse du nombre de dommages aux ouvrages avec fuite.

Activités du service

Dans Orléans, la concession concerne 33 282 clients (- 0,71 % par rapport à 2006),

La consommation a été de 759 472 Mwh pour une recette d'acheminement de 6 820,70 k€

Le réseau gaz de 313 201 m se répartit en 257 636 m de réseau moyenne pression (255 216 en 2006), 55 565 m de réseau basse pression (57 304 en 2006), 58 postes de distribution comme en 2006.

Qualité et sécurité de la distribution

L'appréciation de la qualité du produit gaz prend en compte les éléments suivants :

- le nombre d'appels de tiers pour des dépannages-sécurité dans le territoire de la concession est de 1 047 en 2007 contre 1 167 en 2006,
- le nombre d'incidents relevés sur les ouvrages de la concession est de 464 en 2007 contre 479 en 2006 dont 208 incidents avec fuite contre 222 en 2006.

Le nombre de clients touchés par des interruptions suite à des incidents est de 1 494 en 2007 contre 1 326 en 2006. Aucun incident significatif n'a été constaté.

Les services techniques du distributeur surveillent chaque année l'étanchéité des réseaux : en 2007, 94 km ont été vérifiés dans le territoire de la concession.

En outre, un exercice de simulation d'un incident significatif a été organisé dans le cadre du Plan ORIGAZ, et a permis d'évaluer la bonne application des procédures et l'efficacité et la coordination des dispositifs utilisés.

Un certain nombre d'interventions d'urgence réalisées sont liées à des dommages survenant principalement lors de travaux à proximité des ouvrages. Aussi, pour y remédier, la campagne de formation et de sensibilisation des acteurs mise en place en 2006, a été poursuivie en 2007).

Le résultat des enquêtes de satisfaction menées en 2007 dans le Loiret s'établit pour les clients particuliers à 86,2 %, pour les clients professionnels à 87,67 %, et pour les collectivités locales à 94,7 %.

Travaux réalisés

Ils concernent le renouvellement de canalisations en fonte grise (400 m) et un certain nombre de raccords pour un total de 5 136 m traités.

Développement durable

Gaz de France continue et renforce son action dans le développement durable avec pour objectif de toujours mieux concilier ambition industrielle, performance économique, responsabilité sociale et équilibre écologique : de nombreuses actions sont mises en place.

Flux financiers sur la concession

Les investissements réalisés se répartissent en :

- développement des réseaux : 219 000 € (185 000 € en 2006),
- modernisation des ouvrages : 541 000 € (1 193 000 € en 2006).

La Ville d'Orléans a perçu au titre de :

- la redevance R1 dite de « fonctionnement » : 37 261,96 € soit + 2,16 % par rapport à 2006,
- l'occupation du domaine public : 64 427 € (pour E.D.F. et G.D.F.), soit + 2,9 % par rapport à 2006.

Valeur du patrimoine

La valeur comptable des ouvrages concédés est de :

- 32 170 000 € en valeur brute contre 31 527 000 € en 2006,
- 20 499 000 € en valeur nette contre 20 485 000 € en 2006.

N° 25 – Restauration collective. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2007. Présentation.

Mme MARECHAL – *Sans vous lire la totalité du beau classeur que j'ai là sur le côté, je vous donne juste quelques chiffres essentiels parce que cela permet aussi de comprendre le fonctionnement de la restauration collective.*

Dans ce compte-rendu pour l'année 2007, il y a une première partie qui concerne le compte-rendu technique avec d'une part l'investissement. Sur l'année 2007, il n'y a pas eu de travaux d'investissement. En revanche, il y a eu pour un peu plus de 340 000 € de travaux de gros entretien, de réparations et de renouvellement. D'autre part, le nombre de repas facturés est de 925 241 pour l'année. Enfin, il y a un rappel sur la qualité avec notamment le respect de la charte qualité qui était annexée au contrat. Je peux vous dire aussi que la qualité de la prestation est contrôlée en permanence par la diététicienne de la Ville et que les rapports d'analyses concernant les visites de la Direction Départementale des Services Vétérinaires nous sont fournis et qu'ils sont conformes.

La deuxième partie concerne les finances. Quelques chiffres pour connaître un peu le dossier. Le prix de fabrication d'un repas est de 5,80 €. Il n'est pas compris dans ce chiffre le salaire des agents qui servent les repas à table. Pour la partie scolaire, sachez que les familles paient entre 0,44 € pour celles qui sont au quotient familial 1 et 3,57 € pour celles qui sont au quotient familial 10 ou +. Vous avez le détail de la répartition des 975 000 repas entre les scolaires (enfants et adultes), les centres de loisirs, les foyers-logements et les repas à domicile.

Enfin je donnerai deux derniers chiffres pour vous dire que tout confondu, la part payée par les usagers, que ce soit les familles pour les scolaires, les centres de loisirs ou les adultes pour les foyers logements et les repas à domicile, représente 2 239 000 € de recettes pour la Ville et qu'il reste un différentiel, qui est donc une charge nette pour la Ville et le C.C.A.S., de 3 577 000 €/an.

M. le Maire – *Merci. Y a-t-il des interventions ? M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Pourrait-on avoir le détail du coût d'un repas ?*

M. le Maire – *Mme LEVELEUX-TEIXEIRA souhaitait également la parole.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Moi, j'ai juste deux questions à poser.*

Vous avez souligné tout à l'heure, courtoisement Mme MARECHAL, que j'étais mal informée. Donc je suis passée en Mairie pour lire les documents qui accompagnaient le compte-rendu d'activités de la SOGERES et je voudrais que vous m'éclairiez sur un point. Il y avait un compte-rendu financier qui précisait que la redevance pour clientèles extérieures s'élevait à 73 263 €. Sur le papier qui nous a été remis, il est noté 239 000 €. Je voulais savoir comment étaient calculés ces 239 000 €.

D'autre part, je voulais savoir également où en étaient les choses, suite à l'annulation du contrat par la Cour Administrative d'Appel de Nantes, puisque je crois qu'il avait vaguement été question d'avenanter le contrat dans une délibération précédente, ce qui ne paraît pas tellement raisonnable. En effet, dès lors qu'un contrat est annulé, on ne peut pas l'avenanter. Je vous remercie pour ces précisions.

M. le Maire – *D'autres interventions ? Non, donc je donne la parole à Mme MARECHAL.*

Mme MARECHAL – *Pour ce qui est du coût d'un repas, il existe dans ce grand classeur de superbes formules mathématiques à faire rêver un prof de maths. Je le tiens à disposition de toute personne qui souhaite pouvoir en prendre connaissance. C'est un peu complexe quand même !*

Par rapport à la suite du contrat, nous sommes avec SOGERES dans une phase de fin de contrat et par ailleurs, nous travaillons aussi en interne à la mise en place des conditions nécessaires pour la future délégation de service public. Quant à l'autre question, je suis désolée, mais je ne l'ai pas bien comprise.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Sur le document qui nous a été remis, nous avons une redevance pour clientèles extérieures de 239 000 € et sur le compte-rendu financier qui se trouve juste en dessous de l'élastique de votre classeur, il est noté un montant de 73 263,52 €. Je voulais savoir comment étaient calculés les 239 000 €. C'est une question extrêmement précise.*

M. le Maire – *J'entends bien les questions, mais compte tenu du volume du rapport, franchement je considère que c'est une question de commission parce que si on commence à éplucher la hauteur du rapport, je veux bien mais ce n'est pas l'objet du Conseil Municipal.*

Mme MARECHAL – *J'avais la réponse en tête, donc je peux le dire.*

Les 73 000 € correspondent aux clientèles extérieures dès le début du contrat : les écoles privées et l'Auberge de Jeunesse. Et puis après, il y a les autres, celles qui sont arrivées en cours de route.

M. le Maire – *Voilà la réponse. Merci Mme MARECHAL.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de service public doivent produire chaque année à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service, assortie d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

SOGERES, délégataire de la restauration collective, a remis son rapport pour l'exercice 2007.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte-rendu annuel d'activités de la SOGERES, délégataire de Service Public de la restauration collective, au titre de l'année 2007. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Année 2007

Synthèse

COMPTE-RENDU TECHNIQUE

I - L'INVESTISSEMENT

I.1 - Travaux d'investissements nouveaux

Il n'y a pas eu de travaux d'investissements au titre de l'extension et de l'adaptation de la cuisine centrale et des offices.

I.2 - Utilisation du compte de provision pour gros entretien, réparation et renouvellement

Les dotations, conformes aux montants prévus au contrat, se sont élevées à 346 104 €

Les dépenses réalisées s'élèvent à 340 988 € et correspondent à des dépenses de gros entretien de la cuisine centrale et des offices, de réparations, de renouvellement et d'entretien des installations des équipements, matériels et petits matériels.

Compte tenu du solde constitué au 31 décembre 2006, le solde des provisions disponibles en fin d'exercice s'élève à 82 356 €

I.3 - Ajustement du plan de gros entretien, de réparation et de renouvellement

Il n'est pas nécessaire d'ajuster ce plan.

I.4 - Adaptation des installations en raison de l'évolution de la technologie et de la réglementation

Il n'est pas nécessaire de procéder à de telles adaptations car le nombre de repas produits dans le cadre de la Délégation de Service Public d'une part, et dans le cadre des contrats passés pour des clientèles extérieures d'autre part, est compatible avec la capacité de la cuisine centrale.

I.5 - Contrats d'entretien courants

21 contrats d'entretien ont été souscrits.

I.6 - Evolution générale des ouvrages et matériels

L'état général des ouvrages n'appelle pas d'observations particulières.

II - L'EXPLOITATION

Pour les repas produits dans le cadre de la Délégation de Service Public, il convient de souligner en particulier :

- le nombre de repas facturés qui est de 925 241 hors goûters C.L.S.H. (975 172 avec les goûters C.L.S.H.)

- la qualité

Le compte-rendu permet de mesurer les effets du contrat sur le plan de la qualité de la prestation : la qualité des produits est conforme au cahier des charges et à la charte de qualité annexée au contrat (viande fraîche réfrigérée - viande bovine charolaise, née, élevée et abattue en France - viande de veau de l'Aveyron, Label Rouge - fruits et légumes, autant que possible régionaux, mis à disposition tous les jours - pain fourni par des artisans boulangers locaux...).

La qualité de la prestation est contrôlée en permanence par les services de la Ville.

Le compte-rendu présente par ailleurs :

- les rapports d'analyses microbiologiques et les rapports d'audits relatifs à l'hygiène et à la propreté effectués par un organisme extérieur, à l'initiative du délégataire, le rapport de visite de la Direction Départementale des Services Vétérinaires,

- les menus servis durant toute la période concernée, ce qui permet d'apprécier la qualité et la diversité des repas,

- les repas à thème, accompagnés d'animations à caractère pédagogique, réalisés en 2007.

COMPTE-RENDU FINANCIER

Le compte-rendu financier présente :

- les prix contractuels actualisés des différentes catégories de repas au 1^{er} septembre 2007 : 5,80 €T.T.C. pour un repas scolaire enfant,

- le nombre de repas facturés, qui s'élève au total à 975 172 repas, ainsi répartis :

. 737 573 repas scolaires enfants,

. 28 831 repas scolaires adultes,

. 40 011 repas enfants C.L.S.H.,

. 7 108 repas adultes C.L.S.H.,

. 49 931 goûters C.L.S.H.,

. 35 425 repas foyers-logements,

. 75 784 repas à domicile,

. 509 repas restaurant de quartier ;

- le montant des facturations, à la Ville, au C.C.A.S. et aux familles ;

- le mode de calcul de l'ajustement du prix des repas pour non couverture des frais fixes ;

- le nombre de repas fournis aux clientèles extérieures autorisées par la Ville ;

- le compte de résultat ventilé entre la Délégation de Service Public d'une part, et les clientèles extérieures d'autre part.

Les flux financiers sont les suivants :

1 – Coût total brut des prestations assurées au profit de la Ville et du C.C.A.S. (en T.T.C.) :

- Ville :	5 295 000 €
- C.C.A.S :	760 000 €

soit , au total :	6 055 000 €
2 – Part payée par les usagers :	2 239 000 €
3 – Charge résiduelle (Ville et C.C.A.S.) :	3 816 000 €
4 – Redevance pour clientèles extérieures :	239 000 €
5 – Charge nette (Ville et C.C.A.S.) :	3 577 000 €

N° 26 – Fourrière automobile municipale. Délégation de service public. Rapport annuel d'activités du délégataire au titre de l'exercice 2006-2007. Présentation.

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service, assortie d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du Service Public.

Dès réception de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

La S.A.R.L. A.F.D. – D.E.P. EXPRESS, délégataire du service public pour la gestion de la fourrière automobile municipale, a remis son rapport pour l'exercice 2006 - 2007.

En application de ces dispositions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte-rendu d'activités au titre de l'exercice 2006-2007 de la S.A.R.L. A.F.D. – D.E.P. EXPRESS, délégataire de service public pour la gestion de la fourrière automobile municipale. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

FOURRIERE AUTOMOBILE MUNICIPALE

Compte-rendu d'activités 2006/2007 (du 1/09/2006 au 31/08/2007)

1 - L'activité

	01/09/05 AU 31/08/06	01/09/06 AU 31/08/07	ECART
Enlèvement fourrière Police Municipale	3 018	3 240	+ 222
Enlèvement fourrière + 7 jours Police Municipale	306	390	+ 84
Destruction Police Municipale	273	332	+ 59

2 - Le résultat d'exploitation

	2005 - 2006	2006 - 2007
1 - Produits d'exploitation	490 439	418 153
2 - Charges d'exploitation	550 050	495 036
DEFICIT	59 611	76 883

OBSERVATIONS

La fourrière automobile municipale ne fait pas l'objet d'une comptabilité spécifique, mais est intégrée à l'activité de la S.A.R.L. A.F.D. qui l'exploite.

Le montant des charges et des produits affectés à la fourrière résulte d'une clef de répartition.

N° 27 – Parc de stationnement Le Martroi. Délégation de service public. Rapport annuel du délégataire au titre de l'année 2007. Présentation.

M. LEBRUN – *Je voulais savoir pourquoi ce parc de stationnement n'était pas géré par Orléans-Gestion ?*

M. le Maire – *Vous le savez, M. LEBRUN ! Car à l'époque et on remonte à 1984 ...*

M. LEBRUN – *Il n'y a pas de renouvellement à ce sujet ?*

M. le Maire – *M. François FOUSSIER dit « 1988, au moment de la place d'Arc » ! Le choix de cette délégation a été fait à l'époque, c'est aussi simple. Il y a des engagements qui ont été pris. Je vois mal comment on pourrait décider unilatéralement de les changer. Là aussi, il y a des règles de droit.*

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service, assortie d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du Service Public.

Dès réception de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

La Société VINCI PARK, délégataire du service public pour la gestion du parc de stationnement Le Martroi, a remis son rapport pour l'exercice 2007.

En application de ces dispositions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte-rendu annuel de la Société VINCI PARK, délégataire de service public pour la gestion du parc de stationnement Le Martroi, au titre de l'année 2007. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

PARC DE STATIONNEMENT LE MARTROI

EXTRAIT DU COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2007

Le parc de stationnement Le Martroi à Orléans est exploité par la Société VINCI Park dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée de 45 ans à compter du 30 mai 1986.

La capacité totale de l'ouvrage est de 365 emplacements répartis sur 4 niveaux de sous-sol, dont 285 places publiques et 80 places louées à des particuliers.

La gestion courante des équipements est assurée, sous la responsabilité de VINCI Park, par VINCI Park Services, filiale spécialisée dans l'exploitation stationnement du groupe. L'exploitation est assurée par un responsable assisté de deux agents à temps plein et d'un agent à temps partiel. Localement, l'exploitation est assurée par un responsable assisté de deux collaborateurs à temps plein et un à temps partiel.

Les services du siège assurent :

- le suivi et le contrôle de l'exploitation,
- les relations avec l'autorité délégante,
- la gestion administrative et financière de l'exploitation.

L'exploitation du parc de stationnement payant a généré en 2007 une recette globale de 787 656 €T.T.C., en hausse de 6 % par rapport à l'exercice précédent.

L'année 2007 a été marquée par les faits suivants :

- un ralentissement de la demande d'abonnements : baisse de 7 % du nombre d'abonnés,
- une progression de la durée du stationnement horaire,
- la présence persistante d'une zone de stationnement sauvage aux entrées du parc, rue Bannier et rue d'Escures.

La fréquentation du parc de stationnement est en hausse de 2,9 % sur l'année, ce qui correspond à une fréquentation de 164 401 véhicules en 2007 contre 159 722 en 2006.

La qualité du service rendu à la clientèle est maintenue par la mise en œuvre de méthode de gestion et d'exploitation efficaces : on peut noter par exemple un renfort de personnel les samedis et les jours d'affluence, le traitement rapide des dégradations et des sollicitations de la clientèle, nombreux services proposés.

Des actions et animations commerciales ont été menées dans le but de valoriser le parc et de développer l'activité.

Pour mesurer la qualité, VINCI Park fait réaliser auprès de ses principaux ouvrages, et par une société indépendante, d'une part un audit mesurant un certain nombre de critères au cours d'une visite (entretien du parc et des escaliers, aspect général des espaces accueil, accueil de la clientèle et relation commerciale) et d'autre part un audit sur la qualité d'accueil téléphonique. Pour ce dernier, un

- Séance du vendredi 26 septembre 2008 -

classement est opéré et le parc du Martroi a obtenu une note très encourageante de 17,3 sur 20, contre 13,9 l'année passée.

Les principaux travaux engagés au cours de l'exercice 2007 ont été les suivants : entretien, vérification et test des colonnes sèches, réfection de la peinture dans les bureaux d'accueil, renforcement des éclairages dans les niveaux du parking.

La redevance 2007 versée par VINCI Park est de 19 902,67 €

AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

N° 28 – Fondation du Patrimoine. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.

M. CARRE – *Il s'agit d'adhérer à cette association.*

Nous avons voté la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) qui permet d'engager un certain nombre de travaux avec des prescriptions particulières. A ce titre, les personnes qui s'engagent dans ces travaux peuvent déposer un dossier auprès de la Fondation du Patrimoine pour obtenir un co-financement. Il était important pour nous d'engager ce processus de rénovation, si j'ose dire, naturel de la Ville comme on l'a déjà fait maintenant depuis quelques années et ainsi aider les particuliers qui veulent s'engager dans ces opérations souvent lourdes et onéreuses.

M. le Maire – *Il s'agit donc là de l'attribution d'une subvention à cette Fondation.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Créée par le Ministre de la Culture en février 1996, la Fondation du Patrimoine est une personne morale de droit privé. Elle a pour objectif la protection et la mise en valeur du patrimoine non protégé au terme de la loi de 1913.

Reconnue d'utilité publique par un décret en 1997, elle possède une autonomie financière et juridique. Les Pouvoirs Publics en assurent la tutelle. La Fondation est un organisme à but non lucratif.

Parmi ses différentes actions, la Fondation du Patrimoine soutient les communes disposant d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.). A la demande volontaire des propriétaires, et après accord de l'Architecte des Bâtiments de France, la Fondation du Patrimoine peut leur attribuer un label dans le cadre de travaux de restauration extérieure sur des bâtiments non protégés, au titre des monuments historiques, présentant un intérêt patrimonial architectural ou urbain dans le périmètre de la Z.P.P.A.U.P.

Le nombre de labels accordés est conditionné par les fonds propres de la Fondation du Patrimoine principalement constitués par les subventions des collectivités territoriales et des mécénats divers.

Les propriétaires ayant reçu le label bénéficient, de la part de la Fondation du Patrimoine, d'une subvention minimum de 1 % du montant T.T.C. des travaux de restauration extérieure. L'octroi de cette subvention leur ouvre aussi la possibilité de déduire de leurs revenus imposables tout ou partie des coûts des travaux de façades et de toitures dans les conditions suivantes :

- les propriétaires occupants peuvent déduire de leurs revenus globaux imposables :
 - 100 % du montant T.T.C. des travaux de restauration lorsque ceux-ci ont obtenu au moins 20 % de subventions publiques (y compris honoraires de maîtrise d'œuvre). C'est le cas pour les immeubles situés dans le secteur de ravalement obligatoire ;

- 50 % du montant T.T.C. des travaux de restauration (y compris honoraires de maîtrise d'œuvre), lorsque la subvention publique est inférieure à 20 %. Il s'agit donc du régime applicable en secteur diffus.

➤ les propriétaires bailleurs peuvent déduire de leurs revenus fonciers si l'immeuble est loué nu :

- 100 % du montant T.T.C. des travaux sans application de seuils pendant 5 ans.

Afin de soutenir l'action de la Fondation du Patrimoine et permettre au plus grand nombre de propriétaires de bénéficier des avantages fiscaux du label, il est proposé d'octroyer à la Fondation une subvention de 10 000 € pour une durée d'un an.

Les modalités et la mise en œuvre de l'utilisation de cette subvention sont stipulées dans une convention, pour une durée d'un an, à passer avec la Fondation du Patrimoine. Cette convention fixe les conditions et les moyens à mettre en œuvre par chacune des parties signataires. Elle pourra être renouvelée au vu du bilan annuel des actions menées par la Fondation du Patrimoine.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Fondation du Patrimoine, fixant les conditions et les moyens à mettre en œuvre pour permettre au plus grand nombre de propriétaires de bénéficier des avantages fiscaux du label ;

2°) décider d'attribuer une subvention de 10 000 € à la Fondation du Patrimoine ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer la dite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur le crédit de subventions de ravalement inscrit au budget de la Ville, fonction 824, article 65748, T.S. 800. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 29 – Projet Centre Ville / intra mails. Campagne de ravalement de façades. Mission d'animation. Approbation d'un marché après appel d'offres.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Les deux marchés d'animation (lot n° 1) et d'architecte-conseil (lot n° 2) pour l'opération « ravalement de façades » menée dans le cadre du projet Centre Ville arrivant à échéance le 9 juin 2008, une procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne a été lancée par la Ville, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour le renouvellement de ces contrats.

Concernant le lot n° 1 - animation, aucune des propositions présentées ne s'est avérée satisfaisante pour la Ville. Ce lot a donc été déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offres et une nouvelle mise en concurrence a été effectuée.

Compte tenu des critères de jugement prévus dans le règlement de consultation :

- prix des prestations (pondération : 40 %),
- adéquation du temps passé estimé avec les besoins de la mission (pondération : 30 %),
- qualité des moyens humains dans le domaine de la connaissance du patrimoine dans les quartiers anciens et structuration de l'équipe proposée (pondération : 20 %),
- qualité et performance des matériels et outils proposés pour le partage de l'information (pondération : 10 %),

L'offre proposée par la Société URBANiS est apparue économiquement avantageuse.

Le montant du marché s'élève à la somme de 28 676,37 € T.T.C. pour la période du 20 octobre 2008 au 10 juin 2009 et de 38 235,16 € T.T.C. pour les périodes suivantes d'un an, en cas de reconduction.

Suite au jugement par la Commission d'Appel d'Offres du 3 septembre 2008, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché (lot n° 1 – animation) après appel d'offres européen à passer avec la Société URBANiS 866, avenue du Maréchal Juin 30900 NIMES, pour un montant total de 28 676,37 € T.T.C. pour la période du 20 octobre 2008 au 10 juin 2009 et de 38 235,16 € T.T.C. pour les périodes suivantes d'un an, en cas de reconduction ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, fonction 824, article 2031, opération 010 A 452, T.S. 700. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 30 – Projet Centre Ville. Campagne de ravalement. Attribution de subventions. Approbation de conventions.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet Centre Ville, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2004, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre des campagnes de ravalement tant dans le secteur diffus que dans le secteur de ravalement obligatoire.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de trois subventions pour ravalement de façade, conformément au tableau ci-annexé, pour un montant global de 51 279 €;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics de copropriété ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la Ville ;

4°) imputer les sommes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 824, article 2042, opération 10A104, T.S. 700. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

CONVENTION TERRITORIALE ARGONNE

N° 31 – Anciens bâtiments industriels « Stenuick » 63 et 65, boulevard Marie Stuart. Démolition. Approbation d'un marché après appel d'offres.

M. CARRE – *Il ne s'agit plus à proprement parler de la friche « Stenuick », puisque cela fait des années qu'elle est par terre, grâce à l'acquisition que l'on en avait faite. Maintenant, ce sont les bâtiments qui se situent derrière, occupés auparavant par une association qui a déménagé dans le courant de cette année ou de l'année dernière. Il s'agit donc de démolir cette partie des hangars qui donnent plutôt sur la rue du Grand Villiers.*

M. le Maire – *Merci. Y a-t-il des remarques ? Mme BARANGER.*

Mme BARANGER – *Je trouve que c'est remarquable parce que dans le changement du quartier, les choses évoluent et cela commence à bien se remarquer.*

M. le Maire – *Mme NGANGA.*

Mme NGANGA – *Nous allons bien sûr voter pour, mais nous aimerions quand même savoir ce qu'il va être fait à la place après la démolition. Merci.*

M. le Maire – *On a eu déjà l'occasion d'évoquer ce sujet à plusieurs reprises. Il s'agit de la Convention Territoriale de l'Argonne (C.T.A.). Je ne vais pas relancer une nouvelle fois le débat sur la C.T.A. Donc, pardon de le dire, mais ce sont des choses qui, je crois, sont tout à fait connues et qui ont été présentées. M. CARRE, vous souhaitez apporter une précision.*

M. CARRE – *Les projets restent ouverts même s'il y a des éléments précis dans la Convention. Cela concerne par ailleurs un périmètre plus important puisque la rue du Colonel O'Neill à côté est également concernée. De plus, on a acheté aussi les bâtiments d'une association qui*

est juste derrière. Donc, on maîtrise progressivement l'ensemble du foncier de ce secteur, de façon à faire une opération peut-être plus importante que ce qui a été esquissé dans le cadre de la Convention Territoriale. Mais on aura l'occasion de toute façon d'y revenir.

Là ce qui est urgent, c'est d'éviter tous les squats et toutes les utilisations abusives de ce bâtiment qui par ailleurs posait des problèmes, étant donné qu'il n'était absolument pas aux normes électriques. Donc, la solution est de le démolir. Et cela contribue à donner du foncier disponible dans le cadre de la Convention, comme l'a laissé espérer Isabelle BARANGER, et à devenir ainsi un pôle vraiment très important de la Convention Territoriale.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Pour des raisons de sécurité, la Ville a décidé de procéder à la démolition des constructions constituant la friche industrielle « Stenuick » située au 63 et 65, boulevard Marie Stuart à Orléans. Cette démolition comporte des travaux de désamiantage, de déconstruction, de défrichage et de nivellement du terrain.

Pour l'exécution de ces travaux, un dossier d'appel d'offres ouvert à prix global et forfaitaire a donc été préparé, conformément aux articles 33, 38 à 60 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres a procédé le 3 septembre 2008 à l'ouverture des plis et le 17 septembre suivant à l'attribution du marché selon les critères de jugement des offres prévus au règlement de la consultation, à savoir :

1) Valeur technique appréciée notamment au regard du mémoire méthodologique proposé pour la réalisation d'un chantier fictif (60 %),

2) Prix des prestations (40 %).

Dans ces conditions et après jugement par la Commission d'Appel d'Offres du 17 septembre 2008, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché à passer avec l'entreprise Gabriel S.A. 188, route de Sandillon – BP 62 – 45650 Saint-Jean-le-Blanc, relatif à la démolition de l'immeuble 63 et 65, boulevard Marie Stuart à Orléans, pour un montant total de 71 179,94 €;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8243, article 2313, opération 09 A 451, T.S. 106. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

SYSTEMES D'INFORMATION

N° 32 – Ville d'Orléans et Communauté d'Agglomération «Orléans Val de Loire ».
Acquisition de matériel informatique. Lot n° 4 – logiciels. Approbation d'un
avenant.

M. CARRE – *C'est un avenant avec la Société CHEOPS TECHNOLOGY en accord avec la Ville et l'AggLO.*

M. le Maire – *M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *On voulait savoir si, dans ce cadre, il était prévu qu'il y ait un ordinateur pour le groupe Communiste et Progressiste.*

(rires).

M. le Maire – *Vous avez dit que vous ne siégiez pas à l'AggLO et là c'est en lien entre la Ville et l'AggLO ! Non, je plaisante. Je n'en sais absolument rien, mais il s'agit de l'équipement des services et non pas l'équipement des élus a priori. De plus, ce sont des logiciels, me souffle Olivier CARRE.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par marché n° 06-160, passé après appel d'offres ouvert européen pour la fourniture et la livraison de matériel informatique pour la Ville d'Orléans et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », la société ARES fut chargée du lot n° 4 relatif aux logiciels.

La Société ARES vient de céder à la Société CHEOPS TECHNOLOGY un fonds de commerce informatique de définition des architectures et de l'intégration des infrastructures technologiques par le biais d'un pôle « solutions d'infrastructures et systèmes » exploité sur neuf sites français dont Orléans. La prise de possession par l'acquéreur a été fixée au 21 juillet 2008.

La Société CHEOPS TECHNOLOGY est substituée intégralement à l'ensemble des droits et obligations de la Société ARES tels qu'il résultent du contrat précité et de ses avenants éventuels ; il est donc nécessaire de passer avec cette société un avenant de transfert.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant de transfert à passer avec la Société CHEOPS TECHNOLOGY, Parc du Millenium, 4 rue Rudolf Diesel 33700 MEYRIGNAC, pour le marché n° 06.160 relatif à la fourniture de logiciels pour la Ville et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », conclu initialement avec la Société ARES ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville. »

**ADOPTÉ PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

M. le Maire – *Vous vous abstenez. C'est à cause de ma réponse, mais il faut bien équiper les services.*

CULTURE ET EVENEMENTIEL

N° 33 – **Théâtre d'Orléans. Structures de création et de diffusion. Attribution d'un acompte de subvention au titre de 2008. Centre Chorégraphique National. Approbation de la convention d'objectifs 2007-2009 à passer avec l'Etat et la Région Centre.**

M. VALETTE – *Comme vous le savez, les conventions d'objectifs et de financement liant l'Etat, les collectivités territoriales aux structures de création et de diffusion du Théâtre d'Orléans sont en cours de renégociation.*

Aussi, je vous propose dans un premier temps de décider de verser le troisième acompte à la Scène Nationale, au Centre Chorégraphique National, au Centre Dramatique National et au Centre d'Art Dramatique d'Orléans.

A ce propos, je tiens à attirer l'attention de mes collègues sur la reprise d'Ordet qui a été présenté par le Centre Dramatique National et mis en scène par Arthur NAUZICIEL au Festival d'Avignon. Ce spectacle sera donc repris du 14 au 18 octobre, salle Barrault. Pour l'avoir vu en compagnie de M. MARTIN lors de la création à Avignon, c'est un spectacle absolument magnifique avec un texte splendide et une très belle mise en scène du Directeur du Centre Dramatique National.

M. le Maire – *Merci M. VALETTE. Nous tâcherons d'y être !*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les conventions d'objectifs et de financement liant l'Etat, les collectivités territoriales (Région, Département, Ville) et les structures de création et de diffusion (hors Centre Chorégraphique National) du Théâtre d'Orléans sont arrivées à échéance fin 2007.

Alors que de nouveaux directeurs sont nommés au Centre Dramatique National et à la Scène Nationale, les quatre partenaires financiers se rencontrent afin d'élaborer de nouvelles conventions de partenariat et de déterminer les différents montants de subventions.

Compte tenu de ces éléments, et afin de permettre la continuité de fonctionnement des structures concernées, il est proposé de reconduire en 2008 les troisièmes acomptes de subvention versées en 2007, soit pour :

- la Scène Nationale	821 039,85 €
- le Centre Chorégraphique National.....	45 457,50 €
- le Centre Dramatique National	58 693,50 €
- le Centre d'Art Dramatique d'Orléans (C.A.D.O.)	113 343,25 €

Parallèlement, la convention d'objectifs et de financement du Centre Chorégraphique National (C.C.N.) a été proposée et négociée avec l'Etat, la Région Centre et l'association dirigée par M. Josef NADJ sur les perspectives de création, de diffusion et de formation 2007-2009 du Centre.

Il est demandé au C.C.N. au moins 2 créations, le développement d'actions locales en faveur de la danse et de la formation et sensibilisation du plus large public.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution des troisièmes acomptes de subvention 2008 à chaque structure de création et de diffusion du Théâtre d'Orléans ainsi qu'il suit :

- la Scène Nationale 821 039,85 €
- le Centre Chorégraphique National..... 45 457,50 €
- le Centre Dramatique National..... 58 693,50 €
- le Centre d'Art Dramatique d'Orléans (C.A.D.O.)..... 113 343,25 €;

2°) approuver la convention d'objectifs 2007-2009 à passer avec le Centre Chorégraphique National d'Orléans, l'Etat et la Région Centre ;

3°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 313, article 65748, T.S. 540. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 34 – Théâtre Gérard Philipe. Partenariats avec plusieurs associations. Attribution de subventions. Approbation de conventions.

M. VALETTE – *Dans le cadre de l'animation du Théâtre Gérard Philipe, nous passons des conventions avec différentes associations :*

- BATH'ART, une association étudiante,
- GROSSOMODO qui fait de l'improvisation,
- l'Association les Jeunesses Musicales de France.

M. le Maire – *Merci. Mme FERKATADJI.*

Mme FERKATADJI – *M. VALETTE, nous vous avons déjà posé la question en commission Culturelle, mais cela peut intéresser l'ensemble des élus de savoir ce que le Théâtre Gérard Philipe va devenir suite au départ de M. Christophe MALTOT, à partir du 1^{er} janvier 2009. Est-il prévu de donner à nouveau une résidence à un artiste ou bien d'occuper ce Théâtre par le biais de conventions telles que celles que vous venez de nous présenter ?*

M. VALETTE – *Comme vous le savez, M. Christophe MALTOT a fait le choix, il n'y a pas si longtemps, d'arrêter sa résidence dans le cadre du Théâtre Gérard Philipe. Cette convention,*

qui a duré pendant quelques années, avait été reconduite à titre transitoire afin de lui laisser le temps de refaire un nouveau projet. Et lors des discussions que nous avons eues, on avait essayé d'orienter ses choix vers une sorte de mise en accord du Théâtre avec sa situation absolument exceptionnelle au plan de l'environnement urbain. Au bout de sa réflexion, il a choisi de ne pas poursuivre sa résidence.

Donc, nous avons d'ores et déjà commencé à réfléchir sur ce qui pourrait être fait au Théâtre Gérard Philipe dans l'objectif que je viens d'évoquer. En effet, ce théâtre jouit d'une situation qui est à la fois une chance et un défi, et donc il faut arriver à trouver la place à cet équipement qui n'est ni une salle polyvalente, ni une simple salle de spectacles, mais véritablement un théâtre.

Aussi, nous avons commencé cette réflexion et nous ne manquerons pas de vous tenir au courant lorsqu'on sera en mesure de faire des propositions concrètes, mais je peux vous assurer qu'elles sont au programme de nos activités à venir.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville souhaite mettre en place des axes structurants créant des relations de travail avec les établissements culturels et le tissu associatif. L'établissement de conventions de partenariat permet de mettre en œuvre ces objectifs et contribue au renforcement des échanges et des collaborations culturelles et artistiques, de renforcer la programmation du Théâtre Gérard Philipe, et permet un élargissement des publics accueillis.

De part la diversité des répertoires proposés, l'association BATH'ART attire un public géographiquement et socialement varié, et plus particulièrement les étudiants du campus et les habitants du quartier de La Source. Elle représente ainsi un collectif qui favorise les échanges et les rencontres.

Les matches d'improvisation proposés par l'association GROSSOMODO permettent une diversification du public au sein du Théâtre Gérard Philipe. En effet, cette pratique théâtrale tout public confère à l'association GROSSOMODO un caractère populaire.

Les conventions concernant ces associations ont pour but de poursuivre un partenariat mis en place depuis plusieurs années, mais également d'intensifier l'élargissement des publics accueillis et l'évolution culturelle d'Orléans, et dans le quartier de La Source en particulier.

La programmation mise en place par l'association des Jeunesses Musicales de France (J.M.F.), grand réseau national, permet aux élèves orléanais, et plus particulièrement aux écoles du quartier de La Source, d'avoir accès à un répertoire musical de qualité et d'une très grande variété.

La convention de partenariat avec l'association des J.M.F. a pour but de renforcer les actions de la Ville d'Orléans en faveur du jeune public.

Le principe des conventions de partenariat permet ainsi aux associations de proposer une programmation pour laquelle le Théâtre facilite l'accueil en mettant ses moyens techniques à disposition.

En ce qui concerne l'association BATH'ART, la Ville met gracieusement à disposition l'équipement, le matériel technique ainsi que les techniciens nécessaires au bon déroulement des cinq spectacles prévus au cours de la saison 2008-2009. La valorisation de ces accueils est de 6 198 €

Pour l'association GROSSOMODO, la mise à disposition de l'équipement et du personnel technique pour les sept dates de représentation prévues correspond à un montant de 2 709 €

Pour l'association des J.M.F., la valorisation du soutien apporté à cinq spectacles musicaux s'élève à 2 039 €

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les trois conventions de partenariat pour la saison 2008-2009 à passer avec les associations suivantes :

- ✓ Association BATH'ART,
- ✓ Association GROSSOMODO,
- ✓ Association les Jeunesses Musicales de France ;

2°) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 35 – Licence de spectacles. Candidature de la Ville. Approbation du dossier.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'ordonnance du 13 octobre 1945 relative aux spectacles régit la profession d'entrepreneurs de spectacles, dans le souci du respect par l'employeur de ses responsabilités en matière de droit du travail, de sécurité sociale, de sécurité du public et de protection de la propriété littéraire et artistique.

La loi du 18 mars 1999 portant modification de l'ordonnance du 13 octobre 1945 étend notamment l'application de l'ordonnance au secteur public et associatif et redéfinit la notion de spectacles vivants.

La réglementation a été complétée récemment par la circulaire du 29 octobre 2007.

Le spectacle vivant est défini par la présence physique d'au moins un artiste du spectacle percevant une rémunération lors de la représentation en public d'une œuvre de l'esprit.

La définition de l'entrepreneur de spectacles s'articule autour de trois métiers qui correspondent à trois catégories de licences : exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques, producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées et diffuseurs de spectacles.

Les licences sont attribuées pour une durée de trois ans et engagent la responsabilité du détenteur en tant qu'employeur, notamment au regard des intermittents ainsi qu'en matière de sécurité des publics et de propriété artistique.

Compte tenu du nombre et de l'importance des activités de spectacles vivants de la Ville, il est proposé de déposer un dossier de demande de licence d'entrepreneur de spectacles pour les catégories 2 et 3 (producteur et diffuseur).

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture-Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à déposer au nom de la Ville un dossier de demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants au titre des catégories de producteur et de diffuseur. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 36 – Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques au titre des Fêtes de Jeanne d'Arc. Adhésion de la Ville.

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Créée en 1986 à l'initiative d'un petit groupe d'associations et de bénévoles, la Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques (F.F.F.S.H.) rassemble aujourd'hui près de 150 structures organisatrices de manifestations historiques et professionnels du spectacle.

La F.F.F.S.H. a pour vocation d'initier des échanges culturels et techniques et de promouvoir la qualité des fêtes et spectacles historiques.

Elle assure également la promotion des manifestations de ses membres auprès du grand public, des voyageurs, des comités d'entreprises et des organes de presse. Elle édite et diffuse un guide officiel des fêtes et spectacles historiques en France, « l'Oriflamme », complété par des éditions régionales.

Afin d'assurer la promotion des Fêtes de Jeanne d'Arc, la Ville d'Orléans achetait jusqu'à présent un espace dans ce guide pour un montant de 956 €T.T.C.

Les conditions d'adhésion sont les suivantes :

- acquittement d'une cotisation annuelle de 610 € comprenant l'adhésion à l'association, l'inscription au répertoire des fêtes et spectacles historiques et la promotion des Fêtes de Jeanne d'Arc dans l'Oriflamme (page entière avec texte en français et en anglais et photo de l'événement),
- signature d'une charte de déontologie des membres de la F.F.F.S.H.,
- apposition du logo F.F.F.S.H. sur les documents de promotion des Fêtes de Jeanne d'Arc.

En adhérant à la F.F.F.S.H., la Ville d'Orléans pourra :

- entrer en contact avec un grand nombre d'organiseurs de fêtes et spectacles historiques et profiter d'échanges d'expériences dans ce domaine,
- bénéficier des actions mises en œuvre par la F.F.F.S.H. en participant aux stages thématiques et au congrès annuel,
- profiter d'une promotion nationale des Fêtes de Jeanne d'Arc.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'adhésion de la Ville à la Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques pour la Culture, pour une cotisation annuelle de 610 € T.T.C. au titre de l'année 2009 ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits à ouvrir au budget de la Ville, fonction 0241, article 6281, T.S. 250. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 37 – Archilab 2008. Catalogue Archilab Europe-Architecture stratégique. Suivi d'édition, diffusion et prix de vente. Approbation d'une convention à passer avec les éditions HYX.

M. VALETTE – *Comme vous le savez, le moment de l'inauguration d'Archilab arrive puisque cela aura lieu le 24 octobre 2008. Cette exposition, qui durera jusqu'au 23 décembre 2008, donnera lieu à un certain nombre d'évènements à côté : des conférences, des colloques et autres.*

Cette année, étant donné que le bâtiment des subsistances militaires n'est pas utilisable, nous avons donc été contraints d'organiser l'exposition sur deux sites : la Collégiale Saint-Pierre le Puellier et le F.R.A.C. à proprement parler.

Le thème retenu est l'Europe. En fait, il s'agit d'une réflexion sur le développement urbain de l'Europe avec des objectifs qui sont clairement exprimés, c'est à dire mettre au centre du développement urbain une économie de pointe, une recherche compétitive et veiller également dans l'ensemble du territoire aux grands équilibres territoriaux.

Une exposition s'accompagne toujours d'un catalogue. Nous avons donc été dans l'obligation de trouver une société capable de réaliser ce catalogue. Et je dois souligner que nous avons beaucoup de chance puisque c'est une association spécialisée en architecture, qui dirige les éditions HYX, qui a été retenue. On voit bien qu'à Orléans, il y a un pôle assez fort si on rapproche également les activités de l'Institut d'Arts Visuels dans le domaine du design prospectif sur ce que peut être l'avenir de l'habitat en règle générale.

Enfin, le prix de vente de ce catalogue est fixé à 40 €.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Archilab 2008 Europe est la 8^{ème} édition d'Archilab. Chaque exposition a fait l'objet d'une publication de catalogue, le contenu scientifique étant conçu par l'équipe de commissariat qui choisit en concertation avec la Ville d'Orléans le concept graphique.

Les catalogues d'Archilab ont contribué à la reconnaissance nationale et internationale de cette manifestation en raison de leurs qualités de contenu théorique et visuel.

C'est ainsi que le catalogue 2006 « Faire son nid dans la ville » consacré à l'architecture contemporaine japonaise a obtenu le prix de l'Académie des Beaux-Arts.

Depuis Archilab 2002, la Ville d'Orléans confie la coordination de la réalisation du catalogue : suivi de conception graphique, relations avec la société d'impression choisie par la Ville d'Orléans pour le suivi de fabrication ainsi que sa diffusion, à un prestataire spécialisé afin qu'une expertise professionnelle accompagne la mise en œuvre de cette publication et optimise sa commercialisation nationale et internationale.

Après avoir procédé à une consultation auprès de plusieurs maisons d'édition ayant un département architecture, il a été décidé de confier la mission de suivi éditorial à l'association les éditions HYX en raison de son expertise dans le domaine des ouvrages consacrés à l'architecture et de sa notoriété auprès des sociétés de diffusion et des librairies.

Il est donc fait appel comme pour les catalogues 2004 et 2006 à cette association pour le suivi des travaux graphiques et d'impression et pour les missions de diffusion et de vente du catalogue Archilab 2008.

Celui-ci fait l'objet d'un tirage de 2 500 exemplaires réparti comme suit : 1 800 exemplaires en langue française et 700 exemplaires en langue anglaise. 2 150 exemplaires sont destinés à la vente, 50 exemplaires à la promotion de l'ouvrage par les Editions HYX et 300 exemplaires sont remis à la Ville d'Orléans pour ses actions de communication.

La Ville d'Orléans prend en charge les honoraires de rédaction de textes du commissaire, de la directrice artistique, des divers auteurs et critiques ayant apporté leur contribution, la conception graphique, les frais techniques liés à la préparation des travaux d'impression, la prestation d'impression et les honoraires de traduction. Le coût global de réalisation de cette publication est estimé à 70 000 €. Le montant de cette dépense est inclus dans le budget d'Archilab.

L'association HYX qui assure les ventes remettra à la ville 15 % du prix de vente public fixé à 40 €T.T.C. sur les exemplaires vendus de ce premier tirage.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association les éditions HYX définissant les obligations de chacune des parties pour la réalisation, l'impression, le suivi éditorial et la diffusion du catalogue Archilab 2008, Archilab Europe – Architecture Stratégique ;

2°) **déléguer le M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la ville ;**

3°) **fixer le prix de vente public du catalogue à 40 €T.T.C. ;**

4°) **imputer les dépenses correspondantes, soit les honoraires de rédaction des textes, de conception graphique, des frais techniques, d'impression et de traduction sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 335, articles 6226 et 611, opération 815, T.S. 540 ;**

5°) **imputer les recettes correspondantes au versement de 15 % du prix public de vente sur les exemplaires vendus du premier tirage du catalogue Archilab 2008, sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 335, article 7088, opération 815, T.S. 540. »**

ADOPTE PAR 54 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(Mme PILET-DUCHATEAU).

M. le Maire – *J'en profite d'ailleurs pour vous donner une information, non plus sur Archilab, mais sur le F.R.A.C. Centre.*

Malheureusement, le maître d'ouvrage, c'est à dire la Région, avait lancé un appel d'offres logiquement suite au projet architectural. Or, cet appel d'offres s'est révélé infructueux. Donc la Région, je le pense en tout cas, va relancer la procédure. C'est vrai que cela arrive à toutes les collectivités et à tous les maîtres d'ouvrage d'avoir des appels d'offres infructueux. Mais il est vrai aussi que ce dossier maintenant dure depuis pratiquement 10 ans et que pour l'instant, il ne s'est toujours rien passé sur le site des subsistances militaires. Cela commence à faire vraiment très long, à la fois pour le F.R.A.C. qui a vraiment besoin de déménager. En effet, il y a des collections du F.R.A.C. qui sont aujourd'hui éparpillées et ce dans des conditions de stockage vraiment pas idéales. D'un autre côté, pour la manifestation Archilab parce qu'il est vrai que nous avons organisé les choses de telle sorte que n'était pénalisée qu'une manifestation. Là, avec la nécessité de relancer, on risque peut-être, je n'en sais rien, mais en tout cas c'est une crainte, une inquiétude, d'avoir un deuxième Archilab qui se trouve pénalisé.

Donc, je porte cela à votre connaissance. C'est un fait, c'est comme cela et j'espère que l'on va en sortir.

N° 38 – **Attribution de subventions à des associations à vocation culturelle.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les dossiers de demandes de subvention sont étudiés dans une perspective d'équilibrage des divers domaines composant la vie culturelle de notre ville et entre la mise en œuvre de projets spécifiques et la régularité d'activités.

Le secteur de la danse sera plus particulièrement mis en avant au cours de la période 2008-2009. Les conventions mises en place pour le spectacle vivant arrivant à échéance fin 2008, une réflexion élargie est d'ores et déjà initiée afin de poursuivre et d'adapter cette volonté

d'accompagnement.

Des relations de travail commun se sont construites au cours des années avec plusieurs associations, telles que Labomédia, Centre Sciences et Cent soleils, avec lesquelles il conviendra de réfléchir ensemble à de nouveaux axes de développement culturel.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture-Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution des subventions à des associations à caractère culturel selon la répartition figurant dans le tableau annexé pour un montant global de 31 000 €;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 330, article 65748, T.S. 540. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Conseil Municipal du 26 septembre 2008

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

NOMS	Montant des subventions (en €)		OBSERVATIONS
	2007	2008	
DANSE			
Compagnie Éponyme Président : Dominique DELGUSTE	-	8 000	Compagnie de danse contemporaine qui pour chacune de ses créations fait appel à un chorégraphe. Pour la création en cours, c'est le danseur et chorégraphe Nasser Martin-Gousset qui compose la pièce. La Ville d'Orléans souhaitait développer sa politique culturelle en matière de danse, il est proposé de soutenir ce projet qui sera certainement présenté dans le festival Traverses du Centre Chorégraphique National compte tenu de l'intérêt de cette rencontre entre les cinq danseuses d'Éponyme et l'univers de Nasser Martin-Gousset
PHOTO CINÉ-CLUB VIDEO-MULTIMEDIA			
FRISBEE Président : Alain PERSEILLE	2 000	1 500	L'association FRISBEE organise chaque année un festival vidéo qui permet de présenter la diversité de la création dans ce domaine. L'édition 2008 (du 11 au 14 mars 2008) comprenait une compétition de courts métrages et un concours de scénario. La médiathèque accueille des projections dans le cadre de l'Auditorium et la direction de l'Information met à disposition le réseau "Mupi". Il est demandé à l'association de développer ses relations avec le tissu associatif en arts visuels, afin de mettre en place des projets communs.
Cent Soleils Président : Simon HINDIE	3 000	3 000	Cette association organise depuis 6 ans une programmation de films du patrimoine du cinéma documentaire. Des ateliers d'éducation à l'image sont régulièrement mis en place en milieu scolaire. Depuis 3 ans, Cent Soleils en collaboration avec l'association Lumen met en oeuvre "quartier documentaire", manifestation associant la photographie, le cinéma documentaire et intégrant les habitants du quartier des Carmes dans le déroulement de ce temps fort dédié à l'image fixe et animée. Cent Soleils réfléchit actuellement à une évolution de son action en lien avec de nouveaux partenaires associatifs.

NOMS	Montant des subventions (en €)		OBSERVATIONS
	2007	2008	
LABOMEDIA Présidente : Alexandre TINSEAU	3 000	3 000	Labomédia appartient au réseau de la Fédération Culture Multimédia. Les vocations de Labomédia sont l'initiation au réseau informatique, l'accompagnement de projets associatifs ou individuels et la participation au plan d'éducation multimédia avec le S.G.A.R. et la D.R.J.S. Labomédia est également investi dans un travail de recherche et de création en art numérique.
ARTS VISUELS			
COULEUR VINAIGRE Président : Daniel CASPAR	2 000	2 500	Collectif d'artistes plasticiens, couleur Vinaigre a deux activités : le suivi du "colombier", atelier thérapeutique qui accueille des patients du C.H.S., et la mise en œuvre de manifestations intégrant la diversité artistique. Depuis plusieurs années, Couleur Vinaigre propose des expositions de plein air à caractère ludique (cet été, déclinaison autour du déjeuner sur l'herbe).
MUSIQUE			
Association Jamie (Groupe Rock la Jarry) Président : David POURTAU	-	7 000	En 2006 la ville d'Orléans a soutenu la création de l'album «Liverpool » du groupe Orléanais "La Jarry". Celui-ci obtient actuellement un succès reconnu auprès des programmeurs de radio. La réalisation d'un clip vidéo constitue un moyen de renforcer la diffusion de l'album et les possibilités de concerts. Le groupe est associé en matière de communication à la Ville d'Orléans, accueillie sur R.M.C., Europe 1 ou prochainement dans le cadre de l'émission télévisée TARATATA. La Jarry témoigne de sa vitalité créatrice dans notre ville.
Association des Amis de l'Alto Président : Michel MICHALAKAKOS	-	500	L'association organise chaque année un concours national de jeunes altistes qui se présentent aux concours des conservatoires nationaux supérieurs de musique. Cette manifestation a lieu tous les ans dans une ville différente. Cette année, 40 candidats se produiront du 28 au 30 novembre dans la salle de l'Institut. 4 prix sont décernés dont les montants respectifs sont 1 500 €, 1 000 €, 600 € et don de matériel.

NOMS	Montant des subventions (en €)		OBSERVATIONS
	2007	2008	
SCIENCES			
CENTRE SCIENCES Président : Philippe LABBE	5 000	5 000	Centre Sciences met en œuvre des actions de sensibilisation aux sciences et aux techniques et plus particulièrement en faveur des jeunes. Centre Sciences collabore régulièrement à des projets mis en place par le Muséum, organise la fête de la Science et met à disposition des expositions en correspondance avec différents thèmes traités par les établissements culturels. Cependant, il apparaît nécessaire de procéder à une expertise "croisée" entre l'Université, le Muséum, Centre science et la Ville.
RELATIONS INTERNATIONALES			
LOIRE VISTULE Président : Paul CIECHELSKI	-	500	L'Association Loire Vistule a organisé du 23 avril au 9 mai 2008 une exposition intitulée "le prix de la liberté-la Pologne sur le front de la seconde guerre mondiale". La salle Eiffel a été mise gracieusement à disposition de l'association. Ce soutien correspond à un montant de 4 023 €. L'association Loire Vistule a par ailleurs engagé des dépenses pour un montant de 4 059 €. Il est proposé d'attribuer une subvention au titre du transport de l'exposition.
TOTAL	15 000	31 000	

N° 39 – Muséum. Collection de paléontologie. Acquisition. Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Une collection de fossiles de vertébrés miocènes des sables de l'orléanais découverts dans les environs de Tavers (Loiret) a été proposée au muséum d'Orléans. Au regard de l'intérêt présenté par ces pièces (annexe 1), dite « Collection Gaillard », de nature à enrichir notablement les collections paléontologiques de l'établissement, il apparaît très opportun d'en faire l'acquisition dans le cadre de la valorisation du patrimoine ligérien.

Cette collection qui a été évaluée à 13 530 € net de T.V.A. entre dans le champ des objets subventionnables par le Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (F.R.A.M.).

Elle a en outre fait l'objet d'un avis favorable de la Commission scientifique interrégionale Centre Auvergne des collections des musées de France.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture-Relations Extérieures et Tourisme » il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider l'acquisition au bénéfice du Muséum, de la collection « Gaillard » de paléontologie pour un montant de 13 530 € net de T.V.A. ;

2°) solliciter du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées une subvention au taux le plus élevé possible relative à cette acquisition ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer au nom de la Ville tout document nécessaire à cette demande ;

4°) imputer les sommes correspondantes en recette et en dépense sur les crédits à ouvrir par délibération modificative au budget de la Ville, fonction 322, articles 2188 et 1321, programme 05A080, T.S. 545. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 40 – Muséum. Exposition « L'Eau pour tous ». Demande de subvention auprès de la D.R.A.C.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Muséum a présenté du 1^{er} avril au 31 août 2008 une exposition intitulée « L'eau pour tous », conçue et réalisée par la Cité des Sciences et de l'Industrie de Paris, coproduite avec la ville de Marseille, l'E.P.C.C. Pont du Gard, le musée des Confluences de Lyon, et l'Espace des Sciences de Rennes, qui a fait l'objet d'un contrat de partenariat adopté par le Conseil Municipal du 29 février 2008.

Cette exposition illustre la politique du muséum consistant notamment à présenter à un large public les grands enjeux actuels de l'environnement.

Constituée de modules interactifs, cette présentation a eu pour objectif d'alerter les visiteurs sur les déséquilibres de la répartition de l'eau à la surface du globe et de les amener à s'interroger sur les améliorations à apporter à ce qui peut à la fois constituer une richesse ou une calamité.

Cette manifestation, dont le coût global a été valorisé à 62 124 € entre dans le champ des actions subventionnables par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Centre. Cette exposition a accueilli 15 400 visiteurs.

A cet effet, une délibération du Conseil Municipal doit officialiser la demande de subvention déposée auprès de la D.R.A.C. Centre 6, rue de la Manufacture à Orléans.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre une subvention au taux le plus élevé possible relative à la réalisation de l'exposition «L'eau pour tous » au muséum » ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer au nom de la Ville les documents nécessaires à cette demande ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 322, article 74718, T.S. 545. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 41 – Institut d'Arts Visuels. Programme Erasmus 2008-2009. Approbation d'une convention à passer avec l'agence Europe-Education-Formation France.

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des échanges internationaux, l'Agence Europe-Education-Formation France - Service Erasmus, dont le siège social se situe 25, quai des Chartrons – 33080 Bordeaux cedex, a pour mission de verser des allocations d'aide à la mobilité des étudiants et des enseignants.

En 2007-2008, 14 étudiants de l'Institut d'Arts Visuels (I.A.V.) ont bénéficié de ces aides pour des mobilités d'étude et de stage vers l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, la Pologne, l'Allemagne et 6 étudiants en provenance d'Espagne, Italie, Autriche et Allemagne sont venus étudier à l'I.A.V.

Une évaluation des élèves et des professeurs susceptibles de partir en mobilité à l'étranger au titre de l'année scolaire 2008-2009, a été établie en mars 2008.

La Ville passe une convention avec cet organisme pour le compte de l'Institut d'Arts Visuels qui stipule que la Ville s'engage à reverser aux intéressés les sommes ainsi perçues au titre de l'année scolaire 2008-2009, soit :

- 19 763,20 € pour la mobilité étudiante, études et stages (S.M. Student Mobility), soit 20 étudiants,
- 2 400 € pour la mobilité enseignante (T.S. Teaching Staff), soit 4 enseignants,
- 2 525 € pour l'organisation de la mobilité (O.M.) des étudiants dans le cadre des échanges internationaux.

Tout désistement d'un étudiant ou d'un enseignant doit donner lieu à un remboursement. Cette disposition ne s'applique pas aux étudiants qui n'ont pas pu terminer leur programme d'études à l'étranger en raison d'un cas de force majeure dûment signalé par écrit par l'établissement et accepté par écrit par l'agence.

Les activités éligibles au titre de l'organisation de la mobilité (O.M.) sont les suivantes :

- préparation, suivi et évaluation de la mobilité étudiante et enseignante,
- sélection, orientation et toute forme de soutien aux individus en mobilité,
- préparation linguistique des étudiants et enseignants mobiles,
- production et diffusion de documents d'information liés à la mobilité Erasmus,
- visite des institutions partenaires pour des réunions de préparation, de suivi et d'évaluation des activités de mobilité,
- activités liées à la mise en œuvre de l'E.T.C.S. (European Transfer of Credit System), système de notation européenne,
- activités liées à la mise en œuvre du supplément au diplôme.

Elles concernent à la fois la mobilité Erasmus étudiante, enseignante et la formation entrante et sortante.

Les demandes de remboursement de frais éligibles correspondant à ces activités sont les suivantes :

- frais de voyage et de séjour, sur la base de frais réels et justificatifs des enseignants et du personnel administratif,
- frais relatifs à l'information,
- frais relatifs à la sélection, la préparation, le suivi et l'accueil des individus en mobilité,
- frais de traduction et d'impression,
- frais administratifs.

A la fin de la période contractuelle, la Ville est tenue de reverser les sommes non utilisées après avoir fait le bilan de ces opérations.

De même, l'agence Europe-Education-Formation France après avoir fait le bilan des fonds distribués est susceptible d'accorder des reliquats.

Préalablement à tout envoi d'étudiants ou d'enseignants Erasmus, l'établissement français doit conclure avec l'établissement d'accueil, situé dans un des Etats participant au programme, un

accord bilatéral Erasmus, suivant le modèle disponible sur le site de l'agence Europe-Education-Formation France.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les termes de la convention à passer avec l'agence Europe-Education-Formation France – service Erasmus, permettant le versement des bourses de mobilité aux étudiants de l'I.A.V. pour 19 763,20 €, aux enseignants pour 2 400 € et à l'organisation de la mobilité pour 2 525 €, pour l'année scolaire 2008-2009 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que les accords bilatéraux Erasmus au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes et les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 312, articles 7488, 6226, 6251 et 6714, T.S. 551. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 42 – Institut d'Arts Visuels. Impression de grands formats. Fixation de tarifs.

Mme BARRUEL – *L'Institut d'Arts Visuels a fait l'acquisition d'une nouvelle imprimante plus conforme à ses besoins. Il s'agit donc d'approuver les tarifs de ces impressions grand format tels qu'ils sont précisés dans la délibération.*

M. le Maire – *M. LEBRUN, vous avez également demandé une imprimante, c'est cela !*

M. LEBRUN – *On n'est pas toujours exigeant. Donc, si on a bien compris, ce sont les tarifs que les étudiants doivent payer.*

Mme BARRUEL – *Ce ne sont pas les étudiants qui payent l'imprimante, je vous rassure. L'institut d'Arts Visuels a acquis l'imprimante avec effectivement la subvention de la Ville. En revanche, c'est vrai que les étudiants doivent payer à prix coûtant les impressions comme ils le faisaient sur les anciennes imprimantes.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« L'Institut d'Arts Visuels (I.A.V.) a fait l'acquisition en décembre 2007, d'une imprimante qui permet de faire des tirages en grands formats A1 (59,4 X 84,1) et A0 (118,9 X 84,1).

Afin que les étudiants puissent réaliser des impressions sur cette machine, une tarification spécifique est nécessaire.

Il est rappelé que les tarifs des photocopies de formats inférieurs ont été actualisés lors du Conseil Municipal du 29 septembre 2006.

Les nouveaux tarifs tiennent compte du coût de revient réel des tirages, y compris les pertes en papier et encres pour essais (plus 50 %).

Types de tirages	Prix (en €)	
	Format A1 59,4 X 84,1	Format A0 84,1 X 118,9
Couleur papier poster 189 gr	11	22
Couleur papier semigloss et lustré 255 gr et 260 gr	14	28
Noir et blanc papier poster 189 gr	6	12
Noir et Blanc semigloss et lustré 255 gr et 260 gr	10	20

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs des impressions grands formats à l'Institut d'Arts Visuels présentés précédemment ;

2°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 312, article 7088,T.S. 551. »

ADOPTE PAR 53 VOIX CONTRE 2.

N° 43 – Eglise Saint-Aignan. Restauration du bas-côté sud, de la sacristie et de la chapelle sud. Approbation d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre et des marchés après appel d'offres.

M. VALETTE – *Je vous propose l'approbation d'un avenant pour couvrir la maîtrise d'œuvre et les marchés après appel d'offres. Le montant est de 1 990 000 €.*

M. le Maire – *C'est la suite du programme de restauration de l'église Saint-Aignan. C'est encore une fois la manifestation de l'effort qui est fait pour la restauration de notre patrimoine historique. Ce n'est pas une petite somme effectivement, mais nous allons finir par y arriver sur Saint-Aignan.*

M. VALETTE – *En étant patient, je pense.*

M. le Maire – *Cela est un point que j'ai tout à fait compris et intégré, M. VALETTE. M. LEBRUN souhaite la parole.*

M. LEBRUN – *Le clergé n'investit rien là dedans !*

(rires).

M. GABELLE – *Il faut aller plus souvent à la messe, M. LEBRUN !*

M. le Maire – *Vous savez depuis une certaine loi fort célèbre en France, le patrimoine est venu dans, j'allais dire, l'escarcelle publique, qu'il s'agisse de propriétés d'Etat ou de propriétés de communes. Et nous avons eu ce privilège effectivement d'avoir une bonne partie de ce patrimoine, classé monuments historiques et d'édifices cultuels, venant il y a maintenant, une centaine d'années dans le patrimoine de la Ville. Et donc au travers de ces accords de l'époque, la charge nous revient de l'entretenir. La réponse est donc toute simple, en tout cas pour le patrimoine antérieur à cette loi. C'est la loi de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, comme vous le savez.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 25 janvier 2008, la Ville a approuvé le Projet Architectural et Technique (P.A.T.) en vue de restaurer le bas côté sud, la sacristie et la chapelle sud de l'église Saint-Aignan pour une phase unique de travaux. Le plan de financement correspondant a également été approuvé ainsi que le contrat de maîtrise d'œuvre (hors honoraires du Projet Architectural et Technique) avec M. Régis MARTIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

A la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) qui a souhaité une décomposition de l'opération en tranches annuelles de travaux afin de déterminer les subventions, le Conseil Municipal du 29 février 2008 a adopté le plan de financement prévisionnel d'une première tranche de travaux pour 1 300 000 €H.T. incluant honoraires et frais annexes.

La première tranche de travaux (tranche ferme 2008/2009) comprend la restauration de quatre arcs-boutants sud, de trois travées ouest du gouttereau sud de la nef, de la toiture du bas-côté, de la toiture basse et de la façade est de la sacristie.

La deuxième tranche (tranche conditionnelle en 2009/2010) qui fera l'objet d'une prochaine délibération pour les demandes de financements externes comprend la restauration de la sacristie incluant la toiture haute et la façade sud de la chapelle sud et de la travée est du gouttereau sud de la nef compris retour sur transept.

En conséquence, le marché de maîtrise d'œuvre est modifié comme suit :

. Nouveau délai d'exécution des travaux :

10 mois pour la tranche ferme,

9 mois pour la tranche conditionnelle.

Ces délais ne comprennent pas le mois d'août et les intempéries.

. Nouveaux montants des honoraires de maîtrise d'œuvre :

Le montant des honoraires de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques est désormais de 75 176,62 €T.T.C. (valeur décembre 2007) réparti en une tranche ferme pour un total de 44 113,37 €T.T.C. et une tranche conditionnelle pour un total de 31 063,25 €T.T.C.

Le montant des honoraires du Vérificateur des Monuments Historiques est désormais de : 19 636,63 € T.T.C. (valeur décembre 2007) réparti en une tranche ferme pour un total de 12 202,69 €T.T.C. et une tranche conditionnelle pour un montant de 7 433,94 €T.T.C.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en date du 6 juin 2008 avec la décomposition en lots suivante :

- lot n° 1 - Maçonnerie Pierre de Taille,
- lot n° 2 - Sculpture – Restauration de sculpture,
- lot n° 3 - Charpente,
- lot n° 4 - Couverture,
- lot n° 5 - Ferronnerie,
- lot n° 6 - Vitraux,
- lot n° 7 - Menuiserie.

Compte tenu du montant des lots ci-dessous présentés, la tranche ferme (à prix fermes) s'élève à 1 090 887, 80 €T.T.C. et la tranche conditionnelle (à prix révisables) à 899 992,68 €T.T.C. pour un montant total des marchés (hors maîtrise d'œuvre) de 1 990 880,48 €T.T.C.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre à passer avec M. Régis MARTIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques, mandataire du groupement avec l'Economiste-Vérificateur des Monuments Historiques, M. Pascal ASSELIN, afin de prendre en compte la modification de leurs honoraires ;

2°) approuver les marchés à passer avec les entreprises suivantes :

. lot n° 1- Maçonnerie Pierre de Taille : groupement HORY MARCAIS/HTP, pour un montant en tranche ferme de 868 569,67 € T.T.C. et en tranche conditionnelle n° 1 de 595 107,07 €T.T.C., soit un total de 1 463 676,74 €T.T.C.,

. lot n° 2 – Sculpture – Restauration de Sculpture : groupement RAUD/DONNE-DONATI, pour un montant en tranche ferme de 45 603,50 €T.T.C. et en tranche conditionnelle n° 1 de 7 611,70 €T.T.C., soit un total de 53 215,20 €T.T.C.,

. lot n° 3 – Charpente : entreprise ASSELIN, pour un montant en tranche ferme de 32 432,53 € T.T.C. et en tranche conditionnelle n° 1 de 43 599,82 € T.T.C., soit un total de 76 032,35 €T.T.C.,

. lot n° 4 – Couverture : entreprise LESURTEL, pour un montant en tranche ferme de 82 231,23 € T.T.C. et en tranche conditionnelle n° 1 de 135 924,57 € T.T.C., soit un total de 218 155,80 €T.T.C.,

. lot n° 5 – Ferronnerie : entreprise LOUBIERE, pour un montant en tranche ferme de 3 497,10 € T.T.C. et en tranche conditionnelle n° 1 de 62 027,88 € T.T.C., soit un total de 65 524,98 €T.T.C.,

. lot n° 6 – Vitraux : entreprise ART VITRAIL, pour un montant en tranche ferme de 53 676,48 € T.T.C. et en tranche conditionnelle n° 1 de 36 695,67 € T.T.C., soit un total de 90 372,15 €T.T.C.,

. lot n° 7 – Menuiserie : entreprise PERRAULT, pour un montant en tranche ferme de 4 877,29 € T.T.C. et en tranche conditionnelle n° 1 de 19 025,97 € T.T.C., soit un total de 23 903,26 € T.T.C. ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant et les marchés au nom de la Ville ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 3241, article 2313, opération 05A491, T.S. 910. »

ADOPTE PAR 53 VOIX CONTRE 2.

N° 44 – Médiathèque de La Source. Equipement en mobilier et matériel. Approbation d'un marché après appel d'offres.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'ouverture prévue en début d'année 2009 de la nouvelle médiathèque de La Source nécessite l'acquisition de mobiliers pour équiper les différents services de cet équipement . Un marché a été lancé à cet effet pour assurer l'ameublement des services ouverts au public, avec deux lots :

- lot n° 1 : le mobilier pour la documentation (meubles spécialisés pour accueillir les différents types de documents),
- lot n° 2 : le mobilier d'accompagnement (tables, chaises, chauffeuses, etc...) pour compléter l'équipement des salles.

Lors de sa réunion du 2 juillet 2008, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres en application des critères énoncés au règlement de consultation :

1 – Valeur technique (pondération 50 %) , appréciée au regard :
. de la qualité technique du matériel, et des services après vente,
. de sa fonctionnalité,
. de la qualité environnementale des produits, appréciée au regard, des labels NF environnement et ecolabel européen ou équivalent.

2 – Prix des fournitures et rabais consentis (pondération 30 %)

3 – Qualité esthétique des mobiliers, (pondération 20 %) appréciée au regard :

. des formes et des couleurs,
. de l'aménagement dans l'espace.

Ce marché sera passé pour une période allant de la date de notification du marché au 31 décembre 2009.

Compte tenu des critères d'attribution du marché et après jugement par la Commission d'Appel d'Offres du 2 juillet 2008, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché à bons de commande à passer avec le fournisseur suivant :

- Lot n° 1 - Mobilier pour la documentation, d'un montant minimum de 160 000 €T.T.C. et maximum de 240 000 €T.T.C. : B.R.M. Mobilier - Parc d'Activités de Saint-Porchaire – 81, boulevard de Thouars – 79300 Bressuire ;

- Lot n° 2 - Mobilier d'accompagnement, d'un montant minimum de 120 000 €T.T.C et maximum de 180 000 €T.T.C. : S.E.C. SILVERA - 58/ 60, avenue Kléber – 75116 Paris ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits à ouvrir au budget de la Ville, fonction 8243, article 2184, programme 09A39 109, T.S. 104. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 45 – Réseau des bibliothèques. Fourniture d'ouvrages. Marché à bons de commande pour l'acquisition de partitions. Approbation d'un avenant.

M. VALETTE – *Il s'agit simplement d'un changement de nom de la société qui fournit des partitions. Le marché quant à lui ne change pas.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par marché passé après appel d'offres ouvert, la Société individuelle ALLEGRO s'est vue attribuer par délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2006, le marché n° 06270R, correspondant à l'acquisition de partitions musicales pour une année, le marché étant reconductible trois fois pour la même durée.

Compte tenu du changement de forme juridique de l'entreprise individuelle ALLEGRO, en S.A.R.L. ALLEGRO Partitions dont le siège social se situe 35, place Louise de Bettignies, 59800 Lille, inscrite au registre du commerce sous le n°504 872 219, il convient de passer un avenant de transfert avec cette société.

Cet avenant de transfert ne modifie pas le marché quand à son montant et sa condition de réalisation.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture-Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant de transfert au marché 06270R ayant pour objet l'acquisition de partitions musicales, à passer avec la Société ALLEGRO Partitions S.A.R.L., actant du changement de forme juridique du titulaire du marché ;

2°) **déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville.** »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DEVELOPPEMENT DURABLE - HYGIENE PUBLIQUE - EAU

N° 46 – Agenda 21. Station d'épuration de l'Île Arrault. Reconstruction et mise aux normes. Activités assujetties à la loi sur l'eau. Avis à émettre.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Dans un premier temps, c'est M. LEMAIGNEN qui va vous présenter le projet.*

M. le Maire – *Vous reprendrez ensuite la parole !*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Exactement.*

M. LEMAIGNEN – *M. le Maire, chers collègues, je vais vous présenter rapidement cette superbe station.*

*
* *
*

Présentation d'un power-point par M. LEMAIGNEN.

*
* *
*





Une reconstruction indispensable

2



- Station type classique,
- Mise en service en 1972,
- N'est plus aux normes depuis 1998
- Ne traite pas l'azote,
- Ne supprime que partiellement le phosphore,



Etablissement vétuste qui génère des nuisances olfactives qu'il est devenu impossible de maîtriser



M. LEMAIGNEN – *Aujourd'hui, à l'Ile Arrault, nous avons sur un terrain de 2,5 hectares une station de type classique, ce qu'on appelle à boues activées.*

Elle a été mise en service en 1972 et je vous rappelle qu'il y a eu une norme européenne en 1991, qui a été traduite en droit français en 1994, qui obligeait les stations nouvelles à respecter cette directive avant fin 1998. Donc, depuis 1998, notre station de l'Ile Arrault n'est plus du tout aux normes. En effet, elle ne traite pas l'azote et ne supprime que très partiellement le phosphore.

Donc, il était indispensable de la remettre à niveau.



Le choix d'un équipement performant, adapté aux besoins :

3

Compacte :

- Dans un bâtiment clos
- Plus de bruit ni d'odeurs
- Occupant la moitié de l'espace disponible
- Ni bassin ni plan d'eau visible de l'extérieur



Intégration complète dans son environnement



M. LEMAIGNEN – *Concernant le projet, nous avons prévu de faire, puisqu'on est en milieu urbain, une station compacte, c'est à dire une station dans laquelle les odeurs sont retraitées à l'intérieur de la station. Il n'y a donc ni bassin, ni plan d'eau visibles de l'extérieur. Et sur 2,5 hectares, cela permet de dégager une place importante pour faire un jardin que vous voyez sur cette diapositive.*

Donc, c'est une station dans laquelle il n'y a ni bruit, ni odeurs et cela permet d'être totalement intégrée à son environnement.



Une technologie à la pointe de l'innovation



La nouvelle station sera équipée d'une technologie membranaire :

Le traitement de l'eau se termine par une barrière physique retenant les plus petites particules

L'eau épurée est donc de très grande qualité.

La technologie membranaire est utilisée sur l'usine d'eau potable du Val.



En avance sur l'évolution des normes de rejet.



M. LEMAIGNEN – *Au point de vue technologique, nous avons le choix entre soit les technologies classiques, ce qu'on appelle les boues activées, soit la bio filtration, soit le traitement membranaire. Nous avons choisi le traitement membranaire qui est sans doute le traitement qui sera utilisé dans le proche avenir, c'est à dire dans les 5 à 10 prochaines années, et ce sera le traitement banal. Aujourd'hui, c'est encore un traitement innovant, mais qui commence déjà à être produit en série industrielle et donc, nous avons un retour d'expérience.*

C'est exactement le même traitement, M. le Maire, que celui que vous utilisez dans la station d'eau potable que nous avons au sud de la Loire. Ces membranes sont une barrière physique qui traitent les plus petites particules, ce qui permet d'avoir une eau épurée de grande qualité que l'on va rejeter en Loire, dite «eau de qualité de baignade». Je ne sais pas si tout le monde se baignera dedans, mais c'est au moins les caractéristiques qui sont indiquées.

M. le Maire – *M. le Président va le faire !*

M. LEMAIGNEN – *Non, M. le Maire, la Loire est très dangereuse, il y a des tourbillons et je n'ose pas.*



Une eau rejetée de très bonne qualité permettant sa réutilisation pour :

5

L'arrosage de l'Hippodrome,

Le remplissage de citernes destinées à l'arrosage des espaces fleuris, au nettoyage des voiries...

Action 92 : Plan de réduction des consommations d'eau de la Ville



Action 93 : Maîtriser la consommation d'eau pour le nettoyage



M. LEMAIGNEN - *Nous avons donc une eau rejetée de très bonne qualité et du coup, on l'utilise. On l'utilise bien sûr pour l'arrosage de l'hippodrome qui est juste à côté, mais aussi pour remplir des camions citernes afin d'arroser les espaces verts et nettoyer les voiries des villes.*

A chaque fois, vous avez en insert dans la diapositive les actions auxquelles cela correspond dans notre Agenda 21 et la qualité que nous avons souhaitée pour cette superbe station.

La projection située en bas correspond à la vue de la station du chemin des Hautes Levées avec les panneaux solaires sur lesquels je reviendrais tout à l'heure.



Une station plus propre, plus écologique, plus harmonieuse...

6

Une station conçue pour garantir aux riverains un état Zéro nuisance

Tous les équipements bruyants seront dans des locaux insonorisés.

L'air vicié sera récupéré, lavé chimiquement dans 2 tours de désodorisations avant d'être rejeté en partie haute de la station.



La nouvelle station d'épuration sera également construite avec une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) et fera l'objet d'un suivi et d'une certification dans ce sens.



Action 42 : Prendre en compte tous les principes de la HQE afin d'aménager tous nouveaux bâtiments publics et sociaux, en généralisant si possible l'installation de doubles réseaux d'eau et de systèmes solaires passifs, l'utilisation des nouvelles énergies, la réduction des rejets, etc.

M. LEMAIGNEN – *Comme je vous l'ai dit, le traitement membranaire est totalement sans bruit. C'est pourquoi, tous les équipements bruyants sont dans des locaux insonorisés. Quant à l'air vicié, il est lavé et relavé dans deux tours de désodorisations que vous voyez sur la diapositive et ensuite, il est rejeté en partie haute de la station. Cet air est donc totalement épuré.*

De plus, vous avez bien évidemment une démarche Haute Qualité Environnementale pour la construction de cette station avec un suivi et une certification en ce sens.



Une intégration parfaite dans l'environnement, en bord de Loire

7

Une identité architecturale forte en harmonie avec l'environnement.

Réduction au maximum l'impact visuel de la station d'épuration.

La création d'un jardin ouvert au public sur l'espace non réutilisé, ainsi qu'un chemin entre la station et l'hippodrome afin d'offrir la possibilité à toute personne de rejoindre la levée.



La nouvelle station a été conçue par Jean-Marie CHARPENTIER, l'un des plus grands architectes français de renommée internationale. Elle s'insérera parfaitement dans son cadre de verdure de par ses caractéristiques (tracés graphiques et linéaires épousant la géographie du site, des espaces verts sur les toits...)



M. LEMAIGNEN – *Tout d'abord, je rappelle que cette station de l'île Arrault a exactement les mêmes caractéristiques que celle de la Chapelle-Saint-Mesmin. En effet, elle est située à proximité immédiate de la Loire et en zone inondable aléa 3.*

Bien évidemment, on se situe à un endroit magique, car on est sur les bords de la Loire, classée au patrimoine mondial et à côté du pont CALATRAVA. On peut peut-être s'interroger sur sa position, en revanche personne ne s'interroge sur sa beauté et c'est pour moi un des plus beaux ponts qu'a fait CALATRAVA. Donc on ne pouvait pas se permettre d'avoir une station médiocre. Aussi, dans le concours que nous avons lancé, nous avons effectivement survalorisé les éléments d'environnement et d'architecture d'insertion dans le site. Nous avons donc une identité architecturale très forte avec un projet qui a été conçu par Jean-Marie CHARPENTIER. Pour ceux qui connaissent la Gare Saint-Lazare, le petit édicule situé devant cette gare, c'est également Jean-Marie CHARPENTIER qui l'a fait, tout comme l'Opéra de Shanghai ou encore le centre de recherches Dior que vous verrez à Saint-Jean-de-Braye et qui est magnifique.

Vous allez donc avoir un impact visuel qui, du côté de la levée, sera uniquement de la pelouse et du côté du chemin des Hautes Levées, je vous ai montré la façade tout à l'heure.

Enfin, il y aura un jardin public sur l'espace non utilisé qui sera ouvert bien évidemment, ce qui permettra effectivement d'avoir un chemin de promenade dans ce secteur assez magique de notre territoire.



Un geste architectural fort dans une entrée de ville à enjeux, à proximité du Pont de l'Europe :

8



M. LEMAIGNEN – *Sur cette diapositive, vous voyez bien le chemin de halage, la rue des Hautes Levées et une architecture avec du gazon sur un espèce de plafond d'aluminium, sachant que la station technique est dessous.*

Vous avez également un parcours pédagogique qui se trouve sur le bord et qui permettra aux habitants de voir comment fonctionne une station d'épuration.

Je vous conseille de visiter la station d'épuration de la Chapelle-Saint-Mesmin pour laquelle on a fêté les 10 ans la semaine dernière, et où il est tout à fait intéressant de voir ce processus.



Planning prévisionnel

Octobre 2008 : installation et préparation du chantier

Novembre 2008 : début des travaux (génie civil)

Mars 2009 : installation du process technique

Juin 2010 : mise en service

Août 2010 : démolition de l'ancienne station et réalisation du traitement paysager



Réception en Novembre 2010

Coût : 23 millions d'euros HT
avec une subvention de 35 % de l'agence de l'eau



M. LEMAIGNEN – Quant au planning prévisionnel, les démolitions commencent ce mois-ci et ensuite, au mois de novembre, ce seront les gros travaux de génie civil.

Une mise en service est prévue en juin 2010. Mais on met en test le temps de la destruction de l'ancienne station, car j'ai oublié de vous dire un point essentiel : pendant la construction de la nouvelle station, il faut bien utiliser l'autre de la même manière que celle de la Source. Donc, il y a un programme de chantier qui est un peu compliqué, mais le process le permet.

Puis, en août 2010, on démolira l'ancienne station et on réalisera le traitement paysager. Au mois d'août, je ne suis pas sûr que cela soit la date idéale, mais peut-être que cela sera fait en novembre en même temps qu'on réceptionnera définitivement la station.

Comme l'a dit M. le Maire tout à l'heure, c'est une station qui est certes essentielle pour la qualité des eaux usées de notre agglomération, mais elle coûte chère : 23 millions d'euros H.T. avec un coût de fonctionnement de 2 300 000 €. Même si nous avons une subvention de 35 % de l'agence de l'eau pour la construction, il va de soi que c'est une opération très importante et coûteuse pour notre agglomération. Je vous remercie.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Du point de vue du développement durable, c'est une opération exemplaire qui apporte un réel bénéfice sur le plan environnemental puisque les phosphores et les nitrates sont les principales causes d'eutrophisations.*

Par ailleurs, elle fait appel à des technologies tout à fait innovantes, donc du point de vue économique, elles sont particulièrement intéressantes. Ensuite, c'est un projet inséré dans le paysage avec une insertion de proximité puisqu'il y a un jardin. On a aussi pensé aux riverains. C'est donc vraiment une opération de développement durable.

M. le Maire – *Merci pour cette présentation. Y a-t-il des interventions ? M. GRAND.*

M. GRAND – *J'ai quelques remarques à faire sur ce dossier.*

Je regrette régulièrement que la station d'épuration soit maintenue dans un lieu qui aurait mérité d'être rendu aux promeneurs et aux sportifs. Le bord de Loire est à cet endroit sauvage et très agréable, mais ce sera peut-être pour une prochaine fois ! En revanche, j'ai bien compris que les avions allaient avoir une vue superbe sur notre station d'épuration. Cependant, je doute qu'une fois construit, ce bâtiment soit si idyllique que cela, mais je ne demande qu'à être convaincu lors de son inauguration.

Lorsque je suis allé, il y a un peu plus d'un an maintenant, à la réunion de présentation faite par M. LEMAIGNEN, on m'a expliqué que la station de La Chapelle-Saint-Mesmin était sous dimensionnée lorsqu'il y avait des orages. Et donc là, on passerait en fait d'une station qui était à 350 000 équivalents-habitants à 95 000 équivalents-habitants à l'Ile Arrault et lorsqu'il y aurait des orages, on ne serait plus sous dimensionné. J'ai donc un peu de mal à suivre le raisonnement.

J'ai un autre problème au niveau de l'argumentation qui a été faite à l'époque sur la canalisation qui était impossible à construire afin de passer de l'Ile Arrault à la station de La Chapelle-Saint-Mesmin. J'ai vu dans le dossier qu'il y a une canalisation qui vient d'un bassin d'orage du nord vers le sud. Donc, j'aimerais savoir si la pente est plus rude du sud vers le nord ?

Je vous remercie de ces précisions, mais encore une fois, je pense qu'on aurait pu rendre cet espace complètement aux piétons, aux cyclistes, aux promeneurs et aux sportifs afin que ce soit une véritable occasion de montrer les bords de Loire comme ils devraient être partout.

M. le Maire – *M. LEBRUN, vous souhaitez intervenir.*

M. LEBRUN – *Oui. Ce qui nous inquiète un peu, c'est que l'on nous sensibilise beaucoup depuis quelques années sur les risques d'inondations. Or, il est prévu de reconstruire une station en zone inondable et cela nous préoccupe. On pense qu'il y a des risques et c'est tout de même une station d'épuration avec tout ce que cela comporte.*

M. le Maire – *Pas d'autres interventions ? Donc, je donne la parole à M. LEMAIGNEN et ensuite à Mme CUGNY-SEGUIN.*

M. LEMAIGNEN – *Tout d'abord, sur la question des promeneurs, vous avez vu les diapositives, ils peuvent se promener de façon extrêmement agréable sur la digue et en plus, ils ont à leur disposition un jardin qui est bien plus sympathique que ce qu'ils ont aujourd'hui.*

Je vous rappelle quand même que la station existe depuis 1972. Elle a été un peu retraitée en 1991, mais aujourd'hui encore, avec un vent d'ouest, il peut arriver que cela ne sente pas très bon. Donc, il va y avoir déjà un plus tout à fait significatif.

Par ailleurs, on n'aurait jamais pu libérer entièrement l'espace pour les riverains et les promeneurs et ce pour une raison toute simple. En effet, pour cela il faut savoir comment fonctionne une station d'épuration. L'eau usée sort des maisons, elle va ensuite dans des tuyaux et ces derniers suivent la pente sinon l'eau reste au même endroit, elle est stagnante. Ensuite, il y a des pompes qui permettent de la remonter pour aller jusqu'à la station. C'est pourquoi, lorsqu'on change de place la station, il faut aussi que l'eau à épurer arrive jusqu'à la nouvelle station. D'où, si on transférait toutes les canalisations arrivant à l'Ile Arrault, il aurait fallu de toute façon remonter l'eau usée pour ensuite la faire aller vers la nouvelle station. Et là, si on l'avait mise à La Chapelle-Saint-Mesmin, il aurait fallu faire deux choses :

- d'une part, un tuyau qui aille de la station de l'Ile Arrault vers celle de La Chapelle-Saint-Mesmin, c'est à dire 5,6 kilomètres au sud et en plus traverser la Loire,

- d'autre part, et vous l'avez mentionné M. GRAND, il y a le problème des surdébits d'eaux pluviales. Cela veut dire quoi ? Lorsqu'il y a de grosses pluies, les réseaux unitaires reçoivent à la fois de l'eau pluviale et de l'eau usée, d'où un débit trop fort. Et donc, il faut traiter ces eaux pluviales. Or aujourd'hui, entre 30 à 50 jours par an, cela va directement en Loire.

Alors, que fera t-on dans la nouvelle station ? Il y a déjà un passage à la chambre à sable qui permet de traverser la Loire et un siphon, mais cela ne fonctionne que dans un sens. Ce siphon permet donc de faire aller les eaux pluviales du nord de l'agglomération vers la station d'épuration où elles sont traitées. Et si on n'avait pas fait cette station, il aurait fallu faire une seconde canalisation de 5,6 kilomètres, et recasser tous les quais, à partir de la chambre à sable pour aller jusqu'à La Chapelle-Saint-Mesmin, avec un surcoût de l'ordre de 30 millions d'euros supplémentaires par rapport à la reconstruction sur place.

Deuxième point, la station était construite pour 350 000 habitants, c'est exact. Mais, à partir du moment où la station de La Chapelle-Saint-Mesmin a été mise en service en 1998, elle n'a fonctionné que pour un besoin de 100 000 habitants. Donc en fait, on conserve le même nombre d'habitants traités depuis la mise en service de la station de La Chapelle-Saint-Mesmin, je dis bien équivalents-habitants, parce que cela veut dire non seulement les habitants, mais aussi éventuellement des installations industrielles.

Enfin, troisième élément, M. LEBRUN, vous avez évoqué la zone inondable. Comme je vous l'ai dit car je m'attendais un peu à la question, on est exactement dans les mêmes conditions que la station que vous-même et beaucoup d'autres considèrent comme exemplaire à La Chapelle-Saint-Mesmin. J'ai entendu certains dire que c'était scandaleux de faire une station en bord de Loire, d'y rejeter les eaux en Loire et qui plus est en zone inondable. Et bien, allez-y et regardez les plans, l'Ile Arrault et La Chapelle-Saint-Mesmin sont exactement dans la même situation. A l'Ile Arrault, il y a une digue après le dernier bassin dit clarificateur et ensuite il y a la Loire où les eaux clarifiées y sont rejetées. Par ailleurs, nous sommes en zone inondable aléa 3 de la même manière qu'à La Chapelle-Saint-Mesmin.

Et si la Loire débordait avec une crue de type 1856, objectivement qu'il y ait quelques eaux usées dans la Loire alors qu'il y aura à peu près un kilomètre de large, très honnêtement cela ne

changera pas beaucoup le schmilblick.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je peux simplement dire qu'il est exact que la Loire déborde, ce qui ne veut pas dire qu'on ne puisse rien implanter en bord de Loire, sinon je dirais que la ville s'arrête de vivre. En effet, toutes nos activités sont en zone inondable, donc ce qu'il faut, c'est vivre en sachant qu'il y a un danger et se prémunir contre ce danger.*

Par ailleurs, sur le fait qu'il y ait une station en bord de Loire, c'est vrai que les promeneurs auraient peut-être là un parc plus agréable s'il n'y avait pas de station. Mais d'un autre côté que l'eau d'une station d'épuration aille à la Loire, dans la mesure où c'est le plus grand exutoire du bassin versant, cela paraît naturel. Donc l'essentiel est que l'eau soit du moins suffisamment propre quand elle arrive à l'exutoire.

M. le Maire – *Merci de toutes ces précisions et de la connaissance technique que vous avez apportées tous les deux sur ce dossier qui est extrêmement important.*

Je sais bien qu'il y a eu un moment où il était dit beaucoup de choses concernant cette station et l'idée d'aller à La Chapelle-Saint-Mesmin. Je vous dis franchement, pour avoir regardé ce dossier sans en avoir la maîtrise qu'en ont Charles-Eric LEMAIGNEN et Marie CUGNY-SEGUIN, que cette solution n'est pas raisonnable, ni même réaliste. M. LEMAIGNEN a expliqué les nécessités de canalisations à refaire sur pratiquement 6 kilomètres. Et j'imagine très bien ce que vous auriez dit si on avait proposé d'aller à La Chapelle-Saint-Mesmin : « ce n'est pas raisonnable ». Et en terme d'environnement et d'écologie, comment allez-vous passer sous la Loire, car il fallait bien passer sud/nord sous la Loire. Il ne s'agit pas uniquement de faire passer un petit tuyau. Ce sont des travaux extrêmement lourds et très franchement, je les juge totalement irréalistes et totalement déraisonnables. Charles-Eric LEMAIGNEN a donné un chiffre de l'ordre de la trentaine de millions d'euros. Ecoutez, franchement, ce serait du gaspillage quand même !

M. GRAND, je ne vous en fait pas le procès, mais j'ai vraiment le sentiment qu'on est là dans des jeux de rôle politique. Parce qu'on a dit qu'on reconstruisait la station de l'Ile Arrault là où elle est, vous vous opposez pour dire qu'il aurait fallu la mettre ailleurs. Moi, j'ai ce sentiment, je vous le dis franchement. Je trouve que c'est vraiment dommage.

Je termine en disant qu'il y a un projet magnifique esthétiquement. Il ne doit pas y en avoir beaucoup des projets comme celui-là. Comme l'a dit Marie CUGNY-SEGUIN, il est totalement développement durable. Et on va rejeter dans la Loire, alors que cela a été laissé comme cela pendant des années, vous me l'accorderez. Charles-Eric LEMAIGNEN a été fort aimable de dire que la date butoir était 1998, mais enfin on connaît cette affaire depuis 1991. Donc, nous dire maintenant, alors que l'on remet tout d'aplomb, que l'on fait un projet magnifique, que l'on traite de la qualité de l'eau de baignade et que cela ne va pas, je trouve que c'est vraiment dommage. Ce projet pourrait réunir tout le monde car par rapport à la situation d'aujourd'hui, on a une station vétuste, on a une station qui rejette des odeurs, on a une station qui rejette de l'eau polluée dans la Loire. C'est cela la réalité. Et bien, on investit plus de 20 millions d'euros pour réaliser un projet superbe et propre, c'est tout.

M. LEMAIGNEN – *J'ai en ma possession un compte-rendu, c'est le seul que j'ai trouvé, d'une commission Assainissement qui s'est réunie le 5 mars 1991, donc juste après la publication de la directive européenne, dans lequel les élus de l'Agglomération de l'époque s'étaient posés la question pour savoir s'il fallait effectivement reconstruire sur place la station de l'Ile Arrault ou bien*

la reconstruire à La Chapelle-Saint-Mesmin. La conclusion était qu'il fallait la laisser sur place. Et si vraiment il fallait la transférer, pourquoi ne l'a-t-on pas fait depuis 1991 ?

M. le Maire – *Donc, je vous consulte sur cet avis à émettre.*

(M. BRARD souhaite la parole).

M. le Maire – *Je voudrais que l'on garde les bonnes habitudes à savoir que lorsqu'on conclut le dossier, le débat est terminé. Je m'adresse à chacun d'entre vous, y compris là en l'occurrence s'il le veut bien, M. LEMAIGNEN. Donc M. BRARD, vous avez la parole.*

M. BRARD – *C'est pour une explication de vote, M. le Maire.*

Je comprends votre enthousiasme, c'est votre projet. Je reste tout à fait peu convaincu parce que d'emblée, dans la démarche, ce projet que vous allez réaliser a été présenté comme étant le projet qu'il fallait réaliser. Je pense que nous avons vraiment manqué justement de cette hypothèse que vous dites aujourd'hui irréaliste, que vous avez qualifiée d'emblée irréaliste dès le départ de faire autre chose, autrement et surtout de ne pas reconstruire sur place l'usine de traitement.

Donc aujourd'hui, je ne suis pas plus convaincu qu'hier et pour ce qui me concerne, je voterai contre cette délibération. Je sais aussi que vous aimez bien revenir souvent sur les choses anciennes et je dirais simplement qu'en matière d'assainissement, l'Agglomération d'Orléans a réalisé énormément de choses dans des mandats antérieurs et comme dans le précédent mandat de l'Agglomération, tout n'a pas été réalisé par rapport à des enjeux essentiels.

M. le Maire – *Comme M. CARRE m'a demandé également la parole, c'est le dernier orateur.*

M. CARRE – *Ce ne sera pas pourtant une conclusion, mais je souhaiterais faire deux remarques par rapport aux propos de M. BRARD.*

D'abord, je peux témoigner en tant qu' élu communautaire, et je crois qu'il l'était aussi, que toutes les solutions ont été étudiées de façon extrêmement pointues, très ouvertes car, de mémoire, il y en avait trois - quatre me souffle le Président -, puisqu'un collectif de Privatins avait même imaginé une autre solution avec le passage sous la Loire pour rejoindre La Chapelle-Saint-Mesmin. Chacune, tant sur le plan écologique que sur le plan économique, s'est retrouvée moins disante par rapport à la solution de la reconstruction sur place, solution pour laquelle au départ j'ai les mêmes a priori et les mêmes méfiances que vous. En effet, on sait très bien que cette station d'épuration a entraîné un certain nombre de désagréments, notamment pour tous les habitants, qu'ils subissent depuis des années à tout point de vue. Et c'est sur ce dernier point que je voudrais conclure.

L'autre élément qui me paraissait important, c'était de lancer le projet de façon à ce que l'on ne passe pas encore des années d'atermolements face à une situation qui d'une part, sur le plan réglementaire, d'après ce que j'ai compris, était impérieux, et d'autre part, pour tous les habitants, qui attendent une solution rapide à l'échelle d'un projet de cette nature, par rapport à tous les inconvénients qu'ils subissent aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle lorsque la solution a été arrêtée, il a été décidé de lancer immédiatement le concours car on a l'impression qu'il y a là un fait du prince. Mais il y a eu un concours, et ce dernier a donné en plus une solution qui je crois n'était

même pas imaginée au départ tellement elle est pointue et qu'elle répond également à toutes les obligations de développement durable dans sa réalisation. Enfin, cela modifiera ce petit bout du quartier de Saint-Marceau situé devant la Loire qui doit bénéficier d'agréments tels que le projet permet de le faire. Donc franchement, j'ai beaucoup de mal à comprendre pourquoi tant d'atermoïements, sinon d'avoir malheureusement, M. le Maire, la confirmation des propos que vous teniez tout à l'heure.

M. le Maire – *Je vous consulte sur l'avis à émettre.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Suite à la demande de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » de reconstruire et de mettre aux normes la station d'épuration de l'Île Arrault, à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, une enquête publique est ouverte du 2 septembre au 3 octobre 2008.

Cette installation est soumise à autorisation, conformément à la loi sur l'eau. La liste des rubriques, pour lesquelles l'équipement est classé (1 autorisation et 2 déclarations), est précisée en annexe 1.

Autre qu'Orléans, les communes appelées à émettre un avis sur ce dossier sont Olivet, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

I / PRESENTATION DU PROJET

Le projet concerne la reconstruction de la station d'épuration, l'amélioration des réseaux de collecte qui l'alimentent et la prise en charge des eaux d'orage de la rive droite de la Loire. Le dimensionnement de l'ouvrage est prévu pour 95 000 Equivalents-Habitants, en tenant compte de l'évolution de la population à l'horizon 2025.

L'étude a envisagé différents scénarii, qui permettent de conclure que la solution la plus pertinente au niveau économique et environnemental est la réutilisation du site actuel avec un mode de traitement « compact ». L'utilisation d'un site vierge « Z.A.C. des Quinze Pierres » à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin ou le regroupement sur le site de la station d'épuration de La Chapelle Saint-Mesmin entraîneraient des surcoûts importants.

II / ETAT DES LIEUX

La station intercommunale actuelle de l'Île Arrault, de type boues activées, a été réalisée en deux tranches en 1972 et 1980, pour une capacité nominale de traitement de 350 000 Equivalents Habitants (E.H.). Aujourd'hui, elle traite les eaux du quartier de Saint-Marceau à Orléans, de Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et d'une partie d'Olivet. Depuis la construction de la station d'épuration de La Chapelle Saint-Mesmin, qui absorbe les effluents du nord de l'agglomération, la station d'épuration de l'Île Arrault est surdimensionnée. Le flux qui l'alimente aujourd'hui correspond à 50 000 E.H., en moyenne. Mais, cette station ne permet pas pour autant de traiter la pollution selon les normes européennes.

Le réseau de collecte présente quelques défauts structurels et de mauvais branchements, à l'origine de la collecte d'eaux parasites (eaux souterraines non polluées et eaux de pluie), qui peuvent surcharger le réseau et être la cause de déversements épisodiques par temps de pluie, générant des rejets directs d'eaux usées vers le milieu naturel, et donc responsables de dégradations de la qualité des eaux de Loire.

Du fait de la non conformité de la station actuelle et des défaillances du réseau de collecte, la reconstruction de la station est donc indispensable pour répondre à la réglementation et préserver le milieu naturel.

III / INCIDENCES ET IMPACTS DES TRAVAUX

Le traitement qui a été retenu présente des performances supérieures aux procédés classiques. Le traitement de la pollution carbonée, azotée et phosphorée sera assurée par voie biologique sur plusieurs files, en complément de la filière compacte basée sur le traitement membranaire des eaux. Ce traitement garantira une élimination des germes, des bactéries et d'une grande partie des virus (par barrière physique ou couplage à une désinfection UV), permettant ainsi de réutiliser cette eau pour l'arrosage de l'hippodrome et des espaces verts.

La qualité des rejets de la future station d'épuration répondra au-delà des exigences retenues par la police des eaux, qui s'appuie sur l'arrêté du 22 juin 2007 et la directive européenne «Eaux Résiduaires Urbaines», qui définissent les normes de rejets minimales en fonction des capacités épuratoires. La future station sera apte à traiter les matières carbonées et les matières en suspension, supports privilégiés des organismes pathogènes, mais aussi les matières azotées et phosphorées, paramètres importants de la dégradation du milieu naturel. Les filières de traitement des différents flux sont détaillées en annexe 2.

Ce projet occupera une surface moindre que la station actuelle. Dès sa conception, il prévoit un traitement acoustique des équipements et des bâtiments afin de respecter les niveaux sonores réglementaires en périodes diurne et nocturne. De plus, pour lutter contre les nuisances olfactives, liées à une telle installation, tous les ouvrages susceptibles de générer des odeurs (postes de relèvements, les prétraitements et le traitement des boues) seront couverts, ventilés et désodorisés.

Les aménagements sur le réseau de collecte défaillant sont élaborés, de façon hiérarchisée, pour pallier en premier lieu les désordres les plus importants. Les effets attendus sont :

- l'élimination des défauts structurels du système de collecte,
- la diminution des rejets polluants non traités au milieu naturel,
- la lutte contre les inondations liées au réseau d'assainissement, par le renforcement des collecteurs ou la mise en place de bassins de stockage.

Enfin, une étude montre que les principaux rejets polluants en Loire sont liés aux déversoirs d'orage de la rive droite. Aussi, le programme de travaux sur le réseau de l'Ile Arrault prévoit que la station traite ces effluents en cas d'orage, puisqu'une canalisation nord-sud existe déjà. Ces sur-débits pluviaux seront traités sur une file de traitement distincte et spécifique par décantation lamellaire. La fréquence prévue pour ces transferts est estimée à 15 à 20 fois par an en pleine charge.

IV / SURETE

La sûreté de l'exploitation sera renforcée par la réalisation d'un projet de plusieurs files de traitement en parallèle et comportant des équipements redondants, afin d'assurer le niveau de fiabilité de 95 % requis par la réglementation.

CONCLUSION

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la reconstruction de la station d'épuration de l'Ile Arrault, sous réserve que :

- toutes les précautions soient prises durant la phase de chantier afin que les incidences pour la population, la faune et la flore soient négligeables,**
- toutes les précautions soient prises pour que les riverains ne soient pas gênés par des nuisances olfactives ou acoustiques lors du fonctionnement du nouvel équipement. »**

**ADOpte PAR 42 VOIX CONTRE 12.
IL Y A 1 ABSTENTION.**

Annexe 1

Liste des rubriques pour lesquelles le projet est classé, en application de la loi sur l'eau, loi du 3 janvier 1992 intégré au Code de l'Environnement.

Rubriques	Intitulé	Observation	Classement
2.1.1.0.-1	Stations d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du Code Général des Collectivités Territoriales : 1° supérieure à 600 kg de DBO5.	DBO5 = 3 600 kg / j en flux moyen et 5 700 kg / j en flux de pointe.	
2.1.4.0.-2	Epandage d'effluent ou de boues, à l'exception de celles visées à la rubrique 2.1.3.0., la quantité d'effluents ou de boues épandues présentant les caractéristiques suivantes : 2° azote total compris entre 1 t/an ou volume annuel compris entre 50 000 et 500 000 m ³ /an ou DBO5 comprise entre 500 kg et 5 t/an.	Eau traitée réutilisée : DBO5 d'environ 4,4 t/an Azote total d'environ 1,8 t/an. Volume annuel inférieur à 176 000 m ³ /an.	D
3.2.2.0.-2	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau : 2° surface soustraite supérieure ou égale à 400 m ² et inférieure à 10 000 m ² .	Surface soustraite d'environ 5 000 m ² .	D

Annexe 2

LES FILIERES DE TRAITEMENTS :

Les eaux usées

Le traitement des eaux se fera en plusieurs étapes :

- un prétraitement : dégrillage, dessablage, dégraissage sur plusieurs files,
- un traitement biologique pour traiter la pollution carbonée, azotée et phosphorée,
- un traitement membranaire,
- après passage dans un canal de comptage, les eaux seront envoyées en Loire par la canalisation existante.

Les eaux épurées pour une réutilisation

Une désinfection d'une partie des effluents épurés sera assurée par désinfection UV ou barrière physique pour permettre l'utilisation de ces eaux pour l'arrosage des espaces verts ou de l'hippodrome.

Les sur-débits d'orage de la rive droite

La filière spécifique de traitement des effluents de la rive droite se composera de prétraitements et d'un traitement type décantation lamellaire (fixation des métaux lourds lors de la décantation puis fixation des hydrocarbures sur lamelles).

Les boues

Les boues issues du traitement biologique seront déshydratées par centrifugation, puis évacuées tous les 3 jours pour une valorisation agricole.

Les boues issues du traitement des effluents de la rive droite, du fait de leur minéralité, seront éliminées en centre d'enfouissement technique.

Les refus de dégrillage

Les refus de dégrillage seront compactés et évacués avec les ordures ménagères.

Les sables et graisses

Les sables et graisses seront évacués pour traitement sur la station d'épuration de La Source. Après ce process sur place, les sables seront traités sur la station de La Source, dans l'unité de traitement des sables, et les graisses seront dirigées vers l'Usine de Traitement des Ordures Ménagères (U.T.O.M.) de Saran après concentration.

N° 47 – Société LEGUAY Emballages. Régularisation administrative des activités assujetties à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Avis à émettre.

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Une enquête publique est ouverte du 8 septembre au 8 octobre 2008, concernant la Société LEGUAY Emballages, située 6, rue de Joie à Fleury-les-Aubrais, dans le cadre d'une régularisation administrative de ses activités, au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

L'établissement est soumis à autorisation pour les installations classées (1 autorisation et 6 déclarations) et à déclaration pour la loi sur l'eau. Les rubriques soumises à classement sont précisées en annexes 1 et 2.

Le rayon d'affichage étant de 1 km (voir plan en annexe 3), notre Conseil Municipal, ainsi que celui de Fleury-les-Aubrais sont appelés à émettre un avis.

I / PRESENTATION DE L'ACTIVITE

LEGUAY Emballages a pour activité principale la production de conditionnements carton, et plus spécifiquement d'étuis pliants pour les laboratoires pharmaceutiques. Cette entreprise est présente depuis 1950 sur le site actuel, dans la zone d'activité DESSAUX. Elle était, jusque là, soumise à simple déclaration. Suite à l'augmentation de ses capacités de production, le site est désormais soumis à autorisation, d'où la présente enquête publique.

LEGUAY Emballages fait partie du groupe L.G.R. emballages, leader national de l'étui pliant pour les laboratoires pharmaceutiques. Le site de Fleury-les-Aubrais a un effectif de 85 personnes, une production de 450 millions d'étuis pour un chiffre d'affaire de 13 870 000 € annuel.

En matière de politique environnementale, l'établissement est précurseur, comme en atteste sa certification ISO 14001, depuis 1996.

II / IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE PUBLIQUE

L'établissement est limitrophe de la commune d'Orléans. La ligne de tramway et la voie S.N.C.F. passent en bordure du site. Sur la commune de Fleury-les-Aubrais, quelques maisons individuelles, présentes dans la zone d'activités, sont proches de l'entreprise. La mairie de Proximité nord-est n'a reçu aucune plainte pour cet établissement.

Concernant l'impact sur les eaux :

Le site est exclusivement alimenté par le réseau d'eau potable de Fleury-les-Aubrais, la consommation annuelle est d'environ 1500 m³.

Les eaux usées et les eaux pluviales sont raccordées au réseau communal unitaire et traitées à la station d'épuration de La Chapelle Saint-Mesmin. Les deux parkings du personnel sont équipés chacun d'un séparateur d'hydrocarbures. Une convention de rejets au réseau existe depuis

1998. Cependant, du fait de l'augmentation d'activités, la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire» souhaite la révision de cette convention.

Impact sur les sols :

Les précautions sont prises pour qu'il ne puisse y avoir d'écoulements accidentels. Tous les stockages sont réalisés sur rétention et le sol de l'atelier est imperméable.

Impact sur la qualité de l'air :

Les seules émissions canalisées sont négligeables, elles proviennent des gaz de combustion de l'installation de chauffage alimentée au gaz de ville. Il existe des émissions diffuses provenant de l'utilisation de solvants, la consommation en est très faible. Les vernis utilisés sont des vernis aqueux sans solvants.

Les déchets :

L'ensemble des déchets générés est stocké sur une aire de déchets aménagée ; ils sont triés et éliminés en suivant les filières de traitement appropriées. Les déchets sont principalement : le carton (1350 t/an), les Déchets Industriels Banals (D.I.B.) (250 m³/an), le plastique 8,5 t/an et les Déchets Industriels Spéciaux (D.I.S.) déchets de vernis et décapants (10 m³) déchets de développement et les bains de fixation (10 t/an), le bois (8 t/an) et les métaux (12 t/an).

Impact sur le bruit :

Les abords du site sont bruyants du fait de la proximité de la R.N. 20 et des infrastructures ferroviaires. Les valeurs réglementaires seront respectées.

Impact sanitaire :

En fonctionnement normal, les installations ne sont pas susceptibles d'être à l'origine d'impact sur la santé.

Etude de danger :

L'incendie des zones de stockage (produits finis et matières premières) est le seul scénario retenu dans l'étude de danger. La modélisation montre un dépassement de certains flux thermiques en dehors des limites de propriété. Un protocole d'accord existe entre LEGUAY Emballages et l'entreprise ALTADIS (Ex SEITA) afin de déclencher l'alarme et l'évacuation des bâtiments d'ALTADIS en cas d'incendie sur le site de LEGUAY, et réciproquement. Il existe un volume suffisant sur le site pour stocker et isoler les eaux d'extinction d'un incendie qui pourraient être source d'une pollution.

CONCLUSION

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la régularisation administrative de la Société LEGUAY EMBALLAGES sous réserve que la convention de rejets au réseau d'assainissement public soit modifiée pour tenir compte de l'augmentation des activités.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

ANNEXE 1

Liste des rubriques pour lesquelles la Société LEGUAY Emballages est soumise à la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

A=Autorisation – D=Déclaration – DC=Déclaration avec contrôle

Rubriques	Intitulé	Classement (rayon affichage)	Observations
2445-1	Transformation de cartons. La capacité de production est supérieure à 20 t/j	A (1 km)	Capacité de production de 25 t/j.
1530-2	Dépôts de bois, papier, carton ou matériaux combustibles analogues. La quantité stockée est supérieure à 1 000 m ³ , mais inférieure ou égale à 20 000 m ³ .	D	Volume stocké = 4 100 m ³ dont 2 600 m ³ de matières premières et 1 500 m ³ de produits finis.
2450-2-b	Imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur tout support tel que métal, papier, carton, matières plastiques, textiles etc. utilisant une forme imprimante. Héliogravure, flexographie et opérations connexes aux procédés d'impression quels qu'ils soient comme la fabrication de complexes par contrecollage ou le vernissage si la quantité totale de produits consommée pour revêtir le support est supérieure à 50 kg/j, mais inférieure ou égale à 200 kg/j.	D	Quantité utilisée : 60 kg/j.
2920-2b	Installation de réfrigération ou de compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10 ⁵ Pa, comprimant ou utilisant des fluides ininflammables et non toxiques. La puissance absorbée est supérieure à 50 kW, mais inférieure ou égale à 500 kW.	D	Puissance totale absorbée égale à 252 kW.
2925	Ateliers de charge d'accumulateurs. La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération est supérieure à 50 kW.	D	Puissance maximale égale à 94 kW.
2940-2-b	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le trempé (pulvérisation, enduction...), si la quantité maximale de produits susceptibles d'être mise en œuvre est supérieure à 10 kg/j, mais inférieure ou égale à 100 kg/j.	DC	Quantité égale à 22,5 kg/j.
2950-1-b	Traitement et développement des surfaces photosensibles à base argentique. La surface annuelle traitée est supérieure à 2 000 m ² , mais inférieure ou égale à 20 000 m ² .	DC	Surface égale à 15 000 m ² .

ANNEXE 2

**Rubrique pour laquelle la Société LEGUAY Emballages
est soumise à la législation sur la loi sur l'eau.**

A=Autorisation – D=Déclaration

Rubriques	Intitulé	Classement	Observations
2.1.5.0.	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux superficielles ou dans un bassin d'infiltration, la superficie totale desservie étant supérieure à 1 ha, mais inférieure à 20 ha.	D	Surface totale du site : 1,75 ha environ.

ANNEXE 3

Périmètre d'affichage autour de la société LEGUAY Emballages (Rayon d'un kilomètre)



N° 48 – Encouragement de la Ville pour les actions menées en faveur de l'environnement.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je dois souligner que nous avons fait un effort particulier concernant les subventions accordées aux associations.*

En effet, une subvention très importante de 19 000 € va être accordée à Loiret Nature Environnement qui va donc réhabiliter son siège social pour en faire un bâtiment basse consommation. C'est d'autant plus important car on va demander à cette association d'ouvrir ses portes une ou deux fois par an pour pouvoir sensibiliser les Orléanais à ce qu'est un bâtiment bien réhabilité du point de vue énergétique. On compte beaucoup sur cette opération notamment dans le cadre des Journées du Développement Durable.

M. le Maire – *C'est en effet une belle opération.*

M. GRAND – *Je ne considère pas que les sommes attribuées soient si énormes que cela. L'effort est fait pour Loiret Nature Environnement et c'est très bien. Mais pour le reste, on est sur la base de quelques dizaines de milliers d'euros et je trouve cela nettement insuffisant.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *C'est cependant une subvention considérable par rapport au budget que l'on dispose vis à vis des associations.*

M. le Maire – *Comme je le disais tout à l'heure, c'est le problème « du toujours plus ».*
M. BRARD, vous vouliez intervenir.

M. BRARD – *Je crois effectivement que c'est un projet très intéressant sur le plan de l'exemplarité. Cela permet de montrer aux habitants de notre ville et de notre agglomération ce qu'il est possible de réaliser dans ce domaine. La Ville va donc soutenir ce projet et une demande est faite également auprès du Département qui, je pense, participera également à cet investissement.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville est régulièrement sollicitée pour soutenir les projets de divers organismes.

Après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution des subventions suivantes :

NOM DE L'ORGANISME	OBJET DE LA DEMANDE	Montant de la subvention 2008 (en €)
SOCIETE CANINE REGIONALE DU CENTRE	Contribution Financière à l'Exposition Canine Internationale Biennale.	2 700
LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT	Aide à la réhabilitation écologique de leur siège social.	19 000
	TOTAL	24 600

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 830, article 65748, T.S. 121 et fonction 830, article 2042, opération 08B268, T.S. 121 pour l'aide apportée à l'association Loiret Nature Environnement. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 49 – Projets d'éducation à l'environnement 2008-2009. Attribution de subventions aux écoles.

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville encourage les actions menées en faveur de l'environnement dans les écoles.

Ainsi, pour la nouvelle année scolaire 2008/2009, 27 projets concernant 2 496 élèves, pour un coût total de 16 644 € sont soutenus par la Ville.

Cette subvention est transmise directement aux caisses des écoles en deux versements :

- un 1^{er} versement, d'un montant de 8 322 € sera effectué en novembre 2008 sous réserve de l'envoi par l'enseignant d'une fiche récapitulant les sorties et animations de la classe prévues au cours de l'année scolaire ;

- Séance du vendredi 26 septembre 2008 -

- un 2^{ème} versement, d'un montant de 8 322 €, sera effectué en mars 2009, sous réserve que l'enseignant transmette les justificatifs des sorties et animations de la classe effectuées pendant le 1^{er} semestre scolaire.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution des subventions suivantes :

Ecole	Nombre d'enfants	Thème/Titre	Subvention Nov/mars (en €)
Maternelle Henri Poincaré	70	Faire vivre et animer un jardin à l'école.	225/225
Elémentaire Henri Poincaré	140	Améliorer et responsabiliser les comportements face à l'environnement.	325/325
Maternelle Jolibois	75	Sensibiliser les enfants au respect de leur environnement proche.	100/100
Maternelle Guernazelles	87	Les trésors de nos forêts.	300/300
Elémentaire Guernazelles	120	La Biodiversité aux jardins.	250/250
Elémentaire Les Capucins	13	Création d'une mosaïculture.	150/150
	13	Gestion des forêts & utilisation du bois par l'homme.	
Elémentaire Gaston Galloux	84	L'arbre et son environnement.	500/500
	42	L'arbre, la forêt.	
Maternelle Diderot	85	Jardiner pour respecter la nature.	100/100
Elémentaire Diderot	21	Les forêts aux portes d'Orléans.	250/250
	20	Sur les chemins de la forêt.	
Elémentaire René Guy Cadou	52	Auprès de nos arbres.	200/200

Ecole	Nombre d'enfants	Thème/Titre	Subvention Nov/mars (en €)
Elémentaire Lavoisier	40	L'arbre : un être vivant.	500/500
	65	De la vie d'une plante à la vie d'une forêt.	
Maternelle Georges Chardon	180	Un jardin pédagogique à l'école.	675/675
Elémentaire Georges Chardon	240	Fleurissement cour de récréation.	100/100
Maternelle Charles Perrault	75	Faune & flore du jardin et environnement proche.	172/172
Elémentaire Michel de la Fourmière	75	Comment avoir un rôle citoyen dans le cadre du développement durable ?	500/500
Elémentaire Gutenberg petits	72	La forêt, l'arbre et le bois.	350/350
Maternelle Bastié/Boucher	166	Connaître l'arbre et la forêt pour mieux les respecter.	600/600
Maternelle Roger Toulouse	90	Jardin pédagogique.	100/100
Maternelle Claude Lerude	50	Du jardin à la forêt.	250/250
	25	Le jardin et les arbres au fil des saisons.	
Elémentaire Louis Guilloux	206	La forêt est vivante, préservons-là, préservons la vie.	1 000/1 000
Elémentaire Jean Mermoz	50	Comment préserver l'environnement par la connaissance de la vie végétale ?	300/300
Elémentaire Olympia Cornier	100	Le jardin en partage.	375/375
Elémentaire Jardin des Plantes	240	Le jardin Bio, les forêts et leurs habitants.	1 000/1 000
TOTAL	2 496		8 322/8 322

2°) **imputer des dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 830, article 65748, T.S. 121. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

ESPACES PUBLICS

N° 50 – Z.A.C. des Châtelliers. Dénomination d'une voie.

M. POISSON – *Il est à noter que cette rue permettra d'accéder à la Jardinerie Botanique.*

M. POISSON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Au nord du rond-point de la R.N. 60 et de l'avenue des Droits de l'Homme, dans la Z.A.C. des Châtelliers, une voie est en cours d'achèvement.

Considérant que cette voie se situe sur le lieu-dit de la Fosse Bénate, et, qu'au sud-est de cet aménagement existe un ruisseau, en limite séparative des communes d'Orléans et de Semoy, portant le même nom, il est proposé de dénommer cette nouvelle voie : rue de la Fosse Bénate.

Cette voie publique commence au nord du rond point de la R.N. 60 et de l'avenue des Droits de l'Homme et se termine en impasse, temporairement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir dénommer une nouvelle voie dans la Z.A.C. des Châtelliers : rue de la Fosse Bénate. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 51 – Mission Lumière. Association Française de l'Eclairage. Adhésion de la Ville.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'Association Française de l'Eclairage (A.F.E.), dont le siège social se trouve 17, rue de l'Amiral Hamelin, 75783 Paris cedex 16, est une association ayant pour objet de favoriser les relations entre toutes les personnes et les organismes qui, sur le plan scientifique, technique, social ou artistique s'intéressent aux problèmes, à l'utilisation et au traitement de la lumière, de la vision et de l'éclairage en général.

L'adhésion à l'A.F.E. permettra à la Ville d'Orléans de :

- bénéficier de tarifs préférentiels pour différentes formations et la participation aux « journées nationales de la lumière »,
- collaborer à la rédaction des documents de recommandation relatifs à ce thème,
- pouvoir échanger et partager ses expériences et connaissances avec les autres adhérents.

Il paraît donc particulièrement intéressant pour la Ville d'adhérer à cette association.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'adhésion de la Ville à l'Association Française de l'Eclairage (A.F.E.) dans le cadre de la mission Lumière, dont la cotisation annuelle s'élève à 308 € en 2008 ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 6281, T.S. 930. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 52 – Fourreaux appartenant à la Ville. Mise à disposition de la Préfecture du Loiret pour passage de fibres optiques. Approbation d'une convention.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Préfecture du Loiret possède un immeuble sis 16, quai du Fort Alleaume.

Compte tenu de l'importance des liaisons de communications à assurer entre ce site et celui du 181, rue de Bourgogne, la Préfecture du Loiret souhaite mettre en place un câble en fibres optiques direct en utilisant, si possible, un certain nombre de fourreaux appartenant à la Ville d'Orléans.

Après examen, il s'avère qu'une longueur de 900 ml est disponible.

En conséquence, une convention a été établie pour définir les modalités de mise à disposition de ce fourreau moyennant une redevance annuelle de 2,29 € par ml et par an, soit un montant annuel de 2 061 €

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Préfecture du Loiret pour la mise à disposition d'un fourreau permettant le passage d'une fibre optique, moyennant une redevance annuelle de 2 061 €;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville.

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 70388, T.S. 930. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 53 – Place Saint-Laurent. Réaménagement. Approbation de marchés après appel d’offres.

Mme LABADIE, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :

« Lors des différentes réunions publiques qui se sont tenues en 2007, le schéma général de réaménagement de la Place Saint-Laurent a été défini en étroite concertation avec les riverains. Le parti pris d’aménagement consiste à rompre avec l’effet giratoire de la place en canalisant la circulation sur la partie nord de la place et à adosser une large esplanade à l’église et aux bâtiments situés à l’ouest.

A ce titre, la Ville a lancé un appel d’offres ouvert comportant quatre lots, conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics (Décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004) :

- ✓ Lot n° 1 : Terrassement, voirie, assainissement,
- ✓ Lot n° 2 : Eclairage public,
- ✓ Lot n° 3 : Espaces verts,
- ✓ Lot n° 4 : Signalisation routière.

A l’issue de cette consultation, il a été décidé de classer sans suite le lot n° 3 et la Commission d’Appel d’Offres, lors de sa réunion du 17 septembre 2008, a procédé au jugement des offres des 3 autres lots selon les critères d’attribution définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- 1 - valeur technique : 50 %,
- 2 - prix des prestations : 50 %.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie et suite au jugement de la Commission d’Appel d’Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés après appel d’offres ouvert, relatifs aux travaux de réaménagement de la Place Saint-Laurent, à passer avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 – entreprise COLAS CENTRE OUEST, pour un montant de 184 347, 01 €T.T.C.,
- lot n°2 – entreprise CEE, pour un montant de 64 340,02 €T.T.C.,
- lot n°4 – entreprise AB2 SIGNALISATION, pour un montant de 2 644,36 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville. »

ADOPTE A L’UNANIMITE.

N° 54 – Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Saison 2008. Boutique. Modification des périodes d'ouverture. Nouveaux produits. Fixation de tarifs.

Mme de QUATREBARBES – *Vous savez maintenant que l'on a une boutique au Parc Floral totalement indépendante du restaurant et de l'entrée principale. Cela va donc nous permettre d'ouvrir la boutique les samedis, les dimanches et les jours fériés à partir du 12 novembre et pendant les vacances scolaires.*

J'insiste même pour dire qu'à Noël, on pourra y trouver des objets spécialement pour cette fête et donc, on peut venir faire ses courses à la boutique du Parc Floral.

D'autre part, il s'agit d'approuver les tarifs complémentaires concernant les produits proposés à la boutique qui seront applicables à partir du 1^{er} octobre 2008.

Mme FERKATADJI – *Je voudrais savoir en fait quelle est la provenance de tous ces produits qui sont vendus au Parc Floral et est-ce qu'il y a le souhait de respecter des normes de commerce équitable par exemple ou de recyclage ? Est-ce qu'on est dans une démarche pédagogique sur ce type de produits ?*

Mme de QUATREBARBES – *Effectivement, les produits choisis par la responsable du Parc Floral, Mme ZIMMERMANN, sont achetés à différents endroits. Vous n'êtes peut-être jamais allée dans la boutique car vous verriez de vous-même qu'il y a justement beaucoup de produits développement durable, dans des papiers recyclés. Cette boutique est d'ailleurs très intéressante.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« A compter du 12 novembre 2008 et pendant toute la période de gratuité d'accès au parc, la boutique du Parc Floral sera désormais ouverte les samedis, dimanches, jours fériés et durant les vacances scolaires de 14 h à 17 h.

Aussi et afin de compléter la gamme d'articles mis en vente dans la boutique du Parc Floral et de présenter ainsi un large choix de produits, il convient de fixer les tarifs de vente pour les articles complémentaires suivants :

FAMILLE : NATURE		
SOUS FAMILLE : accessoires		
Dénomination	Prix de vente (en €T.T.C.)	T.V.A.
Parapluie enfant	8,00	19,6 %
Parapluie adulte	12,00	19,6 %
Chapeau	10,50	19,6 %
Paire de sabots adulte	15,00	19,6 %
Paire de bottes adulte	33,00	19,6 %
Paire de bottes enfant	14,50	5,5 %
Sac tri sélectif	3,00	19,6 %
Trolley pique-nique	45,00	19,6 %

<i>SOUS FAMILLE : ornithologie</i>		
Dénomination	Prix de vente (en €T.T.C.)	T.V.A.
Nichoir 3 espèces	16,00	19,6 %
Nichoir observatoire	19,00	19,6 %
Nichoir à insectes	13,00	19,6 %
Mangeoire ventouse	3,00	19,6 %
<i>SOUS FAMILLE : cosmétique</i>		
Savon du jardinier	4,50	19,6 %
FAMILLE : JEUX		
<i>SOUS FAMILLE : société</i>		
Casse-tête	9,50	19,6 %
Memory	14,00	19,6 %
Croquet	18,00	19,6 %
FAMILLE : ALIMENTAIRE		
<i>SOUS FAMILLE : terroir</i>		
Coffret sucres PM	10,00	5,5 %
Coffret sucres MM	13,00	5,5 %
Coffret sucres GM	20,00	5,5 %
FAMILLE : DÉCORATION		
<i>SOUS FAMILLE : cuisine</i>		
Entonnoir à confitures	18,00	19,6 %
FAMILLE : LIBRAIRIE		
<i>SOUS FAMILLE : papeterie</i>		
Cahier Mirontaine	8,00	19,6 %
Carnet Mirontaine	6,00	19,6 %
FAMILLE : TEXTILE		
<i>SOUS FAMILLE : accessoires</i>		
Sac courses	5,00	19,6 %

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les modifications apportées aux périodes d'ouverture de la boutique du Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret à compter du 12 novembre 2008 et pendant la période de gratuité d'accès au parc ;

2°) approuver les tarifs complémentaires concernant les produits proposés en boutique ;

3°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} octobre 2008. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.

IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 55 – Travaux sur le réseau Gaz. Servitude de passage. Approbation de conventions à passer avec G.r.D.F.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de travaux de gaz prévus notamment dans les voies adjacentes au projet C.L.E.O., et pour la continuité du tracé, l'implantation de réseaux ou ouvrages de raccordement nécessite un passage sur le domaine privé de la Ville d'Orléans.

Quatre parcelles sont concernées

- section BV – N° 354 – rue du Faubourg Saint-Vincent pour une longueur de 25 m,
- section BL – rue du Gros Anneau pour une longueur de 10 m,
- section EK – N° 127 – Campus universitaire pour une longueur de 25 m,
- section EK – N° 247 – Campus universitaire pour une longueur de 15 m.

Aussi, il convient d'autoriser le passage par une servitude et à cet effet trois conventions ont été rédigées, une pour chaque site, fixant les modalités et les conditions de cette servitude.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à passer avec G.r.D.F. relatives aux servitudes de passage applicables aux ouvrages de distribution publique de gaz rue du Faubourg Saint-Vincent, rue du Gros Anneau, et sur le Campus universitaire ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdites conventions au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 56 – Immeuble 38-40, rue des Blossières. Aménagement de locaux pour les équipes de la Propreté et des Espaces Verts. Divers lots. Approbation d'avenants.

Mme de QUATREBARBES – *Il s'agit du local des équipes de la Propreté et des Espaces Verts situé rue des Blossières pour lequel il y a lieu d'approuver des avenants en moins-value à passer avec les entreprises R.O.C. et VAL ETANCHEITE.*

M. le Maire – *Très bien, une fois n'est pas coutume.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'aménagement de locaux pour les Equipes Propreté et Espaces Verts, situés 38-40 rue des Blossières, les entreprises R.O.C. et VAL ETANCHEITE sont respectivement chargées des lots n° 1 et 3.

Afin de tenir compte de l'avancée des travaux et de certaines adaptations en cours de chantier, des prestations ne se sont plus avérées nécessaires. Ces adaptations conduisent à la passation d'avenants en moins-value pour les marchés passés avec lesdites entreprises, selon les dispositions suivantes :

- lot n° 1 – Gros oeuvre	
Entreprise R.O.C.	
. montant du marché après avenant n° 1.....	148 573,01 €T.T.C.
. avenant n° 2.....	<u>- 5 825,48 €T.T.C.</u>
Nouveau montant.....	142 747,53 €T.T.C.
- lot n° 3 – Couverture/bardage	
Entreprise VAL ETANCHEITE	
. montant du marché initial.....	84 127,25 €T.T.C.
. avenant n° 1.....	<u>- 1 711,62 €T.T.C.</u>
Nouveau montant.....	82 415,63 €T.T.C.

Ces avenants n'apportent pas d'incidence sur le délai d'exécution de l'opération.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les avenants relatifs aux travaux d'aménagement de locaux pour les équipes de la Propreté et des Espaces Verts, à passer avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 - gros oeuvre, avenant au marché avec l'entreprise R.O.C. conduisant à une moins-value de 5 825,48 €T.T.C. et ramenant le montant du marché à 142 747,53 €T.T.C.,
- Lot n° 3 – couverture et bardage, avenant au marché avec l'entreprise VAL ETANCHEITE, conduisant à une moins-value de 1 711,62 €T.T.C. et ramenant le montant du marché initial à 82 415,63 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits avenants au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 2313, opération 13Z477, T.S. 910. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 57 – Sanitaires publics. Marché pour la fourniture, la pose et les réparations. Ajout d'un bordereau de prix complémentaires. Approbation d'un avenant.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Pour faire suite au contrat de location maintenance de sanitaires, et, en vue de l'acquisition des mobiliers, la Ville a passé un marché à bons de commande pour la fourniture et la pose de sanitaires publics, notifié à la Société SAGELEC le 19 mars 2008.

Pour sa mise en œuvre, et en fonction des sites d'implantation, plusieurs modèles de base de sanitaires prêts à poser ont été sélectionnés.

Après avoir recueilli l'avis de l'architecte assistant la Ville dans cette mission, ainsi que celui de l'Architecte des Bâtiments de France, il est apparu nécessaire d'adapter les modèles de base pour améliorer leur aspect esthétique.

Ces éléments complémentaires n'apparaissant pas dans le catalogue joint aux pièces du marché, un bordereau de prix complémentaires a été rédigé.

A cet effet, un avenant, sans modification du montant initial du marché, a été rédigé.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant au marché de fourniture, pose et réparations de sanitaires publics à passer avec la Société SAGELEC, relatif à l'établissement d'un bordereau de prix complémentaires ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 58 – Sanitaires publics. Location maintenance. Approbation d'un protocole d'accord à passer avec la S.E.M.U.P.

Mme de QUATREBARBES – *Il s'agit d'approuver le protocole d'accord à passer avec la S.E.M.U.P. car si effectivement la Société SAGELEC commence à installer quelques sanitaires fin 2008 et début 2009, il s'agit aussi d'éviter la rupture dans la maintenance des sanitaires. C'est la raison pour laquelle on prolonge le contrat avec la S.E.M.U.P. jusqu'au 31 décembre 2008.*

M. LEBRUN – *Je vais tout de même donner une petite explication. On n'est pas contre le fait qu'il y ait des sanitaires, mais on constate qu'il faut payer pour y aller.*

Mme de QUATREBARBES – *Non, pas forcément. Ils seront gratuits.*

M. LEBRUN – *C'est gratuit ?*

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. LEBRUN – *Cela change tout alors.*

M. le Maire – *Mais vous savez, entre nous et je ne lance pas le débat, gratuit c'est bien gentil, mais quand cela a un coût, il faut bien le payer. Il y a bien quelqu'un qui le paye ! Donc, comme ce sont des dépenses de la Ville, ce sont bien les impôts des Orléanais qui les paient. Et de mettre un prix, cela n'a rien de choquant puisque finalement, c'est payé au service rendu. Donc, je ne vois pas en quoi c'est choquant sur le principe, bien au contraire. Mais, je ne lance pas le débat.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville d'Orléans dispose actuellement sur son territoire de dix-sept sanitaires publics à entretien automatique de la Société S.E.M.U.P., dont un accessible aux personnes handicapées. Le marché correspondant expire le 30 juin 2008.

La Ville a donc lancé une consultation début 2008 pour l'acquisition de sanitaires automatiques à l'issue de laquelle l'entreprise SAGELEC s'est vue attribuer le nouveau marché de fourniture, pose et réparations de sanitaires à entretien automatique accessibles aux personnes à mobilité réduite, dont certains pourront être intégrés dans des bâtiments.

Néanmoins, compte tenu des délais de fabrication, la Ville a demandé que la Société S.E.M.U.P. maintienne ses équipements et prestations, à titre temporaire et en tout état de cause pour une période qui ne saurait excéder le terme de l'année en cours, afin d'éviter toute rupture des services publics de l'hygiène et de salubrité.

Pour régler les conditions du maintien de 17 sanitaires, un protocole d'accord a été préparé. Le montant de la prestation correspondante est estimé à 110 000 €T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le protocole d'accord à passer avec la Société S.E.M.U.P., relatif au maintien en place de 17 sanitaires publics sur le territoire de la commune, pour un montant maximum estimé à 110 000 €;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit protocole au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 822, article 61561, T.S. 808. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. le Maire – *C'est une unanimité qui mérite d'être soulignée sur un sujet aussi important que celui-ci !*

TOURISME - RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES

N° 59 – Relations publiques et internationales. Bourses et appels à projets. Attribution d'aides.

Mme PILET-DUCHATEAU – *Après avis de la commission, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider d'attribuer les subventions et les bourses aux porteurs de projets individuels, pour un montant global de 3 800 €.*

J'en profite pour vous dire que place Gaspard de Coligny, il a été créé ce que l'on appelle

« La Fontaine des Villes Jumelles ». Les blasons ont été dessinés par un artiste d'Orléans et nous procédons à son inauguration le 4 octobre prochain. Mes chers collègues, vous êtes les bienvenus.

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville est régulièrement sollicitée par les associations afin de soutenir leurs projets.

Après avis de la Commission « Culture-Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions et bourses aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs indiqués dans le tableau ci-après ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonctions 041, 043 et 044, articles 65748 et 6714, T.S. 252.

Nom du porteur de projet	Activités poursuivies	Montant de la subvention/bourse (en €)	
		2007	2008
Association des modélistes ferroviaires du Centre	Dans le cadre du 11 ^{ème} salon du train miniature qu'elle organise en novembre prochain au Parc des Expositions et des Congrès d'Orléans, l'association accueillera le club de modélisme ferroviaire de notre ville jumelle de Dundee (Ecosse) avec lequel elle est jumelée depuis 1990.	-	300
Association Union des Italiens en France (U.D.I.F.) – section d'Orléans	Aide exceptionnelle pour l'aide aux manifestations organisées à l'occasion du 30 ^{ème} anniversaire de l'association.	-	500
Association Loire Vistule	Aide exceptionnelle pour participation à l'inauguration de la fontaine des villes jumelles, place Gaspard de Coligny, le 4 octobre prochain.	-	300
Association Dihun Keltieg	Aide exceptionnelle pour participation à l'inauguration de la fontaine des villes jumelles, place Gaspard de Coligny, le 4 octobre prochain.	-	300
Association Orléans Lugoij	Aide exceptionnelle pour participation à l'inauguration de la fontaine des villes jumelles, place Gaspard de Coligny, le 4 octobre prochain.	-	300
Association Franco-Allemande	Aide exceptionnelle pour participation à l'inauguration de la fontaine des villes jumelles, place Gaspard de Coligny, le 4 octobre prochain.	-	300

Nom du porteur de projet	Activités poursuivies	Montant de la subvention/bourse (en €)	
		2007	2008
Association A.F.A. Orléans-Münster	Aide exceptionnelle pour participation à l'inauguration de la fontaine des villes jumelles, place Gaspard de Coligny, le 4 octobre prochain.	-	300
Association Orléans Parakou Solidarité	Aide exceptionnelle pour participation à l'inauguration de la fontaine des villes jumelles, place Gaspard de Coligny, le 4 octobre prochain.	-	300
Association Dante Alighieri	Aide exceptionnelle pour participation à l'inauguration de la fontaine des villes jumelles, place Gaspard de Coligny, le 4 octobre prochain.	-	300
Association Le Japon à Orléans	Aide exceptionnelle pour participation à l'inauguration de la fontaine des villes jumelles, place Gaspard de Coligny, le 4 octobre prochain.		300
Association France Etats-Unis	Aide exceptionnelle pour participation à l'inauguration de la fontaine des villes jumelles, place Gaspard de Coligny, le 4 octobre prochain.	-	300
Association ANAYA	Aide exceptionnelle pour participation à l'inauguration de la fontaine des villes jumelles, place Gaspard de Coligny, le 4 octobre prochain.	-	300
TOTAL			3 800

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 60 – Ville jumelle de Tarragone. Attribution d'une bourse d'études.

Mme PILET-DUCHATEAU – *C'est une bourse pour une étudiante qui est là pour un an, à raison de 460 €/mois. Elle est déjà arrivée et elle a débuté ses cours à l'Université d'Orléans.*

M. le Maire – *Donc, on lui souhaite la bienvenue.*

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du 30^{ème} anniversaire de jumelage avec notre ville jumelle de Tarragone (Espagne), une bourse d'étude a été proposée à un(e) étudiant(e) de cette ville jumelle, pour la période de septembre 2008 à mai 2009, dont le montant mensuel serait de 460 €

Melle Alicia SANCHO GANTER a été choisie par la Ville de Tarragone pour bénéficier de cette bourse. Elle sera inscrite à l'Université d'Orléans à la Faculté des Lettres pour la période indiquée.

Après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer une bourse de 460 € par mois pour la période de septembre 2008 à mai 2009 à Melle Alicia SANCHO GANTER, dans le cadre des échanges avec la ville jumelle de Tarragone ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 041, article 6714, T.S. 252. »

ADOpte A L'UNANIMITE.

COMMERCE

N° 61 – Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. Participation à l'étude – diagnostic « livraisons en centre-ville » réalisée par le cabinet ITEM. Approbation d'une convention.

M. FOUSSIER – *Il s'agit d'approuver une convention à passer avec l'A.D.E.M.E. pour sa participation financière au coût de l'étude-diagnostic « livraisons en centre-ville ».*

En effet, dans le cadre d'un Plan de Déplacement Urbain, un diagnostic a révélé que l'enjeu principal des livraisons pour le territoire était bien le centre-ville d'Orléans. Donc une étude de faisabilité technique, juridique et financière a été menée pour régler ce problème avant, pendant et après les travaux de C.L.E.O. Cette étude a coûté 34 000 € et il est donc demandé une participation financière de 17 043 € à l'A.D.E.M.E.

M. le Maire – *C'est très bien. M. BRARD.*

M. BRARD – *Je ferais juste une remarque sur le coût de cette étude. Nous en avons parlé avec M. FOUSSIER en commission. Nous en attendons en tout cas une transcendance sur les solutions proposées parce que rapporté au coût de l'étude, je pense que cela devrait nous donner des solutions tout à fait opérationnelles avant, pendant et après les travaux. Donc, nous en attendons vraiment soit une synthèse, soit en tout cas les grands axes, mais que ce soit lumineux et particulièrement opérationnel.*

M. FOUSSIER – *C'est bien le but et je peux vous dire qu'on va y travailler sérieusement en commission, notamment avec Mme CHERADAME car c'est effectivement un problème important. Cela se fera bien évidemment dans le cadre de l'Agenda 21 par rapport à la pollution que peuvent créer actuellement tous ces camions qui circulent en centre-ville.*

M. le Maire – *Tout à fait.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain (P.D.U.) mené par la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire» (AgglO), un diagnostic a été rendu par le cabinet ACT en août 2006 et a révélé que l'enjeu principal du transport de marchandises pour le territoire était le centre-ville d'Orléans.

Pour identifier les solutions possibles et initier une réflexion avec nos partenaires, les élus, à l'occasion du groupe de pilotage centre-ville du 9 juin 2006, ont souhaité qu'une étude de faisabilité technique, juridique et financière soit menée par la Ville pour proposer des solutions concrètes à mettre en place de manière temporaire pendant le période des travaux de C.L.E.O., et des mesures pérennes à réaliser après sa réalisation. Cette étude a donc été réalisée dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.) Tranche 2 (2006-2007).

Cette action entre, en outre, pleinement dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville et de son action 28 : rationaliser l'accès des marchandises dans la ville.

Cette étude a été menée à la fin de l'année 2007 par le cabinet de conseil ITEM et un groupe de travail composé d'élus et de partenaires de la Collectivité (Transporteurs, Chambres consulaires...).

Le cabinet de conseil a ainsi pu affiner le précédent diagnostic, rencontrer les acteurs du transport sur le territoire et proposer des dispositifs avec des solutions techniques, juridiques et financières.

Le coût de l'étude était de 34 086 €T.T.C.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'A.D.E.M.E. pour sa participation financière au coût de l'étude-diagnostic «livraisons en centre-ville» réalisée par le cabinet ITEM en 2007, à hauteur de 17 043 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 94, article 74718, T.S. 751. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 62 – F.I.S.A.C. Centre Ville 2004-2008. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution de subventions. Approbation de conventions.

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C) Centre-Ville, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 25 mars et du 30 septembre 2005, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville et l'Etat, concernant la rénovation des devantures des magasins en centre-ville.

Dans ces conditions, les dossiers des l'établissements VIHAÏPI, situé 9, place de la République, KOOKAI, situé 307, rue de Bourgogne et ARTISANAT', situé 41, rue d'Illiers remplissent les conditions d'éligibilité qui ont été validées récemment par les services de l'Etat (co-financeurs de la subvention à hauteur de 50 %).

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à passer avec les pétitionnaires éligibles au titre du F.I.S.A.C. Centre-Ville 2004-2008 pour la rénovation des devantures et enseignes ;

2°) décider de l'octroi de subventions, conformément au tableau annexé, sous réserve que les conditions d'éligibilité soient remplies et les pièces justificatives fournies ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 94, article 2042, programme 04A407, T.S. 751. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

F.I.S.A.C. DEVANTURES ET ENSEIGNES

Conseil Municipal du 26 septembre 2008

Attribution de subventions

Répartition :

Subvention accordée : 40 % du montant des travaux, plafonnée à 10 000 €

Subvention versée : 50 % F.I.S.A.C. + 50 % Ville

DOSSIERS	Montant Subvention (en €)	Montant des travaux éligibles (en €H.T.)
VIHAÏPI 9, place de la République	6 639	16 598
KOOKAÏ 307, rue de Bourgogne	8 792	21 982
ARTISANAT' 41, rue d'Illiers	5 234	13 086
TOTAL	20 665	51 666

N° 63 – Association des Jeunes Agriculteurs pour les Initiatives Rurales. Attribution d'une subvention.

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'Association des Jeunes Agriculteurs pour les Initiatives Rurales, en partenariat avec la Ville d'Orléans et la Chambre d'Agriculture, ont organisé une manifestation place du Martroi, le 30 août 2008, intitulée « Journée à la Campagne », manifestation comprise dans le programme de la Braderie.

Comme les années précédentes, cette manifestation a eu pour but de présenter l'agriculture départementale par la mise en place d'un marché du terroir, d'une mini-ferme et d'animations familiales sur le thème de la découverte du monde agricole et rural.

Le coût estimé de cette « Journée à la Campagne » s'élève à 18 835 €. Le soutien des collectivités locales dont celui de la Ville est sollicité pour cette action.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention de 800 € à l'Association des Jeunes Agriculteurs pour les Initiatives Rurales pour l'organisation de la « Journée à la Campagne » qui s'est déroulée le 30 août 2008 Place du Martroi ;

2°) déléguer Monsieur le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 94, article 65748, T.S. 751. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 64 – Association des Vitrines d'Orléans. Attribution de la subvention annuelle. Approbation d'une convention.

M. FOUSSIER – *Il s'agit d'accorder à l'association des Vitrines d'Orléans la subvention annuelle suite à l'approbation d'une convention. Les Vitrines d'Orléans ont un programme 2008 qui génère un budget prévisionnel de 232 000 €, ce qui est une grosse somme pour une association de commerçants. Au budget, il était inscrit une subvention de 43 000 €. Il s'agit de leur accorder dès maintenant un premier versement de 30 000 € et un solde en fin d'année dans la mesure où le total de la subvention de la Ville ne dépasse pas 18,53 % de leur budget.*

M. le Maire – *M. LEBRUN, vous souhaitez la parole.*

M. LEBRUN – *Je voulais intervenir sur le fait qu'on est favorable à ce que la Ville participe d'une manière ou d'une autre à l'animation commerciale parce qu'on pense que c'est bon pour l'économie, pour le commerce et pour la ville. Mais, on voit que pour les Vitrines d'Orléans,*

cela peut aller jusqu'à 43 000 € et pour le Collectif des commerçants de la Madeleine, c'est 693 €. On s'interroge par rapport à la différence. Bien sûr que cela n'est pas de la même nature et vous pouvez toujours dire que cela correspond à des demandes. Mais je pense que la Ville devrait se pencher plus sur le sort du commerce de proximité. En effet, lorsque certains commerces considérés comme essentiels par les habitants disparaissent, cela change en fait les habitudes des habitants de ces quartiers lorsqu'il n'y a plus d'épicerie, de boucherie ou de charcuterie. Cette clientèle se tourne tout naturellement vers les grandes surfaces ou les zones commerciales pour y faire ses courses et cela engendre donc des déplacements.

De plus, à partir du moment où ils partent ailleurs faire leurs courses, ils en profitent pour acheter d'autres produits comme l'habillement, les loisirs, etc et de ce fait ils ne vont plus en ville après. Je pense que ce serait bien que la Ville investisse dans des dispositifs pour maintenir ces commerces de proximité dans les quartiers.

M. le Maire – *On est parfaitement d'accord M. LEBRUN et on essaye de faire un certain nombre de choses en faveur du commerce, n'est-ce pas M. FOUSSIER ?*

M. FOUSSIER – *Tout d'abord, je voudrais rappeler à M. LEBRUN que les 350 boutiques des Vitrines d'Orléans du centre-ville sont des commerces de proximité. Quand il dit qu'il faut faire quelque chose pour les commerces de proximité, on accorde aujourd'hui une subvention à l'association des Vitrines d'Orléans qui ont un budget total de 232 000 € pour organiser certaines actions de façon à participer à la dynamisation et la revitalisation du centre-ville.*

Quant à l'écart de la subvention entre les deux associations, je vous l'ai déjà expliqué, la subvention de la Ville représente pour les deux associations 18,5 % de leur budget total sauf que pour le Collectif des commerçants de la Madeleine, le budget est moins important, mais le rapport de pourcentage est complètement identique.

M. le Maire – *Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *Comme M. FOUSSIER vient de parler de redynamisation et de revitalisation des commerces de centre-ville, moi je voudrais rappeler qu'à La Source, au centre Bolière, on a une moyenne surface qui est en train de fermer, ainsi que certains commerces de proximité. De ce fait, cela crée réellement un gros problème dans le quartier.*

Face à cette situation, il y a beaucoup de gens qui s'inquiètent de savoir où elles vont pouvoir faire leurs courses car les grandes surfaces situées aux environs sont quand même assez loin et les personnes n'ont pas toujours les moyens de se déplacer.

Premièrement, je voudrais savoir s'il y a des projets de la Ville pour justement appliquer cette volonté de redynamisation et de revitalisation pour les commerces notamment dans ce quartier. Deuxièmement, en attendant qu'une enseigne revienne au centre commercial Bolière, ne pourrait-on pas envisager des moyens de transport pour permettre à des personnes qui ont des difficultés pour se déplacer d'aller faire leurs courses ? Merci.

M. le Maire – *Ecoutez, Mme KOUNOWSKI, on peut être dans l'inflation démagogique, je veux bien. Mais enfin, si maintenant, il faut mettre des transports en commun pour que chacun puisse aller faire ses courses ! Il y a des transports en commun qui existent quand même ! Il y a un tramway*

qui passe à la Source, me semble t-il et qui passe juste devant le centre commercial. Alors, si en plus, il faut mettre des transports, moi je vous trouve quand même assez, comment dire, dispendieuse avec l'argent public qui, je le rappelle, est l'argent qui sort de la poche des contribuables. Il faut donc arrêter dans cette inflation et dans la surenchère. Soyons un peu responsables !

A propos de La Source et du centre commercial, je vous ai déjà dit qu'il y a deux manières de faire de la politique, me semble t-il. La première consiste à, j'allais dire, jouer du clairon, du tam-tam ou ce que vous voulez de façon à ameuter et faire de grandes déclarations et de grands discours en public. La deuxième consiste à travailler sérieusement et à le faire dans le cadre de la discrétion et de l'efficacité pour parvenir à trouver des solutions. Pour ma part, c'est ce que nous faisons et je peux vous le dire ce soir. Je laisse à d'autres le soin de s'exprimer à grands renforts de publicité sur l'ensemble des médias. Mais je redis que cela ne sert pas la conclusion de solutions positives. C'est tout ce que je dis et on vous l'a déjà dit ! Donc, ce sujet, nous le prenons en compte.

M. FOUSSIER, est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ?

M. FOUSSIER – *Au niveau des subventions et de ce centre, j'ai rencontré, en compagnie de Michel LANGUERRE, les commerçants et je leur ai dit de se constituer en association. A partir du moment où celle-ci serait créée, je pourrais peut-être les aider au niveau de la Ville avec l'attribution de subventions de façon à rendre ce centre un petit peu plus dynamique. Mais, je pense que dans un premier temps, il faut qu'ils se responsabilisent et qu'ils se mettent en association.*

Ensuite, je veux bien répondre à propos de Champion.

M. le Maire – *Non, mais ce n'est pas pour faire des cachoterics. Cependant, on ne discute pas avec des investisseurs en mettant tout sur la place publique. C'est aussi simple que cela. Je vous ai dit que l'on prenait la situation en compte et que l'on fait tout ce que l'on peut. Certains ont choisi d'autres méthodes, ce ne sont pas les nôtres.*

Enfin, je vous rappelle tout de même que je laisse la parole très libre et chacun s'exprime, mais nous avons un ordre du jour et nous sommes partis d'une subvention aux Vitrites d'Orléans. D'autre part, ce lieu est un lieu de décisions sur des délibérations qui ont fait l'objet d'un processus initial à l'intérieur de la Ville. Nous sommes là pour décider, accepter ou refuser et pour débattre sur un ordre du jour établi. Je n'ai jamais refusé de parler de quoi que ce soit, mais nous ne pouvons quand même pas passer notre temps à parler de tous les sujets qui intéressent la Ville à toutes les séances du Conseil Municipal. Ce n'est pas raisonnable.

Mme KOUNOWSKI – *L'inquiétude des gens, on peut aussi la canaliser avec de la communication. Alors, communiquer, cela ne demande pas grand chose, mais cela permet, comment dire, de répondre à une véritable inquiétude. Et je pense que la mobilisation des gens peut montrer justement à une enseigne qu'ils veulent continuer à venir acheter sur place.*

M. le Maire – *C'est notre objectif.*

Mme KOUNOWSKI - *Il ne faut pas non plus tirer à boulets rouges sur les gens s'ils s'inquiètent.*

M. le Maire – *Je n'ai jamais dit cela, Madame.*

M. CARRE – *Il ne faut pas non plus entretenir l'inquiétude et en faire un fonds de commerce.*

M. le Maire - *Cela n'a jamais été le propos d'aucun d'entre nous. Nous disons simplement, comme nous l'avons fait dans d'autres cas également difficiles, comme pour le centre commercial Marie Stuart, nous faisons le maximum. Et le centre commercial Marie Stuart, que je sache, il a rouvert et cela n'a pas été simple ! Il y a d'autres exemples encore. Je ne vais pas égrainer l'ensemble des dossiers pour lesquels on a aidé à trouver une solution, notamment en matière de commerce.*

Je voudrais dire aussi sur ce sujet que nous sommes dans une relation privé-privé. Alors bien sûr, nous nous y intéressons et encore une fois, nous faisons le maximum. Notre objectif rencontre votre préoccupation ainsi que celle des habitants de faire en sorte que ce centre commercial continue de fonctionner dans de bonnes conditions. Et donc, il est important qu'il y ait cette locomotive, nous le savons tous. Maintenant, je crois qu'il n'est pas nécessaire, tant que les dossiers ne sont pas bouclés, d'être dans la stratégie du mégaphone qui parfois aboutit à des contre effets au regard de ce que l'on recherche, c'est à dire trouver des solutions favorables et pérennes. Et cela, c'est l'expérience de ces dernières années qui nous l'a appris.

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'Association des Vitrites d'Orléans a pour objectif de dynamiser les commerces de proximité du centre-ville. Ainsi, elle propose un programme annuel d'actions qui est en cohérence avec celles menées par la Ville pour les commerces.

En conséquence, des animations en collaboration avec la Ville et les commerçants sont menées, telles que :

- Vitrites en fleurs,
- la mise en place d'enseignes « au cœur de la création » pour les artisans,
- le Festival de Léo,
- le défilé de mode,
- les chèques cadeaux...

La communication entreprise pour les animations, par l'association, mentionnera qu'elles ont été réalisées avec le soutien de la Ville.

De plus, lors de l'Assemblée Générale de l'association des Vitrites d'Orléans, le bilan des actions réalisées en 2007 a mis en évidence la valorisation du regroupement de l'ensemble des unions commerciales du centre-ville et le dynamisme qui en ressort.

Le programme 2008 génère un budget prévisionnel de 232 000 €. Une subvention de 43 000 € a été inscrite au budget, ce qui représente 18,53 % de la dépense totale prévisionnelle.

Il est proposé de procéder à un premier versement de 30 000 € et le solde en fin d'année. Celui-ci sera versé, à hauteur des 18,53 % de la dépense totale, sans dépasser le seuil de 43 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association des Vitrites d'Orléans, afin de préciser les engagements des parties ;

2°) approuver le premier versement de la subvention annuelle à l'association des Vitrites d'Orléans à hauteur de 30 000 €;

3°) décider du versement du solde en fin d'année à hauteur de 18,53 % de la dépense totale relative au programme 2008, sans dépasser le seuil de 43 000 €;

4°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires dans ce cadre ;

5°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 94, article 65748, T.S. 751. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 65 – Collectif des Commerçants et Artisans du Quartier Madeleine. Animations 2008. Attribution d'une subvention.

M. FOUSSIER – *Il s'agit d'attribuer au Collectif des Commerçants et Artisans du Quartier Madeleine une subvention de 963 € pour une animation qui sera faite en fin d'année. Cette subvention correspond à 18 % de leur budget.*

M. le Maire – *Et donc voilà la réponse. On est à 18 % partout.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Collectif des Commerçants et Artisans du Quartier Madeleine (C.C.A.Q.M.), regroupant plus de 30 commerçants, réalise des opérations d'animation commerciale pour la fête des Mères, la rentrée de septembre ainsi que les fêtes de fin d'année.

L'association a sollicité la Ville, en fournissant les justificatifs de dépenses des actions du printemps et l'estimatif des animations de fin d'année, afin d'obtenir une participation au titre du programme d'animations 2008.

Pour la Fête des Mères, un concours de dessins a été organisé avec la participation d'écoles du quartier ainsi que de l'A.S.E.L.Q.O., et des lots ont été distribués.

Pour les Automnales 2008, des tickets à gratter seront distribués par les commerçants et des lots seront distribués.

Pour les fêtes de fin d'année, un carnet de Noël des commerçants du quartier sera édité à plus de 3 000 exemplaires. Ces carnets ont pour objectif de faire connaître et promouvoir les commerces de proximité du quartier Madeleine.

Le coût global des animations est de 5 132 € T.T.C. et une subvention de 963 € est sollicitée par l'association.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution d'une subvention de 963 € au Collectif des Commerçants et Artisans du Quartier Madeleine, afin de soutenir leur programme d'animations ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires dans ce cadre ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 94, article 65748, T.S. 751. »

ADOPTÉ PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

M. le Maire – *Je ne sais plus comment faire, si vous vous abstenez là aussi !*

EDUCATION

N° 66 – **Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, au nom de Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Des établissements scolaires du premier degré et organismes sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Le tableau ci-dessous récapitule les activités proposées :

Etablissement scolaire bénéficiaire	Organisme attributaire	Projet	Montant de la subvention (en €)
<u>I – PROJETS PEDAGOGIQUES</u>			
Maternelle Bastié -Boucher	Coopérative scolaire	Projet de 2 spectacles. Période de réalisation : juin 2008.	830
Elémentaire Jean Mermoz	Coopérative scolaire	Projet « pôle d'excellence sportif ». Période de réalisation : octobre 2008 à juin 2009.	150
<u>II - ORGANISMES</u>			
Jeunesses Musicales de France	J.M.F.	Participation aux droits d'entrée aux concerts pour les enfants des écoles en Z.E.P.	980
		TOTAL	1 960

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions qui figurent dans le tableau ci-dessus ;

2°) imputer la somme de 1 960 € concernant les subventions «projets pédagogiques» et «organismes» sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 65748, T.S. 600. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

N° 67 – Semaine Ville Santé. Organisation. Approbation de conventions.

Mme LECLERC – *Il s'agit d'approuver l'organisation de la semaine Ville Santé 2008 sur le thème du sommeil. Cette action fédère plus de 350 professionnels et responsables associatifs sur une trentaine de lieux à Orléans.*

Mme NGANGA – *Bien sûr, nous ne sommes pas opposés à l'organisation de la semaine Ville Santé et à toutes les actions qui peuvent être menées pour que les citoyens et la population puissent préserver leur santé. Seulement, il existe quand même des collectifs et des associations, que vous n'avez d'ailleurs jamais reçus à ce jour, qui luttent à l'heure actuelle pour les franchises*

médicales. Nous pensons que les franchises médicales sont l'une des mesures les plus injustes puisqu'elles taxent les malades, ceux qui ont de graves pathologies et qui bien souvent sont dans des situations précaires. Les plus démunis ne pourront pas faire face continuellement à ces franchises médicales. Pour ces raisons, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. le Maire – Je vais corriger un point car vous dites que « je ne les ai pas reçus ». Je ne sais pas de qui vous parlez, mais je peux vous dire que j'ai reçu un certain nombre d'associations à ma permanence parlementaire sur cette question.

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville met en oeuvre une politique de promotion de la santé visant à favoriser la préservation du capital santé et la qualité de vie de ses habitants. Membre du Réseau Français des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.), la Ville a développé une approche globale, situant l'habitant au centre des problématiques de santé, et ce autour de trois grands axes :

- participation des acteurs et habitants à l'élaboration des projets,
- transversalité des services,
- reconnaissance du rôle des partenaires extérieurs.

La Semaine Ville Santé est un évènement piloté par la Ville, visant à porter un éclairage médiatique local sur l'action de santé publique municipale et à maintenir une dynamique sur son territoire autour de la santé.

Fédérant de multiples acteurs (plus de 350 professionnels et responsables associatifs), la finalité de la Semaine Ville Santé est de favoriser la vulgarisation des connaissances sur une thématique de santé publique et l'implication de chacun dans la préservation de son capital santé.

La Semaine Ville Santé 2008 « Au fil du sommeil » portera sur la thématique du sommeil et ses liens avec la santé. Elle fédère différents partenaires :

- institutions et professionnels de santé (hôpitaux, cliniques, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.), fondations, associations de professionnels de santé, médecins...), ainsi que l'Institut National du Sommeil et des spécialistes nationaux,
- associations de patients et réseaux de santé,
- institutions et professionnels de l'éducation (université, écoles professionnelles, écoles, collèges, lycées ...),
- mutuelles, etc ...

Les actions se dérouleront sur une trentaine de lieux dans la ville.

Différents types d'actions figurent au programme, notamment :

- des conférences, échanges, débats,
- des expositions, dont une internationale itinérante « Le sommeil : un art de vivre ». Interactive, elle est le résultat d'une collaboration entre le Palais de la Découverte à Paris, Cap Sciences, Sciences Animation et le Centre des Sciences de Montréal,

- des ateliers,
- des animations tournées vers la culture (animations de rue, théâtre ...).

Le budget engagé par la Ville pour cette manifestation s'élève à 26 000 € complété par une campagne de communication visuelle et radiophonique à hauteur de 15 000 €

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'organisation de la Semaine Ville Santé 2008 décrite précédemment, qui se déroulera du 15 au 22 octobre 2008 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires, nécessaires à la bonne organisation de cette manifestation ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, chapitre 011, fonction 512, article 611, T.S. 440. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 68 – Opération nationale « Octobre Rose ». Organisation. Approbation.

M. le Maire – *A propos de cette délibération, je crains deux abstentions également parce qu'il s'agit de l'opération nationale « Octobre Rose ». Ce n'est pas comme un roman célèbre qui s'appelait « Octobre Rouge ».*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre d'une opération nationale « Octobre Rose », les villes sont invitées à illuminer en rose un monument afin de sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein.

Initiée en 2003, cette opération se déroule en octobre. La Ville d'Orléans, comme de nombreuses villes, s'est associée à cette manifestation en illuminant en 2004 la Place du Martroi, et plus particulièrement, le bâtiment de la Chambre de Commerce et de la Chancellerie, puis en 2005, la statue de Marianne située Place de la République, et en 2006, la fontaine Paul Belmondo, rue Royale. En 2007, c'est à nouveau la statue de Marianne, qui a été illuminée en rose.

Pour 2008, il est proposé d'illuminer la fontaine Paul Belmondo, rue Royale, du 1^{er} au 31 octobre, car il s'agit d'un lieu de passage important depuis la rénovation du centre ancien.

Outre l'éclairage de ce monument, les associations oeuvrant pour la prévention du cancer du sein tiendront un stand un samedi du mois d'octobre, Place du Martroi, pour sensibiliser et informer le public.

L'illumination sera assurée par la Direction des Réseaux de Communication et de l'Electricité.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'organisation de l'opération « Octobre Rose » qui verra l'illumination de la fontaine Paul Belmondo rue Royale du 1^{er} au 31 octobre 2008. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. le Maire – *Vous me prenez à contre-pied !*

N° 69 – **Groupement Régional de Santé Publique. Versement de subventions au profit de la Ville. Approbation de conventions.**

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 23 février 2007, la Ville a décidé d'adhérer au Groupement Régional de Santé Publique (G.R.S.P.) du Centre.

Dans ce cadre, la Ville participe à la définition et à l'évaluation des objectifs régionaux de santé publique. Elle peut bénéficier aussi d'attribution de subventions lorsque ses actions de promotion de la santé rejoignent les thématiques (nutrition, santé mentale, etc) priorisées par le G.R.S.P. ainsi que les territoires et les populations cibles.

Ainsi, la Ville a présenté deux demandes de subvention pour l'année 2008 :

- la première concerne le financement de son plan local d'actions nutrition santé 2008,
- la deuxième concerne le financement de l'action « Temps psychologue à la Pause Santé Argonne ».

Le G.R.S.P. a donné son accord quant à l'attribution de subventions à hauteur de 10 000 € pour le plan d'action « Nutrition santé », et à hauteur de 4 000 € pour l'action « Temps psychologue à la Pause Santé Argonne ».

L'octroi effectif de ces subventions est soumis à la signature de conventions définissant les engagements de chaque partie dans l'attribution de ces financements.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les termes des conventions à passer avec le Groupement Régional de Santé Publique (G.R.S.P.) du Centre précisant l'attribution de subventions pour 2008 de 10 000 € et 4 000 € pour chacune des actions citées précédemment menées par la Ville en matière de santé publique ;

2°) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 512, article 74718, T.S. 440. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 70 – Atelier Santé Ville. Versement d'une subvention au profit de la Ville. Approbation d'une convention.

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a entrepris depuis 2003 de nombreuses actions en matière de santé dans les quartiers de l'Argonne et de La Source, au titre de la Politique de la Ville.

Dans ce cadre, un nouvel axe de travail a été expérimenté avec la mise en place du dispositif Atelier Santé Ville (A.S.V.) à la Pause Santé Argonne depuis 2003, permettant une meilleure articulation entre la politique de la ville et les politiques de santé publique, avec un véritable travail en réseau, impliquant les habitants et les associations.

En 2008, la Ville a présenté une demande de subvention avec l'objectif de conforter l'A.S.V. dans son mode de fonctionnement ; cette demande a reçu un avis favorable de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (A.C.S.É.).

L'octroi effectif de cette subvention est soumis à la signature d'une convention définissant les engagements de chaque partie dans l'attribution de cette subvention.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les termes de la convention à passer avec l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (A.C.S.É.), précisant l'attribution d'une subvention pour 2008 de 35 800 € à la Ville pour le dispositif Atelier Santé Ville ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 512, article 74718, T.S. 440. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

JEUNESSE

N° 71 – Carrefour des projets. Attribution d'une subvention à l'A.S.E.L.Q.O.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Carrefour des projets 2008 »

A l'initiative de l'A.S.E.L.Q.O., ce dispositif de soutien aux projets collectifs de jeunes orléanais entre dans une démarche éducative visant au développement de l'autonomie et du sens des responsabilités.

Il s'agit de soutenir ces derniers, de la genèse du projet jusqu'à son évaluation, de les accompagner dans leur confrontation aux réalités budgétaires, matérielles et organisationnelles.

La sélection définitive des projets a été effectuée lors de leur présentation au jury du « Carrefour des projets », le 4 juillet dernier.

En partenariat avec la D.R.D.J.S., la C.A.F., la S.E.M.T.A.O. et l'O.P.A.C. d'Orléans, la Ville a ainsi soutenu 9 projets touchant 58 jeunes orléanais.

La participation de la Ville au « Carrefour des projets 2008 » s'élève à 2 500 €

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'A.S.E.L.Q.O. au titre du carrefour des projets 2008 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 422, article 65748, T.S. 532. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

N° 72 – Master's de patinage artistique et de danse sur glace 2008, 2009 et 2010. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.

Mme GRIVOT – *La Ville a la volonté d'accueillir des manifestations sportives de très haut niveau afin de répondre à la demande du public orléanais et de promouvoir le sport auprès d'un plus grand nombre.*

Aussi, elle a saisi l'opportunité de pouvoir recevoir, dès 2008, à la patinoire du Baron, les trois prochaines éditions des Master's de Patinage Artistique et de Danse sur Glace. Nous aurons ainsi le plaisir d'y revoir Brian JOUBERT, Champion du Monde 2007, ainsi qu'Isabelle DELOBEL et Olivier SCHOENFELDER, Champions du Monde 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec la Fédération Française des Sports de Glace et la S.E.M. Orléans-Gestion, pour fixer les engagements de chacune des parties dans l'organisation de ces Master's ;

2°) de décider l'attribution d'une subvention de 16 000 € en 2008 et 20 000 € pour chacune des éditions 2009 et 2010, à la Fédération Française des Sports de Glace, qui sera versée en deux fois.

Mme NGANGA – *Sur cette délibération, nous nous abstenons parce que nous pensons que les tarifs sont trop élevés pour les familles.*

M. le Maire – *Oui, mais on a la chance d'avoir une manifestation prestigieuse à Orléans et je pense que c'est bien pour la ville.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville a la volonté d'accueillir des manifestations sportives de haut niveau afin de répondre à la demande du public orléanais et de promouvoir le sport auprès du plus grand nombre.

Ainsi, suite aux succès remportés par l'organisation des Master's de patinage en 2001 et plus récemment par celui du Championnat de France Elite de patinage en 2006, la Ville a saisi l'opportunité de pouvoir recevoir, dès 2008, à la patinoire du Baron, les trois prochaines éditions des Master's de Patinage Artistique et de Danse sur Glace.

Cette compétition sportive est l'occasion, pour les patineurs, de présenter en avant première leurs programmes en vue des grands prix, championnats nationaux et internationaux de la saison à venir. Les Master's 2009 constitueront par ailleurs une préparation pour les Jeux Olympiques d'Hiver de Vancouver, en février 2010.

1. Convention

Afin de permettre l'organisation de ces compétitions, une convention doit être signée entre les partenaires intéressés, à savoir la Fédération Française des Sports de Glace (F.F.S.G.), la S.E.M. Orléans-Gestion qui gère la patinoire et la Ville d'Orléans.

2. Engagements des parties signataires de la convention

2.1. Engagements de la Fédération Française des Sports de Glace (F.F.S.G.)

La F.F.S.G. s'engage à :

- disposer de la surface financière nécessaire pour couvrir l'organisation et le bon déroulement de la manifestation,
- prendre en charge les frais de voyage, d'hébergement et de restauration des athlètes, officiels, juges, bénévoles, et des médecins,

- fournir à la Ville d'Orléans 240 places dont 135 VIP comme suit :
 - o 100 places dont 40 VIP le vendredi,
 - o 100 places dont 50 VIP le samedi, ainsi qu'une table de 10 couverts pour le dîner de gala,
 - o 100 places dont 45 VIP le dimanche,
- accueillir les scolaires de la Ville lors des séances d'entraînement,
- prendre en charge la communication de l'événement au plan national et les relations avec la presse écrite, parlée et télévisée.

Par ailleurs, la F.F.S.G. perçoit les droits d'inscription des concurrents et le produit de la vente des billets pour l'ensemble de la manifestation.

2.2. Engagements de la Ville et de la S.E.M. Orléans-Gestion

La Ville et la S.E.M. Orléans-Gestion s'engagent à respecter strictement la convention qui tient lieu de cahier des charges de l'organisateur, notamment pour les parties techniques des Master's de Patinage : mise à disposition de la patinoire dans son intégralité, soutien logistique, technique et humain.

Par ailleurs, la Ville s'engage à :

- organiser le cocktail de bienvenue,
- fournir les 36 médailles gravées aux finalistes,
- construire le « Kiss and cry » avec les autres partenaires institutionnels,
- mettre à disposition ses propres moyens de communication pour la promotion locale de l'événement,
- verser à la F.F.S.G. une subvention de :
 - 16 000 € en 2008,
 - 20 000 € en 2009,
 - 20 000 € en 2010, } Sous réserve du vote des budgets annuels.

Cette subvention sera versée en deux fois selon les termes de la convention : 50 % du montant un mois avant la manifestation et 50 % un mois après celle-ci,

En conséquence, et après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Fédération Française des Sports de Glace et la S.E.M. Orléans-Gestion, pour fixer les engagements de chacune des parties dans l'organisation des Master's de Patinage pour les éditions 2008, 2009 et 2010, à la Patinoire d'Orléans ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) décider l'attribution d'une subvention de 16 000 € en 2008, et 20 000 € pour chacune des éditions 2009 et 2010 (sous réserve du vote des budgets annuels), à la Fédération Française des Sports de Glace, qui sera versée en deux fois ;

4°) imputer la dépense correspondante pour l'année 2008 sur les crédits inscrits au budget de la Ville , fonction 40, article 65748, T.S. 520. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 73 – Clubs sous contrat d'objectifs. Fixation du montant de la subvention 2008. Versement des soldes.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du :

- 23 février 2007, pour l'U.S.O. 45 Football,
- 25 janvier 2008, pour le Rugby Club Orléans,
- 25 février 2005, pour l'U.S.O. Judo Jujitsu,
- 25 février 2005, pour la S.M.O. Gymnastique,
- 25 février 2005, pour l'E.C.O./C.J.F. Athlétisme,
- 23 février 2007, pour Orléans Basket,
- 27 janvier 2006, pour le Cercle d'Escrime Orléanais,

le Conseil Municipal a approuvé la signature d'un contrat d'objectifs avec chacun de ces clubs.

Selon les termes de ces contrats, le montant de l'aide financière annuelle est déterminé notamment en fonction de la réalisation des objectifs sportifs.

Par ailleurs, en accord avec la Ville, les efforts des clubs portent sur :

- l'accueil et la formation des jeunes,
- la formation de l'encadrement.

Outre les objectifs sportifs, les clubs s'engagent à apporter leur concours aux actions menées en faveur de l'éveil sportif, l'animation, la promotion du sport et la communication.

Dans le domaine de la gestion, un échéancier précis a été fixé pour la transmission de documents permettant de suivre régulièrement la situation financière.

La Ville s'engage pour sa part :

- à assurer la mise à disposition des équipements sportifs,
- à soutenir les efforts en faveur d'un encadrement de qualité,
- à soutenir les actions de promotion des clubs,
- à apporter une aide financière annuelle selon les modalités définies dans le contrat.

En conséquence et après avis de la Commission des Sports, et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de fixer les subventions à accorder au titre de l'année 2008 aux clubs sous contrats d'objectifs, ainsi qu'il suit :

- 240 000 € pour l'U.S.O. 45 Football qui évolue en C.F.A.,
- 270 000 € pour le Rugby Club Orléans qui évolue en Fédérale 1,
- 290 000 € pour l'U.S.O. Judo Jujitsu qui compte des Champions de France, d'Europe et du Monde féminins et masculins,
- 235 000 € pour la S.M.O. Gymnastique qui compte des Champions de France, d'Europe et du Monde féminins et masculins,
- 65 000 € pour l'E.C.O./C.J.F. Athlétisme, qui évolue en Nationale 1A,
- 65 000 € pour Orléans Basket, qui axe ses efforts sur l'accueil et la formation des jeunes,
- 50 000 € pour le Cercle d'Escrime Orléanais, qui évolue en 1^{ère} Division Nationale ;

2°) verser le solde des subventions 2008 en fonction des versements réalisés en cours d'année comme indiqué dans les contrats d'objectifs, soit :

- 48 000 € pour l'U.S.O. 45 Football,
- 36 000 € pour le Rugby Club Orléans,
- 58 000 € pour l'U.S.O. Judo Jujitsu,
- 47 000 € pour la S.M.O. Gymnastique,
- 13 000 € pour l'E.C.O./C.J.F. Athlétisme,
- 13 000 € pour Orléans Basket,
- 10 000 € pour le Cercle d'Escrime Orléanais ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, T.S. 520. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 74 – Educateurs sportifs municipaux. Mise à disposition auprès d'associations sportives. Saison sportive 2008-2009. Approbation de conventions.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville a parmi ses objectifs prioritaires dans le domaine sportif, de développer les actions de formation en direction des jeunes avec ses partenaires que sont les établissements scolaires et les associations sportives.

C'est dans ce sens qu'il est envisagé de mettre à disposition des éducateurs sportifs municipaux auprès d'associations qui ont des actions importantes de formation en faveur des jeunes, à savoir : Pieds Blancs Les Aydes, les Enfants de Neptune, le Cercle des Nageurs d'Orléans La Source, le Rugby Club Orléans, l'Aviron Club Orléans Olivet, l'A.S.P.T.T. Orléans Voile, l'A.S.P.T.T. Natation et l'Ecole Régionale de Formation des activités de la Natation.

Les associations qui font l'objet de cette aide spécifique ont été retenues sur la base de

leur projet de formation, en fonction de la disponibilité et de la qualification des éducateurs sportifs municipaux intéressés.

Ces mises à disposition ont pour objectif de contribuer à renforcer, sur le plan pédagogique, l'encadrement technique des associations sportives. Elles sont gratuites, mais devront faire l'objet d'une valorisation pour la période considérée.

Ainsi, les éducateurs sportifs municipaux assurent l'encadrement d'équipes pour le fonctionnement du club et/ou participent à la formation de cadres sportifs en s'attachant à faire naître le goût des responsabilités auprès des jeunes qu'ils encadrent.

Pour mettre en place ces aides particulières, il est nécessaire que des conventions entre la Ville et les associations bénéficiaires soient signées.

En conséquence et après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le principe du renouvellement de cette forme de soutien de la Ville aux actions de formation d'associations ayant une vocation d'éducation sportive, par la mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux ;

2°) approuver les termes des conventions de mises à disposition d'éducateurs sportifs municipaux, à titre gratuit, à passer pour la période du 1^{er} octobre 2008 au 30 juin 2009 avec les associations suivantes : Pieds Blancs Les Aydes, les Enfants de Neptune, le Cercle des Nageurs d'Orléans La Source, le Rugby Club Orléans, l'Aviron Club Orléans Olivet, l'A.S.P.T.T. Orléans Voile, l'A.S.P.T.T. Natation et l'Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation ;

3°) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 75 – Aides à des associations pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville est régulièrement sollicitée pour soutenir les clubs ou associations dans la réalisation de leurs projets.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution d'une subvention pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, aux associations selon le tableau ci-après ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, T.S. 520. »

- Séance du vendredi 26 septembre 2008 -

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention (en €)	
		2 007	2 008
I - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES			
TENNIS SAINT-MARCEAU ORLEANS	14ème Tournoi de Tennis du lundi 9 au samedi 28 juin 2008 Tennis Saint-Marceau Orléans	1 600	1 600
ASSOCIATION DES NOUVELLES COURSES D'ORLEANS	Nouveau Marathon d'Orléans Dimanche 16 novembre 2008 Départ et Arrivée dans le quartier de La Source	-	1 800
Sous-total I		1 600	3 400
II - AIDE A TITRE EXCEPTIONNEL			
RUGBY CLUB ORLEANAIS	Aide à la restructuration du club	45 735 en 2002 ----- 45 735 en 2003	50 000
CERCLE D'ESCRIME ORLEANAIS	Paëlla Olympique Soirée commune de présentation des sélectionnés orléanais aux Jeux Olympiques de Pékin 2008 aux adhérents du Cercle d'Escrime Orléanais, de l'U.S.O. Judo Loiret et de la S.M.O. Gymnastique Vendredi 27 juin 2008	-	500
U.S.O. JUDO LOIRET	Accompagnement du projet professionnel d'un athlète de haut niveau Admission de Frédérique JOSSINET à l'ESSEC de Paris	-	1 500
A.S. ORLEANS AGGLO	40ème anniversaire de l'ASOA Samedi 4 octobre 2008 Activités sportives de 14 h à 17 h dans le Parc de Charbonnière Dîner dansant au Restaurant Inter Administratif	-	500
AMICALE BOULE ORLEANAISE	Championnat de France Vétérans Qualification de cinq joueurs les 13 et 14 septembre 2008 à Montauban ----- Championnat de France 3ème division Qualification de cinq joueurs du 18 au 20 juillet 2008 à Bourg en Bresse	-	500
A.S. UNIVERSITE D'ORLEANS	Meeting Universitaire d'Athlétisme de New York à l'Armory Center Participation de 10 universitaires et 2 accompagnateurs du 4 au 9 février 2009	2 000	1 500
U.S.O. JUDO LOIRET	Coupe d'Europe de Judo par équipe de club Participation de l'équipe féminine le samedi 4 octobre 2008 à Tallin	3 000 en 2006	2 500
Sous-total II		2 000	57 000
III - AIDE A L'EVOLUTION			
E.C.O.-C.J.F. ATHLETISME	Saison 2008-2009 Accession de deux équipes seniors en division supérieure - équipe fanion en Nationale 1A - équipe réserve en Nationale 2	-	6 000
U.S.O. TENNIS	Saison 2008-2009 Accession de deux équipes en division supérieure - équipe première masculine en Nationale 3 - équipe 2 féminine en Nationale 3	8 000	4 000
Sous-total III		8 000	10 000

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention (en €)	
		2007	2008
IV - HAUT NIVEAU - POLES			
Ecole Privée de Formation Professionnelle et Sportive Loiret-Orléans-Judo	Aide au sport de haut niveau	20 000	20 000
Pôle France Judo	Aide au sport de haut niveau	4 000	4 000
Pôle Espoir Judo	Aide au sport de haut niveau	3 500	3 600
Pôle Espoir Gymnastique Rythmique	Aide au sport de haut niveau	4 000	3 600
Pôle Espoir Gymnastique Artistique Masculine	Aide au sport de haut niveau	3 500	3 600
Pôle Espoir Athlétisme	Aide au sport de haut niveau	3 500	3 600
Pôle Espoir Escrime	Aide au sport de haut niveau	3 500	3 600
Sous-total IV		42 000	42 000
TOTAL I + II + III + IV		53 600	112 400

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 76 – Piscine Victor Fouillade. Mise en place d'animations en faveur du public « senior ». Fixation d'un tarif.

Mme GRIVOT – *Il s'agit de la mise en place d'une nouvelle animation en faveur du public « senior » dans le secteur des Blossières. Il est demandé au Conseil Municipal :*

1°) *d'approuver le principe de mise en place d'animations pour ce public à la piscine Victor Fouillade ;*

2°) *de fixer le tarif à appliquer à compter du 1^{er} octobre 2008 à 80 € pour la saison sportive.*

M. BLANLUET – *Je tiens simplement à remercier la Direction des Sports qui a su trouver rapidement une solution à ce dossier puisque la dissolution de cette association est intervenue en plein mois d'août. Nous avons rencontré les services de la Ville début septembre et aujourd'hui le dossier est réglé. Donc, merci beaucoup pour les seniors.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le public « senior » du quartier des Blossières sollicite depuis plusieurs années des créneaux au bassin Victor Fouillade. Dans un premier temps, un accueil non structuré a été mis en place.

Afin de clarifier la situation et les responsabilités, une association «3^{ème} Age Nautique des Blossières» a été créée en 1995. Deux séances ont été mises en place, l'une le lundi de 16 h 30 à 18 h et l'autre le mercredi de 8 h à 9 h.

Dernièrement, le Président a fait part de sa volonté de dissoudre l'association et a donc rétrocédé ces plages horaires.

Dans le but de maintenir une activité pour ce public, il est proposé la mise en place d'animations encadrées par les maîtres nageurs de la Ville qui jusqu'alors assuraient uniquement la surveillance du bassin.

Les séances «Aqua seniors» proposeront sur la première partie des séances, de la gymnastique aquatique douce et en fin de séance, de la relaxation en musique.

Le tarif proposé pour cette activité est un forfait de 80 €par saison sportive.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le principe de mise en place d'animations pour le public « senior » à la piscine Victor Fouillade ;

2°) fixer le tarif à appliquer à compter du 1^{er} octobre 2008 à 80 €pour la saison sportive.»

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 77 – Stade omnisports de La Source. Marchés pour la rénovation du terrain d'honneur. Approbation d'un avenant.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« En vue des travaux nécessaires à la rénovation du terrain d'honneur, la Ville a passé des marchés en deux lots :

- lot n° 1 : rénovation du terrain, y compris drainage, arrosage et clôture,
- lot n° 2 : éclairage (permettant une homologation jusqu'à la ligue 1).

Lors de ces travaux, il a été découvert que l'alimentation en eau potable des tribunes et du club house des tennis était connectée sur le réseau d'irrigation du terrain. Ce dispositif ne correspond pas aux normes sanitaires (obligation de déconnecter l'alimentation en eau potable du réseau d'arrosage). Des travaux de séparation des réseaux et de leur branchements sont indispensables. Ils sont estimés à 13 873,36 €T.T.C.

De plus, le marché relatif au lot n°1 (réalisé par un maître d'œuvre écarté depuis) prévoyait une réutilisation des clôtures existantes installées en 2007 et homologuées catégorie 1 contre la main courante préexistante. Après démontage et essais, celles-ci se révèlent non conformes compte tenu de leur résistance à la poussée. La mesure de poussée entre 1m et 1,5 m doit présenter une résistance de 170 daN/m. Or la clôture actuelle ne résiste qu'à 100 daN. Ainsi, pour que le terrain soit

homologué en catégorie 1 et 2, il est nécessaire de faire poser une autre clôture aux normes de la fédération française de football. Le surcoût est de 32 552,25 €T.T.C.

La passation d'un avenant n°1 est donc nécessaire pour ces travaux.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie et suite à l'avis motivé de la Commission d'Appel d'Offres du 17 septembre 2008, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 au marché relatif à la rénovation du terrain d'honneur du Stade Omnisports de La Source (lot n° 1), à passer avec l'entreprise Richard J. Jardin, relatif à la réalisation de travaux complémentaires, pour un montant de 46 425,61 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.»

ADOPTE A L'UNANIMITE.

VIE ASSOCIATIVE

N° 78 – Parc des Expositions et des Congrès. Tarifs préférentiels. Compensation.

Mme de CHANGY, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Par convention en date du 21 février 1992, la Ville a confié la gestion du Parc des Expositions et des Congrès à la S.E.M. Orléans-Gestion.

La Ville lui a demandé d'accorder, en 2008, un tarif préférentiel au profit de l'association des modélistes ferroviaires du Centre qui organise, tous les deux ans, le salon du train miniature, dont la 11^{ème} édition se déroulera les 8 et 9 novembre prochains.

Ce tarif préférentiel va générer pour la S.E.M. un manque à gagner de 6 000 €

Il convient donc que la Ville rembourse à la S.E.M. ce manque à gagner.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'accorder une compensation d'un montant de 6 000 € à la S.E.M. Orléans-Gestion ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 020, article 6064, T.S. 115. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 79 – Manifestation « Rentrée en Fête 2008 ». Partenariats. Approbation de conventions.

Mme de CHANGY – *La 6^{ème} édition de « Rentrée en Fête » a eu lieu le 7 septembre dernier et elle a rencontré un grand succès encore cette année. 500 associations y ont participé. C'est une véritable vitrine de la vie associative à Orléans et la preuve de son dynamisme.*

Mme de CHANGY, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« La Ville a organisé la 6^{ème} édition de « Rentrée en Fête » le dimanche 7 septembre dernier en centre ville. A cette occasion, elle a mis à disposition des associations qui en ont fait la demande un emplacement couvert, des tables, chaises et, éventuellement, un accès à l'énergie électrique.

Cette manifestation a permis à environ 500 associations de présenter leurs activités, soit sous forme statique, soit sous forme d'animations qu'elles ont pu organiser dans ou à proximité du stand qui leur avait été dévolu, soit sous forme d'animation générale sur un podium dans le cadre de la programmation des animations faite à cette occasion par la Ville.

Il a été proposé au Crédit Mutuel et à la Caisse d'Epargne de soutenir financièrement cette opération, à la Société Décathlon de mettre à disposition du public un mur d'escalade, rue Jeanne d'Arc et d'établir un bon d'achat de 150 € faisant l'objet d'un jeu concours avec tirage au sort.

En raison de la popularité de la manifestation et du nombreux public accueilli qui leur permet de bénéficier d'une publicité importante, ces trois organismes ont accepté d'apporter une participation à cette organisation.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les termes de la convention de partenariat à conclure avec le Crédit Mutuel pour une participation à la manifestation « Rentrée en Fête 2008 » à hauteur de 6 000 €;

2°) approuver les termes de la convention de partenariat à conclure avec la Caisse d'Epargne pour une participation à cette même manifestation à hauteur de 4 000 €;

3°) approuver les termes de la convention de partenariat à conclure conjointement avec Décathlon et Escal'Grimpe pour la mise à disposition au public d'un mur d'escalade et l'établissement d'un bon d'achat de 100 € faisant l'objet d'un jeu avec tirage au sort ;

4°) déléguer M. le Maire pour signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

5°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article 7478, T.S. 255. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

PERSONNEL

N° 80 – Poste de conseiller spécial chargé des dossiers à vocation nationale et internationale. Autorisation de le pourvoir par la voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 14 décembre 2007, il a été décidé de créer un poste d'Administrateur.

Cette création, ayant pour objectif la mise en œuvre des stratégies vouées au rayonnement de la Ville, permettra à la municipalité de disposer d'une interface :

- avec les autorités locales et nationales afin de défendre les intérêts et les projets structurants de la Ville pour en assurer le bon déroulement,
- avec les autorités supra-nationales (notamment pour l'allocation de fonds structurels Européens).

Ainsi compte tenu de la politique menée par la ville, il convient de pourvoir le poste dans les meilleurs délais.

Or, malgré une large publicité, l'appel à candidatures par voie statutaire s'avère infructueux. Cet emploi pourrait donc être pourvu par voie contractuelle, dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires.

Conformément à la réglementation en vigueur, une déclaration de vacance de poste a été effectuée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret et enregistrée le 19 juin 2008.

Les missions et objectifs :

- o missions stratégiques vouées au rayonnement de la Ville d'Orléans,
- o être l'interface avec les autorités locales et nationales pour défendre les intérêts et les grands projets de la Ville, pour en assurer le bon déroulement,
- o benchmarking et prospective.

Les activités et tâches régulières :

1. actions de lobbying
 - o intervention auprès des pouvoirs publics opportuns et compétents liés aux projets de la ville (rédaction de courriers d'intervention, prise de rendez-vous),
 - o élaboration de documents de synthèse ;
2. Recherche d'allocation de fonds structurels européens
 - o présentation et défense des dossiers auprès des autorités compétentes ;

3. Mission d'observation et prospective en terme d'aménagement du territoire et des enjeux de politique nationale, économique, juridique dans les secteurs liés à l'activité municipale
- relais d'information auprès du Maire et du Directeur Général,
 - interlocuteur de l'Association des Maires de grandes villes et de l'association des villes du grand bassin parisien,
 - construction et entretien d'un réseau de personnes ressources,
 - benchmarking.

L'ensemble de ces missions requiert de solides connaissances du fonctionnement des pouvoirs publics et de la communication d'influence assorties d'une réelle maîtrise des techniques de négociations.

Ce poste de catégorie A implique en outre un excellent sens relationnel et un esprit d'équipe développé.

La rémunération serait fixée par référence à la grille indiciaire du grade d'Administrateur territorial, assortie du régime indemnitaire correspondant. L'agent percevra en sus la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat serait proposé pour une durée de trois ans.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de conseiller spécial chargé des dossiers à vocation nationale et internationale, rattaché au Maire à compter du 1^{er} octobre 2008, pour une durée de trois ans ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ledit contrat et les avenants correspondants ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, article 64131, T.S. 320. »

ADOPTE PAR 43 VOIX CONTRE 1.
IL Y A 11 ABSTENTIONS.

N° 81 – Tableau des effectifs. Modifications. Approbation.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le tableau des effectifs fixe la liste par grade des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la Fonction Publique Territoriale.

Les différents mouvements mentionnés ci-après sont, pour chaque cadre d'emplois, la conséquence des promotions au grade supérieur, des mouvements du personnel (recrutements suite à des mobilités, départs en retraite, mutations) et des réorganisations de service.

- Séance du vendredi 26 septembre 2008 -

Ce tableau des effectifs présente la situation au 1^{er} septembre 2008. Il comptabilise les mouvements intervenus depuis le 1^{er} janvier 2008, date de la dernière délibération présentée au Conseil Municipal, et anticipe certains mouvements qui interviendront au cours du 2^{ème} semestre 2008. Sont pris en compte les agents permanents de la collectivité (qu'ils soient sur un poste défini dans l'organigramme, en situation de surnombre ou mis à disposition). Quel que soit le taux d'occupation du poste, l'agent est comptabilisé à 1. Enfin les postes vacants ou créés, mais non encore pourvus sont aussi pris en compte.

En conséquence, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les modifications apportées au tableau des effectifs de la Ville détaillées ci-après et d'autoriser le Maire à recruter dans les grades correspondants. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

I – FILIERE ADMINISTRATIVE

1 - Emplois fonctionnels

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Directeur général	1	1
Directeur général adjoint	2	2
Total	3	3

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

2 – Cadre d'emplois des administrateurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Administrateur	3	3
Total	3	3

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

3 – Cadre d'emplois des attachés territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Directeur	8	8
Attaché principal	17	17
Attaché	56	57
Total	81	82

Afin de soutenir la politique municipale :
Création d'un poste de responsable jeunesse au grade d'attaché.

* * * *
* * *

Création temporaire pour 4 mois d'un poste de chargé de mission dépendant de la Direction Générale du Développement, au grade d'attaché.

4 – Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Rédacteur		
- chef	18	16
- principal	13	14
Rédacteur	51	51
Total	82	81

Suite à mouvements de personnel et réorganisation de service :

- transformation d'un poste de rédacteur chef en rédacteur principal ;
- transformation d'un poste de rédacteur chef en poste de responsable du service documentation à la D.S.I. ;
- transformation d'un poste de rédacteur en responsable formation ;
- transformation d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe en poste de rédacteur.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Argonne, création d'un poste d'assistant A.N.R.U. (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) au grade de rédacteur.

5 – Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Adjoint administratif principal		
- 1 ^{ère} classe	32	38
- 2 ^{ème} classe	43	42
Adjoint administratif		
- 1 ^{ère} classe	89	90
- 2 ^{ème} classe	124	116
Total	288	286

Suite à mobilités internes et réorganisation de service :

- suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe ;
- transformation d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe en poste de rédacteur ;
- transformation de 9 postes d'adjoint administratif 1^{ère} classe en adjoint administratif 2^{ème} classe.

C.A.P. du 19 juin 2008 :

- nomination de 7 adjoints administratifs principaux 2^{ème} classe au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe ;
- nomination de 6 adjoints administratifs 1^{ère} classe au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe ;
- nomination de 16 adjoints administratifs 2^{ème} classe au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

6 – Contractuels et agents non titulaires

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Adjoint administratif	1	3
Adjoint au directeur information et communication	1	1
Agent administratif	1	1
Assistante de direction (C.D.I.)	1	1
Attaché commercial	1	0
Attaché de direction	1	1
Attaché de presse	2	2
Caissière	1	1
Chargé de communication	3	3
Chargé de communication interne	1	1
Chargé d'évènement	1	2
Chargé de mission D.G.A.S.	1	1
Chargé de mission G.P.V.	1	1
Chargé de mission Z.F.U.	0	1
Chef de cabinet	1	1
Chef de projet	1	1
Collaborateur de cabinet	2	2
Collaborateur de groupe opposition	1	1
Développeur de commerces de centre ville	1	0
Directeur de cabinet	1	1
Directeur Information et communication	1	1
Journaliste	3	3
Pigiste (C.D.I.)	2	2
Responsable compte famille	1	0
Responsable formation	0	1
Responsable du parc floral	1	1
Webmaster (C.D.I.)	1	1
Total	32	34

Dans le cadre de l'intégration des travailleurs handicapés, création de 2 postes d'adjoints administratifs contractuels pour la période de stage.

Suite à réorganisation de service, mobilités internes et externes :

- transformation d'un poste d'attaché commercial en chargé d'événement ;
- transformation du poste de responsable compte famille en adjoint d'animation 1^{ère} classe ;
- transformation d'un poste de rédacteur en responsable formation.

Afin de soutenir la politique municipale : création d'un poste de chargé de mission Zone Franche Urbaine.

Compte tenu de l'évolution de la politique commerciale de la Ville, le poste de développeur de commerce est supprimé.

II – FILIERE TECHNIQUE

1 - Emplois fonctionnels

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
DGST	1	1
Total	1	1

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

2 – Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1	1
Ingénieur en chef de classe normale	2	2
Ingénieur principal	18	18
Ingénieur	24	26
Total	45	47

Suite à recrutement sur vacance de poste, transformation d'un poste d'ingénieur en chargé de mission D.G.S.T.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Argonne, création d'un poste de chef de projet A.N.R.U. (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) au grade d'ingénieur.

C.A.P. du 19 juin 2008 : nomination d'un technicien supérieur chef au grade d'ingénieur.

3 – Cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Technicien supérieur chef	35	34
Technicien supérieur principal	6	6
Technicien supérieur	16	15
Total	57	55

Suite à mouvement de personnel, transformation d'un poste de technicien supérieur en poste de webmaster.

C.A.P. du 19 juin 2008 : nomination d'un technicien supérieur chef au grade d'ingénieur.

4 – Cadre d'emplois des contrôleurs de travaux territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Contrôleur chef	6	6
Contrôleur	36	36
Total	42	42

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

5 – Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Agent de maîtrise principal	50	50
Agent de maîtrise	52	52
Total	102	102

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

6 – Cadre d’emplois des adjoints techniques territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Adjoint technique principal		
- 1 ^{ère} classe	85	112
- 2 ^{ème} classe	231	213
Adjoint technique		
- 1 ^{ère} classe	48	50
- 2 ^{ème} classe	551	538
Total	915	913

Suite à réussite à concours, nomination de 5 adjoints techniques 2^{ème} classe au grade d’adjoint technique 1^{ère} classe.

Suite à réorganisation de service, suppression de 2 postes d’adjoint technique 2^{ème} classe.

C.A.P. du 19 juin 2008 :

- nomination de 27 adjoints techniques principaux 2^{ème} classe au grade d’adjoint technique principal 1^{ère} classe ;
- nomination de 9 adjoints techniques 1^{ère} classe au grade d’adjoint technique principal 2^{ème} classe ;
- nomination de 6 adjoints techniques 2^{ème} classe au grade d’adjoint technique 1^{ère} classe.

7 – Contractuels et agents non titulaires

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Adjoint technique	0	1
Chargé de mission D.G.S.T.	0	1
Chargé mission lumière	1	1
Chargé d’opérations G.P.V.	1	1
Chargé de suivi de projets	1	1
Chef de projet informatique	3	3
Chef de Projet Utilisateurs (C.P.U.)	3	3
Directeur du G.P.V.	1	1
Régisseur	1	1
Responsable service documentation D.S.I.	0	1
Topographe	1	1
Webmaster	0	1
Total	12	16

Dans le cadre de l'intégration des travailleurs handicapés, création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour la période de stage.

Suite à mouvements de personnel :

- transformation d'un poste d'ingénieur en poste de chargé de mission D.G.S.T. ;
- transformation d'un poste de rédacteur chef en poste de responsable du service documentation à la D.S.I. ;
- transformation d'un poste de technicien supérieur en poste de webmaster.

III – FILIERE CULTURELLE

1 – Cadre d'emplois de directeur d'établissement d'enseignement artistique

GRADE	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Directeur de 1 ^{ère} catégorie	1	1
Total	1	1

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

2 – Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine

GRADES	SITUATION		
	Antérieure 01/01/08	Nouveau 01/01/08	01/09/08
Conservateur			
- en chef	3	4	4
- 1 ^{ère} classe	4	3	0
- 2 ^{ème} classe	4	4	0
Conservateur du patrimoine	0	0	7
Total	11	11	11

Le décret n° 2008-287 du 27 mars 2008 a fusionné les grades de conservateur du patrimoine 1^{ère} et 2^{ème} classes en un seul grade de conservateur du patrimoine.

C.A.P. du 19 juin 2008 : nomination d'un conservateur du patrimoine au grade de conservateur en chef avec effet au 1^{er} janvier 2008.

3 – Cadre d’emplois des conservateurs territoriaux des bibliothèques

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Conservateur en chef	1	1
Conservateur 2 ^{ème} classe	1	1
Total	2	2

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

4 – Cadre d’emplois des bibliothécaires territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Bibliothécaire	6	7
Total	6	7

C.A.P. du 19 juin 2008 : nomination d’un assistant qualifié de conservation du patrimoine hors classe au grade de bibliothécaire.

5 – Cadre d’emplois des attachés de conservation du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Attaché de conservation	7	7
Total	7	7

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

6 – Cadre d’emplois des professeurs territoriaux d’enseignement artistique
(contractuels compris)

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Professeur temps complet		
- hors classe	16	16
- classe normale	47	46
Professeur temps non complet	25	26
	(16.91 ETC)	(17 ETC)
Total	88	88

Suite à mouvement de personnel, transformation d’un poste de professeur à temps complet de classe normale en poste de professeur à temps non complet.

7 – Cadre d’emplois des assistants qualifiés territoriaux de conservation du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Assistant qualifié		
- hors classe	8	9
- 1 ^{ère} classe	7	7
- 2 ^{ème} classe	20	18
Total	35	34

C.A.P. du 19 juin 2008 :

- nomination d’un assistant qualifié de conservation du patrimoine hors classe au grade de bibliothécaire ;
- nomination de 2 assistants qualifiés de conservation du patrimoine 1^{ère} classe au grade d’assistant qualifié de conservation du patrimoine hors classe dont 1 sur saisine ;
- nomination de 2 assistants qualifiés de conservation du patrimoine 2^{ème} classe au grade d’assistant qualifié de conservation du patrimoine 1^{ère} classe.

8 – Cadre d’emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Assistant		
- hors classe	4	6
- 1 ^{ère} classe	4	3
- 2 ^{ème} classe	7	6
Total	15	15

C.A.P. du 19 juin 2008 :

- nomination de 2 assistants de conservation du patrimoine 1^{ère} classe au grade d’assistant de conservation du patrimoine hors classe ;
- nomination d’un assistant de conservation du patrimoine 2^{ème} classe au grade d’assistant de conservation du patrimoine 1^{ère} classe.

9 – Cadre d’emplois des assistants territoriaux spécialisés d’enseignement artistique

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Assistant spécialisé		
- temps complet	20	20
- temps non complet	11	11
Total	31	31

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

10 – Cadre d’emplois des assistants territoriaux d’enseignement artistique

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Assistant d’enseignement artistique :		
Temps complet	7	7
Temps non complet	19	19
Total	26	26

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

11 - Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Adjoint du patrimoine principal		
- 1 ^{ère} classe	8	11
- 2 ^{ème} classe	16	14
Adjoint du patrimoine		
- 1 ^{ère} classe	5	4
- 2 ^{ème} classe	23	23
Total	52	52

C.A.P. du 19 juin 2008 :

- nomination de 3 adjoints du patrimoine principaux 2^{ème} classe au grade d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe ;
- nomination d'un adjoint du patrimoine 1^{ère} classe au grade d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe.

12 – Contractuels et agents non titulaires

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Adjoint au conservateur en chef du Muséum	1	1
Agent culturel	1	1
Chargé de l'action culturelle du conservatoire	1	1
Directeur Centre Jeanne d'Arc	1	1
Directeur Centre Péguy	1	1
Directeur I.A.V.	1	1
Responsable plate-forme technologique (ancien responsable animation)	1	1
Restaurateur spécialisé arts graphiques	1	1
Total	8	8

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

IV – FILIERE SPORTIVE

1 – Cadre d’emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Conseiller APS	6	6
Total	6	6

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

2 – Cadre d’emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Educateur APS		
- hors classe	6	8
- 1 ^{ère} classe	13	14
- 2 ^{ème} classe	23	20
Total	42	42

C.A.P. du 19 juin 2008 :

- nomination de 2 éducateurs A.P.S. 1^{ère} classe au grade d’éducateur A.P.S. hors classe ;
- nomination de 3 éducateurs A.P.S. 2^{ème} classe au grade d’éducateur A.P.S. 1^{ère} classe.

3 – Cadre d’emplois des opérateurs des activités physiques et sportives

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Opérateur principal	1	1
Opérateur qualifié	0	1
Opérateur	3	2
Total	4	4

C.A.P. du 19 juin 2008 : nomination d’un opérateur A.P.S. au grade d’opérateur qualifié.

V- FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

A- Filière sanitaire

1 – Cadre d’emplois des puéricultrices cadre de santé territoriales

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Puéricultrice cadre de santé	16	16
Total	16	16

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

2 – Cadre d’emplois des puéricultrices territoriales

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Puéricultrice		
- classe supérieure	5	5
- classe normale	2	2
Total	7	7

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

3 – Cadre d’emplois des médecins

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Médecin		
- 1 ^{ère} classe	1	1
- 2 ^{ème} classe	2	2
Total	3	3

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

4 – Cadre d’emplois des infirmières

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Infirmière		
- classe supérieure	2	2
- classe normale	5	5
Total	7	7

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

5 – Cadre d’emplois des auxiliaires de puériculture

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Auxiliaire de puériculture principale		
- 1 ^{ère} classe	1	1
- 2 ^{ème} classe	12	13
Auxiliaire de puériculture		
- 1 ^{ère} classe	50	49
Auxiliaire de puériculture (jusqu’au 31/12/2009)	39	39
Total	102	102

Suite à la C.A.P. du 25 octobre 2007, nomination d’une auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe au grade d’auxiliaire de puériculture principale 2^{ème} classe.

6 – Cadre d’emplois des auxiliaires de soins

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Auxiliaire de soin de 1 ^{ère} classe	4	4
Auxiliaire de soin (jusqu’au 31/12/2009)	1	1
Total	5	5

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

B- Filière sociale

1 – Cadre d’emplois des conseillers socio-éducatifs

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Conseiller socio-éducatif	4	4
Total	4	4

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

2 – Cadre d’emplois des assistants socio-éducatifs

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/07/08
Assistant socio-éducatif principal	5	5
Assistant socio-éducatif	11	11
Total	16	16

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

3 – Cadre d’emplois des éducateurs de jeunes enfants

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Educateur de jeunes enfants chef	8	8
Educateur de jeunes enfants principal	4	4
Educateur de jeunes enfants	9	9
Total	21	21

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

4 – Cadre d’emplois des agents sociaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Agent social - 2 ^{ème} classe	3	3
Total	3	3

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

5 – Cadre d’emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
ATSEM principal - 2 ^{ème} classe	1	5
ATSEM - 1 ^{ère} classe	72	68
- 2 ^{ème} classe (jusqu’au 31/12/2009)	93	93
Total	166	166

Suite à la C.A.P. du 25 octobre 2007 et saisine de M. le Maire, nomination de 4 A.T.S.E.M. 1^{ère} classe au grade d’A.T.S.E.M. principal 2^{ème} classe.

6 – Cadre d’emplois des rééducateurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Rééducateur classe normale	1	1
Total	1	1

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

C – Contractuels et agents non titulaires

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Filière sanitaire		
Assistantes maternelles	84	84
Médecin gérontologue	1	1
Médecin D.P.R.S.	1	1
Sous total	86	86
Filière sociale		
Responsable de service (prévention médiation)	1	0
Responsable de secteur (service Prévention Médiation)	2	2
Coordonnateur projet D.P.R.S.	1	1
Sous total	4	3
Total	90	89

Compte tenu de l'évolution de la politique de prévention de la Ville, suppression d'un poste de responsable.

VI – FILIERE POLICE

1 – Cadre d'emplois des directeurs de la police municipale

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Directeur de Police	1	1
Total	1	1

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

2 – Cadre d'emplois des chefs de service de police municipale

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Chef de service de police municipale classe normale	2	5
Total	2	5

C.A.P. du 19 juin 2008 : nomination de 3 chefs de police au grade de chef de service de police classe normale.

3 – Cadre d’emplois des agents de police municipale

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Chef de police	12	9
Brigadier chef principal	18	18
Brigadier	16	16
Gardien de police municipale	59	59
Total	105	102

C.A.P. du 19 juin 2008 : nomination de 3 chefs de police au grade de chef de service de police classe normale.

4 – Emplois des agents de surveillance des entrées et sorties d’école

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Agent de surveillance des entrées et sorties d’écoles (dont 10 en C.D.I.)	43	43
Total	43	43

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

5 – Emplois de surveillance

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Agent de surveillance du stationnement payant	10	10
Emplois de surveillance télévisuelle	12	12
Total	22	22

Aucune modification n’affecte ces emplois.

6 – Contractuels et agents non titulaires

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Responsable Sécurité	1	1
Total	1	1

Aucune modification n'affecte cet emploi.

VII – FILIERE ANIMATION

1 – Cadre d'emplois des animateurs

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Animateur chef	3	3
Animateur principal	2	2
Animateur	9	9
Total	14	14

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

2 – Cadre d'emplois des adjoints d'animation

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Adjoint d'animation principal - 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint d'animation - 1 ^{ère} classe	8	11
- 2 ^{ème} classe	34	32
Total	43	44

Suite à mobilités internes, transformation du poste de responsable compte famille en adjoint d'animation 1^{ère} classe.

Suite à réussite à concours, nomination de 2 adjoints d'animation 2^{ème} classe au grade d'adjoint d'animation 1^{ère} classe.

3 - Contractuels et agents non titulaires

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/08	01/09/08
Année scolaire		
Animateur	160	211
Sous total	160	211
Eté		
Directeur CLSH	8	8
Directeur adjoint	11	11
Animateur	72	72
Régisseur	8	8
Sous total	99	99
Agent d'animation scolaire	2	2
Animateur/Educateur vie sportive (E.M.I.S.)	9	9
Sous total	11	11
Total	270	321

Les animateurs (E.M.I.S. et année scolaire) sont recrutés sur de petits volumes horaires. Malgré l'évolution du nombre d'animateurs, le nombre d'E.T.C. reste sensiblement constant.

N° 82 – Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans. Mise en place d'un guichet unique pour les demandeurs d'emploi. Approbation d'une convention.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

«Souhaitant favoriser l'emploi sur le territoire et l'insertion professionnelle des publics en difficulté, la Ville d'Orléans a choisi de collaborer avec la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans, pour faciliter les démarches des demandeurs d'emploi par la mise en place d'un guichet unique ouvert à tout demandeur d'emploi.

Ce guichet unique permet :

- de déposer sa candidature auprès de la Ville et du C.C.A.S. à partir de la Maison de l'Emploi et de manière dématérialisée ;

- de rediriger les demandes d'emploi que la Ville d'Orléans ne peut satisfaire vers la Maison de l'Emploi qui en assurera le suivi.

Il répond aux engagements de la Ville définis dans le cadre de son Agenda 21 tant sur le plan social qu'environnemental. En effet, il permet de réduire les déplacements et d'aider le retour à l'emploi des plus démunis.

La convention proposée a pour objectif de formaliser le partenariat étroit qui existe entre les agents de la Maison de l'Emploi et le service recrutement de la Ville selon deux grands axes :

- la Ville informe la Maison de l'Emploi de ses besoins en recrutement et de ses postes vacants. La Maison de l'Emploi recherche et oriente les demandeurs d'emploi en adéquation avec le profil recherché. Dans ce cadre, la Maison de l'Emploi invite les candidats à postuler sur le site Internet de la Ville ;

- en cas de réponse négative, la Ville oriente les demandeurs d'emploi par courrier vers la Maison de l'Emploi, qui s'engage à contacter et accompagner ces personnes.

La Maison de l'Emploi aura accès au logiciel recrutement de la Ville sur lequel ses personnels auront été préalablement formés.

La Ville s'acquittera d'une cotisation annuelle de 100 €

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans pour la mise en place d'un guichet unique ouvert à tout demandeur d'emploi ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, T.S. 320. »

ADOPTE PAR 47 VOIX.
IL Y A 8 ABSTENTIONS.

N° 83 – Direction de la Prévention, de la Réussite et de la Solidarité. Modification de la prise en compte des heures supplémentaires des assistantes maternelles. Mise à jour réglementaire de l'indemnité d'entretien. Approbation d'avenants et de contrats type.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« A la suite de la parution du décret du 29 mai 2006 relatif aux dispositions du Code du Travail applicable aux assistants maternels, une délibération en date du 12 juillet 2007 a été prise afin de modifier les contrats des assistant(e)s maternel(le)s.

Toutefois, ce décret n'apporte pas de précision quant à certaines dispositions applicables à cette profession. Il en est ainsi de la façon dont doivent être comptabilisées les heures supplémentaires.

Les heures supplémentaires donnent lieu à une majoration de rémunération pour les heures travaillées au-delà de 45 heures hebdomadaires. Elles peuvent être prises en compte : soit de l'heure d'arrivée du premier enfant à l'heure de départ du dernier enfant, ou soit par enfant.

La Ville d'Orléans a opté pour une majoration par enfant comme dans le secteur privé où les heures supplémentaires correspondent à chaque enfant gardé (délibération du 12 juillet 2007).

Par courrier du 21 mai 2008, les services de l'Etat, interrogés par la Ville, estiment que l'amplitude journalière du travail doit être calculée du premier enfant au dernier enfant accueilli, et réfutent donc l'alignement sur le secteur privé.

L'application de ce nouveau dispositif nécessite de modifier en conséquence le contrat des assistant(e)s maternel(le)s.

Les assistant(e)s maternel(le)s perçoivent une indemnité d'entretien et de fourniture d'un montant de 2,81 € par jour et par enfant présent. D'un point de vue réglementaire, l'indemnité d'entretien ne peut être inférieure à 85 % du minimum garanti prévu pour les assistant(e)s maternel(le)s, qui est de 3,31 € depuis le 1^{er} juillet 2008, soit 2,81 €

La revalorisation de l'indemnité d'entretien et de fourniture est indexée sur le minimum garanti; le contrat de travail doit le prévoir expressément.

L'indemnité de nourriture est fixée à 5,62 € par jour et par enfant présent ; si la présence de l'enfant est inférieure ou égale à 5 heures par jour, elle est réduite de moitié.

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les avenants aux contrats de travail pour les agents déjà en poste et les contrats type (contrat à durée déterminée et contrat à durée indéterminée) pour les nouveaux agents recrutés, afin de prendre en compte les modifications présentées précédemment ;

2°) autoriser M. le Maire à signer lesdits avenants et contrats à intervenir au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 5201, article 64 131, T.S. 320. »

ADOpte A L'UNANIMITE.

ACTION FONCIERE

N° 84 – Quartier Saint-Marceau. Transfert dans le domaine public d'une bande d'alignement à usage de trottoir.

M. CARRE – *Il s'agit d'une bande de terrain qui devait être rétrocédée à la Ville, rue Chardon.*

J'en profite pour dire aux habitants de cette rue qu'il est bien prévu qu'elle soit refaite quand la Z.A.C. du Clos Rozé sera achevée.

M. le Maire – *Mme NOEL.*

Mme NOEL – *J'ai juste une remarque à formuler. Je pense qu'effectivement quand on peut, on fait et c'est bien. Mais cela n'a pas été la même chose pour la piste cyclable rue de la Cigogne ! J'ai assisté et c'était une grande première pour moi, à un exercice assez extraordinaire : on est allé sur place pour constater que la piste n'était pas réalisable.*

Alors, moi, je me suis posée plusieurs questions : Cette piste était-elle utile ? Oui ou non. Si elle l'était, il faut peut-être avoir un courage politique pour soit la faire, soit la faire passer à côté, enfin trouver une solution. Apparemment, cette piste cyclable faisait partie d'un réseau maillé que l'Agglomération veut mettre en place, m'a t-on dit.

D'autre part, j'ai tout de même été surprise que l'on demande aux seuls riverains ce qu'ils en pensaient, même si c'est très bien de leur demander. En effet, on demande à 17 h 30, un vendredi soir, à quelques personnes, car c'est du boîtage, de donner leur avis. Ils ne sont pas les seuls concernés. Les gens qui passent justement par là, les cyclistes, les élèves du lycée voisin, sont eux aussi concernés. Je ne comprends pas bien pourquoi on procède de cette façon dans une telle situation ? J'avoue que j'ai été quand même particulièrement étonnée et choquée de la méthode.

M. le Maire – *Tout d'abord, on n'est pas dans le sujet, une fois de plus. D'autre part, une réunion a eu lieu et des réunions, on en fait à peu près 300 par an. Alors, oui, il y en a forcément le*

vendredi car il arrive un moment où on ne sait plus comment faire autrement. On prévient donc les gens, on fait le boitage, il y a un service qui fonctionne bien à la Ville pour prévenir les gens. Cependant, on ne peut pas les forcer à venir non plus et on essaye de prendre en compte l'avis des uns et des autres. Et là, si je crois savoir, il y a des contraintes qui font que c'est extrêmement difficile voire impossible à réaliser. C'est cela Mme CHERADAME ?

Mme CHERADAME – *Je comprends Mme NOEL, vous débutez et ce n'est pas toujours facile, lorsqu'on arrive de comprendre un peu comment cela se passe en réunion de concertation.*

On est effectivement sur des projets qui sont réfléchis, notamment par des techniciens, sur les façons dont on peut aménager les voiries. Il paraissait intéressant de pouvoir mettre en place un contre-sens cyclable rue de la Cigogne. Mais comme vous le savez, la théorie et la pratique, c'est parfois différent. Dans la rue de la Cigogne, il y a effectivement du stationnement à certains endroits pour certains riverains. On est dans un bâti ancien et certains riverains n'ont malheureusement pas de place pour stationner. Alors, vous allez me dire que l'on peut considérer que cela n'est absolument pas important. Si on considère que cela n'est pas important, cela peut vouloir dire aussi qu'on considère que faire habiter des familles dans un centre-ville et dans un centre ancien, ce n'est pas important. Aujourd'hui, ce que l'on souhaite privilégier, c'est la qualité de vie pour tous et de ne pas mettre en place des modes de déplacement contre les autres. Donc, s'il avait été possible et s'il ressortait de cette réunion qu'il était envisageable de faire un aménagement sans nuire à la qualité de vie, notamment des riverains, cela aurait été tout à fait envisageable et on l'aurait fait. Aujourd'hui, il est apparu, lors de la réunion, que cela posait des contraintes qui n'étaient pas à la hauteur de la qualité de vie des riverains compatible avec un aménagement pour les cyclistes. De plus, ces derniers ont d'autres possibilités aussi pour circuler, puisqu'ils peuvent utiliser la rue de Vaucouleurs qui est juste à côté. Donc, on a choisi de surseoir à cet aménagement tout en disant ...

(Réaction hors micro de M. BRARD).

Mme CHERADAME – *Je suis désolée, si je peux me permettre de terminer, s'il vous plaît ... tout en disant que l'on était dans un contexte qui est celui d'un jour J et qu'il n'était pas exclu qu'on puisse revenir ensuite, à d'autres moments, si les mentalités et les habitudes de vie changent à pouvoir mettre en place d'autres aménagements.*

Comme vous le savez, Orléans est une des premières villes à avoir mis en place des contre-sens cyclables. C'est un mode de déplacement que j'assume. Dans d'autres villes, telle que Paris qu'on plébiscite aujourd'hui en matière d'aménagements cyclables, cela n'a pas été mis en place, ni même à Lyon. Donc, nous mettons en place des modes de déplacement qui sont innovants, et on peut comprendre que quand on est dans l'innovation, on puisse avoir aussi des moments de réflexion. Et bien, ces moments de réflexion sont en cours auprès de la population et je trouve que c'est une très bonne chose.

Mme NOEL – *Donc, ce n'est pas fermé ?*

M. le Maire – *Ecoutez, on a répondu. Ce n'est pas fermé, mais si ce n'est pas possible, ce n'est pas possible.*

M. CARRE – *Premièrement, les réunions de concertation, les ateliers - j'en ai fait aussi beaucoup -, cela sert à entendre beaucoup points de vue et pas toujours ceux qui défendent une cause*

particulière. Cela permet de relativiser l'ensemble des choses et de faire que la ville se construit ensemble avec tous les points de vue.

Le point de vue cyclable, il a été posé en 2001 lorsqu'il a fallu recomposer l'ensemble du projet initial du Clos Rozé. A cette époque, on a fait le même constat que vous avez décrit toutes les deux, à savoir que les rues qui ont été faites dans les années 80, voire même antérieures comme celle de Vaucouleurs, n'avaient pas un gabarit qui permettait l'ensemble des circulations.

On a donc redéfini le profil de la rue principale du Clos Rozé qui permet d'aller du lycée Charles Péguy jusqu'à l'avenue Dauphine, de façon à ce qu'elle soit intégrée elle-même dans un maillage qui aujourd'hui fait défaut à l'ensemble de ce quartier. Cela permet justement à un maximum d'usagers, notamment les lycéens car c'était eux qui étaient visés, de pouvoir utiliser une piste cyclable en plus des autres circulations, trottoirs et voitures. C'est aussi à cela que servent tous les aménagements nouveaux. Ils ne servent pas qu'à faire apparaître du logement et autres, ils aident aussi la transformation des quartiers avant même que le nouveau projet arrive et rencontre des difficultés dans son évolution. C'est typiquement un problème qui normalement sera résolu quand l'ensemble de la Z.A.C. sera fini.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le permis de construire délivré par arrêté préfectoral du 12 avril 1978 pour la construction de la résidence Le Clos Rozé 1 bis, rue Chardon prévoyait la cession à titre gratuit à la Ville d'une bande de terrain destinée à l'élargissement de la rue Chardon.

Cette situation n'a jamais été régularisée.

Les propriétaires indivis ont confirmé leur accord pour en transférer la propriété à la Ville.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir à titre gratuit la parcelle sise 1 bis, rue Chardon cadastrée section DE n° 324, d'une superficie de 141 m², restée appartenir aux Consorts GOIFFON, représentés par Yvonne GOIFFON domiciliée 63, route de Sandillon à Saint-Jean-le-Blanc, et d'autre part Claire NODDINGS domiciliée 32, rue Notre-Dame de Recouvrance, Etienne JACHEET domicilié La Devinière à 45510 TIGY, et Bertrand JACHEET domicilié avenue de la Liberté, Quartier Juillac, 19160 LIGINIAC ;

2°) décider de classer dans la voirie communale cette emprise destinée à usage de trottoir et de parking, ce conformément aux dispositions des articles L 2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et L. 141-3 deuxième alinéa du Code de la Voirie Communale ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié correspondant ;

4°) imputer les frais de cet acte sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 2112, opération 10A187, T.S. 730. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 85 – Z.A.C. et Parc d'Activités des Châtelliers. Transfert par l'aménageur de l'assiette foncière d'une voie nouvelle dite de la Fosse Bénate.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la convention publique d'aménagement signée le 21 octobre 1991 entre les Communes d'Orléans, Saint-Jean-de-Braye et Semoy et la Société d'Economie Mixte pour le Développement d'Orléans, S.E.M.D.O., la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire » ayant été subrogée aux Communes par un avenant n° 4 approuvé par la délibération n° 30 du Conseil Municipal de la Ville d'Orléans du 20 octobre 2006, l'aménageur, la S.E.M.D.O. a réalisé une voie nouvelle avec une piste cyclable traversante entre la rue Gustave Eiffel, du carrefour dit de la Fosse Bénate jusqu'à la limite communale entre les Villes de Saint-Jean-de-Braye, d'Orléans et de Semoy, permettant notamment la desserte d'un nouveau commerce exploité sous l'enseigne BOTANIC, et devant ouvrir fin octobre.

Les travaux de la voie sont achevés, et elle a déjà été remise avec ses ouvrages associés à la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire » selon un procès-verbal du 13 août 2008.

L'aménageur doit rétrocéder à la Ville d'Orléans l'assiette foncière de cette voie avec la piste cyclable et l'emprise réservée pour un prolongement futur de la rue, soit une superficie de 3 198 m², sur un linéaire de 150 mètres. Dès la régularisation foncière et le classement dans la voirie communale, la totalité de l'emprise ainsi transférée sera mise à la disposition de la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire » conformément aux dispositions de l'article L. 5211-5-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'agissant d'une voie de desserte du Parc d'Activités des Châtelliers déclaré d'intérêt communautaire, qui en assurera l'entretien.

Comme il en est d'usage, la Ville d'Orléans sera par le transfert de propriété de l'assiette foncière subrogée dans les droits, actions et garanties dont le maître d'ouvrage, la S.E.M.D.O., aménageur, est titulaire à la suite de l'achèvement des travaux de cette voie nouvelle réceptionnés par procès-verbaux qui seront annexés à l'acte notarié.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir de la S.E.M.D.O., aménageur, dont le siège est fixé 6, avenue Jean Zay, B.P. 85613, 45056 ORLEANS CEDEX 1, les parcelles constituant l'assiette foncière de la voie nouvelle dite de la Fosse Bénate avec la piste cyclable et sa réserve foncière, parcelles notamment cadastrées section CH n° 829-808-827-823-820-815-746-798-799-802-804-806-810-813-818-825-831, soit une emprise de 3 198 m² et un linéaire de 150 mètres, ce transfert de propriété intervenant en exécution de la convention publique d'aménagement ;

2°) décider de classer dans la voirie communale la voie nouvelle et la piste cyclable, conformément aux dispositions de l'article L. 2111-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et L. 141-3 deuxième alinéa du Code de la Voirie Communale ;

3°) décider de mettre à disposition la totalité de l'emprise ainsi acquise, à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » qui en assurera l'entretien, conformément à la délibération n° 30 du Conseil Municipal de la Ville d'Orléans du 20 octobre 2006 relative aux rapports entre les Communes d'Orléans, Saint-Jean-de-Braye, Semoy et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » dans le cadre du transfert de la Z.A.C. des Châtelliers, parc d'activités déclaré d'intérêt communautaire, cette mise à disposition donnant lieu à la signature d'un procès-verbal de mise à disposition ; il est précisé que la voie lui a été remise suivant procès-verbal du 13 août 2008 ;

4°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié constatant le transfert de propriété de l'assiette foncière de la voie nouvelle avec la piste cyclable et l'emprise destinée à son prolongement, et le procès-verbal de mise à disposition dès la signature de l'acte foncier ;

5°) imputer les dépenses correspondant aux frais de l'acte sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 2112, opération 10A187, T.S. 730. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 86 – Quartier Argonne/Nécotin/Belneuf. Acquisition d'une propriété bâtie. Signature d'une promesse synallagmatique de vente et d'achat.

M. CARRE – *Il s'agit de la signature de l'achat par la Ville du bâtiment servant aujourd'hui de mosquée à l'Argonne.*

A l'issue de toutes les concertations qui ont eu lieu lorsque ce sujet est arrivé dans le quartier, un des éléments qui a été conclu entre les promoteurs de la mosquée, l'association des Musulmans qui construisait son bâtiment rue Pierre et Marie Curie et l'ensemble des habitants, était d'une part de beaucoup mieux organiser les stationnements qui posent déjà des problèmes lorsqu'il y a des réunions importantes dans cette mosquée et d'autre part, de faire en sorte que ces aménagements perturbent le moins possible le voisinage.

Donc, on a décidé d'un commun accord, d'acquérir cette mosquée lorsque le culte serait transféré dans le nouveau bâtiment, de façon à réaliser des places de parking. Cela se situe juste au-dessus du Clos Gauthier, qui lui-même a déjà été réaménagé avec un nombre de places beaucoup plus important qu'avant.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'association des musulmans d'Orléans est propriétaire d'un bien immobilier situé à Orléans 4, rue du Clos Gauthier, cadastré section CM n° 115, actuellement à usage de lieu de culte.

L'association a obtenu un permis de construire délivré par arrêté du 24 mars 2004 portant sur la construction d'un nouveau lieu de culte rue Pierre et Marie Curie. Les travaux sont en cours.

La Ville souhaite se porter acquéreur des locaux à leur libération, dès lors que le nouveau lieu de culte objet du permis de construire sera achevé et affecté à l'exercice du culte, l'ancienne mosquée pouvant alors être désaffectée de tout usage cultuel.

L'emprise actuelle d'une superficie de 1 123 m² permettra après la démolition du bâti, l'aménagement d'un parking public dans le contexte des actions de requalification des espaces publics et de résidentialisation des espaces extérieurs des ensembles d'habitat collectif.

La transaction interviendra conformément à l'avis des Domaines du 24 septembre 2007, c'est-à-dire au prix de 152 449 € payable après la signature de l'acte et la réalisation du transfert de propriété. La signature de l'acte notarié sera subordonnée à la désaffectation culturelle des lieux et à leur libération définitive.

Une promesse synallagmatique sera signée pour acter les engagements mutuels des parties, sans versement d'indemnité d'immobilisation par la Ville.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir la propriété bâtie située 4, rue du Clos Gauthier, cadastrée section CM n° 115 appartenant à l'association des musulmans d'Orléans, dont le siège social est fixé à cette même adresse, représentée par son Président, M. ZAHHARI, moyennant le prix de 152 449 €;

2°) autoriser M. le Maire à signer une promesse synallagmatique de vente, puis l'acte authentique de vente, le transfert de propriété étant subordonné à la désaffectation culturelle des lieux et à leur libération définitive ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8842, article 2215, opération 10A187, T.S. 730. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. le Maire – *Je vous demande encore un petit peu d'attention puisqu'il y a deux questions orales.*

Je donne donc tout de suite la parole à Mme NGANGA et ensuite à M. LEBRUN.

Mme NGANGA – *En juillet dernier, les habitants de La Source ont appris avec une grande inquiétude la fermeture définitive du magasin Champion à La Bolière 3, le 30 septembre prochain.*

Ils nous ont sollicité en tant qu'élus Mme Ghislaine KOUNOWSKI, M. Michel RICOUD, Conseiller Général du canton de La Source et moi-même pour nous demander d'intervenir afin qu'une nouvelle fois ce quartier ne voit pas disparaître un commerce de proximité sans solution de remplacement.

Plusieurs courriers vous ont été envoyés sans réponse de votre part.

Un rassemblement de plus de 160 personnes a alors eu lieu devant le magasin Champion le 20 juillet dernier, tandis qu'une pétition circulant dans le quartier a réuni plus de 1 100 signatures.

Lorsque nous avons déposé cette pétition, vos deux adjoints MM. LANGUERRE et FOUSSIER nous ont informés qu'il y aurait une réunion des élus de La Source début septembre pour nous présenter les projets des potentiels repreneurs avec lesquels vous étiez en contact.

Or à ce jour, nous n'avons pas plus d'information de votre part que durant le mois de juillet. Une seule certitude cependant, le magasin Champion fermera bien ses portes définitivement le 30 septembre prochain.

Aussi, M. le Maire, pouvez-vous enfin nous dire quels sont les projets présentés par les repreneurs potentiels ? Merci.

M. le Maire – *Vous dites «qu'il ne s'est rien passé», mais franchement vous croyez sérieusement, qu'entre le 20 juillet et maintenant, on trouve une solution comme cela ! Attendez, ce n'est pas sérieux.*

Je donne donc la parole à M. FOUSSIER pour quelques éléments supplémentaires.

M. FOUSSIER – *Tout d'abord, je tiens à rappeler que le bail de Champion se termine le 31 octobre 2008 et non le 30 septembre. Donc, le magasin ferme effectivement le 30 septembre, mais cela veut dire qu'il est impossible qu'il y ait un repreneur avant le 1^{er} novembre, car Champion est encore locataire jusqu'au 31 octobre.*

Je voudrais simplement dire que nous y travaillons avec M. LANGUERRE depuis plusieurs mois et déjà bien avant que Champion annonce son départ. D'autre part, plusieurs repreneurs se sont manifestés et à plusieurs reprises, nous avons été sur place avec Michel LANGUERRE pour faire visiter le centre commercial et pour « vendre » ce site aux repreneurs potentiels. Nous avons beaucoup insisté sur le fait qu'il fallait un commerce de proximité. Je sais très bien ce qu'est un commerce de proximité. Je sais qu'il y a des consommateurs qui viennent deux fois par jour dans ce magasin. Cela n'empêche pas qu'ils puissent également aller de temps en temps dans un hyper. Aujourd'hui, Champion invoque encore l'augmentation du loyer. Je lui laisse la responsabilité de ses dires, je n'en suis pas sûr. Il faut savoir enfin que c'est un dossier extrêmement difficile, il y a beaucoup de critères, beaucoup de facteurs : le loyer, les charges, le foncier, la remise aux normes de sécurité, d'hygiène, le problème du parking. Il faut donc un petit peu de temps. Moi, je peux vous dire que je suis en relation permanente avec le bailleur et d'éventuels repreneurs. Je préfère une négociation longue mais durable. Le travail que l'on fait est, je pense, très constructif.

M. le Maire – *Je sais que M. FOUSSIER et M. LANGUERRE y travaillent d'arrache-pied !*

M. LEBRUN – *M. le Maire, mes chers collègues, nous avons pu constater dans la dernière période la suppression de panneaux d'affichage dans notre ville (colonnes Morris) sans que cela ait d'ailleurs fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.*

Nous considérons que cela représente un recul en matière de démocratie au droit d'affichage et à l'expression des associations, des citoyens et des organisations politiques.

Il est utile de rappeler d'une part que l'implantation suffisante de panneaux d'affichage public est aussi destinée à éviter l'affichage sauvage, et que d'autre part nous souhaitons que les panneaux d'affichage public soient réservés aux associations, aux syndicats et aux partis politiques, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Les communistes sont attachés à tout ce qui peut favoriser l'information des citoyens et leur participation à la vie publique, c'est un besoin dans une démocratie. Bien sûr l'affichage n'est pas le seul moyen d'expression, mais il y participe.

Nous constatons régulièrement une restriction des possibilités d'affichage et nous souhaitons vivement, à l'instar d'autres villes, que des panneaux d'informations à usage associatif, syndical et politique soient installés dans notre ville, afin de vivifier l'expression démocratique.

Cela permettrait aussi une régulation de l'affichage et éviterait les débordements que la suppression de panneaux ne manquera pas de causer à un moment donné.

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme de QUATREBARBES pour la réponse.*

Mme de QUATREBARBES – *M. LEBRUN, on a déjà eu l'occasion de parler d'affichage sauvage et d'affichage en général.*

Tout d'abord, vous faites une confusion. Ce ne sont pas les colonnes Morris, car ces dernières sont de couleur verte et je pense que vous les avez bien visualisées. Sur ces colonnes, l'espace est payant. Cela n'a rien à voir. Vous parlez en fait des colonnes Demos, qui sont des colonnes en béton, où l'affichage est libre et gratuit.

Ensuite, vous dites « qu'il n'y a pas assez d'espace libre et gratuit ». Or, quand on prend une ville comme Orléans, la réglementation fait que normalement la surface d'affichage devrait être de 72 m². Actuellement, elle est de 120 m². Vous voyez donc que l'on est bien au-dessus de ce qui est prévu normalement.

De plus, de l'affichage gratuit et libre, il y en a en ville. J'ai en mémoire effectivement un affichage situé à l'angle de la rue des Beaumonts et de la rue de Vauquois. Mais si vous voulez la liste extrêmement précise des panneaux qui sont à votre disposition, on peut vous la faire parvenir.

M. le Maire – *Mes chers collègues, la séance est levée.*

M. LEBRUN – *On avait déposé un vœu.*

M. le Maire – *Un vœu ? Non.*

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – *Mais M. LEBRUN, je ne peux pas inscrire votre vœu à l'ordre du jour parce que cela n'a pas de rapport avec les compétences du Conseil Municipal. Il s'agit en effet d'une*

- Séance du vendredi 26 septembre 2008 -

question relative à La Poste et, si j'ai bien compris, de l'évolution de son statut. Donc, je suis désolé mais je ne peux pas inscrire à l'ordre du jour du Conseil Municipal quelque chose qui ne relève absolument pas de sa compétence.

M. LEBRUN – *Je dirais juste un mot. Nous, on considère que cela a une implication importante pour nos administrés et on pense que cela aurait été important que les Conseillers Municipaux se prononcent.*

M. le Maire – *Beaucoup de choses ont des conséquences importantes pour nos concitoyens sans que cela relève de la compétence du Conseil Municipal.*

Mes chers collègues, la séance est donc levée. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22 h 35.
